

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME IX.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1785.

MEMOIRES

COLLECTION UNIVERSELLE DES MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

À L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME IX.

CONTENANT les Mémoires D'OLIVIER DE LA MARCHE.

XV[e]. SIÈCLE.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions néceſſaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. ou de 24 l. pour la demi-année. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

NOTICE DES ÉDITEURS,

SUR LA PERSONNE ET LES MÉMOIRES DE JACQUES DUCLERCQ.

Les Mémoires de Jacques du Clercq, que nous publions aujourd'hui, n'avoient jamais été imprimés. Le manuſcrit en eſt dépoſé à la Bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Waaſt d'Arras, ſous la cote G.

Jacques du Clercq nous apprend qu'il naquit en 1424, & qu'il fut *licentié ès droits*, *conſeillier de Philippe-le-Bon*, *Duc de Bourgogne*, *en la Chaſtellenie de Douay*, *Lille & Orchies.* Il paroît qu'il fixa ſa réſidence à Arras. En 1446, il épouſa la fille de Balduin de la Lacherie, Gentilhomme qui demeuroit à Lille. On lit dans le cinquième Livre de ſes mémoires, que ſon père, nommé comme lui Jacques du Clercq, s'étoit marié à une Demoiſelle le Camelin, de Compiegne. Ses ancêtres toujours attachés aux Comtes de Flandres, les avoient conſtamment ſervis, ſoit dans leurs conſeils, ſoit dans leurs armées.

Suivant quelques Ecrivains (*a*) l'Auteur des Mémoires eut un frère qui fut Abbé de Saint-Vaast, & qui se distingua par la sagesse de son administration. Cependant il ne parle point de ce frère dans son ouvrage. Il n'en fait même aucune mention dans le tableau généalogique de sa famille qu'il y a inséré.

Les Mémoires de du Clercq parcourent un espace d'environ dix-neuf années : ils commencent en 1448, & finissent en 1467. On voit dans la Préface que l'Auteur avoit conçu le projet de les étendre bien au-delà de cette date ; sans doute que les maladies, ou la mort, l'empêchèrent de l'exécuter. Le manuscrit, tel qu'il est sorti de ses mains, n'avoit point encore été tiré de son premier (*b*) dépôt ; & l'on a droit de s'en étonner, quand on réfléchit que beaucoup d'autres ouvrages du même genre, qui lui sont inférieurs à plus d'un titre, ont été réimprimés plusieurs fois. Le mérite de celui-ci consiste dans la simplicité de la narration, dans un ton

(*a*) Lisez ... *Bibliotheca Belgica Valeri Andreæ*, page 406.

(*b*) Le manuscrit même n'est connu que par l'indication très-superficielle qu'on en trouve dans la Bibliothèque Historique de la France, tome 2, p. 195, n°. 17297, & par l'extrait d'un seul de ses chapitres, inséré parmi les preuves de l'édition de Comines, par Lenglet.

de bonne-foi, un certain air de franchise qui captive nécessairement la confiance du lecteur :

Je me suis enquis (dit naïvement du Clercq dans sa préface) au mieulx que j'ai sceu & pu; & je certiffie à touts que ne l'ay fait ny pour or, ny pour argent, ny pour sallaire, ny pour compte à Prince qui soit, ny homme, ny femme qui vescut. Ne voulant ainsy favoriser, ny blasmer nul à mon pouvoir, fors seulement déclarer les choses advenues; je prie tout Prince, Chevaliers & Seigneurs, si j'ay en ce mis chose qui desplaise, que sur moy ne le veuillent imputer à mal; car ne l'ay fait à nulle intencion de nuyre, ou vitupérer personne par hayne : aussi s'il y a quelque chose qui plaise, qu'il ne m'en soit point sceu de gré; car ne l'ay fait pour l'amour d'aulcun, ny pour en amender.

Les diverses comparaisons que nous avons faites des récits de du Clercq, avec ceux des Historiens de son tems les plus accrédités, déposent en faveur de sa véracité. L'accord qui régne entr'eux sur les mêmes faits qu'ils racontent, est une épreuve de son exactitude, lorsqu'il est question d'anecdotes intéressantes négligées par ses contemporains, & scrupuleusement recueillies par lui seul. Ce sont ces détails particuliers sur-tout que nous avons cru devoir conserver; car nous ne dissimule-

rons point que nous avons retranché de ces Mémoires tout ce qui ne feroit qu'une répétition de ce que l'on a déjà lu dans ceux de Richemont & d'Olivier de la Marche, ou de ce qu'on lira dans Comines & dans la favante Préface de Lenglet.

Nous convenons encore, que nous avons été tentés plus d'une fois de refondre entièrement le ftile de du Clercq, fouvent incorrect, diffus & plein d'expreffions populaires. Mais ce que le lecteur y auroit gagné, ne s'acquiert jamais qu'aux dépens d'un bien réel. L'Hiftorien qu'on veut faire connoître n'a plus fa phyfionomie; il a perdu fon caractère d'originalité. Cette réflexion a d'autant plus aifément retenu notre plume, que nous atteignons l'époque heureufe où la plupart des Auteurs, qui paroîtront déformais dans cette Collection, doivent plaire autant par les agrémens d'une diction naïve, que par la clarté avec laquelle leurs Mémoires font rédigés.

A ces Mémoires de du Clercq, nous avons joint deux pièces qui méritent l'attention du lecteur. La première (*a*) eft une lettre de la Pucelle d'Orléans, qui n'a jamais été imprimée, & qui peint le caractère fier & fingulier de cette

(*a*) *Voyez* à la fuite de ces Mémoires, l'Obfervation, N°. 1.

fille célèbre. Cette lettre eſt accompagnée de remarques & d'obſervations judicieuſes. Elles ſont l'ouvrage d'un Savant, membre de deux Académies, auſſi recommandable par ſa modeſtie que par la ſageſſe de ſon eſprit, par la profondeur de ſon érudition, que par l'application qu'il en fait à éclaircir les points les plus importans de notre Hiſtoire.

La ſeconde pièce eſt relative à Jacques Cœur (*a*). On y relève des erreurs accréditées par le témoignage de pluſieurs Ecrivains, qui dans leurs recherches, ſe ſont écartés des bonnes ſources. Vient enſuite l'extrait d'un ouvrage attribué au même Jacques Cœur. C'eſt un état des Finances du Royaume, ſous Charles VII, accompagné du tableau de la recette & des dépenſes de ce Monarque. Ce morceau, preſqu'ignoré, nous a paru digne d'être tiré de l'oubli.

Avant de terminer cette Notice, qu'il nous ſoit permis de témoigner notre reconnoiſſance à MM. les Religieux de l'Abbaye de Saint-Vaaſt, qui ont bien voulu nous ouvrir leurs Archives. Nous remercions auſſi les hommes éclairés qui, par amour pour les lettres, nous ont facilité les moyens d'étendre nos recherches, & de donner un nouveau prix à cette Collection.

(*a*) *Voyez* l'Obſervation N°. 15.

Fin de la Notice.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
D'OLIVIER
DE LA MARCHE.

CHAPITRE XXIX.

Cy commence (a) *l'ordonnance du banquet que fit en la ville de Lille tres-haut & tres-puiſſant Prince Philippe, par la grace de Dieu, Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. l'an mil quatre cens cinquante-trois le dix-ſeptieſme de Fevrier.*

POURÇE que grandes & honnorables œuvres deſirent loingtaine renommée, & perpetuelle memoire, & meſmement quand leſdictes œuvres ſont faictes en bonne intention, je me ſuis entremis de mettre par eſcript, & enregiſtrer par ordre, au plus prés de la verité, & ſelon mon petit ſentement, une feſte faicte à Lille le dix-ſeptieſme jour de Febvrier l'an mille quatre cens cinquante trois, par tres-excellent, tres-haut, & tres-puyſſant Prince, Monſieur le Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. Et commença icelle feſte par une jouſte cedit jour; laquelle jouſte

(a) Ce ſommaire eſt tel en l'Exemplaire.

avoit esté criée à un tres-beau banquet que Monsieur de Cleves donna en ladicte ville, environ dix-huict jours paravant : auquel fut mondit Seigneur, ensemble la Seigneurie, Dames & Damoiselles de sa maison, & fut le cry tel, que le Chevalier au Cigne, serviteur aux Dames, faisoit sçavoir à tous Princes, Chevaliers & nobles hommes, que le jour que mondit Seigneur feroit son banquet (lesquels banquets se faisoyent l'un aprés l'autre) l'on le trouveroit en ladicte ville, armé de harnois de jouste, en selle de guerre, pour jouster à la toile, de lances de mesure, & de courtois roquets, à l'encontre de tous ceux qui venir y voudroyent : & celuy qui pour ce jour feroit le mieux, au jugement des Seigneurs & des Dames, sans ce qu'il s'en exceptast en rien, gaigneroit un riche Cigne d'or, enchainé d'une chaine d'or, & au bout de celle chaine un riche rubis, que les Dames presenteroyent à celuy qui l'auroit desservy. Tel fut le cry, par l'ordonnance & aveu de Monsieur Adolf de Cleves, lequel estoit celuy pour qui la criée se faisoit : & à ce que je vey, la criée & jouste se faisoit au propos d'un entremets, qui contenoit à cedict banquet la pluspart de la longueur de la principale table. Ce

fut une nef à voile levé, moult bien faicte, en laquelle avoit un Chevalier tout droict armé, qui le corps avoit vestu d'une cotte d'armes, des plaines armes de Cleves. Et devant avoit un Cigne d'argent, portant en son col un colier d'or, auquel tenoit une longue chaine d'or, dont ledit Cigne faisoit maniere de tirer la nef : & au bout de ladicte nef seoit un chastel moult bien faict, & richement, au pied duquel flotoit un faucun en une grosse riviere : & me fut dict que ce signifioit & monstroit, comme jadis miraculeusement un Cigne amena dedans une nef, par la riviere du Rin, un Chevalier au chasteau de Cleves, lequel fut moult vertueux & vaillant, & l'espousa la Princesse du Pays, qui pour lors estoit vefve, & en eut lignée : dont lesdits Ducs de Cleves, jusques à ce jour sont issus, & pource il me semble que la maniere de la criée ensuyvoit l'effect de l'entremets. En celle nuict fut presenté le chapelet à Monsieur le Comte d'Estampes, lequel fit son banquet environ dix jours aprés. Ce banquet fut moult plantureux & riche, & garny de plusieurs entremets nouveaux : dont je me passe pour abreger, & pour venir à mon intention.

En ceste feste fut le chapelet (1) pré-

fenté à Monfieur le Duc, en telle façon, que quand les entremets furent levez, d'une chambre faillirent grande foifon de torches : puis vint l'Officier d'armes, ferviteur de mondit Seigneur d'Eftampes, nommé Dourdan, veftu de fa cotte d'armes : & aprés vindrent deux Chevaliers, Chambellans de mondit Seigneur d'Eftampes (c'eft à fçavoir Monfieur de Miraumont, & Monfieur de Dreul) veftus de longues robes de velours, fourrées de martres, & n'avoient rien fur leur chef : & portoyent chafcun d'une main un gentil chapelet de fleurs : & aprés eux venoit une tres-belle Dame, jeune, de l'aage de douze ans, veftue d'une robe de foye violette, richement brodèe & eftoffée d'or : & luy partoyent unes manches, outre la robe, d'une moult delie foye, efcrites de lettres gregeoifes, & eftoit fon chef paré de fes cheveux, beaux & blonds, & par deffus une tocque, affulée d'un volet moult enrichy de pierrerie, & eftoit montée fur une haquenée, houffée de foye bleue, & l'amenoyent trois hommes à pied, veftus de manteaux de foye vermeille, portans chaperons à cornette de foye verde, & aloyent ces trois, chantans une chanfon faicte à propos, & en telle ordonnance pafferent par devant

les tables, & vindrent jusques devant le lieu où estoit assis mon tres-redouté Seigneur, Monsieur le Duc, & quand l'Officier d'armes & les deux Chevaliers luy eurent faict la reverence, ledit Officier dict ce qui luy estoit enchargé, en ceste maniere :

Tres-excellent haut Prince, & redouté,
A vous venons en toute reverence.
Pour charge avons, que vous soit presenté
Ce chapelet, lequel est apporté
Par la Dame que voyez en presence.
Le Comte d'Estampes en son absence
La vous transmet en ce lieu, & envoye;
Et la nomme-t-on la Princesse de joye.

Quand l'Officier d'armes eut ce dict, les deux Chevaliers vindrent à la Dame, & luy baillerent le chapelet en ses mains, & lors les autres trois qui l'amenoyent, la descendirent de sa haquenée. Si tost qu'elle fut descendue, les deux Chevaliers l'adextrerent, & adonc elle fit la reverence à mondit Seigneur, & par uns petis degrez faicts à ceste cause, elle monta sur la table, & s'agenouilla une fois sur le bord de ladicte table, & puis se mit à genoux devant mondit Seigneur, & là demoura jusques elle eust baisé ledit chapelet, & mis sur le chef de mondit Sei-

gneur : qui à ſon relever la baiſa, & s'en retourna ladicte Dame, ſon empriſe achevée. Ainſi fut preſenté le chapelet à mondit Seigneur le Duc. Parquoy il determina le jour de ſon bancquet, & fit moult grans preparatoires. Au jour de ce banquet doncques, Monſieur Adolf (qui s'eſtoit faict crier le Chevalier au Cigne) vint aprés diſner, de tres-bonne heure ſur les rangs, & fut accompaigné du lieu où il s'eſtoit armé, par mondit Seigneur le Duc, par Monſieur de Charolois, par Monſieur le Baſtard de Bourgongne, veſtus tous trois de robes de velours ſur velours noir, & avoyent chacun un colier d'or, moult enrichis de pierreries, comme diamans, balais, & perles : & portoit mondit Seigneur une cornette à ſon chaperon, ſi riche de pierrerie, que je ne ſçay autrement extimer, fors habillement de Prince puiſſant.

Monſieur Adolf, accompaigné (comme dit eſt) de mondit Seigneur, de Monſieur de Charolois, & de Monſieur le Baſtard, & en outre de Monſieur d'Eſtampes, partit de ſon hoſtel à grand compaignie de gens, veſtus de ſes robes, & aloyent devant : & aprés eux alloyent tabourins, & aprés alloit un pourſuyvant d'armes, veſtu d'une cotte

d'armes pleine de Cignes : & aprés alloit un grand Cigne, merveilleusement & subtilement faict, ayant une couronne d'or au col, à quoy pendoit un escu de plaines armes de Cleves, & à celle couronne une chaine d'or, & qui d'un bout tenoit à la tresse de l'escu du Chevalier, & estoit ce Cigne adextré de deux Sagittaires moult bien faicts, qui tenoyent arcs & flesches en leurs mains, & faisoyent semblant de tirer à l'encontre de ceux qui vouloyent approcher le Cigne. Ledit Chevalier tenant à la chaine d'or, suyvoit le Cigne armé tres-richement de toutes armes, & estoit son cheval couvert de drap de damas blanc, & bordé de franges d'or, & son escu de mesme, & à dextre, & à senestre, & derriere, avoit trois jeunes enfans pages, habillez de blanc, en maniere (a) d'Angels, montez sur beaux coursiers, enharnachez de drap blanc, bien decoupé, & aprés venoit un Palefrenier, vestu de blanc sur un petit cheval, qui menoit en main un destrier couvert de drap blanc, brodé de grandes lettres d'or, & frangé d'or, à la devise dudit Chevalier, & aprés venoit Monsieur de Cleves, frere dudit Chevalier,

(a) Autres plus anciens en usent aussi pour Anges.

& Monſieur Iean de Coimbres, (a) fils du Roy Iehan de Portugal, avec grand nombre de Chevaliers & nobles hommes, tous veſtus de blanc, à la pareure du Chevalier, & portoyent les lances en belle ordonnance.

En tel eſtat & compaignie fut mené ledit Chevalier devant les Dames : & fut preſenté par Toiſon d'or, Roy-d'armes, à tres-excellente, tres-haute, & tres-puiſſante Princeſſe Madame la Ducheſſe de Bourgongne, & aux autres Princeſſes, Dames & Damoiſelles : & puis il fut amené és lices, & lors le cigne qu'il avoit amené avec les Sagittaires, fut mis ſur un hourd qui leur eſtoit préparé. Gerard de Roſſillon fut le premier qui ſe preſenta à l'encontre du Chevalier, auquel le Chevalier donna un ſi grand coup de la premiere courſe, qu'il luy perça & fendit ſon eſcu tout outre, dont ledit Gerard eut grand deſtourbier. Aprés vint Meſſire Iehan de Monfort, moult gentement houſſé de ſoye & de brodure. Aſſez toſt aprés vint Monſieur le Comte de Sainct Pol, houſſé de drap d'or, dont la moitié eſtoit gris, & l'autre cramoiſy. Aprés vint Monſieur de Fiennes, couvert de velours noir à larmes

(a) C'eſt à ſçavoir en ſecond degré, & l'a nommé Jaques au Chapitre 20 precedent.

noires, monſtrées d'un peu de blanc. Tantoſt aprés, Monſieur de Charolois, & Monſieur le Baſtard (qui s'en allerent armer, quand ils eurent convoyé mondit Seigneur Adolf) vindrent ſur les rangs houſſez de velours violet, bordé de franges d'or & de ſoye, & leurs eſcus de meſmes, eſtans chargées leſdictes houſſes de campanes d'argent, & eſtoyent bien accompaignez de grands Seigneurs, & entre autres, Monſieur d'Eſtampes ſervoit de lance, Monſieur de Charolois.

Les deſſus nommez jouſterent, & pluſieurs autres Chevaliers bien en poinct : comme Monſieur de Gruthuſe, couvert de velours cramoiſy, Monſieur de Mourcourt de velours cramoiſy, fourré de martres, Meſſire Chreſtien de Digoine, enharnaché de drap, chargé de campanes dorées, Meſſire Evrard de Digoine, couvert d'orfaverie, Meſſire Iehan de Chiſtelle, couvert de menu vair, Meſſire Philippe de Lalain, couvert de velours noir à larmes d'or, avecques pluſieurs autres jouſtéurs tres-bien en poinct, mais de leurs coups ne ſçay-je point l'extime. Toutesfois je ſçay de vray, que le Chevalier au Cigne, & Louis du Chevalaut s'entrerencontrerent ſi durement, que tous deux s'en-

treporterent par terre, les chevaux ſur leurs corps tel atournez, qu'il fut force à l'un & à l'autre d'abandonner la jouſte pour ce jour : du demourant je me tay. Chacun fit ſon mieux de la jouſte, qui faillit par traiđ de temps : & quand elle fut faillie, chacun ſe retrayt. Puis à heure convenable ſe trouverent en une ſale, en laquelle mondit Seigneur avoit faiđ preparer un tres-riche banquet : & là vint mondit Seigneur, accompaigné de Princes & Chevaliers, Dames & Damoiſelles, & trouvans ledit banquet à ſervir, ils ſe prirent à regarder les entremets, qui edifiez y eſtoyent. La ſale où ſe faiſoit ce banquet eſtoit grande & bien tenduë d'une tapiſſerie, en quoy eſtoit faiđe la vie d'Hercule. Pour entrer en ceſte diđe, ſale il y avoit cinq portes, gardées d'archers, veſtus de robes de drap gris & noir, & dedans la ſale avoit pluſieurs Chevaliers & Eſcuyers, conduiſans ledit banquet, deſquels les Chevaliers eſtoyent veſtus de drap de damas, & les Eſcuyers de ſatin deſdiđes couleurs de noir & gris.

« Dans une ſalle immenſe pour ſon étenduë, étoient dreſſées trois tables, que l'on pourroit plutôt appeller trois grands théâtres, vu la quantité de machines que contenoit chacune.

Sur celle du Duc, qui étoit en équerre, il y avoit quatre décorations.

1°. Un Eglise avec sa cloche, son orgue, & quatre chantres pour chanter & pour toucher cet instrument, quand leur rôle l'exigeroit.

2°. Une statuë d'enfant nu, posé sur une roche, *& qui, de sa broquette, pissoit eau rose.*

3°. Une carraque, plus grande même que celles qui naviguoient en mer. On y voyoit des matelots aller & venir, porter des marchandises, grimper aux cordages, monter à la hune, & en un mot faire les manœuvres, comme s'ils eussent été en mer réellement.

4°. Une fontaine qui couloit dans une prairie, la prairie étoit garnie d'arbrisseaux & de fleurs. Des roches, semées de saphirs & & d'autres pierres précieuses, lui servoient d'enceinte; &, dans son centre, on voyoit de bout un Saint-André, de la croix du quel jaillissoit un jet d'eau.

Sur la seconde table, on comptoit neuf décorations.

1°. Une sorte de pâté, dans lequel étoient renfermés vingt-huit Musiciens, hommes ou enfans, destinés à jouer pendant certains

momens d'intervalles, & dont chacun avoit un inſtrument différent.

2°. Le Château de Luſignan avec ſes foſſés & pluſieurs tours; des deux plus petites, il découloit de l'orangeade dans les foſſés. Sur la plus haute on voyoit Méluſine déguiſée en ſerpent.

3°. Un moulin placé ſur un tertre. Au haut d'une des aîles, étoit attachée une pie, elle ſervoit de but à des gens de tous les états, leſquels s'amuſoient à tirer de l'arbalête.

4°. Un vignoble au milieu duquel étoient deux tonneaux qui repréſentoient le bien & le mal. L'un contenoit une liqueur douce; l'autre, une liqueur amère, un homme richement habillé, & aſſis à califourchon ſur l'un des tonneaux, tenoit en main un billet par lequel il offroit le choix de ſes liqueurs à quiconque vouloit y goûter.

5°. Un déſert ou étoit repréſenté un tigre combatant contre un ſerpent.

6°. Un Sauvage, monté ſur un chameau, & ſur le point de faire un grand voyage.

7°. Un homme qui, avec une perche, battoit un buiſſon où s'étoient refugiés beaucoup de petits oiſeaux. Près delà, dans un verger clos d'une treille de roſes, étoit

assis un Chevalier avec sa maîtresse, ils attrapoient les oiseaux que chassoit l'autre, & les mangeoient; sorte d'allégorie satirique, assés ingénieuse, & qui probablement à donné lieu à l'expression proverbiale, *battre les buissons pour un autre*.

8°. Des montagnes & des roches chargées de glaçons pendans. On y voyoit un fou monté sur un ours.

9°. Un lac environné de plusieurs villes & châteaux, & sur lequel voguoit à pleines voiles un navire.

La troisième table, plus petite que les deux autres, n'avoit que trois décorations: un marchand mercier qui passoit par un village avec sa balle sur le dos; une forêt des Indes, remplie de différens animaux automates qui marchoient; enfin un lion attaché a un arbre, & près duquel un homme frappoit un chien.

A droite & à gauche du buffet, qui étoit garni de vases de cristal, de coupes ornées d'or & de pierreries, & d'une quantité immense de vaisselle d'or & d'argent, il y avoit deux colonnes. L'une portoit une statue de femme nue, dont, pendant tout le souper, la mamelle droite fit couler de l'hippocras, & qui, *pour cacher ce qu'il appartenoit*,

s'enveloppoit d'une serviette chargée de lettres grecques écrites en viollet. A l'autre colonne étoit attaché, par une chaîne de fer, un lion vivant, il sembloit garder la femme nue ; ce qu'annonçoit une inscription, en lettres d'or, sur une targe, *ne touchez à Madame.*

Il est probable que par cette femme nue, & ces lettres grecques, on avoit voulu représenter Constantinople dépouillée par le lion qui deffendoit d'y toucher, le Duc de Bourgogne ; & par l'homme qui battoit le chien devant le lion, Sultan Mahomet.

Outre la multitude de machines que je viens d'indiquer, la salle contenoit encore cinq échaffauds pour les spectateurs qui n'étoient pas du souper, & surtout pour la foule d'étrangers qu'avoit attirés à Lille le bruit de cette fête.

Le Duc étant arrivé avec sa Cour, il se promena d'abord pendant quelque tems dans la salle, pour examiner les différentes décorations, après quoi il se mit à table, & les maîtres d'hôtel servirent.

Chacun des services étoit composé de quarante quatre plats ; & chacun par des machines, descendit du plafond sur des chariots peints en or & en azur, à la devise du Duc.

Dès qu'il fut assis avec ses convives, la cloche de l'Eglise sonna, aussitôt trois petits enfans de chœur, sortant du pâté, commencerent, *en guise de* bénédicité, *une très douce chanson ;* & un berger joua de la musette. L'instant d'après parut un cheval, escorté par quinze ou seize Chevaliers à la livrée du Duc : il marchoit à réculons, & portoit deux trompettes masqués, lesquels étoient assis à crû & dos à dos. Il fit ainsi avec les Chevaliers, le tour de la salle, toujours à reculons ; &, pendant ce tems, les deux trompettes jouerent des fanfares.

Eux sortis, l'orgue de l'Eglise se fit entendre ; & l'un des Musiciens du paté donna du cor allemand. Alors entra une grande machine automate qui représentoit un sanglier énorme, le sanglier portoit une sorte de monstre, moitié homme, moitié griffon ; &le monstre portoit lui même un homme sur ses épaules. Il ne fut pas plutôt sorti que les chantres de l'Eglise chantèrent un air, & que trois musiciens du paté executèrent un trio ; l'un jouant de la douçaine, le second du luth, le troisieme d'un autre instrument.

Tels étoient les differens jeux dont fut composé le premier *entremets*. Tous, à la musique près, n'étoient que des farces étran-

gères à la fête ; & il en fut ainſi du ſecond : mais ils préparoient au dernier dans lequel le ſujet de cette fête devoit être expliqué pathétiquement.

Quant au ſecond, ce fut une pantomime dramatique, en trois actes, repréſentant la conquête de la toiſon d'or par Jaſon ; ſorte d'hiſtoire qui rappelloit aux ſpectateurs l'ordre de cette toiſon qu'avoit inſtitué le Duc, vingt-trois ans auparavant.

Pour ce ſpectacle, on avoit élevé à l'un des bouts de la ſalle un théâtre particulier, qu'un grand rideau de ſoye verte déroboit aux yeux des ſpectateurs. Tout à coup on entendit, derriere le rideau, une ſymphonie de clairons ; il s'ouvrit ; & l'on vit le Jaſon attaquer & ſoumettre au joug deux taureaux vomiſſans des flammes, auxquels étoit confiée la garde du jardin des Heſpérides. Enſuite le Heros combattoit un Dragon, monſtrueux, lui coupoit la tête, & lui arrachoit les dents. Enfin il labouroit un champ, avec les bœufs qu'il avoit domptés ; il y ſemoit les dents du dragon ; & auſſitôt naiſſoit du ſein de la terre, une armée de Soldats qui ſe battoient avec acharnement, & s'égorgeoient tous.

Les trois actes de cette ſorte d'opéra ne ſe ſuccédèrent pas immédiatement les uns aux

aux autres. Ils furent remplis par quelques intermédes, dans le gout de ceux du premier *entremets*. Ce fut un jeune homme qui arriva ſur un grand cerf blanc aux cornes dorées, & qui chanta un duo avec ſon cerf; un dragon de feu qui traverſa la ſalle en volant; enfin une chaſſe au vol, dans laquelle on vit deux faucons abattre un héron, qu'on préſenta enſuite au Duc. Ces intermèdes furent accompagnés, ſoit par un morceau d'orgue, ſoit par une chanſon des chantres de l'Egliſe, ſoit par quelque morceau de muſique, des gens du pâté; muſique qui, à chaque fois, fut exécutée ſur un inſtrument nouveau.

Au reſte tous ces petits ſpectacles ſucceſſifs n'étoient, comme je l'ai dit, qu'un amuſement préliminaire; ou, pour me ſervir de l'expreſſion des deux auteurs que j'extrais, ce n'étoit qu'un *paſſe-tems mondain*, donné aux ſpectateurs pour les amuſer, en attendant la grande ſcène, la ſcène qui alloit expliquer le ſujet de la fête, & qui étoit le véritable *entremets*. Elle s'ouvrit par un géant, coëffé d'un turban à la moreſque, & vêtu d'une longue robe de ſoye verte rayée. Il tenoit dans la main gauche une guiſarme, ſelon l'ancienne mode; & de la

droite conduisoit un éléphant. L'animal portoit sur le dos une tour, dans laquelle étoit une femme qui représentoit l'Eglise. Elle avoit sur la tête un voile blanc, à la maniere des Réligieuses; sa robe étoit de satin blanc; mais son manteau étoit noir, afin de marquer sa douleur.

Quand elle fut arrivée devant le Duc, elle chanta un triolet pour faire arrêter le géant, & commença une longue complainte en vers, où, après avoir exposé les maux que lui causoient les infidèles, elle implora le secours du Duc & des Chevaliers de la toison qui se trouvoient là. Alors entrèrent différens Officiers, & le Roi d'armes de l'ordre, suivis de deux Chevaliers du même ordre, qui donnoient la main à deux Demoiselles, don l'une étoit la fille naturelle du Duc.

Le Roi d'Armes portoit un faisan vivant, orné d'un collier d'or avec pierreries. Il s'approcha du Duc; & après une profonde réverence lui dit que la coutume des grands festins, étant d'offrir aux Princes & aux gentilshommes, un paon ou quelqu'oiseau noble, pour faire un vœu, il venoit avec ses deux Dames, présenter à sa valeur, un faisan. Le Duc pour repondre à cette proposition,

donna un billet écrit de ſa main, qu'il avoit préparé d'avance, & qu'il fit lire tout haut. Il y vouoit *à Dieu premierement, puis à la très-glorieuſe Vierge ſa mere, enſuite aux Dames, & au faiſan*, que ſi le Roi de France ſon Seigneur, ou quelques autres Princes chrétiens vouloient ſe croiſer contre le Turc, il les ſuivroit, ou les accompagneroit; & qu'il combattroit même contre le Sultan, corps à corps, ſi celui-ci vouloit y conſentir.

La Dame Sainte-Egliſe l'ayant remercié, elle fit le tour de la ſalle avec ſon éléphant; & pendant ce tems, preſque tout ce qu'il y avoit là de Princes & de grands Seigneurs, voua, ſur l'oiſeau, des proueſſes extravagantes: tel, de ne point boire de vin; tel autre, de ne point s'aſſeoir à table, ou de ne point ſe coucher un jour de la ſemaine, juſqu'à ce qu'il eut rencontré l'armée des infidèles; celui-ci, de l'attaquer le premier; celui-là de renverſer la banniere du Sultan; un autre de ne point revenir en Europe, ſans ramener un Turc priſonnier. Enfin ce qui nous donnera une idée de la dévotion de ces croiſés nouveaux, il y en eut un qui voua que ſi juſqu'au moment du départ il ne pouvoit obtenir les faveurs de ſa dame, il

épouseroit la premiere Demoiselle qu'il trouveroit, ayant vingt-mille écus.

Quant les vœux furent faits, une troupe de musiciens entra à la lueur d'une grande quantité de torches. Douze Dames les suivoient, accompagnées chacune d'un cavalier, & chacune représentant une vertu, elles commencerent une danse, & c'est ainsi que se termina la fête ».

CHAPITRE XXX.

Ensuyvent une partie des vœus, que firent aprés le tres-noble, & tres-redouté Prince Philippe par la grace de Dieu Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. plusieurs autres grands Seigneurs, Chevaliers, Gentils-hommes, l'an mille quatre cens cinquante-trois.

Le premier qui aprés Philippe surnommé le Bon, Duc de Bourgongne, fit son Vœu, fut le Duc de Cleves neveu du Duc: puis le Comte de Sainct Paul, qui en fit autant : & ensuite le Seigneur de Pons, lequel promit de ne coucher jamais dans le lict les Samedys, jusques à ce qu'il eust fait & accomply son Vœu : le Comte de Charolois fils du Duc : le Comte d'Estampes ne-

veu du Duc : Adolf de Cleves auſſi ſon neveu : Iean de Coïmbres : le Seigneur de Fiennes frere du Comte de Sainct Paul : Antoine Baſtard de Bourgongne : le Comte de Heurnes (ou pluſtot de Hornes) qui dit tenir ſa Comté de trois Seigneurs, à ſçavoir, de l'Empereur, & des Seigneurs de Gueldres & de Liege, le Vœu duquel Comte eſt traduit de l'Alemand en François : le Comte de Boucamp : Huë de Lannoy : Antoine Seigneur de Crouy, Comte de Portian, premier Chambellan du Duc de Bourgongne, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or : Aloſt de la Marche : Pierre de Boiſſremont Sieur de Charny, de Molinet & de Montfort, Chevaliers de l'Ordre de la Toiſon d'Or : Iean de Crouy Sr de Chimay, grand Bailly de Haynaut, Chevalier de la Toiſon d'or, frere d'Antoine de Crouy : M. de Crequy Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or : Simon de Lalain Seigneur de Montigny, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or : Iean de Luxembourg Baſtard de Sainct-Paul, Seigneur de Halbourding, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or (lequel en autres choſes promet, de ne ſe deſiſter de ſon entrepriſe, juſqu'à ce qu'il aye en ſa poſſeſſion le Turc, mort ou vif,) Iean S^t d'Auxi Conſeiller &

Chambellan du Duc de Bourgongne, & premier Chambellan du Comte de Charolois, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or : le Seigneur de Lannoy Conſeiller & Chambellan du Duc de Bourgongne, Chaſtelain de Thomichon, & de par luy ſon Lieutenant en ſes pays de Hollande, Zelande, & Friſe, Chevalier de la Toiſon d'Or (qui fait ſon Vœu ſous le bon plaiſir du Roy & du Duc :) Nicolas Rolin Chevalier Seigneur d'Authune, Chancelier du Duc de Bourgongne (lequel à cauſe de ſon grand aage, promet & vouë, d'envoyer en ſa place, en ce voyage d'outremer, un de ſes enfans, accompagné de vingt-quatre Gentils - hommes, armez & montez comme il faut, & entretenus à ſes deſpens tant & ſi longuement que le Duc y ſera) le Seigneur de Ligne : le Seigneur de Lalain, & Meſſire Sans (a) de Lalain freres, faiſans leurs Vœux enſemblement : Charles de Chaalon neveu du Prince d'Orenge : Charles de Rochefort (qui nomme ſon maiſtre le Comte d'Eſtampes) : Iean de Ghines (b) Seigneur de Bergues ſur Lezon, premier Chambellan du Duc de Cleves (la ſignature de celuy-là eſt du dix-huictieſme Fevrier) : Philippe de Hornes Seigneur de Bauſſegines, de Hon-

(a) Ou Sanche. (b) Ou Guines.

deſcote, de Heze, & Vicomte de Berges (a): Louys de la Vieſville (b) Seigneur de Sains, Capitaine de Gravanches & de Bourbourg: Iean Seigneur de Commines: Antoine Seigneur de Crevecœur: Iean du Bois Seigneur de Hennequin, (lequel vouë, depuis le jour de ſon deſpart, de ne manger, chaque Vendredy, choſe aucune qui ait receu mort, juſques à ce qu'il ſe ſoit trouvé combattant main à main contre les ennemis de la ſaincte Foy; & promet au peril de ſa vie, d'aborder la Banniere du grand Turc en un combat, s'il la peut aucunement reſconnoiſtre, afin de la renverſer): Pierre Seigneur de Bouſſu (c), & Meſſire Philippe de Lalain voüans enſemblement: Thiebaut (d) de Rougemont: Ioſſe de Haleuvin Seigneur de Preuves: & Meſſire Gaules du Foſſé (qui voüient enſemblement en la ville de l'Iſle, dans la Cour & Salle du Duc, auprés de l'Egliſe de S. Pierre): Louys de la Gruthuſe: Philippes Pot (qui voüa de ne mettre, depuis le premier jour qu'il feroit party, aucune armure en ſon bras droit, & de ne s'aſſeoir à table les Mardys juſqu'à ce ce qu'il ſe fut trouvé en quelque défaite des Turcs; au deſſous duquel Vœu, donné par

(a) Ou Bergues. (b) Ou Viefville.
(c) Ou Boſſu. (d) Ou Thibaud.

escrit, le Duc commanda au Roy d'Armes de la Toison d'Or d'escrire, que ce n'estoit point son plaisir, que ce Chevalier vint en sa compagnie au sainct voyage, le bras desarmé, mais au contraire, bien & suffisamment armé) : Claude de Thoulonion Seigneur de la Barre : Antoine de Rochefort (son Vœu en datte du dix-huictiesme de Fevrier) : Antoine Rolin Seigneur de (a) Meries (lequel promet de servir à ce voyage, si son pere luy veut permettre, & fournir dequoy pour les fraiz.) : Huge (b) de Longueval Seigneur de Vaux (lequel promet, que depuis le jour qu'il sera party pour aller audit voyage, il ne boira point de vin, jusqu'à ce qu'il aye tiré du sang d'un Infidele ; & adjouste encore, qu'il ne reviendra point de ce voyage, jusqu'à ce qu'il y aye été deux ans entiers, quoy que la compagnie avec laquelle il seroit venu s'en retournast ; si ce n'estoit, qu'avant ces deux ans expirez, la ville de Constantinople fut reprise & reconquise par les Chrestiens :) Robert Seigneur de Miraumont : Antoine de Ray (c) Seigneur de Feneu (lequel promit que du jour qu'il seroit party, il ne se mettroit à table les Sa-

(a) Ou d'Aimeries, ou d'Emerie. (b) Ou Hugues.
(c) Ou Rœux.

medys & ne mangeroit que pain & eauë, en l'honneur de la Vierge Marie, jusqu'à ce qu'il eust veu les Infideles en bataille) : Guillaume de Vandres Seigneur de Corleron (lequel voüa de ne se departir de ce voyage jusqu'à ce qu'il eust presenté au Duc un Infidele pris prisonnier) : Monseigneur de Contay, Maistre-d'Hostel de la Duchesse de Bourgongne : Messire Geoffroy de Thoisy Seigneur de Mimeure : Messire Iean de Rosimbos Seigneur de Fourinelles, Chambellan du Comte de Charolois (lequel promet de ne retourner au pays où il est né, jusqu'à ce qu'il se soit trouvé en quelque bataille contre les ennemis de la Foy, & sur terre & sur mer) : Messire Baudin Domgines Gouverneur de Lisle, & Seigneur d'Estrées : Messire Iean de Beauvoir : Messire Iean de Hingettes Seigneur de Fretin : Messire Alard de Rabodinges (a) (la signature de sa cedule est du vingtiesme Fevrier 1453) : Simon Seigneur du Chasteler, Conseiller & Maistre-d'Hostel du Duc de Bourgongne : Messire Guy (b) de Brimeu Seigneur de Hombercourt : Messire Iacques de Dringhain (sa datte est du vingt-deuxiesme Fevrier mil quatre cent cinquante-trois) : Messire Chres-

(a) Ou Rabodegnes. (b) Ou Guyot.

tien de Digonnes Seigneur de Tranges (a) : & Meſſire Erard de Digonnes, Seigneur de Sainct-Soüay, freres, voüans enſemble (leſquels promettent, s'il advient de ſe trouver en bataille contre les Infidelles, de faire tout leur poſſible pour renverſer & mettre à bas la premiere enſeigne qui apparoiſtra des ennemis ; & outre plus, Chreſtien de Digonnes voüe, que s'il retourne de ce voyage en ſanté, il repaſſera par trois Royaumes chreſtiens, dedans leſquels il ſignifiera entrepriſe, pour faire armes à pied & à cheval) : Meſſire Claude de Rochebaron, Seigneur de Sanures : Louys de Contay, Seigneur de Mourcourt : Meſſire Antoine Baſtard de Brabant, & Meſſire Federic (b) de Vuitem (qui voüent enſemble,) & Meſſire Philippes Baſtard de Brabant, frere dudit Antoine, de meſme que les autres deux : (ils promettent eſtans arrivez en Turquie, de prier qu'on leur donne congé d'eſtre les avant-coureurs, & qu'en ce cas ils porteront l'enſeigne de Noſtre-Dame en baneroles (c), ſur leurs ſalades, ou ſur les habillemens de teſte qu'ils auront), Meſſire Ioſſe de Coennighe : Meſ-

(a) Ou Thienges.

(b) Ou Frederic. (c) Ou bannieres.

ſire Iean du Chaſteler (a) : Meſſire Pierre Waſt de Saybedra, (lequel promet, s'il arrive bataille, d'aborder la banniere ou ſigne du grand Turc, en telle maniere qu'il l'abaiſſera & y lairra des enſeignes de ſon exploict;) Meſſire Philippes de la Viefville, Seigneur de Mammez, (lequel promet, aprés cette guerre achevée, de faire le voyage de Ieruſalem), Iacques de Harchies, (lequel voue d'aſſaillir les ennemis tout des premiers), Pierre de Miraumont, Seigneur de la Bouteillerie : Iean Baſtard de Renty, Seigneur de Clary (b), Conſeiller, Chambellan & Maiſtre-d'hoſtel du Duc de Bourgongne (ſa datte eſt du vingt-huictieſme Fevrier mil quatre cent cinquante-trois) : Meſſire Leon de l'Hoüardie (c) : Meſſire Louys Morel : Philippe de Noyelle, Chaſtelain de Langle (il voue d'aborder & combattre le Turc, ou quelque autre Prince infidelle, le jour de la bataille) : Guillaume de Cicon, premier Eſcuyer d'eſcuyerie du Comte de Charolois : Antoine de Lournay, Eſcuyer tranchant du Duc de Bourgongne, (lequel voue, s'il reconnoiſt en un combat un Roy infidelle, de luy donner un coup d'eſpée ſur la

(a) Ou Chaſtelier.

(b) Ou Clery. (c) Ou l'Hoüarderie.

couronne qu'il porteroit ſur la teſte,) Emard Bouton, Eſcuyer, Eſſanſon (a) du Duc de Bourgongne (lequel promet, à la premiere bataille qui ſe donnera contre les Infidelles, d'eſtre avec la premiere enſeigne de ſa nation,) Iean Boudault, Iacques de Villers, Eſcuyer, Seigneur dudit lieu, Eſchançon du Duc de Bourgongne, Guiot d'Uzi, auſſi Eſchançon dudit Duc, Iacques de Montmartin, Pannetier, & Guillaume de Saux, Eſchançon d'iceluy Duc, & Pierre de Hagambac, Chambellan du Duc de Cleves (qui voüerent enſemble & promirent, que du jour de leur depart, ils ne feroient les Lundys de tout le jour à table un an durant; & qu'ils feroient armes à pied & à cheval contre trois des gens du Turc :) Herne (a) de Meriadet, Eſcuyer d'eſcuyerie du Duc de Bourgongne, Iean de Chaſſa, autrement Benetou, Eſcuyer tranchant du Duc de Bourgongne, (lequel voüe, entre autres choſes, que jamais la teſte de ſon cheval ne retournera, qu'il n'aye veu la banniere ou enſeigne du Turc abbatuë ou gangnée,) Louys du Chevalart, Eſchançon du Duc de Bourgongne, (qui promet, que dés-lors que le Duc approchera à quatre journées prés des

(a) Ou Eſchançon. (b) Ou Heruë.

frontieres des ennemis de la Foy, il ne portera chapeau ny chaperon sur son chef, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un des Insidelles, pour le combatre à pied, ou à outrance, ayans le bras droit nud, excepté le gantelet :) Iean de Sailly, Escuyer tranchant de Mademoiselle d'Estampes, (il promet que quand il sera arrivé à la fin du voyage, il combatra un Infidelle corps à corps, ou bien qu'il fera la conqueste d'un d'iceux, pour en pouvoir faire à sa volonté, ou qu'il demeureroit deux ans en la plus prochaine frontiere de leur pays :) Gerard de Roussillon, Escuyer Pannetier de Monseigneur de Charolois, Englebert (a) d'Orlay, Eschançon du Duc de Bourgongne; (promet de ne tenir son bras droit armé durant ce voyage, jusqu'à ce qu'il aye combatu un Sarasin corps contre corps,) Estienne de Falentin, Escuyer tranchant dudit Duc; (il vouë de se trouver avec la premiere enseigne de sa nation, qui ira fondre sur les Turcs,) Roland de Disquemuë; Roberd Bastard de Saveuses, Escuyer trenchant d'iceluy Duc; (il offre de combatre à outrance un Turc, à pied ou à cheval, tant que l'un ou l'autre soit vaincu,) Iean de Marsilles, Escuyer Pannetier du mes-

(a) Ou Engilbert.

me Duc; (il promet d'aller à ce voyage, à moins qu'il ſoit malade à l'extremité, & de n'abandonner ſon Seigneur juſques à la mort, pour quelque neceſſité, fortune, ou adverſité qui luy advienne) : Garin de Brimeu, Pannetier du Duc, & Maiſtre Veneur de ſon hoſtel; (il promet, qu'au cas qu'il ne puiſſe aller au voyage, il envoyera homme de bien à ſes deſpens, payé pour un an) : Guillaume de Montigny, Eſcuyer tranchant du Comte d'Eſtampes; (il vouë, que dés l'heure qu'on partira pour ce voyage, il ne ceſſera de porter jour & nuit une piece de harnois (a), juſqu'à ce qu'il aye eu affaire avec quelqu'un des ennemis; & qu'en ſigne de penitence, il ne boira jamais de vin le Samedy, ny ne couchera dans un lict, ny s'aſſeoira à table leſdits jours de Samedy, ains qu'il jeuſnera en ces jours-là, & portera l'eſtamine, ou veſtira la haire, & cela depuis le depart, juſqu'à ce qu'il ait accomply le vœu (b) deſſuſdit) : Philippes de Secounes-Honnes, Eſchançon du Duc de Bourgongne; (il promet, qu'eſtant arrivé à quatre journées prés des Sarraſins, il ne mangera point de chair les Dimanches, juſqu'à ce qu'il ayt combatu

(a) C'eſt à dire, de armure.

(b) Differentes conditions de tous ces vœux.

contre un Sarrasin, & qu'il l'ayt défait) : Iean Grigaut, Escuyer Pannetier du susdit Duc : (vouë que dés le jour qu'il partira pour aller audit voyage, il ne boira point de vin les Samedys tout le jour, un an durant, jusqu'à ce qu'il aye abbatu un des Infidelles les pieds contremont) : Martin Fruse (promet de ne retourner jamais de ce voyage, tant qu'il trouvera dequoy s'occuper pour servir contre les Infidelles) : Ieannet de Breniettes (a), Escuyer tranchant du Bastard de Bourgongne (vouë, entre autres chose, que s'il ne joüyt point de sa Dame entre-cy & le voyage ; que la premiere Dame ou Damoiselle qui aura vingt mille escus, il la prendra en (b) mariage, si elle veut) : Guillaume de Cathandre, Escuyer Eschançon du Duc de Bourgongne ; (il offre de s'employer avec les premiers sur mer) : Olivier de la Marche, Officier du Comte de Charolois : (vouë de ne revenir de ce voyage jusques à ce qu'il se soit trouvé en lieu, où par honneur il puisse vestir sa cotte d'armes, s'il luy plaist, à l'encontre des Infidelles, & ce en si honnorable rencontre, qu'il y

(a) Ou Rebreniettes.

(b) Ce vœu paroist avoir bien peu de rapport avec le sujet de toute cete ceremonie.

en ait cinq cent hommes du moins de défaits.

CHAPITRE XXXI.

Du mariage de l'aisné fils de Crouy à une fille du Comte de Sainct Pol: du voyage du bon Duc Philippe en Alemaigne: & du mariage du Comte de Charolois, avec Madame Isabeau de Bourbon.

En ce mesme temps le Seigneur de Crouy, estant à Luxembourg, fit espouser Iehan de Crouy son fils aisné, à la fille du Comte de Sainct Pol, laquelle fille fust baillée és mains du Seigneur de Crouy, pource qu'elle estoit jeune & enfant: & fut traicté iceluy mariage entre le Comte de Sainct Pol, pere de la fille, & le Seigneur de Crouy, pere du fils. Mais pour aucun mal content, ou autres causes, ledit Comte de Sainct Pol ne vouloit point que le mariage se parachevast: & toutesfois il n'avoit sa fille en ses mains: mais l'avoit le Seigneur de Crouy, comme dict est. Parquoy il fit consommer le mariage, & envoya prier le Comte & ses amis, notablement: mais le Comte n'y voulut point aller, ne les amis, dont grande haine se conceut entre les parties: & toutesfois fut & demoura faict

faict ledit mariage : & soubtiva chacun de troubler son compaignon, & de l'effect, & de ce qui en advint je deviseray cy aprés. En ce temps du banquet du Duc, se trouva à Lille le Comte de Sainct Pol, comme l'on peut voir cy dessus, & ne se contenta point le Duc du vœu (a) qu'il avoit faict en sa presence : pource qu'il ne se monstroit point suget, tel qu'il estoit.

Or fit le Comte une grande feste à Cambray, où il y eût tournois & joustes, & grans

(a) Il n'y a aulcunement parlé de ce vœu auparavant à ceste cause, mais j'ai atteint un Livre, auquel estoient redigez par escript tous les vœus devant recitez, desquels vœus ne feray icy aucun recit, sauf que seulement du vœu du Comte de Sainct Paul, servant à esclaircir la matiere icy subjecte ; & parle ledict vœu en telle sorte : « Je vouë aux Dames & au Faisant, que » avant qu'il soit six sepmaines, je porteray une em- » prise en intention de faire armes à pied & à cheval, » laquelle je porteray par jour, & la plusspart du temps ; » & ne le lairray pour chose qu'il m'advienne, si le Roy » ne le me commande, ou si armée se face aller sur les » infideles par le Roy en sa personne, par son com- » mandement, ou autrement si c'est le bon plaisir du » Roy, j'iray en ladicte armée de tres-bon cœur pour » faire service à la Chrestienté ; & mettray paine, au » plaisir de Dieu, d'estre des premiers qui assembleront » avec lesdicts infideles ».

entremets : mais pour la cause susdicte, ne vouloit souffrir le Duc, que nul de son hostel y allast : & commencerent telles choses à mettre le (2) Comte en desidence & soupçôn, parquoy il s'elongna de la maison de Bourgongne : & se tenoit avecques le Roy de France. En ce temps le Comte avoit besongné avecques le Duc Charles de Bourbon, pour avoir Ysabel de Bourbon sa fille, en aliance de mariage pour Iehan de Luxembourg, aisné fils du Comte : mais la Damoiselle avoit esté nourrie avec la Duchesse de Bourgongne, & estoit en la maison du Duc, qui estoit son oncle, parquoy le Comte ne parvint point a son emprise : & advint qu'en dissimulant ledit mariage, le bon Duc qui avoit empris d'aller à (a) Risse-bourg, & ne sçavoit s'il passeroit outre ou s'il auroit autre destourbier, fut conseillé qu'avant son partement il mariast son fils : & voyant les mœurs, vertus, & conditions de sa niece, Ysabel de Bourbon, dessusdicte, il prit en son opinion de la donner à femme à son fils, & envoya querre le Comte à toute diligence, qui desja avoit pris congé de luy, pour aller en Holande ès affaires

(a) Ou bien Rinsbourg, qui est Ratisbonne, comme l'avons monstré ailleurs.

du Duc ſon pere : lequel revint haſtivement pour obeir.

Et à la verité la Ducheſſe ne conſeilla point le mariage, pource qu'elle queroit & entendoit de marier ſon fils en Angleterre, à la fille aiſnée du Duc d'York (qui depuis fut Ducheſſe d'Exeſtre) pource qu'elle le vouloit alier en Angleterre, où elle avoit le cœur par nature : car elle fuſt fille d'une fille de Lancaſtre, mariée au Roy de Portugal ſon pere : & toutesfois fut le Duc obey de la mere, & du fils : combien qu'a ceſte cauſe furent aucuns differens en ceſte matiere. Moult priſoit & louoit la mere les vertus & conditions de la noble Damoiſelle. Si furent fiancez ſecretement : pource que le Duc n'avoit le conſentement, ne le ſceu du Duc de Bourbon , pere d'elle , ne de la Ducheſſe, ſœur germaine du Duc : & tendoit le Duc d'avoir la Seigneurie de Chaſteau-Chinon, pour joindre à Bourgongne. Si fut envoyé Iehan Boudaut, Eſcuyer deſſus nommé, pour conduire ceſte matiere : & s'en retourna le Comte en ſon voyage de Holande.

Le bon Duc, (qui tout ardoit de faire ſon voyage; & d'executer ce qu'il avoit promis) fit diligenter ſon partement : & ſe partit à moins de cent chevaux , de la ville de

Lille, le quinziesme jour de Mars iceluy an cinquante trois : & se fit guider à Chastel en Porcien, dont le Seigneur de Crouy estoit Comte & Seigneur : & sied assez prés de Bar-sur-Aube, entrée du pays de Bourgongne ; où il fust noblement receu : & ainsi se mit le Duc en son voyage d'Alemaigne, & laissa son fils Gouverneur de tous ses pays en son absence. Il laissa ses pays en paix & union, en richesses, en justice, & en toutes les bonnes prosperitez, que Prince peult laisser pays. Il laissa son fils pourveu de conseil comme du Chancelier Raolin, du Seigneur de Crouy, du Seigneur de Goux, & d'autres grans personnages : & certes ses pays demourerent en telle prosperité, que l'on pourroit dire d'eux, ce que dict le Poete, quand il dict que les siecles estoyent dorez : & en ce gouvernement se gouverna le Comte Charles si bien, & si vertueusement, que nulle chose n'empira en sa main : & quand le bon pere revint de son voyage, il trouva ses pays entiers comme devant. En ce temps plusieurs nobles hommes & femmes, de l'hostel du Duc, se rendirent en l'observance : & nommement Anthoine de Sainct Simon, Anthoine de Sailly, Iehannin d'Or ; & plusieurs autres, qui menerent moult belle,

& saincte vie, & ainsi s'en âla le Duc en Alemaigne, & son fils demoura Gouverneur pour luy: & nous tairons un peu a parler du noble Comte, & parlerons du pere, & comment il exploita en Alemaigne.

Quand l'Empereur Frederic (a) d'Austrice sceut la venuë du Duc Philippe de Bourgongne en Alemaigne, luy craintif de sa personne, & voyant que tous les Princes d'Alemaigne faisoient grand honneur audit Duc, & le festoyoient honnorablement, se retira és dernieres parties de son Empire: & manda au Duc qu'il n'allast plus avant pour celle fois, & qu'il envoyeroit devers luy, pour eux entendre l'un l'autre. Ce qu'il fit, & y envoya son Chancelier (qui fut depuis Pape Pie) mais ils ne se peurent accorder: & demoura la chose en roupture: & durant ce temps le Duc Philippe prit une grande maladie, & fut longuement malade en une ville d'Allemaigne: toutesfois par la grace de Dieu il en eschappa: & sans faute, les Princes d'Alemaigne le festoyerent grandement (comme ceux de Baviere, à qui il estoit parent) & autres nobles Princes, qui moult honnorablement le receurent & festoyerent: & le bon Duc, voyant & con-

(a) Icy se peult commencer l'an 1454.

gnoillant qu'il n'auroit autre refponce de l'Empereur, fe delibera de s'en retourner en fes pays. Ce qu'il fit, & fut grandement feftoyé en l'hoftel du Prince d'Orange : & en ce temps le Seigneur d'Antre maria fon fils à la fille de Neuf-Chaftel : & de cefte aliance de Vergy, & de Neuf-Chaftel, fut faicte grande extime en Bourgongne, pource que ce font deux grandes maifons.

Le Seigneur d'Antre fit diligence d'arrefter le Duc fon Seigneur à icelles nopces : lefquelles furent moult plantureufement fervies de vins & de viandes, & y furent toutes les Dames du pays : & devez entendre que le Seigneur d'Antre fut le plus large, & abandonné de fes biens, qu'homme de fon temps, & ne plaindoit nulle defpence. Les nopces durerent quatre jours, & y eftoit tout homme defroyé, & mefmes par les villages au fraiz, & à la defpence dudit Seigneur d'Antre : & à la verité, iceluy Seigneur d'Antre fut un des larges defpenfiers, & des liberaux hommes, qui fut de fon temps. La fefte achevée, le bon Duc (qui avoit le cœur & la volonté que le mariage fe fit de fon fils, & de fa niece) depefcha Meffire Philippe Pot, un fien Chevalier privé : & par lettres, & par commandement de bouche, manda à fon

fils, qu'il espousast sa dicte niepce, & qu'il trouvast le mariage consommé à son retour. Ce qui fut faict & accomply selon le desir du pere : & à la verité, ladicte Dame estoit toute vertueuse, & digne de ce grand bien avoir (a). Les noces furent à Lille, & y eust riches joustes, car Monsieur de Ravestain, & Monsieur le Bastard firent la feste grande & plantureuse : & ainsi fut Madame Ysabel de Bourbon, Comtesse de Charolois : & fut ledit mariage en l'an mille, quatre cens, cinquante quatre.

CHAPITRE XXXII.

D'un combat à oultrance, faict entre deux Bourgeois de Valenciennes, en la presence du Duc Philippe de Bourgongne, Comte de Hainaut.

En continuant ma matiere, le bon Duc se (b) partit de ses pays de Bourgongne, & vint tout droict à Valenciennes : auquel lieu il

(a) Ce mariage du Comte Charles de Charolois à Madame Ysabeau de Bourbon sa cousine, fut en l'an 1454, le penultiesme jour d'Octobre, selon Monstrelet & Meyer.

(b) Cecy se peult encore rapporter à la fin de l'an 1454, ou au commencement de l'an 1455.

trouva la bataille preste entre deux hommes pour franchise de ville : & devez sçavoir que la ville de Valenciennes est fondée sur privileges, donnez par les Empereurs, & les Comtes de Hainaut : & entre autres, ils ont un privilege, que quand un homme a occis un autre de beau faict (c'est a dire en son corps deffendant) il peut venir demander la franchise de Valenciennes, & qu'il veut maintenir, à l'escu, & au batton, qu'il a faict le faict de beaufaict, & sur ce luy est accordée la franchise, & ne luy peult nul rien demander pour ceste querelle, sinon qu'on le prenne & maintienne à l'escu, & au batton (comme dict est) & devant la loy de la ville.

Or pource que telles choses n'adviennent pas souvent, le bon Duc s'arresta à Valenciennes, pour veoir celle bataille, & fut vray qu'un nommé Mahuot, avoit tué un parent de Iacotin Plouvier, & a ceste cause ledit Iacotin poursuyvit ledit Mahuot devant la Loy de Valenciennes, & disoit qu'il avoit meurdry son parent par aguet, non pas de beau faict, & que celuy vouloit ledit Iacotin prouver, & monstrer à l'escu & au batton, selon la franchise de la ville : & de ce fut grand procès tenu devant la Loy, & fin

decompte, fut jugé & dict, que le gage de bataille y estoit manifeste, & furent pris tous deux par la justice, & mis chacun en prison fermée a part; & attendirent si longuement, que le Duc revint des Alemaignes : & se trouverent le pere & le fils à Valenciennes, pour veoir l'execution des deux champions, combien que le Duc n'estoit point Iuge en ceste partie, mais l'estoyent & sont ceux de la ville : & à verité, ils tindrent moult belle ceremonie à la bataille des dessusdicts, & combien que j'aye parlé de ceste matiere au volume que j'ay faict du gage de bataille, toutesfois ne me puis-je tenir, ne passer, que je ne die aucune chose de ce que je vey en ceste bataille.

Les principaux assistans furent le Prevost du Comte, & le Prevost de ville : & fut pour ce jour Prevost du Comte, Messire Gilles de Harchies, Seigneur de Beilligniers, & Prevost de la ville, un notable Bourgeois, nommé Merciot du Gardin, & tenoient ces deux la gravité & ceremonie du champ : & de l'ordre de la ville deux Gentils-hommes avoyent le regard aux portes. Le peuple estoit grand sur le marché, & estoit conduit par un nommé Nicolas du Gardin, qui se

tenoit en une (a) garne à l'hostel de la ville, a tout un grand batton ; & s'il voyoit que le peuple se derivast, ou muast en rié, il feroit de son batton, & crioit : *Guare le Ban* : & sur ce mot chacun se tenoit quoy, & doutoit la punition de justice, & à la verité tout le peuple & ceux de la ville estoient pour Mahuot en courage, pource qu'il combatoit pour la querelle de la ville. Or avons devisé de l'ordre de ladicte ville, & faut escrire du faict de la lice, & du champ clos, & comme les champions se maintindrent en ceste bataille.

Ce champ clos estoit rond, & n'y avoit qu'une entrée, & tantost ceux de la ville firent apporter deux chaizes, couvertes de noir, mises & apposées à l'opposite l'une de l'autre, & tantost aprés entra Mahuot en ladicte lice, & s'alla seoir en sa (b) chaize, & n'arresta gueres que Iacotin Plouvier vint de l'autre part, qui semblablement s'asseit en la chaize pour luy preparée. Les champions estoyent semblables d'habillemens. Ils avoyent les testes rases, les pieds nus,

(a) C'est la premiere fois que j'aye veu ce mot, & confesse ne sçavoir promptement que c'est.

(b) Ie doute qu'il ne faille *chaire*.

& les ongles coupez, des mains & des pieds: & au regard du corps, des jambes, & des bras, ils estoyent vestus de cuir bouilli, cousu estroittement sur leurs personnes, & avoyent chacun une bannerole de sa devotion en sa main: & tantost entrerent ceux de la Loy, commis à ce, qui portoyent un grand Messel, & firent le serment l'un contre l'autre: c'est à sçavoir, que Mahuot jura qu'il avoit tué son homme de beau faict, & Iacotin Plouvier jura le contraire, & tantost leur furent apportez à chacun un escu, peint de vermeil, a une croix de Sainct-George, & leur furent baillez les escus la pointe dessus, & me fut dict, que quand le plus noble homme du monde combatroit à Valenciennes, il n'auroit autre avantage, sinon que la poincte de son escu seroit en bas, & pourroit porter son escu, comme un noble homme le doit porter.

Item leur furent baillez deux bastons de mesplier, d'un poix & d'une grandeur, & puis furent les chaizes ostées, & mises hors de la lice, & s'en retournerent ceux de la Loy, & laisserent les Champions l'un devant l'autre, & le Prevost de la ville rua le gand, qui avoit esté jecté pour faire ladicte bataille, & cria: *Chascun face son debvoir!* Et pres-

tement ſe leverent les champions, & coururent ſus l'un à l'autre moult vigoureuſement: & devez entendre que les champions demanderent à ceux de la Loy trois choſes, a ſçavoir ſucre, cendres, & joinɛ̃ure; & premierement leur furent apportez deux bacins plains de graiſſe, dont les habillemens, que chaſcun d'eux avoit veſtus, furent oingts & engraiſſez, afin que l'un deux ne peut prendre priſe ſur l'autre. Secondement leur furent apportez deux bacins de cendres, pour oſter la graiſſe de leurs mains, afin qu'ils peuſſent mieux tenir leurs eſcus & leurs baſtons. Et tiercement, fut miſe en la bouche de chaſcun d'eux, une portion de ſucre autant à l'un comme à l'autre, pour recouvrer ſalive & haleine, & de chacun des trois leur fut faict eſſay devant eux, comme devant deux Princes.

Or combien que ledit Mahuot ne fut ſi grand ne ſi puiſſant que ſa partie, toutesfois vigoureuſement il puiſa du ſablon, & le jecta aux yeux & au viſage de Iacotin Plouvier, & de ce coup luy donna de ſon batton ſur le front, dont il luy fit playe & ſang. Mais ledit Iacotin (qui eſtoit homme fort & puiſſant) pourſuyvit tellement & ſi aigrement ſa bataille, que ledit Mahuot fut abatu

a bouchon, & Iacotin Plouvier luy saillit dessus, & fut la bataille à ce menée, que ledit Iacotin creva les deux yeux à son adversaire, & puis luy donna un grand coup de son batton, dont il l'assomma, & le mit hors de la lice, & en ce faisant mourut ledit Mahuot, & fut condamné à estre mené au gibet, & pendu: & (3) ainsi finit la bataille entre Iacotin Plouvier & Mahuot. Assez tost aprés, se firent unes autres armes à Valenciennes, de deux nobles hommes: dont l'un fut Chevalier, (a) & l'autre fut un Escuyer de l'hostel de Monsieur le Bastard, & se nommoit Iehan de (b) Rebremettes Seigneur de Thibavile. Ces deux pour aucun estrif, comparurent a jour ordonné, au lieu de Valenciennes, armés comme il appartenoit, pour combatre à pied, & devoyent iceux jetter un ject de lance, & puis combatre de haches; jusques à vingt cinq coups. Les deux Nobles hommes comparurent, parez de leurs cottes d'armes, & se combatirent chevaleureusement, sans faire grande foulle l'un sur l'autre, & ainsi se partirent icelles armes: & disoit-on que Dieu avoit envoyé

(a) Il y avoit ainsi, & se nommoit Messire, avec du blanc qui attendoit le nom.

(b) Ou plustost de Rebreviettes.

ces deux nobles hommes, pour faire l'honneur à Valenciennes, & tenoit-on la bataille faicte entre Iacotin Plouvier, & Mahuot, plus à honte qu'honneur, à cause du meurdre perpetré en la presence du Prince.

CHAPITRE XXXIII.

De quelques particularitez en la maison de Bourgongne : de la retraite du Dauphin Louis, vers le bon Duc Philippe : & du couroux d'iceluy Duc, contre le Comte de Charolois son fils.

LE Duc s'en retourna à Lille, où il fit de grandes cheres & de grans festiemens, & puis se tira en Holande, où le faict de la Toison estoit preparé, & en ce temps devint grosse Madame de Charolois, dont le pays fut moult rejouy : & (a) en ce mesme temps Monsieur David Bastard de Bourgongne, fut eleu Evesque d'Utrecht, & ne furent pas ceux de (b) Devantel obeyssans audit Evesque, mais falut faire une armée, en laquelle le Duc Philippe en personne, & tous les grans de ses pays allerent en armes, comme il appartenoit, &

(a) L'an 1455.

(b) Mais plustost Deventer, qui est une puissante ville située sus la riviere d'Issel.

leur fit-on forte guerre par eauë & par terre, car ledit Devantel est fortifié d'une grosse riviere, & estoit le siege des Bourgongnons deçà la riviere, & à passer celle riviere eut plusieurs vaillances faictes, & plusieurs apertises d'armes, dont je me tay pour abreger. En ce temps vint devers le Roy Charles, l'Ambassade du Roy Lancelot de Hongrie, pour avoir Madame Magdelaine de France en mariage pour ledit Roy Lancelot : & fut la plus belle & la plus grosse ambassade qui oncques vint en France, car ils portoyent le billon d'or, & par privilege du Roy de France, ils forgeoyent florins d'or, parmy les villages où ils se trouvoyent : & de trente six articles, dont ils avoyent à faire au Roy Charles, jamais ne voulurent parler du second, que le premier article ne fust vuidé, fut par refus ou par accord, & ainsi de tous les autres points : & sans faute le mariage eust esté faict, si ne fust la mort dudit Lancelot, qui mourut durant le parlement.

Durant iceluy (a) siege de Devantel, nouvelles vindrent au Duc que Monsieur Louis de France, Dauphin de Viennois, venoit de par deçà, & prenoit son chemin contre Bruxelles, & à ceste cause furent moyens

(a) Qui fut en l'an 1456.

trouvez de ſurſeance de guerre entre le Duc Philippe & ceux de Devantel, & prit le Duc ſon chemin, pour venir au devant de mondit Seigneur le Dauphin, & envoya au-devant de luy juſques à Louvain, le Comte d'Eſtampes, & autres grans perſonnages, pour le bien veigner, & depuis y vint Monſieur le Comte de Charolois, & auſſi y envoya Madame Yſabeau de Portugal, Madame de Charolois, & Madame de Ravaſtain, pour recevoir mondit Seigneur le Dauphin: & mondit Seigneur le Dauphin ſe tira à Bruxelles, & fut logé au logis du Duc, & ne demoura gueres aprés que le Duc vint, & tandis qu'il parloit à Madame ſa femme, Monſieur le Dauphin deſcendit les degrez, dont Monſieur le Duc fut moult deplaiſant, & là s'embraſſerent, & fit le Duc moult grand honneur & reverence à mondit Seigneur le Dauphin, & faire le devoit, car c'eſtoit l'heritier de France.

Ainſi s'entrerencontrerent Monſieur le Dauphin & Monſieur de Bourgongne, & eurent pluſieurs parolles enſemble ſecrettes, & qui ne ſont pas venues à ma cognoiſſance, & firent grandes cheres enſemble, & y euſt grandes jouſtes & grans feſtoyemens, & fut ſa venue pardeçà, en l'an mil quatre cens cinquante

cinquante fix. En ce mefme temps Madame de Ravaftain accoucha d'une fille, laquelle Monfieur le Dauphin tint fur les fons ; & affez toft aprés Madame de Charolois (a) accoucha d'une fille (qui fut Madame Marie, mere de Monfieur l'Archiduc, qui eft à prefent) & eftoit Monfieur le Dauphin allé chaffer à Genefpe, mais Monfieur de Charolois fort accompaigné, l'alla prier & requerir d'eftre fon compere, & de tenir l'enfant. Ce qu'il accorda benignement, & retourna à Bruxelles, & furent les chofes preparées pour le baptifement de Madamoifelle de Bourgongne, car en ce temps on ne la difoit point Madame, pource que Monfieur n'eftoit pas fils de Roy. Ainfi fe fit ce baptifement moult folemnel, de Prelats, de nobleffe & de luminaire, & du furplus je me paffe pour abreger.

Le Roy Charles de France (4), voyant que fon fils ne venoit point à fon obeyffance, fe mefcontenta, & mefmement du Duc de Bourgongne, & difoit qu'il le tenoit en cefte obftination, mais il fut trouvé autrement, car mondit Seigneur le Dauphin declaira plainement, que s'il n'eftoit fouftenu en cefte maifon, il avoit fon apointe-

(a) Ce fut le 13 de Febvrier 1456.

ment en Angleterre, ennemis du Royaume de France, & que là il seroit soustenu & bien venu, & pour l'entretenement de mondit Seigneur le Dauphin, Monsieur de Bourgongne luy bailla trente-six mille francs de pension ordinaire, pourveu qu'il espousast Madame Charlote de Savoye, laquelle il avoit pieça fiancée. Ce qui fut faict, & vint pardeçà, & leur fut baillé le chasteau & la ville de Genespe, pour tenir leur estat, & demoura pardeçà mondit Seigneur le Dauphin bien cinq ans, pendant lequel temps, il eust de beaux enfans, & (a) mesmement Monsieur Ioachin, qui fut l'aisné, & fut baptisé audit Genespe, où le Duc, la Duchesse, & son fils furent au baptesme : & furent le Duc Philippe, & le Seigneur de Crouy comperes, & Madame de Charolois commere, & certes Monsieur le Duc Philippe fut si joyeux de la nativité de ce noble enfant, qu'il donna mille lions d'or à Iosselin du Bois, quand il apporta les nouvelles de celle nativité, & fut nommé Monsieur Ioachin, mais il ne vescut gueres, ainsi qu'il pleust à nostre Seigneur.

Depuis fut née audit Genespe, Madame de Bourbon d'à present, & autres nobles

(a) Ce Ioachim fut né Geneppe le 26 de Iuing, 1459.

enfans, & rejouyt moult le pays, & au partir de ce premier baptesme, Monseigneur de Charolois, Madame, & son mesnage s'en retournerent au Quesnoy (qui estoit lors le lieu de leur demeure) & le bon Duc Philippe s'en retourna en ses affaires, & se passoit le temps en Ambassades, pour obvier à la guerre d'une part & d'autre : & tellement fut pratiqué, que nulle guerre ne se meust, & à la verité le Duc se mettoit en grand devoir devers le Roy Charles, pour obvier à ces inconveniens, & Monsieur le Dauphin de sa part se conduisoit sagement, & par conseil dudit Duc Philippe, & les principaux du Conseil dudit Dauphin furent le Seigneur de Montauban & le Bastard d'Armignac, avecques le Seigneur de Craon : & avoit mondit Seigneur le Dauphin de moult notables jeunes gens, comme le Seigneur de Cressol, le Seigneur de Villiers, de l'Estanc, Monsieur de Dau, Monsieur de la Barde, Gaston du Lyon, & moult d'autres nobles gens, & gens eleus, car il fut Prince, & ayma chiens & oyseaux : & mesmes où il sçavoit nobles hommes de renommée, il les achetoit à poix d'or, & avoit tres-bonne condition. Mais il fut homme soupçonneux, & legerement attrayoit gens, & legerement il

les reboutoit de ſon ſervice, mais il eſtoit large & abandonné, & entretenoit par ſa largeſſe, ceux de ces ſerviteurs dont il ſe vouloit ſervir, & aux autres donnoit congé legerement, & leur donnoit le bond, à la guiſe de France.

En ce temps & en celle ſaiſon ſe meuſt une ſoupſon & une diffidence entre le Comte de Charolois & les Seigneurs de Crouy, ſes parens & aliez, & diſoit-on que ceſte ſoupſon mouvoit à cauſe des meubles de Madame de Bethune, tante de Madame de Crouy, du coſté de Lorraine & de Baudremont, pource que ledict Seigneur de Crouy avoit pris & mis en ſes mains grande portion des meubles de madicte Dame de Bethune, & le Comte Charles diſoit, que ſon pere luy avoit donné la ſucceſſion de madicte Dame de Bethune en heritages & en meubles, & fut le premier poinct de la haine & de la ſoupſon dudit Comte de Charolois. D'autre part le Seigneur de Crouy & les ſiens, faiſoyent plus grande adreſſe à Monſieur le Dauphin, qu'il ne ſembloit bon audict Comte pour ſon profit : & avoit abandonné le faict du Comte, pour celuy de Monſieur le Dauphin. A quoy mondict Seigneur de Charolois voyoit grand dommage pour luy & pour la maiſon de

Bourgongne, & avoit grande aliance le Seigneur de Crouy, car il avoit faict venir & arrester pardeçà le Mareschal de Bourgongne, homme actif, vindicatif, & prest pour soy venger : & hayoit le Chancelier de Bourgongne Raolin, à l'occasion de la mort du Seigneur de Pesmes, que ledict Chancelier avoit faict mourir par justice : & ainsi ceux de Crouy & leur maison faisoyent leur faict à part, portez & aimez du Duc merveilleusement, & d'autre part le Chancelier Roalin, se fit serviteur du Comte de Charolois : & ainsi entra la maison de Bourgongne en bande & en partialité, les uns portez du pere, & les autres portez du fils, dont grand dommage vint à ceste maison.

Or, de nouvel estoit faict l'estat du Comte de Charolois, auquel je fus mis & couché premier panetier du Comte : & un moult honneste Escuyer, nommé Philippe de Sasa, fut mon compaignon en iceluy estat, par demy an, selon & par la maniere que sont comptez la plusspart des nobles hommes par les escroes, & selon la coustume de la maison de Bourgongne. Avint que faisant iceluy estat, furent mis Chambellans Messire Philippe de Crouy, fils de Messire Iehan de Crouy, & aussi Messire Antoine Raolin, Seigneur d'E-

meries, qui avoit espousé la sœur de Madame d'Estampes. En ce temps allerent dehors, & à leurs affaires, le Seigneur d'Aussy, premier Chambellan du Comte, & le Seigneur de Formelles, second Chambellan : & demouroit la place de tiers Chambellan, & du plat : & vouloit le Duc que ledit Philippe de Crouy tint la place de tiers Chambellan, & le Comte de Charolois y vouloit avoir le Seigneur d'Emeries : & ainsi furent en question, le pere pour l'un, & le fils pour l'autre : & le Duc voyant qu'il n'estoit point obey de son fils, & qu'il vouloit tenir son opinion contre luy, par un jour de (a) S. George au matin, ledit Duc manda à son fils qu'il luy apportast lesdictes ordonnances en son oratoire. Ce qu'il fit, & le pere (qui moult estoit de grand cœur) prit les ordonnances, en la presence de la mere & du fils, & les jetta dedans le feu, & dict à son fils : *Or allez querre vos ordonnances, car il vous en faut de nouvelles.*

Et là moult furieusement fit partir son fils hors de l'oratoire, & la Duchesse se monstra mere, & suyvoit son fils : & ainsi commença le debat entre le pere & le fils, & la maison entra en partialité, dont moult de maux

(a) Cecy avint le 17 Febvrier 1456.

advindrent : & advint que le Duc abandonna ſa maiſon, & s'en alla ſeul parmy les champs, comme un homme troublé outre la raiſon : & devez croire que Monſieur le Dauphin fut moult esbahy & eſpouvanté de ceſte aventure, & queroit par toutes voyes, d'amender ce meſchef, & luy ſembloit bien qu'il ſeroit dict en France & ailleurs, que ſa perſonne portoit toute malaventure, & qu'il ne viendroit en lieu, ou debat & queſtion ne ſe meut par malheur. Grandes diligences furent faictes pour trouver le Duc, & fut ſceu qu'il eſtoit arrivé en la foreſt, au feu d'un charbonnier, & de là ſe fit emmener au lieu de (a) Sevembergue, où il trouva un ſien veneur qui le logea & le traita de ſes biens ſelon ſa poſſibilité, & ainſi demeura ce grand Duc celle nuict en la compaignie d'iceluy veneur, & en ſa povre maiſon, & devez croire que ſes povres ſerviteurs furent celle nuict en grand ſouci & melancolie, pour leur maiſtre qui s'en eſtoit allé, & eſgarré d'eux ſi eſtrangement. Mais nous reviendrons à parler comment ſe conduiſit le fils. Soy voyant en la male grace de ſon pere, il s'en alla à Termonde, luy & ſon eſtat, eſcoutant

(a) Sevenberghe eſt une villette de Brabant du coſté de Breda, vers la mer.

& attendant nouvelles de ſon pere, & le lendemain furent avertis Monſieur le Dauphin, & les gens du Duc, qu'il eſtoit à Sevembergue arreſté comme dict eſt, & tantoſt vindrent devers luy ſes principaux ſerviteurs. Les uns le tenſoyent, les autres le rejouyſſoyent, & faiſoit chacun le mieux qu'il pouvoit, & entre autres choſes, ſe plaindoit le Duc de ſa femme la Ducheſſe, qui l'avoit abandonné pour ſuyvir ſon fils, & je fus preſent où le Mareſchal dict à madicte Dame le regret que mondit Seigneur le Duc avoit en ceſte partie. A quoy elle reſpondit qu'elle congnoiſſoit mondit ſieur ſon mary pour un à redouter Chevalier, & en ceſte fureur douta qu'il ne courut ſus à ſon fils, parquoy elle le mit hors de l'oratoire, & s'en alla aprés: priant à mondit Seigneur qu'il luy voulſiſt pardonner, & qu'elle eſtoit une eſtrangere pardeçà, & n'avoit point de ſouſtenue que de ſondit fils.

Ainſi ſe faiſoient allées & venues, & fut ordonné, que de par Monſieur le Dauphin, Monſieur de Raveſtain, & le Roy-d'armes de la Toiſon d'or iroyent à Terremonde, pour entendre la voulonté du Comte de Charolois, & de ſes pratiques, dont je ſçavoye à parler, car je fus par pluſieurs fois en-

voyé à Bruxelles de par mondit Seigneur de Charolois, pour avoir l'avis du Chancelier Raolin, comment il se devoit conduire en ce present affaire. Les dessusdicts, Monsieur de Ravastain & Toison d'or, demanderent à mondit Seigneur de Charolois, s'il vouloit demourer en ceste obstination envers son pere : mais ledit Comte leur respondit, qu'il ne vouloit point demeurer obstiné, mais tout humblement, & tout obeyssant au Duc son pere, comme c'estoit raison : & sur ce poinct y eut allées & venues, car le Duc fut content de se contenter de son fils : pourveu qu'il envoyeroit deux hommes hors de son hostel, ayant le Duc imagination, que ceux estoient cause de tenir en fiereté le fils contre le pere. L'un des deux fut Guillaume Biche, & l'autre fut Guillot Dusie. Iceluy Guillaume Biche se tira à Soissons & à Paris, & Guillot Dusie se tira en sa maison en Bourgongne, & à ces deux fit le Comte de grands biens en leur exil, & mesmes le Roy de France retint de son hostel ledit Guiot Dusie, & à la verité, ledit Guiot estoit pour lors un des gentils Escuyers de la maison, & ainsi fut le Duc obey : & Guillaume Biche (qui estoit un homme sage & subtil) s'accointa de ceux de Paris, tellement qu'il sçavoit les secrets

des consaux tenus par les gens du Roy de France : & moy-mesme fus par plusieurs fois envoyé devers luy, pour advertir Monsieur le Duc & Monsieur le Dauphin, de choses qui grandement leur touchoient (a) & par telles manieres se commença à bander le Royaume de France, les uns pour le Roy Charles le pere, & les autres pour Monsieur le Dauphin le fils, & se concluoit en France, bien peu de matieres de grand effect, dont Monsieur le Dauphin ne fut averti. Ainsi se dissimuloit le temps, par ambassades & par grans personnages, envoyez de par le Duc devers le Roy de France, qui moult prousiterent que la guerre ne commença point pour ceste matiere, mais demoura chascun en son entier : & au regard du Comte de Charolois, il retourna à Bruxelles, où il trouva le Duc son pere : & par le moyen de Monsieur le Dauphin furent ces choses appaisées, & aussi moyennant les choses dessusdictes.

(a) Il passe sous ceste narration les années 1457, 1458, 1459 & 1460, sans en faire autre discours.

CHAPITRE XXXIV.

D'une maladie du bon Duc Philippe : de la mort du Roy Charles septiesme : & du couronnement du Roy Louis onziesme, son fils.

Le Duc Philippe eut en ce temps une maladie : & par conseil de ses Medecins se fit raire la teste & oster ses cheveux : & pour n'estre seul rais, & denué de ses cheveux, il fit un edict, que tous les nobles hommes se feroient raire leurs testes comme luy, & se trouverent plus de cinq cens nobles hommes, qui pour l'amour du Duc se firent raire comme luy, & aussi fut ordonné Messire Pierre Vacquembac & autres, qui prestement qu'ils veoient un Noble homme, luy ostoient ses cheveux (5) : & vint ceste chose mal à point, pour la pareure de la maison de Bourgongne, car en ce temps vindrent nouvelles à Monsieur le Dauphin, que le Roy Charles son pere, estoit malade à Meun-sur-Yeure, & ne demoura gueres de temps apres, que les nouvelles vindrent qu'il estoit mort. Ce qui fut vray, & mourut (6) audit Chastel de Meun-sur-Yeure, le jour de la Magdalaine, mil quatre cens soixante & un. Ces nouvelles de la mort du Roy Charles furent

toſt publiées, car Monſieur le Dauphin (que je nommeray Roy d'ores-en-avant) fit ces choſes haſtivement ſçavoir à Monſieur le Duc Philippe, & à Monſieur de Charolois : & devez ſçavoir que grandes preparations ſe firent de pompes, & autrement pour mener le Roy à ſon Sacre, où le bon Duc le voulut bien accompaigner, pource qu'il l'avoit nourri cinq ans en ſa maiſon, & à ſes deſpens : & luy vouloit bien monſtrer qu'il ne le vouloit pas abandonner à ſon beſoing, car à la vérité, la faveur du Duc de Bourgongne fit maint courage bon en France, & dont les affaires du Roy Louis ne valoyent pas pis.

¶ Or revenons à la maniere que tint mondit Seigneur le Dauphin. Quand il ſe trouva Roy, il eſtoit à Geneſpe (un petit Chaſteau, & un petit bourg, qui eſtoit à Monſieur de Bourgongne, comme Duc de Brabant) & de là ſe tira à (a) Mabeuſe, & quit tousjours les plus petites villes du pays du Duc de Bourgongne : & luy croiſſoyent gens de tous coſtez, grans Seigneurs, gens d'armes & autres, & le Duc de Bourgongne le ſuyvoit, quelque part qu'il voulſiſt aller. Le Comte

(a) Mabeuſe eſt une villette ſituée ſur la riviere de Cambre en Haynaut.

de Charolois par le moyen d'aucuns ſes ſerviteurs (& diſoit on que c'eſtoit Guillaume Biche) s'entendit fort avecques le nouveau Roy de France , & tellement , que depuis ſon Sacre , il le mena à Tours , où il le feſtoya grandement, & luy donna trente ſix mille francs de penſion: mais il ne l'entretint gueres en celle penſion , dont le debat & la noiſe commença entre eux, comme vous orrez cy aprés.

Ainſi fut conduit & mené le nouveau Roy Louis de France à Reims, où il fut ſacré moult honnorablement , & ſolemnellement : & de la vint à Paris, où il prit ſa couronne, au plus grand triumphe , que fit oncques Roy de France couronné, car le Duc de Bourgongne avoit amené, pour accompaigner le Roy une Nobleſſe, ſi bien accouſtrée de pompes & d'habillemens, que c'eſtoit belle choſe à les veoir: & eſtoit le Duc de Bourgongne richement paré d'or, & de pierreries, & ſon fils le Comte de Charolois ſemblablement : & ſi je me vouloye arreſter a eſcrire les pompes & les pareures qui furent faićtes cedit jour , je pourroye eſtre prolix en mon eſcriture, & ennuieux aux liſans , & pource m'en paſſeray pour abreger. Pendant le temps que le Roy ſe tenoit à Paris,

le Seigneur du Lau eſtoit le mignon du Roy, & s'habilloit pareil de luy: & ſe faiſoyent parmy Paris, grandes guorres, & grans feſtoyemens: & le Duc de Bourgongne eſtoit logé en ſa maiſon d'Artois, auquel lieu il fit par pluſieurs fois, & comme tous les jours, grande aſſemblée de Dames, de Damoiſelles, & auſſi des plus notables Bourgeoiſes de la ville, & leur donnoit grans ſoupers, & grans banquets, & chacun jour eſtoit la ſalle parée de grans buffets de (7) nouvelle vaiſſelle, aucunefois dorée, & aucunes fois blanche: & ſe firent jouſtes moult riches & moult pompeuſes, où jouſta le Comte de Charolois, qui vint ſur les rangs moult pompeuſement, a campanes d'or & de ſoye: & s'armerent le Comte & ſes gens à l'hoſtel de Meſſire Iehan d'Eſtouteville, lors Prevoſt de Paris, & tenoyent les gens du Comte de Charolois, & leurs pompes, toute celle belle rue de Tournelles, qu'il faiſoit moult beau veoir.

Moult de nobles Seigneurs de France jouſterent bien en poinct: mais qnand vint a deviſer du prix, il fut trouvé, que Frederick de Wiltem, avec ſon eſcu, & ſon cheval couvert de la peau d'un Daim, avoit le mieux rompu, & gaigné le prix. Iceluy Frederick

de Wiltem estoit lors un jeune Escuyer suget de Monsieur de Bourgongne, & des pays d'outre Meuse : & pourtant, si son cheval n'estoit couvert si richement comme les aultres, si ne luy veux-je point desrober son bien-faict. Ainsi se passa celle jouste, & assez tost aprés, le Comte de Charolois fit un tournoy en la salle de Bourbon, qui fut moult bien combatu, & y fut Monsieur Philippe de Savoye, qui s'aquita tres-bien pour sa premiere fois. Le Roy & la Seigneurie demeurerent à Paris aucun temps, & se partit le Roy, & le convoya Monsieur de Bourgongne, & tous les Princes de France. Le Roy prit le chemin de Touraine, & Monsieur de Bourgongne s'en retourna en ses pays, en apparence de toute bonne paix. Le Comte de Charolois prit le chemin de Bourgongne, & de là passa la riviere de Loire, & alla à Tours, devers le Roy de France; qui le receut, & traitta honnorablement pour celle fois, & devoit le Duc François de Bretaigne venir devers le Roy de France: mais le Roy ne voulut jamais souffrir que le Duc de Bretaigne, & le Comte de Charolois se trouvassent ensemble : & pource depescha-il le Comte de Charolois, avant la venuë du Duc de Bretaigne, & il s'en alla devers

ſon pere au pays de Flandres, & le Duc de Bretaigne beſongna avecques le Roy de France, ce qu'il y avoit à faire.

CHAPITRE XXXV.

Comment le Roy Louys fit pluſieurs machinations contre le Comte de Charolois, & comment ledit Comte, eſtant ligué avec pluſieurs grans Seigneurs de France, fit la guerre au Roy qu'on appella le Bien publicq.

COMME j'ay dict deſſus, (a) le Roy de France donna à Monſieur de Charolois, trente ſix mille francs de penſion: & par aucun temps fut le Comte bien payé de ſa penſion: mais le Roy qui fut moult ſubtil en ſes affaires, tint une maniere, que quand il ſe vouloit ſervir du Comte, il le traittoit bien, & tenoit mines contraires à ceux de Crouy: & quand il ſe vouloit ſervir d'iceux de Crouy, il traictoit mal le Comte de Charolois, & ainſi advint, que le Roy rompit la penſion de Monſieur de Charolois, & rappella ceux de Crouy, dont il ſe vouloit ſervir & aider à ceſte fois, & tant convindrent enſemble, que le

(a) Sous ceſt article ſe paſſe le temps, juſques à l'an 1463.

Roy

Roy conclut de racheter la riviere de Somme, & pour la vie du Duc durant, le Roy avoit promis de ne la point racheter. Si montoit ledit rachapt a quatre cens mille escus : & contendoit le Roy qu'iceux quatre cens mille escus viendroient en la main du Comte: mais quand le Roy de France veit son plus beau, il ne tint rien au Comte de ce qu'il luy avoit dict, mais en fit son profit: & furent deux choses qui moult depleurent au Comte, l'une, que le Roy luy avoit osté sa pension, & l'autre, qu'il avoit (a) racheté les terres engagées de la riviere de Somme, pour quatre cens mille escus, qui furent mis és mains de Iacob de Bresilles, lors Garde des joyaux de mondit Seigneur le Duc.

Le Roy de France (qui alors se tenoit à Abbeville) visitoit souvent le Duc de Bourgongne (qui se tenoit à Hedin) & entre autres parolles, luy offrit le Roy de France que s'il vouloit, il luy feroit venir le Comte de Cnarolois son fils à la raison, & le mettroit totalement en son obeyssance; mais le Duc de Bourgongne (qui tousjours fut sage, prudent, & courageux) respondit au Roy,

(a) Ce rachapt avint en l'an 1463.

qu'il le laiſſaſt convenir de ſon fils, & qu'il en feroit bien, & ſembla au Duc, que le Roy diſoit ces parolles, pour mettre ſa maiſon & ſes pays à plus grand brouillis, qu'ilz n'eſtoyent, & ne le prit pas bien en gré. (a) En ce temps un Baſtard de Rubempré aborda en Zeelande, à tout un leger bateau d'avantage. Ledict Baſtard eſtoit homme de faict, courageux & entreprenant, & fut tantoſt ſoupçonné contre luy, qu'il ne venoit pas pour bien faire, car le Comte de Charolois (qui eſtoit jeune) ſe tenoit lors en Holande, & s'alloit jouer à ſon privé de lieu en autre: parquoy les ſages, qui eſtoient autour de luy, ne s'aſſeurerent point dudit Baſtard, mais fut envoyé gens pour le prendre. Ce qui fut faict, & fut mis ledit Baſtard en priſon fermée, & m'envoya ledit Comte de Charolois à Hedin devers le Duc ſon pere, pour l'avertir d'icelle priſe, (b) & des cauſes pourquoy: & le bon Duc ouyt ce que je luy voulu dire humainement, & comme ſage Prince: & à la verité, il ſe ſoupçonnoit de lors des ſoubtivitez du Roy de France.

(a) Ce fut en l'an 1464.

(b) Meyer decouvre ceſte trahiſon plus au large.

Affez toft aprés fe partit le Duc de Hedin, & s'en revint en fon pays, dont le Roy de France ne fut pas content (a) mais depefcha une groffe Ambaffade, dont fut le chef le Comte d'Eu : & vindrent trouver le Duc de Bourgongne en la ville de Lille, & firent grandes propofitions contre luy, & vouloit le Roy de France que je fus mis en fa main, pour eftre puny à fon defir, de ce qu'il me mettoit fus, que j'avoye efté caufe de la prife du Baftard de Rubempré, & auffi que le Duc de Bourgongne s'eftoit parti de Hedin, fans dire adieu au Roy de France : mais le bon Duc (qui fut amefuré en tous fes faicts) leur refpondit, que j'eftoye fon fujeƈt & fon ferviteur, & que fi le Roy ou autre, me vouloit rien demander, il en feroit la raifon. Toutesfois ces chofes fe pacifierent : & pour guerdon de toute la grande defpenfe qu'avoit faiƈt le Roy de France, luy eftant Dauphin, à la maifon de Bourgongne, il luy donna, tranfporta & quitta vingt mille efcus, que le Roy Charles fon pere avoit payez, pour avoir le droit de la Duché de Luxembourg, & pour icelle fomme demoura la Duché de

(a) Sur cefte ambaffade, Philippe de Commines commence fes Memoires, & eftait ledit Commines en ce temps encores fubjeƈt à la maifon de Bourgongne.

Luxembourg en heritage paiſible, au Duc de Bourgongne pour luy, ſes hoirs, & poſteritez quelconques. Le bon Duc en ce temps là eſtoit fort caducque, & envieilli de ſa perſonne, à cauſe d'une grande maladie qu'il avoit euë, & qui moult l'empira: mais toutesfois il eſtoit Prince de ſi grand cœur, qu'il ſupportoit ſon mal, & ainſi le porta longuement.

En ce temps les Comtes de Charolois & de Sainct Pol, ſe commencerent à entendre enſemble, pour la grande haine qu'ils avoyent à ceux de Crouy, & croy que les mauvais raports en eſtoyent bien cauſe, & viſita le Comte de Sainct Pol mondit Seigneur de Charolois au Queſnoy, & ailleurs, où ils conclurent partie de leur intention. En ce temps Monſieur Charles de France, frere du Roy Louis, en eſperance d'avoir partage au Royaume de France, par la main, & en la conduite d'un noble Capitaine, nommé Oudet de Rie, ſe partit ſoudainement de Tours ſur un bon cheval, & en peu de temps ſe trouverent en Bretaigne, où le Duc François receut la compaignie en grand joye, & preſtement le fit ſçavoir au Comte de Charolois, ſon frere-d'armes, & par le moyen du Comte de Saint Pol, commence-

rent à faire (a) aliances de tous costez, contre le Roy de France : & de celle aliance estoit Monsieur de Bourbon, le Duc (b) Louis : & sur luy commença la guerre contre le Roy de France. Si fut une journée tenue à Nostre Dame de Paris, où furent les seelez envoyez de tous les Seigneurs, qui vouloyent faire aliance avec mondit Seigneur, le frere du Roy, & portoyent iceux qui avoyent les seelez, secretement chascun une aiguillette de soye à sa ceinсture, à quoy ils congnoissoyent les uns les autres : & ainsi fut faite ceste aliance, & dont le Roy ne peut onques rien sçavoir. Toutesfois il y avoit plus de cinq cens, que Princes, que Chevaliers, que Dames, & Damoiselles, & Escuyers, qui estoyent tous acertenez de ceste aliance, & se faisoit ceste emprise sous ombre du bien publicq, & disoit-on, que le Roy gouvernoit mal le Royaume, & qu'il estoit besoing de le reformer.

En ce temps se mirent sus en armes de tous costez iceux aliez, & autres du Royau-

(a) Ces communications entre les Princes se firent ainsi sous la fin de l'an 1464.

(b) Mais bien Iehan, selon autres, qui estoit l'aisné des fils de Bourbon, & fut Louis son frere Evesque de Liege, & Prevost de Sainct Donas à Bruges.

me de France, & cuidoit le Roy que ce fut pour venir à ſon ayde, mais il trouva bien le contraire. Et au regard du Comte de Charolois, il avertit le Duc ſon pere, de l'aliance qu'il avoit faicte avec Monſieur de Berry, frere du Roy, où eſtoient compris les Ducs de Bretaigne, de Bourbon, & d'Alençon, enſemble le Comte du Maine, le Comte d'Armignac, le Comte du Dunois, & moult d'autres grans perſonnages: & en ce temps ſe conduiſoit mondit Seigneur de Berry, par le conſeil du Duc de Bretaigne, & par le Comte du Dunois, & requirent leurs aliez de toutes pars; & quand le bon Duc entendit que ſon fils eſtoit alié avecques tant de gens de bien, il fut content qu'il s'aquitaſt, & qu'il tinſt promeſſe aux autres Princes, & qu'il fiſt ſon armée en ſes pays, telle qu'il la pourroit avoir. Ce qu'il fit, & aſſembla grans gens d'armes & grande compaignie: & ſe tira aux champs, au jour qui eſtoit ordonné, & avoit une moult belle & puiſſante compaignie, où eſtoyent le Seigneur de Ravaſtain, le Comte de Sainct Pol, le Baſtard de Bourgongne, & pluſieurs autres Seigneurs, & fut pour celle armée par le commandement du Duc, le Seigneur de Haubourdin Lieutenant general du Comte

de Charolois : & ainsi se tira celle armée aux champs, où il y avoit plus de dix mille chevaux, sans les sommiers & l'artillerie, qui estoit une grosse bande.

D'autre part le Duc de Berry, & le Duc de Bretaigne se tirerent aux champs, en intention d'eux joindre ensemble avecques le Comte, au lieu de Sainct Denis, à un jour qui fut limité. Mais le Roy de France accompaigné de dix neuf cens lances des ordonnances, prit conseil qu'il estoit de faire, & sur laquelle des deux bandes il couroit sus, ou sur les Bretons, ou sur les Bourgongnons, mais ils dirent tous, qu'il vailloit mieux sur les Bourgongnons, pource que l'ancienne haine d'entre les François & les Bourgongnons, estoit plus grande, que contre les Bretons, & esperoit le Roy qu'il auroit meilleur avantage & aventure. Les Bourgongnons marcherent jusques à Montlehery, & le Roy de France marcha au devant d'eux, à grosse & fiere compaignie de François. Le Comte de Charolois mit ses batailles en ordre : & là furent faicts Chevaliers d'une part & d'autre, & en puis parler, car je fus ce jour Chevalier : le Seigneur de Cleci, Iehan de Montfort, Hemet Bouton, & pour nostre Chef le Seigneur de Chasteau-

Guyen, fils du Prince d'Orange, & de la sœur du Comte d'Armignac, & plusieurs autres, fusmes Chevaliers à ce premier rencontre.

Le Roy de France ordonna ses batailles outre un fossé, & fit partit environ trois cens Hommes-d'armes, la lance sur la cuysse, sans varlet ou mechine, qui vindrent donner du costé du Comte de Charolois; mais les Archers de Monsieur le Bastard donnerent de leurs flesches par le ventre d'iceux chevaux, tellement qu'ils les firent ressortir, & tourner le dos : le Comte de Charolois donna dedans, & porta moult grand dommage aux François, & fit un tour autour du Chasteau, & puis il s'en revint joindre avecques ses gens : & advint que le Comte fut rencontré d'aucuns François, & fort occupé de sa personne, jusques à luy dire qu'il se rendit; mais courageusement soustint l'assaut de ses ennemis, & advint que le fils de son Medecin, (8) nommé Robert Coterau, monté sur un cheval, voyant son maistre en ce danger, se vint fourer au milieu de ce debat, l'espée au poing, dont le François, qui tenoit le Comte moult de pres, s'eslongna de ceste place, & fut le Comte garanty pour celle fois, & prestement le Comte fit Chevalier

Meſſire Robert (a) Coterau, & le pourveut de l'office d'eſtre Lieutenant des fiefs en Brabant, qui eſt un bel eſtat, & profitable. Ainſi advint de celle journée, & donnerent les François ſur le quartier, à la main ſeneſtre, dont pluſieurs porterent le faiz à grande peine, & meſmement s'enfuyrent aucuns des Capitaines Bourgongnons, dont la compaignie du Comte fut fort amoindrie, & en demandoit-on au Seigneur d'Emeries, au Seigneur d'Incy, & à pluſieurs autres, & à la verité dire, je ne les ſçauroye comment excuſer, car ilz furent pris au pont Saincte Maixance, & parut bien qu'ilz eſtoyent pris ſans tenir ordre, & comme gens fugitifs de la bataille.

Quant au Comte de Charolois, combien qu'il fut bleſſé en la ſeneſtre partie de ſon col, & de poincte d'eſpée, toutesfois il ralia ſes gens, & ſe mit en bataille devant ſes ennemis, & dura longuement qu'ilz eſtoyent les uns devant les autres, ſans gueres executer du meſtier de la guerre, tellement que la nuict approcha, & ſe retira chacun pour celle nuict: & pource que les François firent

(a) La maiſon des Coutereaux eſt encores en vigueur de Nobleſſe en Flandres & Brabant; meſmement à Terremonde, juſques aujourd'huy.

grans feux & en plusieurs lieux parmy le vilage de Montlehery, chacun de nostre parti cuidoit que le Roy de France se fut arresté audict village, pour le lendemain venir combatre les Bourgongnons : mais non fit, ains toute la nuict chevaucha, & s'en alla à Corbeil, combien que le chastel de Montleheri tint pour luy, & le Comte de Charolois (ainsi blessé qu'il estoit) se retira à une grosse haye, sur le champ de la bataille, où il demoura pour la nuict: & fusmes ordonnez cinquante hommes d'armes, qui veillasmes celle nuict à cheval, pour soustenir les premiers, & sur le poinct du jour, fusmes envoyez avecques le Seigneur de Morneil, lors maistre de l'artillerie, pour gaigner & recouvrer certaines pieces d'artillerie au pied du chastel de Montlehery. Ce qui fut faict, & à celle heure vint un cordelier du vilage, qui nous dist, comme le Roy François s'estoit en allé à Corbeil, & que toutes manieres de Gensd'armes François avoyent abandonné Montlehery, exceptez ceux qui tenoyent le chastel, & pour plus grande seureté, furent gens envoyez pour visiter le lieu, & fut trouvé que nuls François n'estoyent demourez audict vilage de Montlehery, n'à l'environ, & fut la fuite des François lon-

gue, car le Comte du Maine fut ce jour au gifte à Chafteleraux, & autres s'en alérent d'une tire à Partenay & à Lufignan, & firent grande diligence pour eux fauver.

En celle nuict le Seigneur de Condé fut tellement efpouventé, qu'il abandonna le Comte de Charolois, & s'enfuit jufques en Bourgongne, & le Comte de Charolois, cuidant que fes ennemis le deuffent le lendemain combatre & affaillir, tint un confeil au long de ladicte haye, fur une piece de bois abatue, & là fe trouverent les grans, les fages, & les plus gens de bien de fon armée. Et devez fçavoir que les aucuns du confeil doutoyent la journée du lendemain, & mettoyent avant que bon feroit de tirer en Bourgongne toute la nuict, & que là fe pourroit recouvrer Genfd'armes & bonnes places, pour fauver & garentir ledit Comte de ce danger. Mais quand vint à l'opinion du Seigneur de Contay, premier Maiftre d'hoftel du Comte, il dict que Dieu n'avoit pas fauvé le Comte de ce danger, s'il ne le vouloit mettre outre ; & qu'il demeuroit d'opinion que le Comte attendit la fortune, & gardaft le champ, & Montlehery, à l'encontre de ceux qui luy voudroyent calenger; & fur cefte opinion le jour commença à poin-

dre, & demoura la conclusion, que l'on attendroit la fortune.

Or est temps que je devise de Monsieur de Berry, & du Duc de Bretaigne, qui s'estoyent retirez, eux & leur armée, à Chasteaudun. Ils eurent pour les premieres nouvelles, que le Comte de Charolois estoit desconfit, & que le Roy de France avoit gaigné la bataille : mais tantost aprés leur vindrent nouvelles, que le Comte de Charolois avoit gaigné la bataille, & tenoit le champ; & que le Roy de France s'estoit retiré à Corbeil. Si conclurent les Bretons de se venir joindre avec mondit Seigneur de Charolois; & mondit Seigneur de Charolois garda ce jour le champ de bataille (que l'on nommoit anciennement le champ de Plours) & le lendemain se logea à Montlehery, où nous avions esté envoyez Iaques de Montmartin & moy, pour faire les logis: & là trouvasmes sur de la paille le corps mort du Seneschal de la Varenne (qui fut grand dommage) & plusieurs autres nobles & bons personnages François, les uns morts, les autres blessez, & les autres prisonniers en diverses mains: & ainsi pour ce jour second, se logea le Comte à Montlehery, & le fit pour mediciner les navrez, dont il avoit

grand nombre. Si moururent à cette bataille du costé du Comte Charles, Messire Philippe de Lalain, le Seigneur de Hames, Iehan de Pourlan, Iaques du Chastelet, & plusieurs autres gens de bien : & le lendemain du logis de Montlehery, le Comte fit marcher à Chartres (où il n'y a qu'une petite lieuë) & ce en intention de rencontrer le Duc de Berry, le Duc de Bretaigne, & leur armée, qui estoit tres-belle & puissante, & pleine de Noblesse. Or ay-je devisé de la bataille de Montlehery (qui fut le seiziesme jour de Iuillet l'an 1465) & comment elle fut conduite d'une part & d'autre : & ne desplaise à Messieurs les Historiographes François, qui ont mis la bataille gaignée pour le Roy de France, car il n'est pas ainsi, mais garda le champ, comme sa victoire, le Comte de Charolois par trois jours, sans eslongner en tout, plus d'une lieuë, & pour les causes que j'ay dictes cy-dessus.

Quant au Roy de France (qui s'estoit retiré à Corbeil, pour sa plus grande seureté, & aussi pour estre seur de sa cité) il se tira à Paris, & fit bonne chere à chascun, aussi bien à ceux qui s'en estoyent fuis, comme aux autres, car il avoit à celle heure faute de

gens & d'amis, & ainsi se passa ceste bataille. Si reviendrons à parler en celuy temps des Bourgongnons, que menoit & conduisoit le Mareschal de Bourgongne, Messire Thibaut de Neuf-Chastel, Seigneur de Blancmont. Il avoit avecques luy les deux freres de Toulongeon, Messire Claude & Mre Tristan, lesquels estoyent bien accompaignez. Aussi avoit-il le Seigneur d'Espiry, le Seigneur de Ru, le Seigneur de Soye, & les enfans de Vaudrey, que conduisoit Philippe de Vaudrey, Gruyer de Bourgongne. Il avoit Guiot Dusie, & plusieurs autres bons personnages; & d'autre part se joindit avecques eux le Duc Iehan de Calabre, un moult noble Prince: & certes quand les Bourgongnons & les Lorrains furent assemblez ensemble, c'estoit une moult belle armée, & puyssante d'hommes d'armes: & au milieu de la Beausse, leur vindrent nouvelles que le Roy de France avoit gaigné celle bataille de Montlehery, & que le Comte de Charolois estoit mort ou pris, dont de plain saut la compaignie fut moult effrayée; mais ce noble Prince Monsieur de Calabre, reconfortoit toute la compaignie, & disoit qu'il ne croyoit point que celle noblesse & puissance, fut desconfite pour un jour, & pria qu'on eust patience d'ouir les secondes

nouvelles, & que les premieres nouvelles de la guerre ne sont jamais seures ne vrayes : & que quand il feroit vray de la desconfiture (que Dieu ne voulsist) il s'offrit en sa personne de demourer avecques les Bourgongnons : & conseilloit d'eux tirer devers le bon Duc Philippe, pour prendre vengeance de ce grand meschef, à luy advenu, & se monstroit le Duc de Calabre vray & loyal Prince en ceste partie, & combien qu'il y eust des picques & des partialitez, entre luy & le Mareschal de Bourgongne, toutesfois il mit tout arriere dos, & besongnoit de conseil & d'aide avec ledit Mareschal familierement, & le Mareschal avecques luy, & en devisant de ces matieres, & regardant qu'il estoit de faire, il vint un certain Messager, qui luy certifia sur sa vie, que le Comte de Charolois avoit obtenu la journée, & gaigné la bataille.

Si fut ce grand deuil mis en toute joye, & marcherent pour venir devers le Comte & estoyent tous en esquadres, qui estoit moult belle chose à veoir. Quand les Ducs de Berry, & de Bretaigne sceurent la venue des Bourgongnons, & mesmes du Duc Iehan de Calabre leur cousin, ils partirent de Moret en Gastinois pour aller au devant : & d'autre

part se partit le Comte de Charolois, & se joindit avecques Monseigneur de Berry, pour aller au devant du Duc Iehan de Calabre, & pouvez croire qu'ils se firent grand honneur grande feste à l'assembler : & pendant ce temps le Comte de Charolois fit tendre ses tentes & ses pavillons, sur la riviere de Seine. La tindrent les Seigneurs un conseil, comment ils soustiendroyent la bataille, si les Seigneurs de France revenoyent encores une fois, mais Monsieur de Bueil (qui moult sçavoit de la guerre) affermoit tousjours qu'ils ne reviendroyent plus à la bataille, & que le Roy de France en avoit assez pour ceste fois, & fut pris conclusion de tirer à Sainct Mathurin de Larchamp, & que là se prendroyent conclusions de ce qu'il feroit de faire, & fut celle grosse armée separée pour celle fois.

Le Duc de Calabre, & le Comte de Charolois, & le Comte de Sainct Pol, demourerent à Sainct Mathurin. Les Ducs de Berry, & de Bretaigne, & grande partie de la Seigneurie, se logerent à Nemours, & le Seigneur de Haubourdin se logea en une ville, qu'il avoit gaignée, avecques grande partie des Seigneurs, & de l'armée : & en ce temps fut tenu un conseil à Sainct Mathurin (où

esloit

eſtoit Tanneguy du Chaſtel, grand Eſcuyer de France) & vouloyent les aucuns que celle noble armée ſe tiraſt ſur les marches de Bourgongne, pour eux fortifier de gens & de vivres : mais le Comte de Charolois (à qui eſtoit cette premiere victoire) tenoit la main qu'on retournaſt devant Paris, & que l'on fit bonne & forte guerre au Roy de France, & fus envoyé avec ſix Archers, toute la nuict, devers mondit Seigneur de Haubourdin, pour l'advertir de la voulonté du Comte, & qu'il tint la main à Monſieur de Dunois, & aux autres Seigneurs, d'ainſi le faire : & fit celle nuict le Seigneur de Haubourdin ſi bonne diligence, qu'il gaigna les Seigneurs qui eſtoyent en icelle ville, & le lendemain au plus matin, ſe tirerent à Nemours, & fut la choſe concluë, que l'on tireroit devant Paris, à l'appetit du Comte de Charolois. Et ne demoura gueres que toute l'armée tira devant Paris, & ſe logerent Monſieur de Berry, & le Duc de Bretaigne au Chaſteau de Beauté, & là environ : & le Duc de Calabre & le Comte de Charolois ſe logerent à Conflans, au Pont de Charenton, & à l'entour : & tous les jours ſe faiſoient des grandes eſcarmouches devant Paris, du coſté de la porte S. Anthoine.

Le Roy de France avoit aſſemblé à Paris groſſe armée, & grans Gens-d'armes & les eſtoit allé querir juſques en Normandie : & par une noire nuict envoya les frans Archers Normans, faire un tranchis ſur la riviere, & eſtoit iceluy tranchis garny d'artillerie, tellement qu'il batoit du long de la riviere, & du travers, & ſe pouvoit-on tenir à grand peine à Conflans : le Duc de Calabre & le Comte de Charolois viſiterent en leurs perſonnes ledit tranchis : & preſtement firent apporter grandes cuves à vendanger (car legerement pouvoit-on recouvrer deſdictes cuves, pource que grans vignobles ſont en ce quartier) & de ce firent gros boulevarts, garnis de bonne artillerie : & tellement battoyent du travers de la riviere, que les Normans, qui eſtoyent en tranchis, n'oſoient lever la teſte : & firent iceux Princes faire un pont ſur la riviere, par lequel les Bourgongnons paſſoient, & tous les jours y avoit grande eſcarmouche delà l'eaue, & quand les François ſe venoyent monſtrer, le Duc de Calabre avoit une petite compaignie de Suiſſes qui preſtement paſſoient l'eaue, & ne doutoient point les gens de cheval, car ils eſtoient communement trois Suiſſes enſemble, un picquenaire, un coulevrenier, & un arba-

lestier., & estoient si duicts de ce mestier, qu'ils secouroient l'un l'autre au besoing : & se bouta avecques eux un Archer du corps du Comte de Charolois, nommé Savarot, qui se monstra moult bien avec lesdits Suisses.

Ainsi se continuoit la guerre du costé de Conflans : & quasi tous les jours se tenoit conseil à Beauté devant Monsieur de Berry, & les autres Princes : & tous les jours y alloyent le Duc de Calabre, & le Comte de Charolois armez, & l'espée ceincte, & sembloyent bien deux Princes, & deux Capitaines qui desiroient plus de debat que la paix : & tousjours estoyent ces deux Princes d'opinion de mener la guerre outre, pource qu'ils trouvoient le Roy de France variable en ses promesses. A ce conseil venoyent les deputez de Paris, & nommément l'Evesque de Paris, un moult notable clerc, frere de maistre Alain Chartier, mais à nulle fois ne se peut trouver nulle bonne conclusion. D'autre part le Roy de France (qui moult estoit subtil en ses affaires) mit sus de son costé un Parlement, qui se tenoit en la Grange aux merciers, assise assez prés de Conflans, & duquel Parlement estoit Chef Monsieur Char-

les (a) Duc d'Anjou : & Monſieur de Berry; & les Princes y envoyerent leurs deputez, & tendoit iceluy Parlement à fin, de trouver un expedient ſur la reformation du Royaume, & ſur le bien public, dont les Princes faiſoyent plainte.

En ce temps mourut Madame Yſabel de Bourbon, Comteſſe de Charolois, & mourut à Anvers, & fut enterrée en l'Abbaye de Sainct Michel, où elle giſt moult notablement enſepulturée, & fut le vingt-ſixieſme de Septembre, l'an mille quatre cens ſoixante-cinq. En ce temps furent priſes pluſieurs treſves d'une part & d'autres : & durant leſdictes treſves, nous allions à Paris faire grand chere pour noſtre argent, où nous eſtions les tres-biens venus : & qui me demanderoit comment ſe trouvoyent les vivres pour ſi grande & ſi puiſſante armée, qu'il y avoit à Paris & dehors, tant de gens d'armes, comme de chevaux, je reſpons certes, que la cité de Paris eſtoit lors fort pleine de blez & de vins, & fit grandement ſon profit de

(a) Selon tous autres, il n'y avoit pour lors autre Duc d'Anjou, que le Roy René de Sicile, & faut qu'il entende icy de ce Comte du Maine, duquel il a ja parlé, ayant nom Charles d'Anjou.

l'armée. D'autre part, le Comte de Rouſſy, fils du Comte de Sainct Pol, avoit trouvé maniere de ſoy bouter & tenir main forte, dedans la ville de Laigni-ſur-Marne, dont moult de biens, & de pourveances vindrent aux Princes & à l'armée, qui eſtoit hors de Paris. En ce temps fut le Comte Louis de Sainct Pol faict Conneſtable de France par le Roy, & depuis changerent les entendemens & bonnes amitiez, qui eſtoient entre le Comte de Charolois, & ledict Conneſtable : pource que de là en avant ledit Conneſtable ſe declaira François, & abandonna la hantiſe dudit Comte, & fus audit temps envoyé, par le ſaufconduit du Roy de France, devers le Duc de Bourgongne, pour pratiquer cent mille eſcus, que le fils demandoit au pere, pour payer ſes Gens d'armes.

Or ne faut pas oublier, que quand les Liegeois, anciens ennemis de la maiſon de Bourgongne, veirent que le Duc Philippe eſtoit denué de ſes Genſd'armes, & leur ſembla que plus à leur avantage ne pouvoyent prendre le noble Prince, ils commencerent la guerre de feu & de ſang, mais le bon Duc (qui jamais ne s'effraya de choſe qui luy advint) manda le Seigneur de Gasbecque, Meſſire Philippe de Hornes, le Se-

neſchal de Hainault, Meſſire Anthoine, Baſtard de Brabant, & le fils du Seigneur d'Arcy : & de ces quatre fit Capitaines, & leur bailla gens d'armes pour les accompaigner, & les envoya au-devant deſdiſts Liegeois, qui desja eſtoyent approchez de Montenacq ; mais leſdiſts Gens-d'armes, ſous la conduite dudit Meſſire Philippe de Hornes, Seigneur de Gasbecque, leur coururent ſus moult aſprement (car il eſtoit un tres-vaillant Chevalier & aſſeuré) & deſconfirent leſdiſts Liegeois, & en firent grand meurdre, & fut nommée icelle journée la rencontre de Montenacq : & ainſi la puiſſance du bon Duc Philippe ſouſtint la guerre, & en France & en Liege, & en vint à ſon deſſus & à ſon honneur par l'execution de ſon fils.

En ce temps pource que Madame de Charolois eſtoit treſpaſſée, entremetteurs ſe mirent ſus, pour faire le mariage de Monſieur de Charolois, & de Madame (a) Iehanne de France, fille du Roy (qui de preſent eſt Ducheſſe de Bourbon) & en eſpoir de faire celle alliance, le Comte de Charolois, ſe fiant au Roy de France, paſſa l'eauë, & alla ſouper à la baſtille Sainſt Anthoine avecques le Roy, où ils parlerent de plu-

(a) Mais Anne, ſelon tous Annal. & Cronic. Franç.

ſieurs choſes, & une autrefois le Roy de France, luy ſixieſme de chevaux, vint au milieu de toutes les gens d'armes du Comte, & ſembloit d'eux toute privauté & bienvueillance, & en ce temps nous amenaſmes du treſor du Duc, trois ſommiers chargez d'or, où il pouvoit avoir quatre cens quatre vingts mille eſcus, & le lendemain furent reveuës criées, & tous gens d'armes ſur les champs, pour recevoir argent, & là fut ce que le Roy de France vint à ſix chevaux, viſiter l'armée, & le Comte de Charolois ſe partit de Conflans ſur un petit cheval, à tout ſon grand manteau de dueil, qu'il avoit faict pour la mort de ſa femme : & ſous les enſeignes, & entre les batailles, ſe conjoingnirent, & s'embraſſerent le Roy, & le Comte moult amoureuſement, comme il ſembloit. Le Roy s'en retourna à Paris, & le Comte veit ſes reveuës, & le lendemain furent payées toutes manieres de gens d'armes.

Grans parlemens furent tenus entre le Comte & le Roy, touchant iceluy mariage, & offroit le Roy de donner en mariage à ſa fille, les Comtez de Brie & de Champaigne, & pour ceſte matiere fut envoyé Maiſtre Iehan Carondelet (qui depuis a eſté Chan-

celier de Bourgongne) avec charge d'aller à Paris, & de visiter les tiltres, pour sçavoir si un Roy de France pouvoit donner en mariage à sa fille, lesdictes Comtez de Brie & de Champaigne, & les oster de la Couronne, & combien que le Comte de Charolois fut en guerre, il eust tousjours avecques luy deux notables clercs Bourgongnons, pour conduire ses matieres : dont l'un fut Maistre Guillaume Hugenot (qui depuis fut Chancelier de Bourgongne) & l'autre fut Maistre Iehan Carondelet, que dessus. Tousjours se continuoit le mariage dessusdit : & durant ce temps, fut pratiqué en ladicte Grange-aux-merciers, une paix qui fut telle ; que trente six hommes du Royaume de France devoyent avoir le regard, pour augmenter le bien public, & en estoit le Roy content, & à la verité ce fut soubtivité au Roy, pour estre quitte de celle charge, & venir à paix avecques les Princes de son Royaume, car j'en ay assez enquis, & ne sceu oncques qui estoyent les trente-six, ne qui estoit le premier, ne le dernier ; & à mon jugement, le Roy se monstra le plus subtil de tous les autres Princes, & entretenoit le Comte de Charolois du mariage dessusdit, & ne sçay s'il y avoit grande voulonté.

Ainsi fut la paix criée de tous costez, & devoit le Roy par ce traitté, bailler à Monsieur de Berry la Duché de Normandie pour son partage : mais quand vint au fort de besongner, le Roy de France en ouvra tout autrement, comme vous orrez cy-aprés. Ainsi se detendit celle armée. Monsieur de Berry & le Duc de Bretaigne tirerent en Normandie : & le Duc de Calabre, & le Comte de Charolois prirent le chemin de Villiers-le-Bel, (qui est un gros village assez prés de Sainct Denis) & là se visitoyent priveement le Roy & le Comte de Charolois, sous ombre dudit mariage, & tindrent la Toussainct audit Nilliers-le-Bel, ensemble moult familierement, & puis se partit chascun, & se retira le Roy à Paris, & le Comte de Charolois prit son chemin contre Nostre-Dame de Liesse, auquel lieu il fit ses offrandes moult devotement, & puis se tira contre Liege, en intention de venger l'outrage & injure que pretendoyent faire les Liegeois au Duc, en l'absence de luy, son fils : & quand il vint au pays du Liege, il les espouventa tellement, que les Liegeois vindrent à genoux crier mercy au Comte, pour & au nom de son pere, & promirent de non plus venir à armée contre luy : mais

les Liegeois ne ſont pas bien couſtumiers de tenir ce qu'ils promettent, & auſſi ne firent-ils celle fois.

Quand le Comte eut mis à mercy leſdicts Liegeois, il s'en retourna en ſes pays, & nommement à Bruxelles, où il fut grandement feſtoyé & receu, tant du pere & de la mere, comme des ſugets : & tousjours ſe continuoit le parlement d'iceluy mariage, & eſtóyent les principaux du coſté du Comte, le Seigneur des Cordes, & Guiot Duſie (qui depuis fuſt Chevalier) & Meſſire Guillaume Biſche, & principalement le Seigneur des Cordes, & Guiot Duſie : & ainſi ſe couloit le temps, & vivoit le Roy de France avecques le Comte, & le Comte avecques le Roy. Or avons nous deviſé de la guerre & de la paix, & eſt temps que je deviſe comment exploicta Monſieur de Berry à prendre ſa poſſeſſion de la Duché de Normandie, à quoy le Roy avoit ſagement pourveu, comme dict eſt : car preſtement que le Duc de Bretaigne fut entré à Rouen, pluſieurs grans perſonnages (comme Iehan Monſieur de Lorraine, & autres) entrerent en debat pour les grans offices : & d'autre part le Duc de Bretaigne elongna de luy Tanneguy du Chaſtel, & diſoit-on que c'eſtoit à l'appetit du

Seigneur de Lescut, Oudet de Rie. Par ces brouillis, le Duc de Berry n'entra point à Rouen, mais fut logé à Sainte Catherine du mont de Rouen : & quand le Roy sceut & entendit les brouillis qui estoyent à Rouen, il s'approcha à grosse armée, pour veoir & entendre à quoy celle chose prendroit fin : & rappella en sa bonne grace le Duc de Bourbon, & le traita bien, pour aux autres donner à entendre, que ceux qui se rendroyent à luy, seroyent amiablement traittez & reçeus. Il entretenoit le Comte de Charolois du mariage dessusdit, & se vengeoit à l'espée, du surplus de ses ennemis, & le Duc de Bretaigne prit conclusion de s'en retourner en ses pays : & Monsieur de Berry fut conseillé de s'en aller avecques le Duc. Ainsi s'en retournerent en Bretaigne, & le Roy de France entra à Rouen, où il fit grand chere.

En ce temps je fus envoyé par Monsieur de Charolois, pour sçavoir comment on exploictoit à ceste possession de Rouen & de Normandie, mais je fus tantost averti que les Seigneurs que je queroye, estoyent desja en Bretaigne. Si passay parmy Rouen, & parlay au Roy, qui me demanda où j'alloye, & je luy respondy, que Monsieur mon Maistre

m'envoyoit devers Monſieur de Berry ſon frere, pour ſçavoir ſon eſtat, & auſſi pour ſoy affranchir, & aquiter du ſerment qui eſtoit entre eux deux, & ſur ce me laiſſa le Roy paſſer, & ſe contenta de mon voyage. Tant allay, que je vins en Bretaigne, & trouvay le Duc & ſon eſtat à Rennes, & le Duc de Berry avoit paſſé l'eauë, & eſtoit logé au chaſteau de Vennes (que l'on dict l'Ermine) où le Duc me traicta honnorablement. Il eſtoit accompaigné de Monſieur de Beaujeu, frere du Duc de Bourbon, de l'Evesque de Verdun (qui eſtoit de ceux de Haraucourt) de Maiſtre Pierre Doriole, du neveu du Comte de Dammartin, de Meſſire Iehan Bloſſet, du Seigneur de Malicorne, de Ioachin de Velours, & de moult d'autres gens de bien : & à la verité, quand le Duc de Berry & le Duc de Bretaigne ſceurent que j'eſtoye envoyé pour ſçavoir de leur eſtat, & comment ils ſe portoient, ils en furent moult joyeux, & me fut faicte bonne chere de toutes pars, & me baillerent certaines bonnes charges à dire à mon Maiſtre, toutes tendans à non rompre les premieres aliances : & ainſi m'en retournay en la compaignie de Monſieur de Beaujeu, auquel Monſieur de Berry avoit donné congé de s'en retourner

en France, & le Roy ſceut que j'eſtoye à Tours, & me manda pour parler à luy à Iargueaux. Ce que je fey, & ſi les bonnes parolles dont il me donna charge, pour les dire à mon Maiſtre de par luy, euſſent eſté vrayes, nous n'euſſions jamais eu guerre en France.

Ainſi me party du Roy, & pri mon chemin pour aller à Paris, & de là és pays de Monſieur de Bourgongne, & ne demoura gueres, aprés que Monſieur de Beaujeu fut arrivé devers le Roy, que le Roy luy donna ſa fille en mariage, celle meſme dont il eſtoit parolle de Monſieur de Charolois, & dict aux Ambaſſadeurs du Comte, qu'il avoit marié ſa fille à meilleur marché, que de luy donner les Comtez de Brie & de Champaigne : & quand les Ambaſſadeurs, & meſmes Maiſtre Iehan Carondelet (qui avoit viſité à Paris les lettres de par le Roy, comme dict eſt) furent retournez devers le Comte, & qu'il eut ouy les habilletez du Roy de France, il dict que les heureux y faillent : & ainſi diſſimulerent le Roy & le Comte l'un contre l'autre, ce qu'ils avoient au cœur.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le bon Duc Philippe envoya son fils naturel Anthoine sur les Sarrasins de Barbarie : & comment le Comte de Charolois destruisit la ville de Dinand, & fit venir les autres Liegeois à mercy.

En ce temps le Duc de Bourgongne (qui avoit accoustumé de recongnoistre, envers nostre Seigneur les biens & les graces qu'il luy faisoit, & mesmement par estre requis par nostre Saint pere le Pape, pour donner consort à la foy Chrestienne) (a) eleva ses deux fils Bastards, & grande noblesse de ses pays, pour s'aller joindre avecques le Pape, & servir la Chrestienté : & fit freter & avitailler douze galées, & les armer d'environ dix mille combatans, de la plus belle jeune noblesse & gend'armerie qni fust en ses pays, & fut Messire Simon de Lalain, Seigneur de Montigny, Lieutenant-general de Monsieur

(a) Ceste expedition contre les Barbares se fit en l'an 1464, selon Meyer ; de sorte que le Bastard de Bourgongne en estoit desja revenu avant la guerre du bien publicq. En quoy appert de la confusion du present Auteur, qui n'a en ce pris aucun regard sur l'ordre des temps.

le Baſtard en celle armée : & eſtoit belle choſe de veoir les bannieres & les pennons en chaſcun bateau, car chaſcun Capitaine vouloit monſtrer quel homme il eſtoit en ce haut & ſainct voyage. Les trompettes & clairons ſonnoyent à monter les genſd'armes chaſcun en ſon navire, & ſous leur Capitaine, qui donnoyent moult grand rejouiſſement, & d'autre part tiroit l'artillerie, qui eſpouventoit & effrayoit toute la compaignie.

(a) Ainſi monterent les nobles hommes & gens-d'armes, chaſcun en ſon navire, par moult belle ordonnance, & donna le Duc Philippe, outre le ravitaillement & autres frais qu'il faut faire à freter tels navires, à mondit Seigneur le Baſtard ſon fils naturel, cent mille eſcus d'or comptant, que luy delivra Iacob Bregilles, des deniers de l'eſpargne, & ainſi ſe partit le Baſtard de Bourgongne, & celle tres-belle armée, & prirent la mer le pluſtoſt qu'ils peurent, coſtoyerent les dunes d'Angleterre, paſſerent les Raz Sainct-Mathieu, entrerent en la mer d'Eſpaigne, & tant vaucrerent (b), à l'aide

(a) Ces preparatifs des navires furent ainſi faicts en l'hable de l'Eſcluſe en Flandres.

(b) Voguerent.

de Dieu, du bon vent & de la bonne fortune, qu'ils aborderent devant Sceulte, qui est une ville en Barbarie, que le Roy de Portugal a conquise, & la tint en ses mains comme Chrestienne; & avoyent les Mores & les Barbares fait une grosse armée, & avoient assiegé ladicte ville de Sceulte, & la tenoyent fort à l'estroit : mais Dieu y amena Monsieur le Bastard & son armée, qui prestement prirent terre, & se preparerent de combatre iceux Sarrasins, qui avoyent mis ledict siege, mais les Sarrasins voyans le courage des Chrestiens, se leverent & abandonnerent leur siege, & n'y eust autre chose faicte. Car les Chrestiens n'avoyent nulz chevaux, parquoy se sauverent legerement les Sarrasins & leur puissance.

Monsieur le Bastard alla visiter ceux de Sceulte, & les bons Chrestiens, qui dedans estoyent, qui moult le mercierent, de son bon secours : & retourna chacun en son navire, & reprirent la mer en intention de venir à Ostie, & eux joindre avecques Pape Æneas, mais il trouverent que le Pape Æneas estoit mort, & son armée toute rompue, parquoy ils prirent le chemin de Marseilles, auquel lieu semblablement se rompit l'armée des Bourgongnons, & fut celle belle assemblée

assemblée rompue à petit exploict. En ce temps le Duc Philippe de Bourgongne prit une maladie, dont il fut moult afoibli & agravé de sa personne, & depuis ne fit pas grand travail, ains se trouva vieil, & maladif, dont ce fut pitié & dommage, car il avoit vescu courageusement, & en Prince vertueux, & le Bastard de Bourgongne, adverti de la maladie de son pere, s'en vint à diligence pour le servir & honnorer, comme il devoit. Le Duc Philippe donna audit Bastard la Comté de Roche en Ardaine : mais on y trouva des difficultez, parquoy il l'eust à moult grande peine. Grande chere fut faicte audict Bastard par le pere, & par le fils, car ils estoyent bien avertis qu'à luy n'avoit tenu l'execution de la guerre, mais tint à ce, que nostre Sainct Pere le Pape mourut, parquoy toutes manieres de Gens-d'armes se retirerent : & doy bien ramentevoir la grande chere, & bon recueil que fit le Duc de Calabre à Monsieur le Bastard, & à ses gens au lieu de Marseilles, & si faict à ramentevoir que l'armée toute rompue, Messire Pietre Was & Messire Frederic de Wittem, garnirent leurs batteaux, le mieux qu'ilz peurent : & firent un an la guerre aux Sarrasins, vaucrant la mer à leur avantage,

où ils acquirent grand honneur, car ce n'est pas peu de chose, aprés l'armée rompue, de soustenir la guerre un an, contre les infideles & Sarrasins, comme dict est (a).

En ce temps le Seigneur d'Escalles, frere de la Royne d'Angleterre, chargea une emprise, pour faire armes a pied & a cheval : & fit sçavoir à Monsieur le Bastard de Bourgongne, que s'il vouloit lever son emprise, & le descharger de sa charge, il le desiroit devant tous autres. Monsieur le Bastard (qui des pieça avoit quis de faire armes, & combatre en champ clos) fut bien joyeux de ces nouvelles, & les porta au Duc son pere, qui liberalement luy accorda d'accomplir lesdictes armes, au frere de la Royne d'Angleterre : & ainsi furent icelles armes acceptées, & se prepara chascun de son costé, de ce que besoing luy estoit : & pour accompaigner mondit Seigneur le Bastard, Philippe Bouton, & Iehan de Chassa se preparerent de faire armes en Angleterre, & lors Madame de Bourbon, sœur du Duc Philippe, & ses filles, vindrent visiter le Duc, & fut en ce mesme temps faict le mariage du jeune

(a) Et en cecy l'Autheur faict le sault jusques en l'an 1466, auquel ladicte emprise fut mise sus, & achevée en l'an 1467, comme trouverez par le Chapitre suyvant.

Duc de Gueldres, & de Madamoiselle de Bourbon, niece du Duc, & ainsi se passoit la saison.

En iceluy temps, les Liegeois de Dinand ennuyez de leur bonne fortune, & desirans resveiller leur malheur, s'esleverent, & prirent Iehan le Charpentier, un moult notable homme de Dinand, & le firent piteusement mourir, pource qu'il avoit communiqué avec le Duc Philippe, & faict traicté avecques luy, au bien & utilité de la ville de Dinand : mais ils le tournerent en un autre usage, & comme dict est, firent mourir piteusement ledit Iehan le Charpentier, & (qui plus est) disoyent du Duc de Bourgongne, toutes les injurieuses parolles, dont ils se pouvoyent aviser, & mesmement bouterent le feu en la Comté de Namur : & fut conseillé le Duc en ses vieux jours, de prendre les armes, & d'assembler gens-d'armes de toutes pars, pour soy venger d'iceux de Dinand, & se tira luy, & le Comte son fils, à Namur, & fut conseillé le Duc de demourer audit Namur, & envoya son fils à Bouvine, & l'accompaigna le Comte de Sainct Pol, Connestable de France, le Mareschal de Bourgongne, & plusieurs Seigneurs de Brabant & de Haynaut, & conclurent

d'aller mettre le siege devant Dinand, & se departirent en trois parties.

L'un des sieges tenoit le Comte de Charolois, le second le Mareschal de Bourgongne, & le tiers tenoit le Bastard de Bourgongne, & la quarte partie estoit la riviere où il ne failloit point de siege, & ainsi fust Dinand assiegé de tous costez : & combien que j'eusse veu plusieurs sieges de Prince, toutesfois fut-il là faicte une chose que je n'avoye oncques veuë, car Messire Pietre de Hacquembac, lors Maistre de l'artillerie, amena les bombardes devant les portes de Dinand, a heure de plain midi, & vous declaireray comment. Il avoit afusté sa menuë artillerie, dont il avoit grand planté, devant les portes, & la muraille de Dinand, & quand il approcha a tout ses bombardes, le trait à pouldre voloit si dru, que ceux de la ville n'osoyent mettre la teste hors des portes, ne des murailles, & ainsi approcha ses bombardes & mena le premier cheval par la bride, & les bombardes assises, la ville de Dinand ne dura pas longuement, ains se rendit à voulonté, & les Liegeois (qui leur estoyent venus à secours, s'enfuirent, & s'elongnerent de ce lieu, & le Comte de Charolois & ses gens entrerent dedans la ville, comme Maistres

& Seigneurs, & fut la ville pillée de toutes pars, & puis fust mis le feu dedans, & fust bruslé Dinand par telle façon, qu'il sembloit qu'il y eust cent ans que la ville estoit en ruine, & le Comte (qui moult estoit grand justicier) fut adverti que trois Archers de sa compaignie avoyent desrobé une femme & qu'ils l'emmenoyent derriere les montaignes, afin qu'elle ne fust ouye par les cris qu'elle feroit à son efforcement; mais le noble Comte tira celle part, prit les malfaicteurs, & prestement les fit pendre & estrangler au premier arbre qu'il trouva, & à la femme fit des biens, comme il appartenoit : & signifia à son pere par le Seigneur d'Imbercourt la victoire qu'il avoit de ses ennemis, & l'execution qu'il avoit faicte, luy priant qu'il se voulsist contenter (car il estoit bien vengé de ceux de Dinand) & aussi demandoit congé de poursuyvre ses ennemis Liegeois, car il les avoit faict chevaucher, & sçavoit où ils estoyent arrestez.

De son execution se contenta le Duc Philippe, & luy donna congé de poursuyvre ses ennemis, & s'en retourna le Duc à Bruxelles, le plustost qu'il le peut faire, & le Comte & sa compaignie tirerent aprés leurs ennemis, & les trouverent qu'ils se reposoyent de

l'autre costé de la riviere de Habsbaing, & les eust le Comte defaicts sans nulle faute, mais un Chevalier Liegeois, nommé Messire Regnaud du Rouvray, moult vaillant & sage Chevalier, (a) eut grand pitié de veoir le peuple de sa nation en danger, car il congnoissoit bien que les gens d'armes les deferoyent. Si prit un asseuré courage, & dict aux Liegeois : *Mes amis, ne vous bougez, mais attendez que j'aye parlé au Comte de Charolois, & peut estre que je trouveray le moyen, que vous ne vous combatrez point legerement.* Et sur ce departit ledit Messire Regnaud, & dict à Monsieur le Comte : *Monsieur ce povre peuple ne vous demande rien. Ils entendent d'avoir traitté avecques vous, & vous prient que les vueillez tenir paisibles.* Mais le Comte (qui moult estoit fier) respondit qu'il ne sçavoit nulle cause de leur venuë en ce lieu, sinon pour luy porter dommage, & qu'il n'avoit pas intention de les laisser partir sans bataille. Messire Regnaut prit congé, & s'en retourna devers les Liegeois, & leur dict qu'il avoit bien parlé au Comte, à l'avantage des Liegeois, & luy avoit remonstré qu'ils ne luy demandoyent

(a) Entendez qu'il estoit au service du Comte de Charolois, ou bien se portoit pour neutre.

rien, mais ils se deffendroyent s'il estoit besoing.

Et ainsi parloit sagement Messire Regnaud de Rouvray, & par ses alées & venues, pratiqua tellement, que le jour faillit, & convint chascun soy retirer d'une part & d'autre, sans bataille pour ce jour: & se logea chascun qui mieux mieux, comme il est coustume de loger devant ses ennemis. Si furent grans feux faicts d'une part & d'autre, mais la riviere de Habsbaing estoit entre deux, qui garda la vie ce jour à maint Liegeois, & quand le jour fut venu, & que le Comte & son armée perceurent que les Liegeois s'estoyent retirez, le Comte fit chacun tirer aux champs, à la poursuyte desdicts Liegeois, mais pour celle fois il ne peut atteindre leur puissance, car ils s'estoyent ja retirés és bonnes villes, toutesfois il marcha avant, & espouventa tellement iceux Liegeois, qu'ils furent contraints de luy venir crier mercy, voire eux mesmes abatirent les murailles & les portes de leur ville, & ainsi se departit celle armée, & s'en retourna le Comte de Charolois, & le Bastard de Bourgongne, devers le Duc leur pere, qui les recueillit a grande joye.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le Bastard Anthoine de Bourgongne alla faire armes en Angleterre, & comment le bon Duc Philippe son pere mourut cependant.

CES choses faictes, le Duc envoya son fils (a) naturel en Angleterre, moult bien fourny de toutes choses : & y fut Messire Simon de Lalain pour son principal conduiseur, & Messire Claude de Toulongeon, Seigneur de la Bastie, Messire Philippe Bastard de Brabant, Messire Iehan de Montferrant, Gerard de Rossillon, le Seigneur de Tibaville, & plusieurs autres : & en ce temps je me trouvay en Angleterre, & m'y arrestay, pour veoir icelles armes : & certes le Bastard de Bourgongne tenoit tel estat & tel triumphe que peut faire le fils aisné legitime de Bourgongne. Mais nous nous tairons de toutes ces choses pour le present, pour parler de l'execution d'icelles armes. Le Roy Edouard d'Angleterre avoit faict preparer les lices, grandes & pompeuses, & pour sa personne fut faicte une maison moult

(a) Ce passage du grand Bastard de Bourgongne en Angleterre fut aprés Pasques de l'an 1467, selon Monstrelet & Meyer.

grande & moult ſpatieuſe, & eſtoit icelle maiſon faicte en telle maniere, que l'on y montoit par degrez, au deſſus où eſtoit le Roy. Il eſtoit veſtu de pourpre, la jartiere en la jambe, & un gros batton en ſa main, & certes il ſembloit bien perſonne digne d'eſtre Roy, car il eſtoit beau Prince, & grand, & bien amanieré. Un Comte tenoit l'eſpée devant luy, un peu ſur coſtiere, & autour de ſon ſiege eſtoyent vingt, ou vingt-cinq Conſeilliers, tous blancs de cheveleures : & reſſembloyent Senateurs, qui fuſſent là commis, pour conſeiller leur Maiſtre. Le Comte de Volſeſtre tint lieu de Conneſtable, & eſtoit accompaigné du Mareſchal d'Angleterre, & ſçavoit moult bien faire ſon office. En deſcendant du hourd, avoit trois hourds, deçà & de là deſdicts degrez. Au premier eſtoyent Chevaliers, au ſecond eſtoyent Eſcuyers, & au troiſieſme les Archers de la couronne, chaſcun un voulge en la main : & au pied deſdits degrez avoit deux chaizes, l'une pour le Conneſtable, & l'autre pour le Mareſchal : & à l'oppoſite de l'autre coſté de la lice eſtoit un hourd, non pas ſi haut que la maiſon du Roy, pour loger le Maire de Londres, & les Hondremans, ſervans pour celle année.

Tantost aprés que le Roy fut assis en son trosne & en sa chaize (qu'il faisoit moult beau veoir) le Maire de Londres accompaigné des Hondremans & de ceux de la Loy entrerent en la lice, l'espée devant luy, & tira contre son hourd, & en passant pardevant le Roy, n'y eut autre difference, sinon que celuy qui portoit l'espée devant le Maire, en se mettant à genoux, le Maire & tous les autres, mit la pointe en bas, en signe d'humilité, & puis se releva prestement, & s'en alla le Maire de Londres mettre au hourd, pour luy ordonné, & là demoura pour veoir les armes, & tousjours l'espée devant luy : & ne demoura gueres que les gardes de la lice (à sçavoir huict hommes d'armes, bien montez & bien armez) firent leur entrée en ladicte lice, par le congé du Connestable, qui leur ordonna ce qu'ils devoyent faire. Tantost aprés, Monsieur d'Escalles vint à l'entrée de la lice, & le Connestable alla au devant de luy, & demanda qu'il queroit : & il respondit qu'il se venoit presenter devant le Roy d'Angleterre son souverain Seigneur, pour faire & accomplir les armes, qu'il avoit emprises à l'encontre du Bastard de Bourgongne, & sur ce luy fut faicte ouverture : & certes il estoit armé, &

monté richement & avoit dix ou douze chevaux de pareure, bien richement couverts, & aprés sa presentation faicte devant le Roy, il se tira de sa personne en une petite tente, qui luy estoit ordonnée.

Puis tantost aprés vint le Bastard de Bourgongne, qui pareillement demanda entrée. Ce que l'Admiral luy accorda, & se presenta ledit Bastard devant le Roy, pour fournir ses armes : & devez sçavoir qu'il estoit moult pompeusement accoustré, & avoit douze chevaux couverts, les uns de drap d'or, les autres d'orfaverie, les autres de velours, chargez de campanes, & les autres couverts de martres, que l'on dit sables, si belles, & si noires, qu'il estoit possible d'en trouver. Les autres estoient couverts de brodures, faictes moult richement. Les pages estoyent vestus de mesme, comme il appartenoit, & certes ce fut une riche suite, & que le Roy veit voulontiers. Sa presentation faicte, il se retira en une petite tente, faicte pour luy : & prestement se firent les cris & les deffenses accoustumées, & furent portées au Roy par deux Comtes, deux lances, & deux espées, d'une façon & d'une grandeur : car le Seigneur d'Escalles par les chapitres devoit livrer les bastons, au choix de sa partie

adverſe, & envoya leſdits baſtons le Roy au Baſtard de Bourgongne, pour choiſir ce qui luy ſeroit le meilleur. Le Baſtard de Bourgongne choiſit aſſez legerement, & furent mis les deux baſtons qu'il retint, és mains de deux Officiers d'armes, qui les tinrent dehors le pavillon, juſques il fut preſt pour ſaillir : & aprés cris & ceremonies faiɗes, les Champions furent ſaiſis de lances & eſpées, pour eux ordonnez. Si mirent les lances aux arreſts, & coururent celle courſe ſans atteindre ou conſuir l'un l'autre : mais au retour qu'ils firent, & qu'ils eurent mis les eſpées en leurs mains, le cheval de Monſieur le Baſtard donna de la teſte contre la have de la ſelle du Seigneur d'Eſcalles, & de ce coup le cheval ſe tua tout roide, & tomba mondit Seigneur le Baſtard ſous ſon cheval, l'eſpée au poing : & tantoſt le fit le Roy d'Angleterre relever, & ſe monſtra moult courroucé à l'encontre de mondit Seigneur d'Eſcalles, pource qu'il cuidoit qu'il eut faiɗ fauſſeté en la pareure de ſon cheval ; mais non avoit, ains advint ce coup & ce choc par meſaventure, & comme je l'ay deviſé : & le Roy leur donna congé pour celle fois, & s'en retourna mondit Seigneur le Baſtard en ſon logis : & me diɗ, en rentrant en ſa chambre : *Ne*

vous souciez, il a aujourd'huy combatu une beste, & demain il combattra un homme. Et à celle heure vint le Conneſtable de par le Roy, pour ſçavoir s'il eſtoit aucunement bleſſé, mais Monſieur le Baſtard reſpondit qu'il mercioit le Roy, & que nulle bleſſeure n'avoit, ains eſtoit preſt le lendemain de faire ſes armes de pied, priant qu'ainſi le voulſiſt le Roy accorder; & le lendemain, à heure ordonnée, comparurent au camp Monſieur le Baſtard, & Monſieur d'Eſcalles, & fut tousjours accompaigné mondit Seigneur le Baſtard du Duc de Suffort, qui moult cordialement l'accompaigna, & aprés cris & ceremonies faictes, Monſieur d'Eſcalles envoya trois manieres de baſtons preſenter au Roy, pour icelles armes de pied fournir & achever, & d'iceux baſtons devoit avoir le Baſtard de Bourgongne le choix. Les deux premiers baſtons eſtoient deux lances à jecter, & les portoient deux Chevaliers. Les ſeconds baſtons eſtoient deux haches, & les portoient deux Barons. Les troiſieſmes baſtons eſtoient deux dagues, & les portoient deux Comtes : & quand iceux baſtons furent preſentez au Roy, le Roy retint en ſes mains les deux lances à jecter, & les quatre autres baſtons envoya à Monſieur le Baſtard, pour prendre ſon choix, ſelon le

contenu des chapitres. Monſieur le Baſtard retint une hache & une dague, & le ſurplus fut apporté par le Conneſtable, à Monſieur d'Eſcalles : & vindrent les eſcoutes de pied, à ſçavoir ſix hommes d'armes de pied, bien en point, chaſcun un baſton de bois en la main.

Le Baſtard de Bourgongne eſtoit paré de ſa cotte d'armes de Boûrgongne à une barre de travers, pour monſtrer qu'il eſtoit Baſtard: & le Seigneur d'Eſcalles avoit ſa coſte d'armes au dos, & portoit ſa hache au col, & en guiſe d'un eſpieu, & venoit criant, *Sainct George*, par trois fois. Les champions ſe joindirent fierement, & s'aſſaillirent l'un l'autre de grand courage : & fut fort belle ceſte bataille, ne je ne vei oncques combattre de haches ſi fierement : & certes Monſieur le Baſtard monſtra bien qu'il eſtoit un homme voire un Chevalier, duit aux armes, & au meſtier, & furent tous deux pris & departis, ſans grand foule, l'un d'avec l'autre. Et ainſi furent icelles armes faictes & accomplies : & à la verité, je vey depuis le harnois de Monſieur d'Eſcalles, où Monſieur le Baſtard avoit fait de grandes faucées de la dague de deſſous ſa hache : & au regard des dagues qui leur furent baillées, ils ne s'en aiderent point en

cefte bataille, & ainfi prirent les champions congé du Roy, & fe partirent tous à une fois de la lice, leurs haches fur leurs cols, pour monftrer qu'ils n'avoient eftez debattonnez, & fe retira chafcun en fon logis.

Au regard du Roy d'Angleterre & de la Royne, ils avoyent faids preparer le fouper en la Grange des merciers, & là vindrent les Dames : & vous certifie que j'y vey foixante, ou quatre-vingt Dames, de fi noble maifon, que la moindre eftoit fille de Baron; & fut le fouper grand & plantureux, & Monfieur le Baftard, & fes gens feftoyez grandement & honnorablement. Au lendemain firent armes à pied Meffire Iehan de Chaffa & un Efcuyer Gafcon, nommé Louis de Bretelles, ferviteur de Monfieur d'Efcalles, & accomplirent icelles armes fans grand foule l'un fur l'autre : & le lendemain firent armes à cheval, efquelles Meffire Iehan de Chaffa eut grand honneur, & fut tenu pour un bon coureur de lance : & le lendemain fit armes Meffire Philippe Bouton, à l'encontre d'un Efcuyer du Roy. Iceluy Efcuyer eftoit Gafcon, & fe nommoit Thomas de la Lande, & eftoit iceluy Thomas beau compagnon, & homme de bien : & entre eux fourdit une queftion, car ceux qui fervoyent Meffire

Philippe Bouton disoient que l'arreſt de Thomas de la Lande eſtoit trop avantageux. Si fut viſité par les gens du Roy, & trouverent qu'il eſtoit vray, dont le Roy ne fut pas content; toutesfois ils conclurent de parfaire leurs armes, & fit chaſcun le mieux qu'il peut, comme il eſt couſtume en tel cas, & ainſi furent les armes achevées, d'une part & d'autre, & Monſieur le Baſtard pria les Dames le Dimanche au diſner, & nommement la Royne & ſes ſœurs : & fit un grand deſroy, & une grande preparation : & nous partiſmes Thomas de Loreille, Bailly de Caen, & moy, pour aller en Bretaigne, fournir noſtre Ambaſſade, & vinſmes à Pleume, attendant le vent, & navires pour nous paſſer en Bretaigne.

Et en ce temps vindrent les nouvelles à Monſieur le Baſtard en Angleterre, que le Duc de Bourgongne eſtoit treſpaſſé; & devez croire que grand dueil euſt ledit Baſtard (quand il ouit la mort de ſon pere) & toute la Nobleſſe qui eſtoit avecques luy. Si changerent leurs plaiſances paſſées à plours, & à larmes, car il eſtoit mort, comme Prince de toute vertu. Et fit en ſa vie deux choſes à l'extremité, dont l'une fuſt, qu'il mourut le plus riche Prince de ſon temps, car il laiſſa

laissa quatre cens mille escus d'or comptans, soixante douze mille marcs d'argent en vaisselle courant, sans les riches tapisseries, les bagues, la vaissselle d'or, garnie de pierreries, & sa librairie moult grande, moult bien estoffée, & pour conclusion, il mourut riche de deux millions d'or en meubles seulement; & pour la seconde extime, il mourut le plus large & le plus liberal Duc de son temps. Il maria ses nieces à ses despens. Il soustint grandes guerres, & longuement. Il refit par plusieurs fois à ses despens, l'Eglise & la Chapelle de Ierusalem. Il donna dix mille escus pour faire la tour de Bourgongne qui est en Rodes. Il en donna dix mille au Roy d'Albanie. Nul ne s'en alloit de luy, qu'il ne fust bien recompensé. Il tenoit grand estat, approchant à estat de Roy. Il entretint cinq ans Monsieur le Dauphin en son estat, & fut Prince si renommé, que tout le monde en disoit bien. Ainsi fit le Duc Philippe de Bourgongne deux choses à l'extremité, comme dit est, car il mourut tout libéral, & tout riche, & trespassa de ce siecle le quinziesme jour de Iuing, l'an mille quatre cens, soixante-sept, & le Bastard de Bourgongne prit congé du Roy d'Angleterre, & de la Royne, & des Dames moult piteusement, & furent les

provisions perdues, & rompit le propos de festiement, & s'en revint à Bruges, où il trouva le Comte de Charolois (que l'on appelloit Duc de Bourgongne) lequel luy fit grand chere : & doresnavant, quand je parleray dudit Comte, je l'appelleray Duc de Bourgongne, comme c'est raison.

Si fust le corps de ce noble Prince porté solemnellement, à grand deuil, souspirs & larmes en l'Eglise de Sainct Donas audit Bruges, où il reposa, & fut gardé jusques on le mena en Bourgongne, pour estre sepulturé és Chartreux de Digeon, avecques ses predecesseurs (a). Les preparations furent faictes, pour mener le corps du Duc Philippe en Bourgongne, & aussi le corps de Madame Ysabel de Portugal, Duchesse de Bourgongne: laquelle aprés son trespas, gisoit à Gonnaut, & fut la preparation du Duc moult bien ordonnée & faicte. Les chevaux du chariot couverts de velours, & pennons, bannieres, & cottes-d'armes estoient bien ordonnez. Le corps gisoit en son chariot, & par dessus avoit un poisle eslevé : & aprés venoit le corps de Madame de Bourgongne, en son chariot,

(a) Il faut entendre que ce transport du corps du Duc & de la Duchesse, fut au prime faict en Decembre 1473; & mourut ladicte Duchesse en Decembre 1471.

& chevaux couverts de velours, & sembloit bien que leans gisoit le corps d'une grande Dame, & de noble recommandation.

Le Duc leur fils estoit desja en Bourgogne & en sa ville de Digeon, & conduisoient les corps dessusdits, le Seigneur de Ravastain, & Messire Iaques de Sainct Pol, & ne me puis passer de deviser comment iceux deux nobles corps entrerent a Digeon, & la maniere : & pour monstrer & donner à entendre les ceremonies, & les pompes, qui furent tenues à iceluy enterrement, & mesmes à celle entrée de Digeon, mondit Seigneur voulut que l'on fit honneur à la nation de Bourgongne, & premierement marchoit le Seigneur d'Itelain, qui portoit le pennon, armoyé des armes du Duc : puis venoient les deux freres de Toulongeon, qui menoient le cheval, couvert des plaines armes du Duc, & puis venoit le Seigneur de Ray, qui portoit l'espée du Duc, & aprés venoit à costiere l'un de l'autre le Seigneur de Givry (qui estoit de Vienne) portant l'escu des armes du Duc, & emprés luy marchoit Messire Guillaume, Seigneur de Vergy, portant le heaume & le tymbre du Duc, & puis venoient Messire Charles de Chalon, neveu du Prince d'Orange, qui portoit la banniere,

& aprés venoit le Roy-d'armes de la Toison d'or vestu de sa cotte d'armes & portoit la cotte d'armes du Duc, desployée entre ses deux mains, & puis venoit le Duc Charles, à tout son habillement de dueil, & le suivoyent les grans de son sang, qui estoyent ordonnez pour faire le dueil avecques luy, & puis si grand nombre de Chevaliers, Escuyers, & Nobles hommes, que c'estoit belle chose à veoir. Les Eglises alloyent devant par ordre. Les Chevaliers de l'ordre, qui ne porterent point le dueil, estoyent tous à pied, adextrans le chariot, tenans le poisse couchant. Le poisse eslevé, fut soustenu par quatre des plus grans du pays de Bourgongne, & n'ay point de souvenance, pour les nommer. Aprés venoit le corps de Madame en son chariot, & estoit adextré de huict ou dix personnages, des plus nobles du pays : & ainsi & en telle maniere, furent ces deux nobles corps menez à Digeon, & reposerent celle nuict en la Chapelle de l'Ordre, & toute la nuict y eust grand luminaire, grandes prieres, & grandes oraisons : & le lendemain en ce mesme estat & triumphe, furent les deux nobles corps menez és Chartreux de Digeon, & logez en leur sepulture : & là fut fait grand & notable service, & aprés

le ſervice faict, s'en retourna le Duc en ſa maiſon, ainſi qu'il eſtoit venu, excepté que les deux corps demourerent en leur ſepulture, & je prie à Dieu qu'il les veuille avoir en ſon Sainct Paradis.

Fin de la première Partie.

MÉMOIRES
D'OLIVIER
DE LA MARCHE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le Duc Charles de Bourgongne, paravant Comte de Charolois, ayant ſuccedé au bon Duc Philippe de Bourgongne ſon pere, alla derechef contre les Liegeois, & comment nouvelle querelle s'eſmeut entre le Roy Louys & luy, tant pour les partialitez d'Angleterre, que pour les villes de la riviere de Somme.

VOUS avez bien entendu comment je me parti de Monſieur le Baſtard de Bourgongne, pour aller faire ce qui m'eſtoit commandé en Bretaigne. Sur mon chemin je fus averti de la mort de Monſieur le Duc Philippe, mon Seigneur & mon Prince, qui me furent piteuſes nouvelles. Toutesfois je paſſay en Bretaigne, pource que ma charge eſtoit, & du pere & du fils : & quand je vin en Bretaigne, je trouvay que le Duc ſe monſtroit moult troublé de la mort du Duc Philippe,

& avoit faict preparer un ſervice & un obſeque, le plus beau que je vey oncques, car il y avoit quatorze Prelats reveſtus, & toute la nef de l'Egliſe eſtoit toute parée de ſoye & de bougran, aux armes de Monſieur de Bourgongne, & non pas armes attachées à eſpingles, mais couchées & moulées, comme l'on faict les cottes d'armes. Les cierges & le luminaire furent grans & plantureux. Cinquante povres y eut qui portoyent cinquante torches : & ne voulut ſouffrir le Duc, que nuls des Seigneurs de Bretaigne (combien qu'il y en avoit aſſez qui eſtoyent partis de Flandres) portaſſent le dueil avecques luy, & diſoit qu'il ne ſçavoit nul en ſa Duché, qui fuſt ſuffiſant pour porter le dueil de ſi haut Prince, & ainſi porta le dueil tout ſeul : & au partir du ſervice, je l'allay mercier de l'honneur qu'il avoit faict à la maiſon de Bourgongne, & il me reſpondit qu'il le devoit bien faire : & ainſi ſe paſſa iceluy ſervice, & exploitay ma charge le pluſtoſt que je peu ; & puis repaſſay la mer, & m'en revin devers mon maiſtre.

Quand les Liegeois, ennemis de leur bonne fortune, entendirent que ceſte Seigneurie eſtoit chargée de pere à fils, & que le Duc, qui ſi bien les avoit chaſtiez, eſtoit mort, ils

vouldrent esprouver & essayer si leur fortune ne seroit pas meilleure à l'encontre du fils, que contre le pere : & pour commencer leur malheur, ils reprirent la ville de Saintron sur le Duc de Bourgongne, laquelle ville, par les traitez passez, le Duc de Bourgongne avoit retenu en ses mains, pour faire barriere entre Liege & ses pays, & disoyent iceux Liegeois. *Pourquoy ne prendrons-nous Saintron qui est une des filles de Liege ?* Et le Duc Charles de Bourgongne ne se voulut point contenter d'icelle prise, mais à son commencement voulut bien monstrer aux Liegeois, qu'il estoit homme pour garder le sien, & fit prestement une grosse armée, & manda par le Mareschal de Bourgongne les Bourgongnons, & prestement se mit aux champs à grande puissance d'archers & hommes d'armes : & par une avant veille deTous-saints, se vint loger devant Saintron, du costé du Habsbain, & trouva dedans Saintron pour Capitaine, Messire Regnaud de Rouvray, dont j'ay parlé cy-dessus, lequel Messire Regnaud se conduisit en ce qu'il avoit de charge, sagement & honnorablement, & gardant sa loyauté & son parti.

Le Duc de Bourgongne se logea celle nuict devant Saintron, comme dict est; & en

verité son logis estoit si profond & si mol, qu'à peine pouvoit-on aller de logis à autre; & celle nuict le noble Duc ne dormit pas tousjours, mais mit par escrit les ordonnances de ses batailles, & fit faire bon guet & bonnes escoutes : car les Liegeois ont une maniere de parler, qu'ils tiennent, *Que nul ne passe le Habsbain, qu'il ne soit combatu le lendemain :* & bien le monstrerent, car le lendemain assez matin, ils vindrent gaigner le village de Brustan, au plus prés du Duc de Bourgongne, à grosse puissance de Liegeois; & les conduisoit un Chevalier de Liege, nommé Messire Barre, & tantost les compaignies du Duc de Bourgongne se mirent aux champs : & me souvient que le Duc de Bourgongne monta sur un courtaut, & s'en alla devant ses compaignies, & portoit son ordonnance par escrit en ses mains, & mit ses gens d'armes en ordre & en bataille, ainsi qu'il avoit consulté la nuict devant : & Monsieur de Roussi, fils du Connestable de France, & le Mareschal de Bourgongne, amenerent les Bourgongnons à moult bel ordre, pour donner & ferir à leur bout, & à leur endroit de la bataille des Liegeois.

Le Duc de Bourgongne s'arma, & furent ordonnez vingt Chevaliers (dont je fus l'un)

pour avoir le regard ſur ſa perſonne : & maintenant commença la bataille fiere, & bien combatue, & furent envoyez pour renfort en ladite bataille, les archers du Seigneur des Cordes, & du Seigneur d'Emeries, où il y avoit une groſſe bande d'archers (& vous le certifie) à combatre icelle bataille. Le Duc de Bourgongne eut tousjours douze cens hommes d'armes qui ne ſe bougerent, mais regarderent la bataille combatre devant eux, car le Duc de Bourgongne eſtoit averti que le Roy de France envoyoit une groſſe bande d'hommes-d'armes, pour rompre l'empriſe du Duc, mais le Duc y avoit bien pourveu. La bataille ne dura pas longuement, car les archers Bourgongnons eſtoient embatonnez de grandes eſpées, par l'ordonnance que leur avoit faicte le Duc de Bourgongne, & aprés le traict paſſé, ilz donnoyent de ſi grans coups de celles eſpées, qu'ils coupoyent un homme par le faux du corps, & un bras, & une cuiſſe, ſelon que le coup s'adonnoit : & ſe mirent les Liegeois (qui ne peurent la puiſſance des archers ſouſtenir) à fuir & eux ſauver, qui mieux mieux, & ne trouverent garant, ſinon en la noire nuict (qui fut tantoſt obſcure) & le Duc de Bourgongne vouloit aller aprés paſ-

ser la nuict, & poursuivre la chasse, mais ceux qui l'avoyent en charge ne le souffrirent pas, pour les dangers qui en pouvoyent advenir.

Là fut occis Messire Barre Liegeois, & maints autres Liegeois, & eut le Duc de Bourgongne une belle aventure pour son premier avancement à estre Duc : & avoit laissé le Duc le Comte de Marle & sa compaignie devant Saintron, pour garder la saille des ennemis, & se logea chascun qui mieux mieux, en grande joye de la bonne aventure, & furent gens envoyez celle mesme nuict parlementer à Messire Regnaud, mais ledit Messire Regnaud ne respondit oncques mot, & ne fit point de semblant d'avoir veu la bataille perdue pour eux. Plusieurs Liegeois furent tuez devant Saintron, les uns de coup à poudre, & les autres autrement, mais leurs parens boutoyent les corps par pieces, & les boutoyent en tonneaux de chaux, en intention de les mener prendre sepulture avecques leurs ancesseurs, & certes ils monstroient un merveilleux courage : & fin du compte, Messire Regnaud de Rouvray tint le Duc & son armée trois jours, avant qu'il voulut parlementer, & durant ce temps, tua des gens au Duc, par traict à poudre & au-

trement, & mesmes y fut tué un de ceux de Velu, moult honneste Gentilhomme. En fin de compte Messire Regnaud parlementa, & fit un traicté honneste, pour luy & ses compaignons Liegeois, & par ce moyen fut la ville de Saintron remise és mains du Duc de Bourgongne, & s'en alla Messire Regnaud à Liege, à son grand honneur, & monstra bien qu'il estoit Chevalier de grand sens & de grande vertu, & le Duc de Bourgongne marcha avant & son armée, & vint devant Liege, & tellement il exploicta, que les Liegeois luy crierent mercy derechef, & abatirent leurs portes & leurs murailles, & ainsi furent les murailles de Liege abatues & rasées, & le Duc s'en retourna en ses pays aprés celle victoire.

Si nous tairons à present des guerres de Liege, pour deviser de ce qui advint depuis. En ce temps (a) vint aucun discord entre le Roy Edouard d'Angleterre, & le Duc de Clarance son frere : & se doutoit le Roy d'Angleterre de luy, pource qu'il estoit beau Prince, fort aimé au Royaume, & porté & soustenu du Comte de Varvich,

(a) Ce discord d'Angleterre fut en l'an 1469, selon la cronique d'Angleterre de George Lilie, & selon Commines

dont il avoit espousé la fille, & en estoit le Roy d'Angleterre en grande diffidence, & si grande, que la guerre se meut entre eux, mais le Roy d'Angleterre se trouva le plus fort, & fut force au Duc de Clarance & au Comte de Varvich, de vuider le Royaume d'Angleterre : & par une nuict traverserent la mer, & tirerent en France devers le Roy Louis, qui les receut amiablement, bien joyeux de ce qu'ils estoyent venus à garant devers luy, & en son Royaume. Cestuy Comte de Varvich fut homme sage, & subtil en ses affaires, & entretint la cité de Londres, & le Royaume d'Angleterre par trois voyes. La premiere, par caperonnées, & par humilité feinte au peuple de Londres, dont il estoit moult aimé. Secondement il estoit maistre des cinq ports d'Angleterre, où il souffroit grand dommage faire : & jamais de son temps on ne fit droit en Angleterre, à aucun estranger de perte qu'il luy fut faicte, parquoy il estoit aimé par les pillars d'Angleterre, qu'il vouloit bien entretenir. Et tiercement il entretint la ville de Londres, par tousjours y debvoir trois ou quatre cens mille escus, à diverses gens, & à diverses parties, & ceux à qui il devoit, desiroyent sa vie & sa prosperité, afin d'estre une fois payez de leur deu.

En ce temps firent le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgongne une groſſe armée par mer, dont fut chef pour les Anglois le Seigneur d'Eſcalles, & pour le Duc de Bourgongne le Seigneur de la Vere, Comte de Grandpré (lequel eſtoit moült experimenté en la mer), & certes le Duc de Bourgongne fit ſon armée par mer ſi grande & ſi puiſſante de gens & de navires, que c'eſtoit moult fiere choſe à veoir, (a) & tira ceſte armée à la Hogue Sainct Vas en Normandie, pource que les navires du Duc de Clarance & du Comte de Varvich s'y eſtoÿent retirés : & eſtoit l'intention du Duc de Bourgongne de leur detourber leur retour en Angleterre. Le Roy Edouard & le Duc de Bourgongne conclurent enſemble de retirer icelle armée : & ainſi fut icelle armée rompue pour celle ſaiſon : & (b) depuis le Roy d'Angleterre trouva maniere de ravoir ſon frere, & le fit mourir en un baing, comme l'on diſoit : & au regard du Comte de Varvich, il demoura en France aſſez longuement, & juſques à ce qu'il deſcendit avec-

(a) Cecy peut eſtre en l'an 1470, ſelon Lilie & Commines.

(b) Qui fuſt en l'an 1471, ſelon Lilie, racomptant tout cecy un peu autrement aprés Pol Vergile.

ques la Royne Marguerite, fille du Roy de Cecile, & avecques son fils, qui se disoit Prince de Galles. Mais le Roy Edouard les desconfit en bataille, & là mourut le Comte de Varvich, le Prince de Galles, & le Duc de Sombresset, & plusieurs autres grans personnages : & ainsi fut celle guerre achevée, & le Roy Edouard asseuré, tant du Prince de Galles, que du Duc de Clarance, & de ses autres principaux ennemis.

En ce temps le Roy de France, par moyen, & principalement par le moyen du Connestable de France, fit tant que les villes d'Amiens & de Sainct Quentin (a) se mirent en l'obeissance du Roy, & abandonnerent le Duc de Bourgongne (combien qu'elles fussent de terres enclavées sous le traitté d'Arras) & prestement comme le Duc de Bourgongne en fut averti, luy comme Prince courageux & de vertu, fit une grosse armée, & se vint loger devant Amiens, & se logea de sa personne à Sainct Acheu, & fortifia son camp, tellement qu'il estoit perilleux à y entrer, & le Connestable de France, à tout quinze cens hommes d'armes des or-

(a) Ce renouvellement de guerre pour les villes de Somme, fut au mois de Decembre 1470, selon Commines.

donnances, ſe bouta à Amiens : & ainſi ſe commença la guerre de tous coſtez & de toutes pars.

Le Duc de Bourgongne (qui faiſoit tirer ſon artillerie contre Amiens) deffendit expreſſement que l'on ne tiraſt point contre l'Egliſe, ce qui fut bien gardé, & tint toute une Quareſme le Duc de Bourgongne iceluy logis : & là furent faictes pluſieurs armes de nobles hommes d'un coſté & d'autre. Le Seigneur de Molembais, Meſſire Baudoin de Launoy, fit armes à l'encontre du Seigneur de Sainct Simon, de certains nombres de courſes de lances à fers emoluz, leſquelles armes furent bien accomplies. Meſſire Claude de Vaudrey fit armes à l'encontre du Cadat de Bueil, & eſtoyent d'une courſe de lance, & puis combatre d'eſpées tranchantes & aiguës : & advint en icelles armes faiſant, que la courſe de lance paſſée, ils mirent les mains aux eſpées, & ſe coururent ſus fierement & vigoureuſement, mais ainſi que la fortune meine les choſes, Meſſire Claude de Vaudrey attendit de la pointe de l'eſpée ledit Cadat, & luy perça le bras, & ainſi furent icelles armes accomplies : & touſjours ſe continuoit le ſiege, & advint un jour que les François eſtoyent allez joüer dehors

Amiens,

Amiens, en intention de revenir le ſoir, & ce jour le Duc de Bourgongne faiſoit ſes reveuës, & les François cuidans rentrer paiſiblement en la ville d'Amiens, rencontrerent des gens du Duc, & en y eut de pris & de tuez, & cuiderent les gens du Duc gaigner une porte ſur les François, mais elle leur fut bien deffenduë; & là fut bleſſé d'une fleſche au viſage, Meſſire Philippe de Crouy, Seigneur de Sainct-Py, & fils du Comte de Cimay (qui moult bien ſe porta à l'aſſaut d'icelle porte), & ainſi ſe paſſa celle journée, & retournerent chacun en ſon logis: & le Roy de France faiſoit practiquer unes treves pour celle ſaiſon, & quand le Duc de Bourgongne entendit l'intention du Roy, il envoya devers luy un ſien grand Page, nommé Simon de Quingay: lequel alla tant & vint d'une part & d'autre, qu'icelles treſves furent accordées, publiées & criées, tant en l'hoſt du Duc de Bourgongne, comme à Amiens, & ainſi ſe rompit celle armée pour celle fois.

Le Duc de Bourgongne vint faire ſes Paſques à Corbie, & là luy vindrent nouvelles de la mort du Comte de Varvich, dont les François furent troublez, & les Bourgon-

gnons resjouis, car il nous estoit grand ennemi. En ce temps (a) fut pratiquée la descente du Roy d'Angleterre en France, & passa la mer le Roy d'Angleterre, bien accompaigné, & descendit en France, & marcha jusques outre la riviere de Somme; mais il n'y aresta gueres, car le Roy de France practiqua les Anglois si subtilement & par telle maniere, que moyennant trente-six mille escus que devoit payer chascun an le Roy de France au Roy d'Angleterre, il fut content de s'en retourner, & ainsi fut celle descente abolie & mise à neant.

En ce (b) temps le Duc de Bourgongne mit sus douze cens lances, & fusmes envoyez Messire Iaques de Montmartin, le Bastard de Vievile, Capitaine des archers & moy, pour passer les reveuës des hommes d'armes & archers, qui se presenteroyent en icelles ordonnances, & en trouvasmes assez largement, & de gens de bien, qui furent retenus & passez, & me fit le Duc cest honneur, qu'il me fit Capitaine de la premiere

(a) Tout cest article d'Angleterre ne vient point bien à propos icy; car ceste pratique fust en l'an 1474, & la descente en l'an suyvant, selon Lilie, Commines & tous autres.

(b) Entendez de 1471, selon Commines.

compaignie d'icelles ordonnances, & pour la ſeureté de la ville d'Abbeville, que le Seigneur des Cordes avoit nouvellement conquiſe, il ordonna trois cens hommes d'armes, & entrerent en celle ville, à ſçavoir le Bailly de Saint-Quentin, Meſſire Iaques, Seigneur de Harchies, & moy : & pour le vous donner à entendre, chaſcun homme-d'armes, & chaſcune lance d'icelles ordonnances eſtoyent huict combatans, à ſçavoir l'homme d'armes, le Couſtillier à cheval, deux archers, deux coulevriniers, & deux piquenaires à pied, & faiſoit les compaignies moult beau veoir, & ainſi fuſmes nous logez à Abbevile, où nous entretinſmes noz gens en ſi bon ordre, & en telle diſcipline de guerre, que nous euſmes plus d'honneur que de honte, & en ce temps nous couruſmes le pays de Vimeu, & ramenaſmes grand butin en la ville, & meſmement nous couruſmes Gamaches & Loupy, & priſmes le Seigneur de Loupy, & ſes enfans priſonniers : & au regard de Gamaches, elle fut pillée & bruſlée, pource que le Mareſchal Ioachin Rouaut s'eſtoit bouté à Beauvais contre Monſieur de Bourgongne, qui mit le ſiege devant Beauvais, comme vous orrez.

En ce temps se traittoit le mariage (a) de Monsieur de Bourgongne, & de Madame Marguerite d'Yorch, & pour ce faire, furent longuement à Bruges, & devers le Duc un Evesque d'Angleterre, nommé l'Evesque de Salsbery, & Thomas Vagant, un gentilhomme, serviteur du Roy d'Angleterre, né de la nation des Galles, & tres-homme de bien, & tant traitterent iceux Ambassadeurs, que le mariage fut faict & conclu, & se partirent pour retourner en Angleterre devers le Roy pour faire leur rapport.

CHAPITRE II.

Du mariage du Duc Charles de Bourgongne, avec Madame Marguerite d'Yorch, sœur du Roy d'Angleterre, & des magnificences, qui lors furent faictes en la maison de Bourgongne.

En ce temps (b) l'Evesque de Salsbery, & Thomas Vagant (qui avoyent tousjours mené le mariage de Monsieur de Bourgogne & de Madame Marguerite d'Yorch, sœur du

(a) Tous autres tiennent que cest article fut devant les precedentes guerres d'Angleterre, & dict Meyer que Madame arriva à l'Escluse le 25 de Iuing 1468.

(b) Nous avons desja dit que ce mariage fut traitté en l'an 1468, selon Meyer & autres.

Roy d'Angleterre) retournerent devers le Duc de Bourgongne , & luy apporterent le traicté du mariage, tel que le Duc de Bourgongne le demandoit, & ainsi fut jour & temps pris, pour faire les nopces en la ville de Bruges, qui furent les plus belles noces où je me suis trouvé de mon temps, & ne me puis passer de mettre par escrit, & incorporer en ces presens Memoires, les pompes, l'ordre, & la maniere de faire desdicts noces : & commenceray à la lettre, que j'en escrivy à Gilles du Mas, Maistre d'hostel de Monsieur le Duc de Bretaigne.

« Gilles du Mas, Maistre d'hostel du treshaut & tres-puissant Prince, Monsieur le Duc de Bretaigne, mon tres-cher Sire & frere, à vous je me recommande, tant & de si bon cœur comme je puis. Pource qu'en celle haute & triumphale maison, où vous estes en estat, pour avoir charge de conduire les grandes festes & recueillotes des Princes & Princesses, quand elles surviendront, je ne sçay si en la noble feste des noces de Monsieur le Duc de Bourgongne avoir pourroit aucune chose, dont la memoire vous peust servir en temps & en lieu, j'ay recueilly grossement, & selon mon lourd entendement, ce que j'ay veu en cette dicte feste, pour le vous en-

voyer, vous priant, tant comme je puis, que pareillement me veuillez avertir des nobles estats & hautes œuvres, qui surviendront en vostre quartier, & que nous puissions tousjours demourer bons amis, & si familiers ensemble, comme il appartient à deux nobles hommes, d'un estat & office, en deux fraternelles aliées & amies, Nobles maisons, & je prie à Dieu qu'il vous doint joye de vostre Dame, & ce que vous desirez.

Au regard de moy, pour parler en gros, & de ce, dont par necessité je ne me puis passer d'escrire, au regard du grand nombre de navires richement estoffées & garnies de gens-d'armes, que le Roy d'Angleterre mit sus, & envoya, pour amener Madame Marguerite sa sœur par deçà, & de la descente que madicte Dame fit à l'Escluse, je m'en passe, pour abreger escriture, & venir au gros de ma matiere. Madicte Dame, & sa compaignie arriverent à l'Escluse, par un Samedy vingt-cinquiesme jour de Iuing 1468 & le lendemain, Madame la Duchesse de Bourgongne, mere de Monsieur le Duc d'alors, Mademoiselle de Bourgongne, avecques elle Mademoiselle d'Argueil, & plusieurs autres Dames & Damoiselles, allerent visiter & veoir madicte Dame Marguerite:

& n'y demourerent que la disnée seulement: & au regard que madicte Dame la Duchesse fit, elle fut tant joyeuse d'avoir veu cette belle Dame, & cognu ses mœurs & ses vertus, qu'elle ne se pouvoit saouler d'en dire les biens, qu'elle y avoit veus : & demoura avecques madicte Dame Marguerite, de la part de Madame la Duchesse, Monsieur le Comte de Charny, & Madame la Comtesse sa femme, Messire Iehan de Rubempré, & Messire Claude de Toulongeon, & plusieurs Dames & Damoiselles, & Gentils-hommes, pour recueillir les estrangers, & estrangeres d'Angleterre, qui estoyent venus à tres-belle compaignie, & y avoyent ledict Comte & Comtesse esté envoyez, pour recueillir madicte Dame, à la descente du bateau. Ce qu'ilz firent bien & notablement, & ne bougerent d'avecques elle, jusques à ce qu'il vint à Bruges comme cy-aprés vous pourrez veoir & entendre.

Le lendemain, que Madame la Duchesse fut retenuë de veoir madite Dame Marguerite, Monsieur de Bourgongne se retira au lieu de l'Esclufe, à petite compaignie, & entra par derriere dedans le chasteau : & aprés qu'il eut soupé, se partit à tout six ou sept Chevaliers de l'ordre seulement: &

vint assez secretement à l'hostel de madicte Dame Marguerite, combien qu'elle en estoit avertie, & s'estoit accompaignée des plus gens de bien de sa compaignie, comme du Seigneur d'Escalles, frere de la Royne d'Angleterre, & de plusieurs autres nobles Anglois, qui estoyent venuz à celle feste. A celle arrivée, & quand ilz se virent l'un l'autre, ils se firent moult grand honneur, & puis s'assirent sur un banc, où ilz deviserent longuement ensemble; & aprés plusieurs devises, Monsieur l'Evesque de Salsbery (qui tousjours avoit mené ceste matiere) se vint mettre à genoux entre eux deux, & les mit en plusieurs gracieux devis; & assez tost aprés vint Monsieur le Comte de Charny, qui dict telles parolles : *Monsieur, vous avez trouvé ce que vous avez tant quis, & desiré : & puis que Dieu vous a amené ceste noble Dame au port de salut, & à vostre desir, il me semble que vous ne devez point departir, sans monstrer la bonne affection que vous avez à elle, & qu'à ceste heure vous la devez fiancer & luy faire promesse.* Mondict Seigneur respondit qu'il ne tiendroit pas à luy : & l'Evesque de Salsbery dict à Madame Marguerite le propos en quoy ils estoyent, & ce que Monsieur desiroit de sa part, luy demandant qu'elle

en vouloit faire: laquelle luy respondit que pour cette cause, & non autre, l'avoit envoyée le Roy d'Angleterre son frere par deçà, & que ceste chose, laquelle le Roy luy avoit demandée, elle estoit preste de faire, & accomplir : & sur ce propos, les prit l'Evesque par les deux mains, & les fiança, & ainsi se partit pour ceste fois mondit Seigneur, & le lendemain s'en retourna à Bruges.

Madite Dame Marguerite demoura audit lieu de l'Escluse, jusques à l'autre Samedy suyvant : & fut encores visitée par mondit Seigneur : & ledit Samedy furent les batteaux richement parez, pour conduire & mener madicte Dame, au lieu du (a) Dan; auquel lieu elle fut receuë honnorablement, & en grande joye, selon le cas & la faculté d'icelle petite ville. Le lendemain qui fut troisiesme de Iuillet, mondit Seigneur le Duc de Bourgongne & de Brabant, se partit à privée compaignie, entre quatre & cinq heures du matin, & se tira au lieu de Dam, où il trouva madicte Dame Marguerite, & sa compaignie, preparée & avisée de le recevoir, comme il estoit ordonné; & là mondit Seigneur l'espousa comme appartenoit, par

(a) C'est Dam, villette située sur le droict chemin de l'Escluse à Bruges.

la main de l'Evesque de Salsbery dessusdit ; & aprés la Messe chantée, mondit Seigneur s'en retourna en son hostel à Bruges ; & croy, que tandis que les autres ceremonies se firent, il fit provision de dormir, comme s'il eust à faire aucun guet ou escoute, pour la nuict avenir.

Tantost aprés se rendirent au lieu du Dam, Monsieur Adolf de Cleves, Seigneur de Ravastain, Monsieur d'Argueil, Monsieur de Chasteau-Guion, Monsieur Iaques de Sainct Pol, Monsieur de Roussi, Monsieur de Fiennes, Messire Iehan de Luxembourg, le Comte de (a) Nasso, Messire Baudoin, Bastard de Bourgongne, & tant d'autres Chevaliers, & Nobles hommes, que trop longue chose seroit de les racompter : & eux aprés avoir fait la reverence à madicte Dame la nouvelle Duchesse, madicte Dame entra en une litiere richement parée de chevaux, & de couverture de riche drap d'or; & au regard de sa noble personne, elle estoit vestuë d'un drap d'or blanc, en habit nuptial, comme il appartient en tel cas, & sur ses cheveux avoit une riche couronne, & au regard du colier & du fermail, elle en estoit richement & pompeusement parée, & aprés elle avoit treize haquenées

(a) Ou plustost de Nassau.

blanches, enharnachées de drap d'or cramoisy, dont les deux estoient en main au plus prés de sa litiere, & sur les autres estoient montées les Dames d'Angleterre, qu'elle avoit amenées en sa compaignie. Aprés icelles haquenées venoient cinq chariots, richement couverts de drap d'or : dont au premier estoit la Duchesse de Nolfolck, qui estoit une moult belle Dame d'Angleterre; laquelle estoit venue pour accompaigner & amener madicte Dame pardeçà, & avecques elle estoient Madame d'Escalles, Madame la Comtesse de Charny, Madame la Vidamesse d'Amiens, & non plus. Aux autres chariots estoient plusieurs Dames & Damoiselles, tant Angloises commme autres, & puisqu'il me vient à point, je nommeray partie desdictes Dames Angloises, qui vindrent pour amener madicte Dame : & premierement madicte Dame la Duchesse de Nolfock, secondement Madame d'Escalles, Madame de Willebi, une tres-belle vefve, Madame de Cliton, Madame de Strop, Madamoiselle Leonor, & plusieurs autres Dames & Damoiselles, jusques au nombre de quarante ou cinquante femmes. En tel estat marcha madicte Dame depuis Dam, jusques à la porte de Bruges, que l'on dict la porte de Saincte Croix, & au regard d'un

grand nombre de Princes, Chevaliers & Efcuyers, Nobles hommes & nations, qui iceluy jour rencontrerent madicte Dame, richement veftus & en poinct, je m'en paffe pour abreger.

Entra madicte Dame en fa ville de Bruges, & faut commencer à reciter les perfonnages, qui furent monftrez en fa joyeufe venuë, & au regard des ruës, elles furent tendues tres-richement de drap d'or & de foye, & de tapifferie: & quant aux hiftoires, j'en recueilly dix en ma memoire. La premiere fut comme Dieu accompaigna Adam à Eve en Paradis terreftre. La feconde comment Cleopatra fut donnée en mariage au Roy Alexandre, & ainfi s'entretenoient les hiftoires au propos, jufques l'on vint devant l'hoftel de Monfieur. Devant ledit hoftel avoit un riche tableau, tout peint d'or & d'afur, & au milieu duquel avoit deux Lions effevez, tenans un efcu armoyé des armes de Monfieur de Bourgongne, & à l'entour dudit tableau avoit douze blafons des armes des pays de mondit Seigneur, tant des Duchez, que des Comtez, & au deffus du tabernacle eftoit, à un des coftez Sainct Andrieu, & à l'autre Sainct George, & au deffus dudit tableau eftoient les fufils pour devife, & le mot de mondit

Seigneur qui dict, *je l'ay empris.* Decà & delà dudit tableau avoit deux Archers richement peints & eslevez. L'un estoit un Grec, tirant un arc Turquois, & parmi le bout de son traict failloit vin de Beaune, autant comme feste dura : & de l'autre costé avoit un Alemand, tirant d'un cranequin, & par le bout de son mattras failloit vin de Rin, & tous lesdicts vins tomboyent en deux grans bacs de pierre, où tout le monde en pouvoit combler & prendre à son plaisir. Dedans la Court vers l'espicerie, avoit un grand Pellican, qui se donnoit en la poictrine, & en lieu de sang qui en devoit partir, en faillit ypocras qui tomboit en une mande d'osier, si soubtivement faicte, que rien ne s'en perdoit, mais en pouvoit chascun prendre, à qui il plaisoit.

Maintenant reviendrons à la descente de cette belle Dame, laquelle entra dedans la Court, assez prés de douze heures, & Madame, la mere de Monsieur de Bourgongne, l'attendoit à l'entrée de la salle, accompaignée de Mademoiselle de Bourgongne, & de Mademoiselle d'Argueil, avec bien cent Dames & Damoiselles de nom, & quand ladite littiere approcha, madicte Dame luy alla au devant, mais tantost les Archers de la cou-

ronne (qui estoyent à ce ordonnez) prirent la littiere sur leurs cols, & la mirent hors des chevaux, & l'apporterent plus avant au devant de madite Dame, & puis mirent ladite littiere à terre, & fut ladite littiere descouverte, & vint madicte Dame la Duchesse la mere prendre madicte Dame sa belle-fille, hors de ladicte littiere, & l'emmena par la main, à son de trompes & de clairons, jusques en sa chambre, & pour le present nous tairons des Dames & de la Chevalerie, & reviendrons à deviser de l'ordonnance de l'hostel. Pour commencer aux communs offices, à la cuisine avoit trois cens hommes, à la saulserie quatre-vingts, à l'eschansonnerie & panneterie, pour chascune soixante hommes, & en l'espicerie quinze : & generalement tous les offices furent fournis de gens.

A l'hostel avoit une petite sale ordonnée devant la Chapelle (où mangeoit Monsieur de Bourgongne seulement) & aupres d'icelle salle avoit une grande salle, où mangeoient tous les Chambellans, & plus bas avoit une autre plus grande salle, où mangeoient les Maistres d'hostel, & tout le commun, & se couvroit celle salle à plusieurs fois, pour le grand nombre des Gentils-hommes, Archers, Pages, Officiers d'armes, Trompettes, Me-

neftriers, & joüeurs d'inftrumens, qui eftoient à celle fefte. Outre plus, avoit en la maifon fept chambres, ordonnées pour feftoyer les eftrangers : dont de l'une eftoit Chef, Monfieur le Baftard, & l'accompaignoit Monfieur de la Roche. Les autres eftoyent Monfieur Iaques de Sainct Pol, Meffieurs d'Arcy, de Crequi, de la Gruthufe, & de Bergues, & plufieurs autres qui les accompaignoyent: & en chafcune chambre y avoit Maiftre d'hoftel, & gens ordonnez pour y fervir : & pour tenir le grand eftat, fut faicte une falle en une grand place, que l'on dit le jeu de paume de la Court.

Cette falle fut faicte haftivement de charpenterie, moult grand, moult haute, & moult fpatieufe. Elle eftoit enluminée de verrieres, fi bien & fi à poinct, que tous difoient, que c'eftoit une des belles falles qu'ils euffent veuë. Ladicte falle eftoit tendue par haut, de drap de laine, bleu & blanc, & par les coftez tapiffée, & tendue d'une riche tapifferie, faicte de l'hiftoire de Iafon, où eftoit compris l'avenement du miftere de la Toifon d'or. Cette tapifferie eftoit toute d'or, d'argent & de foye : & ne croy pas, que l'on ait veu fi grande & fi riche tapifferie enfemble. Ladicte fale fut aidée de candelabres

de bois, peints de blanc & de bleu : & és deux bouts de ladicte salle pendoient deux chandeliers, moult soubtivement faicts, car dedans l'artifice de chascun pouvoit estre un homme, non veu. Lesdits chandeliers estoient en maniere de chasteaux, & les pieds desdits chasteaux estoyent hautes roches & montaignes, moult soubtivement faictes, & par les chemins qui tournoyent autour desdictes roches, voyoit-on divers personnages à pied & à cheval, hommes, femmes, & diverses bestes (qui furent moult bien faicts, & soubtivement) & le dessous desdicts chandeliers furent chascun de sept pieces de miroir, moult grandes, & si bien composées, que l'on voyoit dedans chascune piece, tout ce qui se faisoit dedans ladicte salle. Lesdictes montaignes estoyent pleines d'arbres, d'herbes, de feuilles, & de fleurs, & certainement ils furent fort prisez, & regardez d'un chascun : & furent faicts de la main d'un moult subtil homme nommé Maistre Iehan Stalkin, Chanoine de S. Pierre de Lille : & par aucuns jours ledit Stalkin fit personnes mettre dedans lesdicts chandeliers, aussi dru qu'un moulin à vent, & faillirent hors des roches, dragons jettans feu & flamme, moult estrangement, & ne voyoit-on point comment

ment la ſoubtivité ſe conduiſoit. Au bout de ladicte ſalle, devant la grand'porte furent faicts deux grands hourds, l'un ſur l'autre, moult gentement tapiſſez, pour mettre & loger les Dames & Damoiſelles, qui eſtoyent venues pour veoir la feſte, & ſe tenoyent comme non cognues.

En celle ſalle avoit trois tables dreſſées, dont l'une fut au bout de deſſus, traverſant à potence, & eſtoit la table pour l'honneur. Celle table eſtoit plus haute que les autres, & y montoit-on à marches de degrez, & tout du long d'icelle (a) table, avoit un riche Ciel & doſſier ſi grand, qu'il faiſoit tapis au banc, tout de tres-riche drap d'or. Aux deux coſtez de ladicte ſalle, tirant du long, furent les autres deux tables dreſſées, moult belles & moult longues, & au milieu de ladicte ſalle avoit un haut & riche buffet, faict à maniere d'une loſange. Le deſſous-dudit buffet eſtoit clos à maniere d'une lice, & tout tapiſſé, & tendu des armes de Monſieur le Duc, & de là en avant commençoyent marches & degrez, chargez de vaiſſelle : dont par les plus bas eſtoit la plus groſſe, & par

(a) Il y avoit ſalle en l'exemplaire.

le plus haut estoit la plus riche & la mignote ; c'est à sçavoir par le bas, la grosse vaisselle d'argent dorée, & par l'amont estoit la vaisselle d'or garnie de pierreries, dont il y avoit à tres-grand nombre. Au dessus dudit buffet avoit une riche couppe, garnie de pierreries, & par les quarres dudit buffet avoit grandes cornes de Licorne, toutes entieres, moult grandes & moult belles : & de toute la vaisselle de la pareure dudit buffet ne fut servy pour ce jour, mais avoyent autre vaisselle d'argent de pots, & de tasses, dont la salle & les chambres furent servies ce jour : & à la verité, Monsieur de Bourgongne pouvoit bien servir sa feste largement en vaisselle d'argent, car le Duc Philippe (dont Dieu ait l'ame) luy en laissa pour provision plus de soixante mille marcs, ouvrez & prests pour servir. Les tables furent noblement couvertes, & apres-tées pour disner : & tantost Madame de Bourgongne la mere amena la noble Espouse sa belle fille, & fut l'eaue cornée, & l'assiete faicte telle, que cy-aprés s'ensuyt.

L'Espouse fut assise au milieu de la table, & auprés d'elle à la main dextre, estoit madicte Dame, & au bout de la table d'iceluy costé, estoit Madamoiselle de Bourgongne :

& du cofté feneftre fut ordonnée la place de Madame la Ducheffe de Nolfolck, & de Madamoifelle d'Arguel, mais pour ce que ladicte Ducheffe eftoit travaillée, elle difna cé jour en fa chambre, & n'y euft d'iceluy cofté, que Madamoifelle d'Arguel. Derriere l'Efpoufe furent ordonnées Madame la Comteffe d'Efcalles, & Madame la Comteffe de Charny, pour aider à fupporter l'Efpoufée, comme il eft de couftume de faire en tel cas. Les autres tables furent pleines de Dames & Damoifelles, moult richement parées & veftues. Au regard du fervice, Madame la nouvelle Ducheffe fut fervie d'Efchançon, & d'Efcuyer tranchant, & de Pannetier, tous Anglois, tous Chevaliers, & gens de grand'maifon : & l'Huiffier de la falle cria, *Chevaliers, à la viande*, & ainfi alla-on au buffet la viande querir : & autour du buffet marchoyent tous les parens de Monfieur, & tous les Chevaliers, tant de l'ordre, que de grande maifon, tous deux à deux aprés les trompettes, devant la viande ; puis grand nombre d'Officiers d'armes, leurs cottes d'armes veftues ; & puis venoyent tous les Maiftres d'hoftel, tant de Monfieur que de Madame, dont le dernier eftoit Meffire Guillaume Biffe, premier Maiftre d'hoftel, lequel avoit levé la

viande au buffet : & aprés venoit le Pannetier, & le suyvoyent dix ou douze Chevaliers, & gens de grand'maison, qui portoyent la viande ; & ne voulut point Madame la Duchesse la mere, pour iceluy jour estre servie à couvert, mais laissa l'honneur à sa belle fille, comme estoit raison.

Or, pour abreger l'ordonnance de la salle, on avoit ordonné quatre Gentils-hommes, & aprés chascun dix Gentils-hommes nommez, lesquels quarante-quatre servirent la salle de viande, qui me sembla tres - diligemment servie, & fust le disner servi à trois fois ; & n'est pas à oublier, que toutes les salles, toutes les chambres, & la grande salle, dont je parle, furent tous servis en vaisselle d'argent. Les Seigneurs commis, emmenerent les Seigneurs, Chevaliers, & Gentils-hommes Anglois, par les chambres : & en un lieu, que l'on dit la Gallerie, disna le Legat, accompaigné des Ambassadeurs des Roys, & des Princes, qui là estoyent, ensemble de tous les Evesques de celle maison, & disna Monsieur en la salle pour luy ordonnée, & tous ses Chambellans en leur reigle, qui estoit moult belle chose à veoir, pource que tous estoyent vestus pareil de la livrée de Monsieur, & tous les serviteurs de mesmes,

à leur degré; & ne voyoit-on homme parmy leans, que veſtus de velours, & groſſes chaiſnes d'or, à moult grand nombre; & à tant ſe taiſt mon eſcripture du diſner, pour revenir à la jouſte, & au pas de l'Arbre d'or, qui commença celuy jour comme cy-aprés orrez.

Le diſner fut faict, & ſe retrayrent les Dames, pour eux aiſer en leurs chambres un petit; & devez ſcavoir qu'il y eut pluſieurs habillemens changez & renouvellez; & puis monterent en leurs chariots, & ſur leurs haquenées, & en moult grand'pompe & triumphe vindrent ſur les rangs: & tantoſt aprés vint Monſieur de Bourgongne, ſon cheval harnaché de groſſes ſonnettes d'or, luy veſtu d'une longue robe d'orfaverie, à grandes manches ouvertes. Ladicte robe eſtoit fourrée de moult bonnes martres: & à la verité ce me ſembla habillement moult Princial & riche. Ses Chevaliers & Gentils-hommes l'accompagnoyent à moult grand nombre, & ſes Archers & ſes pages l'adextroyoient à pied, & ainſi vint deſcendre devant l'hoſtel, qui pour luy eſtoit preparé. La place de la jouſte fut dreſſée ſur le marché de Bruges, & fut toute cloſe, qu'il n'y avoit que les deux entrées, ſinon pour celuy jour ſeulement, que

Monsieur Adolf de Cleves (qui devoit ouvrir & commencer le Pas) avoit faict faire une entrée, au droit de là où il se devoit armer; & pour estre mieux averty de la cause de cette emprise, Monsieur le Bastard de Bourgongne fonda son pas sur un Geant, qu'un Nain conduisoit prisonnier enchainé, dont la prison est declairée en une lettre, laquelle lettre un Poursuyvant, nommé Arbre d'or (qui se disoit serviteur de la Dame de l'Isle celée) avoit apportée à Monsieur le Duc, & aussi par un Chapitre baillé à Mondit Seigneur.

Au regard de la place, ordonnée pour la jouste, à l'entrée devers la Chapelle Sainct Christofle, estoit une grande porte, peinte à un Arbre d'or, & y pendoit un marteau doré, & à l'autre bout, à l'opposite, contre l'hostel de la ville, avoit une grande porte, pareillement à l'arbre d'or : & ceste porte estoit faicte à tournelles monlt gentement ; & sur icelle estoyent les clairons de mondit Seigneur le Bastard, a grandes bannieres de ses armes, & vestus de sa livrée (qui fut pour celuy jour robes rouges, a petits arbres d'or, mis sur la manche, en signe du Pas) & sur les deux tours de ladicte porte, avoit deux bannieres blanches à deux arbres

dor. A l'oppofite des Dames, du cofté des grandes halles, fut l'arbre d'or planté, qui fut un moult beau Pin, tout doré d'or, exceptez les fueilles, & d'emprés iceluy Pin, avoit un Perron, à trois pilliers, moult gentement faict, où fe tenoit le Nain, le Geant & Arbre d'or le pourfuyvant, par qui fe conduifoit le Pas, & le myftere de la joufte: & à l'encontre dudit pillier avoit efcrit quatre lignes, qui difoyent ainfi:

De ce Perron nul ne prenne merveille,
C'eft une emprife, qui nobles cœurs reveille,
Ou fervice de la tant honnorée
Dame d'honneur, & de l'Ifle celée.

Au plus prés dudit Perron avoit un hourd tapiffé, où eftoient les Iuges, commis de par Monfieur, pour garder ledict Pas en juftice, & en raifon, & furent ordonnez premierement Thomas de Loreille, Seigneur d'Efcoville, Ambaffadeur, & ferviteur de Monfieur le Duc de Normandie, Meffire Philippe Pot, Seigneur de la Roche, Meffire Claude de Toulongeon, Seigneur de la Baftie, & Meffire Robert, Seigneur de Miraumont, Lieutenant de Monfieur le Marefchal de Bourgongne, & avec iceux eftoit le Roy d'armes de la Iartiere, le Roy d'armes de

la Toison d'or, Bretaigne le Heraut, Constantin le Heraut, Bourgongne le Heraut, & plusieurs autres: & en un autre hourd, tenant à cestuy là, estoyent tous les Roys d'armes, & Heraux (tant estrangers, comme privez) qui estoyent à ceste assemblée. Devant le hourd, des Iuges se ferroyent, & mesuroyent toutes les lances, ne de tout le Pas ne fut lance, tenue pour rompuë, qu'elle ne fut mesurée à la mesure par lesdicts Iuges ordonnez, ne lance couruë sans mesure, mais fut le droict de chascun moult bien & loyaument gardé: & je respon que j'accompaignay lesdicts Iuges, tout au long de la feste. Les maisons, les tours & tout à l'entour desdictes lices, tant loing comme prés, tout estoit si plein de gens, que c'estoit belle chose à veoir.

Mais puis que j'ay devisé de la maniere de la place, il est temps que je revienne à descrire l'entrée de Monsieur de Ravastain, & celle de Monsieur le Bastard, Chevalier gardant l'arbre d'or, qui pour ce jour coururent, & non plus, & à la verité, l'on doit legerement entendre qu'il fut tard, car la venue de l'Espouse fut longue, & le disner long, & pouvoit estre six heures avant. Comme dessus est dict, Monsieur de Ravastain, en-

viron ſix heures arriva à la porte de l'arbre d'or (laquelle il trouva cloſe) & ſon Pourſuyvant, nommé Ravaſtain, la cotte d'armes veſtue (qui portoit le blaſon de ſes armes) heurta trois fois d'un marteau doré à ladicte porte, & tantoſt luy fut la porte ouverte : & vint Arbre d'or le Pourſuyvant, ayant une cotte d'armes blanche, à grans arbres d'or, & eſtoit accompaigné du Capitaine des Archers de Monſieur le Baſtard, & de ſix de ſes Archers, qui deffendoient l'entrée. Ledit Arbre d'or dict au Pourſuyvant : *Noble Officier d'armes, que demandez vous?* Et le Pourſuyvant luy reſpondit : *A ceſte porte eſt arrivé haut & puiſſant Seigneur Monſieur Adolf de Cleves, Seigneur de Ravaſtain, lequel eſt icy venu pour accomplir l'aventure de l'arbre d'or. Si vous preſente le blaſon de ſes armes, & vous prie qu'ouverture luy ſoit faicte, & qu'il ſoit receu.*

Ledit Arbre d'or prit unes tables, où il eſcrivit le nom du Chevalier venant au Pas, & puis prit en ſes mains en grande reverence, & à genoux le blaſon de Monſieur de Ravaſtin : & l'emporta ſolemnellement juſques à l'arbre d'or, & en paſſant par devant les Iuges, leur monſtra ledit blaſon, & leur dict l'aventure qu'il eut trouvée à la porte. Si fut

ledit blason mis & attaché à l'arbre d'or, comme il estoit ordonné : & fut faict sçavoir au Chevalier, qui gardoit le Pas, le nom de celuy qui estoit arrivé, pour son emprise fournir. A celle heure partirent du perron, pour venir à la porte, Arbre d'or (qui alloit devant) & aprés luy le Nain qui menoit le Geant enchainé : & le Nain estoit vestu d'une longue robe, la moitié de drap de Damas blanc, & l'autre moitié de satin figuré cramoisy & avoit une barette en sa teste : & le Geant vestu d'une longue robe, d'un drap d'or d'estrange façon, & n'avoit rien en sa teste qu'un petit chapeau de Provence. Ledit Geant estoit ceinct parmy le faux du corps d'une chaine. Celle chaine estoit longue & trainant, & par le bout qui trainoit, le tenoit ledit Nain, & le menoit aprés soy, & ainsi arriverent à la porte. Sur ce poinct fut la porte ouverte, & entrerent premierement les clairons de Monsieur de Ravastain, & aprés lesdicts clairons, venoyent les tabourins, & aprés les tabourins, les officiers d'armes, & aprés iceux officiers d'armes, venoit un Chevalier, à maniere d'un homme de conseil.

Ledit Chevalier estoit monté sur une petite mule, enharnachée de velours bleu, & ledit Chevalier vestu d'une longue robe de velours

bleu. Suyvant ledit Chevalier venoit la personne de Monsieur de Ravastain, en une littiere richement couverte de drap d'or cramoisy. Les pommeaux de ladicte littiere estoyent d'argent: aux armes de mondit Seigneur de Ravastain, & tous le bois richement peinct, aux devises de mondit Seigneur. Ladicte littiere estoit portée par deux chevaux noirs, moult beaux & moult fiers, lesquels chevaux estoyent enharnachez de velours bleu, a gros cloux d'argent richement, & sur iceux chevaux avoit deux Pages, vestus de robes de velours bleu, chargé d'orfaverie, ayans barrettes de mesmes, & estoyent houssez de petits brodequins jaunes, & sans esperons, & avoient chascun un foüet en la main. Dedans ladicte littiere estoit le Chevalier, a demy assis, sur grans coussins de riche velours cramoisi, & le fond de sa dicte littiere estoit d'un tapis de Turquie. Le Chevalier estoit vestu d'une longue robe de velours tanné, fourrée d'ermines, a un grand colet renversé, & la robe fendue de costé, & les manches fendues par telle façon, que quand il se dressa en sa littiere, l'on voyoit partie de son harnois. Il avoit une barrette de velours noir en sa teste, & tenoit toute maniere de Chevalier ancien, foulé & debilité des

armes porter. Ladicte littiere estoit adextrée de quatre Chevaliers, qui marchoyent à pied, grans & beaux hommes, qui furent habillez de paletots de velours bleu, & avoyent chascun un gros baston en la main.

Aprés ladicte littiere venoit un varlet de pied, vestu de la livrée de Monsieur de Ravastain, qui menoit en sa main un destrier en selle, couverte d'un riche drap d'or bleu, chargé de grosses campanes d'argent, & bordé de grandes lettres d'or de brodure, à la devise du Chevalier : & aprés iceluy destrier venoit un sommier, portant deux grans paniers, où pouvoit estre le surplus de son harnois. Les deux paniers furent couverts d'une couverte de velours noir, chargé de grosses campanes d'argent a bastons, & a lettres de mesmes : & entre les deux paniers avoit assis un petit sot, vestu de velours bleu, a la devise dudit Seigneur de Ravastain. En celle ordonnance marcha ledit Seigneur, jusques devant les Dames : & luy là arrivé, fut sa littiere ouverte par les quatre Chevaliers, & là se mit le Chevalier à genoux, & osta sa barrette, & le Chevalier monté sur la petite mule fit pour luy la presentation aux Dames, dont les parolles ou semblables s'ensuyvent : *Tres-haute & tres-puissante Princesse*,

ma tres-redoubtée & souveraine Dame, & vous autres Nobles Princesses, Dames, & Damoiselles, voyez cy un ancien Chevalier, qui dés long temps a frequenté & exercé les armes, lequel vous faict tres-humble reverence. Si est ainsi que par longue vie il est venu à ses anciens jours, esquels il se trouve fort debilité de sa personne, tellement qu'il ne peut plus, ne pourroit les armes suyvre ne porter, & à ceste cause a desja longuement delaissé le mestier, & n'est pas deliberé de plus porter armes. Mais toutes-foyes, pource qu'il a sceu ceste grande & solemnelle feste du noble Pas, & emprise du Chevalier à l'Arbre d'or, & la tres-belle & noble assemblée de Dames d'icelle noble compaignie, il ne s'est peu tenir, pour sa derniere main, de veni· faire son devoir. Si se presente tres-humblement par devant vous, tres-haute & tres-puissante Princesse, & vous autres nobles Princesses, Dames & Damoiselles, & vous requiert en toute humilité, que le vueillez avoir pour recommandé, & avoir son bon vouloir pour agreable, & d'ores en avant le tenir pour excusé, à cause de son antiquité & debilitation; & ceste emprise achevée, il entend de soy rendre, & renoncer aux armes, en demourant tousjours vostre tres-humble serviteur, & de toutes Dames.

Aprés ce que le Chevalier eut presenté Monsieur de Ravastain, il fut respondu par les Dames, qu'il fut le tres-bien venu : & alors ledit se remit en son chemin, pour faire le tour au tour de la toile, & vint passer par devant le Perron, & l'arbre d'or, où pendoit le blason de ses armes. Si fit le Chevalier un enclinement, & puis se presenta devant les Iuges, & là s'agenouillerent les Nain, & Geant jusques à terre, & s'en retournerent jusques au Perron, où le Nain ratacha le Geant à l'arbre d'or, & puis se monta le Nain sur son Perron a tout sa trompe & son horloge, pour en besongner, selon qu'il en estoit ordonné par les chapitres ; & mondit Seigneur de Ravastain partit hors de la lice, pour soy aller armer, par la porte qu'il avoit faict faire, & dont cy dessus est faicte mention. Ne demoura gueres aprés, que le Seigneur de Ravastain vint pour fournir son emprise, & avoit les quatre Chevaliers qui avoyent adextré la littiere, & deux autres Escuyers, vestus comme devant, ayans harnois de jambes, leurs chevaux harnachez de velours bleu, chargez de campanes d'argent, & mondit Seigneur de Ravastain venoit aprés sur son destrier, armé comme il appartenoit, l'escu au col, & le heaume en la teste.

Son cheval eſtoit couvert de velours bleu, a grandes lettres de brodure de fil d'or, & une grande bordure de meſme, chargée de campanes d'argent. Son eſcu eſtoit couvert de meſme, & aprés luy venoit le deſtrier, qu'on avoit mené en main, aprés ſa dicte littiere, couvert comme il eſt dict deſſus, & n'y avoit autre choſe à dire, ſinon que deſſus ledit deſtrier eſtoit monté un Page, habillé d'orfaverie, en maniere de ceux qui menoyent ladicte littiere; & aprés revenoit ſon ſommier, & puis ſa littiere, telle que deſſus eſt eſcrit.

Aprés que ledit Seigneur de Ravaſtain eut faict le tour parmy la lice, en attendant la venue du Chevalier à l'Arbre d'or, preſtement ſonnerent les trompettes, qui eſtoyent deſſus la porte, & fut ladicte porte ouverte par pluſieurs Archers de corps de mondit Seigneur le Baſtard, qui la gardoyent: & preſtement s'aparut un grand pavillon jaune, tout ſemé d'arbres d'or de brodure; & au deſſus avoit une pomme d'or, où eſtoit plantée une banniere des armes de mondit Seigneur le Baſtard, & fut conduit ledit pavillon juſques au bout de la lice, & ne voyoit-on rien de la conduicte dudit pavillon, exceptez

six petits Pages à pied, vestus d'orfaverie, qui tenoient la main audit pavillon. Aprés le pavillon venoyent sept Chevaliers, ou Nobles hommes, vestus de paletots de drap de damas blanc, montez sur bons chevaux, & ayans harnois de Iambes. Lesdits chevaux estoient couverts de courtes couvertes de velours violet, semez de gros boulons dorez : ausquels pendoient grosses campanes d'argent, & incontinent que le pavillon fut au bout de la lice, les lances furent choisies d'une part & d'autre devant les Iuges, & fut apporté à chacun une lance, & lors fut ouvert le pavillon où estoit le Chevalier à l'arbre d'or, monté & armé comme il appartenoit.

Ledit Chevalier portoit un escu verd, lequel escu verd fut porté par le Chevalier à l'arbre d'or, tout au long de l'emprise. Son cheval estoit couvert de velours violet. Aussi tost qu'ils eurent d'un costé & d'autre les lances sur la cuisse, le Nain, qui estoit sur le perron, dressa son horloge (qui estoit de verre plein de sablon, portant le cours d'une grande demie heure) & puis sonna sa trompette, tellement que les deux Chevaliers le peurent ouyr. Si mirent les lances en arrests, & commencerent leur jouste, laquelle fut bien courue & joustée, & eut encores mieux esté, si ne

ne fut esté le cheval de mondit Seigneur de Ravastain, qui sur la fin ne voulut si bien aller qu'il avoit commencé : & durant celle demie heure, rompit le Chevalier à l'arbre d'or plus de lances, que le Chevalier venant de dehors, parquoy il gaigna la verge d'or, comme il estoit contenu és articles du Pas.

Ainsi se passa la demie heure, que tout le sablon fut coulé : & ce faict, incontinent le Nain sonna son cor ; & furent toutes les lances ostées d'une part & d'autre, & lors Arbre d'or le poursuyvant, chargea sur son col deux gros planchons blancs, & semez d'arbres d'or, & les apporta au Chevalier, venant de dehors, pour choisir lequel qu'il luy plairoit, & apporta l'autre à celuy qui gardoit le Pas, & de ces deux planchons, à son de trompes & de clairons, firent une course sans atteinte, puis se vindrent entre-rencontrer les deux Chevaliers, & eux toucher au departir ; & à tant s'en retourna chascun pour celuy jour, car il estoit si tard, que plus ne pouvoient nuls des coureurs courre. Si me passe à temps de plus en escrire pour celle journée, & faut revenir au grand banquet qui fut tenu celle nuict en la grande salle : & au regard des salles & des chambres, où des grands Seigneurs plusieurs

fouperent celuy foir, du fervice & de la maniere, je m'en paffe pour abreger; & revien à l'eftat, qui fut tenu en la falle desfufdicte.

Premierement furent les tables dreffées en la maniere de celles du difner; mais elles eftoient beaucoup plus larges, & fur lefdites tables avoit trente nefs, chafcune d'icelles portant le nom de l'une des Seigneuries de mondit Seigneur de Bourgongne, dont il y avoit cinq Duchez, & quatorze Comtez: & le furplus eftoient des autres feigneuries, comme de Salins, de Malines, d'Arcle, & de Bethune, qui font grandes & nobles Seigneuries. Lefdictes naves eftoyent toutes peintes d'or & d'afur, armoyées chafcune des armes de la feigneurie dont elle fe nomma, és bannieres & és targeons, & fur les hunes, dont en chafcune nave y avoit trois, où eftoyent les bannieres de Monfieur de Bourgongne, & au plus haut avoit un grand eftendard de foye noir & violet, femée de fufils d'or, & de grandes lettres, où eftoit le mot de Monfieur, *Ie l'ay emprins*. La viande eftoit dedans icelles naves, qui faifoyent les plats. Les blafons eftoyent de foye, & tout le cordage doré de fin or. Gens-d'armes, & maronniers eftoyent faicts & elevez parmi les

navires, & tout au plus prés du vif, qu'on pouvoit faire la semblance d'une carraque ou d'un grand navire.

Item sur lesdictes tables avoit trente grans pastez, couverts de differentes couvertures, en maniere de hauts chasteaux elevez, tous peints d'or & d'asur, à grandes bannieres de mondit Seigneur de Bourgongne, & sur chascun chasteau avoit les armes & le nom d'une bonne ville de mondit Seigneur, & ainsi fut monstré trente Principautez & Seigneuries de l'heritage de mondit Seigneur le Duc, & trente villes à luy sugettes, les non-pareilles du monde. Item, pour la pareure d'icelles tables, avoit à l'entour de chascune nef quatre botequins, chargez de fructuaille & espiceries, moult richement estofez. Item furent celuy jour presentez trois entremets mouvans, dont l'un & le premier s'ensuit. Premierement entra dedans la salle une licorne, grande comme un cheval, toute couverte d'une couverture de soye, peinte aux armes d'Angleterre; & dessus icelle licorne avoit un liepard moult bien faict auprés du vif. Celuy liepard avoit en sa main senestre une grande banniere d'Angleterre, & à l'autre main une fleur de Marguerite moult bien faicte, & aprés qu'à son de trom-

pes & de clairons, ladicte licorne eust faict son tour devant les tables, on l'amena devant mondit Seigneur le Duc, & là un des Maistres-d'hostel d'iceluy Seigneur à ce ordonné, prit ladicte fleur de Marguerite és mains du liepard, & se vint agenouiller devant mondit Seigneur, & luy dict telles parolles : *Tres-excellent, tres-haut, & tres-victorieux Prince, mon tres-redouté & souverain Seigneur, le fier & redouté Liepard d'Angleterre, vient visiter la noble compaignie, & pour la consolation de vous & de voz aliez, pays & subjects, vous faict present d'une noble Marguerite.*

Et ainsi receut mondit Seigneur ladicte fleur de Marguerite moult cordialement, & ainsi se retourna ladicte licorne par où elle estoit venue. Assez tost aprés rentra parmy la sale un grand lion tout d'or, & d'aussi grande grandeur, que le plus grand destrier du monde. Celuy lion estoit couvert d'une grande couverte de soye, toute peinte aux armes de mondit Seigneur de Bourgongne, & dessus iceluy lion estoit assise Madame de Beaugrand (c'est à sçavoir la Naine de Madamoiselle de Bourgongne) vestue d'un riche drap d'or, & par dessus un petit rochet de volet fin; & portoit pannetiere, houlette,

& tous habillemens de Bergere, & menoit derriere elle un petit levrier en laiſſe, & furent ordonnez deux nobles Chevaliers, Monſieur de Ternant, & Meſſire Triſtan de Toulongeon, pour adextrer ladicte Bergere, laquelle Bergere tenoit en ſa main une grande banniere de Bourgongne, & quand ledit lion entra parmy la ſale, il commença à ouvrir la gorge & à la reclorre, par ſi bonne façon, qu'il prononçoit ce que cy-aprés eſt eſcrit, & commença ledit lion à le chanter en chanſon, faicte à ce propos, à teneur & deſſus, qui diſoit ainſi :

Bien vienne la belle Bergere,
De qui la beauté & maniere
Nous rend ſoulas & eſperance.
Bien vienne l'eſpoir & fiance
De ceſte Seigneurie entiere.

Bien devons celle tenir chere,
Qui nous eſt grand & frontiere
Contre danger, & tant qu'il penſe.
Bien vienne.

C'eſt la ſource, c'eſt la miniere
De noſtre force grande & fiere,
C'eſt noſtre paix & aſſeurance;
Dieu louans de telle alliance,
Crions, chantons à lie chere.
Bien vienne.

En chantant ceſte chanſon, fit ledit lion

ſon tour parmy la ſalle : & quand il fut devant Madame la nouvelle Ducheſſe, ledit Maiſtre d'hoſtel (qui avoit faict le preſent de la Marguerite) s'agenouilla devant madicte Dame la Ducheſſe nouvelle, & dict les parolles qui s'enſuyvent. *Ma tres-redoutée Dame, les pays dont aujourd'huy par la grâce de Dieu vous eſtes Dame, ſont moult joyeux de voſtre venuë, & en ſouvenance des nobles bergeres, qui par cy devant ont eſté paſtoures & gardes des brebis de pardeçà, & qui ſi vertueuſement s'y ſont conduites, que leſdits pays ne s'en ſçavent aſſez loüer, à ce que ſoyez mieux inſtruicte de leurs nobles mœurs & conditions, ils vous font preſent de ceſte belle bergere, habillée & embatonnée de vertueux habillemens & battons, à ce ſervans & propices, vous ſuppliant que les ayez en ſouvenance & pour recommandez.* Et en ce diſant, les deux Chevaliers prirent ladicte Bergere, & la preſenterent ſur la table, & madicte Dame la receut tres-humainement : & n'eſt pas à oublier que la houlette & pannetiere, ſervants à la Bergere, eſtoyent tous peints & nommez de vertus, & ainſi le lion recommença ſa chanſon, & retourna par où il eſtoit venu.

Le tiers & dernier entremets pour celuy

jour, fut un grand dromadaire, qui entra parmy la salle, faict au prés le vif, par tel artifice, qu'il sembloit mieux le vif qu'autrement, & estoit enharnaché à la maniere Sarrasinoise, à grandes campanes dorées, moult riches, & sur son dos avoit deux grans paniers, & entre iceux paniers, assis un homme, habillé d'estrange façon : & quand il entra en la salle, ledit dromadaire remua la teste, & tenoit une contenance sauvage, & celuy qui estoit dessus, ouvrit les paniers, & en tiroit oyseaux, estrangement peints, comme s'ils vinssent d'Inde, & les jettoit parmy la salle, par dessus les tables : & en tenant ceste contenance, à sons de trompettes & de clairons, fit le dromadaire son tour par devant les tables, & retourna par où il estoit venu : & plus n'en fut faict pour celuy jour, & ne firent pas aprés souper longues danses, car avant que les tables fussent ostées, il sonna trois heures aprés minuict. Si fut tantost l'espouse menée coucher, & du surplus du secret de la nuict, je le laisse à l'entendement des nobles parties, & revien à deviser de l'aventure du lendemain, qui fut le Lundy, second jour de la feste.

Ce Lundy disna Monsieur le Duc en la

grande salle : & avoit assis au-dessus de luy Madame la Duchesse de Nolfolck, & de l'autre costé Madame. Aux autres deux tables furent en l'une toutes les Dames, & en l'autre tous les Chevaliers & Seigneurs Anglois, & fut-on grandement servi : & au regard de Madame de Bourgongne la mere, & la nouvelle Duchesse, elles disnerent en chambre : & tantost que le disner fut passé, on se tira sur les rangs, pour veoir la jouste. Comme dict est dessus, les Dames & la Seigneurie allerent sur les rangs, pour la jouste veoir, exceptez les deux dictes Duchesses, qui pour iceluy jour n'y allerent point.

Ceux qui joûterent ce jour-là contre le Bâtard de Bourgogne, Chevalier de l'Arbre d'or, furent le Seigneur de Château-Guyon, frere du Prince d'Orange, Charles de Visan, Ecuyer & Valet de Chambre du Duc de Bourgogne, & le Seigneur de Fiennes, neveu du Comte de St. Pol. Au souper de ce jour on figura en entremets les quatre premiers travaux d'Hercule.....

Le 3e. jour, Messire Jean de Luxembourg, le Seigneur d'Arguel, fils du Prince d'Orange, Messire Antoine de Hallewin, noble Flamand, coururent contre le Chevalier à l'Arbre d'or.

Au ſouper de ce jour, il y eut cinq entremets, l'un de quatre ſangliers ſonnant de la trompette, le ſecond de trois chêvres & d'un bouc jouant de divers inſtruments, avec leſquels ils exécuterent un *motet;* le 3e. de quatre loups, jouant de la flûte, & le quatrieme de quatre ânes, qui chanterent le rondeau ſuivant.....

Faictes-vous l'aſne ma maitreſſe?
Cuydez-vous par voſtre rudeſſe,
Que je vous doive abandonner?
Ia pour mordre, ne pour ruer,
Ne m'aviendra que je vous laiſſe.
Pour manger chardon comme aſneſſe,
Pour porter bas, pour faix, pour preſſe,
Laiſſer ne puis de vous aimer.
Faictes-vous l'aſne?
Soyez farſante, ou mocquereſſe,
Soit laſcheté ou hardieſſe,
Ie ſuis faict pour vous honnorer.
Et donc me devez vous tuer,
Pour avoir le nom de meurdreſſe?
Faictes-vous l'aſne?

Dans le dernier entremets, on vit pluſieurs ſinges faire des tours à un mercier endormi, & enſuite danſer...

Le Mercredy, quatrieſme jour d'icelle feſte, les ſales & les chambres, tant pour le diſner comme pour le ſouper, furent richement ſer-

vies de poiſſon, tant de mer comme d'eaue douce, & ne fut celuy ſoir aucune aſſemblée faicte de dances, ne de banquets, pour le jour qui eſtoit de poiſſon. Mais celuy jour la jouſte continua ; & fit Meſſire Iehan de Chaſſa Seigneur de Monnet, un gentil Chevalier Bourgongnon, le premier preſenter le blaſon de ſes armes, pour attacher à l'arbre d'or, comme il eſtoit de couſtume : & avant que ledit Chevalier envoyaſt ſon blaſon, il avoit envoyé aux Dames unes lettres cloſes, par maniere de ſupplication : & aprés que les Dames avoyent ouy les lettres dire, & lire en leur preſence, luy donnerent licence d'entrer & venir au Pas ; auquel vint tres-nouvellement, comme vous orrez aprés la teneur de ſa lettre, qui fut telle.

Tres-excellente, tres-haute, & tres-puiſſante Princeſſe, ma tres-redoutée Dame, & vous autres Princeſſes, Dames & Damoiſelles, plaiſir vous ſoit de ſçavoir, qu'un Chevalier Eſclave, né du Royaume d'Eſclavonie, eſt preſentement arrivé en cette noble ville, en la conduite d'une Damoiſelle errant, ſous qui, & en gouvernement de laquelle il eſt mis, par le commandement & ordonnance de ſa belle Dame. Or ne veut le Noble Chevalier ſoy

presenter devant ta Noble Seigneurie, ne pardevant la Noble, haute, & belle compaignie; jusques à ce vous soyez de son cas plainement averties. Vray est tres-nobles Princesses, que le Chevalier Esclave a toute sa vie servi & honnoré une Dame d'Esclavonie, loyalement à son pouvoir, & elle de sa grace, l'a entretenu d'esperance & de bonne chere assez largement sans toutesfoyes le vouloir jamais retenir pour serviteur, mais bien le nourissoit en esperance de guerdon. Toutesfoyes ledit Chevalier, par maladie d'amour agravée, longuement nourrie en son cœur, a souffert l'angoiseuse & travaillable peine, qu'il n'estoit plus puissant de porter ne justrir, & par une esperance desesperée, s'est enhardy ledict Chevalier de requerir misericorde, grace & guerdon d'amours, soy tenant indigne de l'avoir, mais toutesfoyes l'avoir loyaument merité & desservy. Ladicte Dame continuant en sa fierté, desobeissante à Amours, & oubliant la vertu feminine de pitié, a refusé audit Chevalier sa requeste, & luy a tenu un terme si estrange, qu'il a demouré hors de toute esperance de jamais bien avoir en ce monde, & luy plein de deplaisir & de rage s'est quelque temps retrait en sa maison emmy les bois, roches & montaignes, où il n'a vescu que de regrets,

soufpirs & larmes, par l'efpace de neuf mois entiers : & n'eft point à douter que fi longuement il y fut demouré, il eftoit à fin de fa vie. Ladicte Dame quand elle a ouy fon cas, a eu aucune repentance de fon peché & ingratitude, & luy a envoyé ladicte Dame une Damoifelle errant qui le conduit, par laquelle luy a fait dire plufieurs belles & grandes remontrances, luy difant que les biens d'amours doivent eftre achetez par longs defirs, par longs travaux, & par inextimables fouffrettes, & que quand aucuns biens en vient, plus eft cherement achaté, plus eft aimé, cher tenu, & gardé, & que le plus grand peché d'amours qui foit, fi eft defefperance. Pource a confeillé ladicte Dame audit Chevalier, qu'il prit efperance, pour defefpoir, & courage pour esbayffement ; & a perfuadé ladicte Damoifelle errant audit Chevalier, qu'il voyageaft, & prit aucune quefte, pour oublier fes melancholies, & qu'elle eftoit contente de l'accompaigner en fa dicte quefte un an entier, tant pour le conforter en fon defplaifir, comme pour raporter à fa Dame les nouvelles de fon aventure. Ledit Chevalier fe laiffant legerement confeiller, combien qu'il foit Efclave, & d'Efclavonie, & qu'il n'ait nulle cognoiffance, n'habitude és marches de

pardeçà, s'est souvenu comment plusieurs Payens, & mesmement le preux Salhadin, estoyent venus en France, pour loüanges & vertus acquerre, & avoyent esté au noble Royaume de France si honnorablement recueillis & traictez, que leurs hoirs & successeurs sans la foy, portent encores honneur & reverence audit Royaume, sur tous autres Royaumes Chrestiens, & singulierement a esté ledit Chevalier averti du triomphe, de l'honneur, & de la vertu de ceste tres-loüable maison de Bourgongne, & comme les estrangers y ont esté honnorablement recueillis, favorisez & retenus, & que plus de vertueux exercices comme de faicts d'armes, de joustes, & de tournois, se faisoient & entretenoyent continuellement en ceste maison tres-vertueuse, qu'en nulle autre dont il soit memoire. Ces choses considerées, ledit Chevalier s'est retire en ceste part, en la conduite de ladicte Damoiselle errant, & pour sa premiere & bonne aventure, il a trouvé la noble emprise du Chevalier à l'Arbre d'or, & le Pas commencé : parquoy il supplie à vous tres-haute & tres-puissante Princesse, & à vous autres Princesses, Dames, & Damoiselles, qu'il vous plaise de vostre grace, impetrer licence du tres-excellent, tres-haut, & tres-victorieux Prince Monsieur le

Duc de Bourgongne & de Brabant, que ledit Chevalier Esclave puisse courre à cette noble emprise, & faire son devoir, & luy donner lieu & heure pour ce faire, & l'avoir pour recommandé, & autre chose n'escrit ledit Chevalier, qui prie à Dieu qu'il vous doint ce que desirez, ensemble bonne vie & longue.

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur.

LE CHEVALIER ESCLAVE.

Le Seigneur de Monnet entra dedans la lice, & faisoit mener devant luy un sommier, portant deux panniers, couverts d'une couverte de velours bleu, brodé à grandes lettres de fil d'or à sa devise, & dessus avoit trois personnages de Mores, qui joüoyent de divers instrumens. Aprés iceluy sommier venoit une Damoiselle, habillée estrangement, & comme une Damoiselle errant; laquelle estoit montée sur une haquenée blanche, couverte de drap d'or cramoisy, & tenoit maniere de conduire & mener ledit Chevalier. Aprés venoit le Chevalier sur un destrier, couvert de velours noir, brodé en croisé d'orfaverie dorée par dessus. Il avoit aprés luy quatre nobles hommes à cheval,

habillez de ſoye, les robes & les chapeaux à la façon d'Eſclavonie; & ſur leurs robes avoit eſcrit en grandes lettres d'or, LE CHEVALIER ESCLAVE: & pareillement luy-meſme eſtoit habillé ſur ſon harnois. Ils avoyent longues barbes, & portoyent en leurs mains grands javelots empennez, & ferrez d'or, tres-nouvellement. Certes ſon entrée & maniere de faire fut tres-plaiſante. En telle ordonnance fit le Chevalier Eſclave ſon tour parmy la lice, & tantoſt aprés ſe preſenta le Chevalier à l'Arbre d'or, ſon cheval couvert d'une couverte de drap d'or cramoiſi, bordée d'ermines, mais ainſi advint de leur aventure, que le Chevalier Eſclave ſe trouva mal armé de ſa veuë, & luy fut advis qu'il courroit ſans aſſeoir, & pourroit faire perdre le temps aux autres coureurs ſans grand fruit, parquoy il requit à mondit Seigneur le Baſtard qu'il s'en peuſt aller & eſtre quitte de ſon empriſe. Laquelle choſe luy fut accordée. Aprés le Chevalier Eſclave jouſta contre celuy qui deffendoit l'Arbre d'or Meſſire Iaques de Luxembourg... Le troiſieſme, qui ſe preſenta pour celuy jour, fut Meſſire Philippe de Poictiers, Seigneur de la Ferté, fils du Seigneur d'Arci. Ceſtuy Chevalier ſe fit amener ſur les rangs,

par une belle fille, qui se nommoit la Dame Blanche. Elle estoit en cheveux, moult gentement mise en poinct, & fut vestue de satin blanc, & à la verité elle estoit belle, & valoit bien estre regardée. Elle estoit montée sur un cheval tout erminé de son poil naturellement. Ledit cheval estoit couvert d'un delie volet, qui ne gardoit point qu'on ne veist lesdictes ermines, & le cheval parmy. A dextre d'elle venoit le Chevalier sur un cheval, couvert d'une courte couverte, en maniere de harnacheure de satin cramoisi, frangé de franges d'or, & fut ladicte couverte toute chargée de grosse campanes d'argent, à façon de campanes de vache. Il avoit deux Pages aprés luy, vestus de cappes de satin violet : le cheval du premier estoit couvert de velours noir, a une croisure de velours cramoisy : & le second estoit couvert de drap d'or bleu, & en cest estat vint le Chevalier devant les Dames : ausquelles ladicte Dame Blanche presenta une lettre, où estoit escrit ce qui s'ensuyt.

Tres-redoutée, excellente Princesse,
Droit cy m'envoye, envers vostre Noblesse,
Une moult noble & gracieuse Dame ;
Et m'a requis que devers vous j'adresse

Le

Le Chevalier, pour croiſtre ſa proüeſſe.
Lequel auſſi elle avoüe & confeſſe
Son ſerviteur, & ſeul de ce Royaume.
Nommer ſe faict, par nom, la Dame Blanche.
Or elle a eu n'agueres congnoiſſance
De ceſtuy pas (qui eſt de noble uſance)
Et du perron à l'arbre d'or tres-riche.
Dont, pour accroiſtre en gloire & en vaillance
Le Chevalier, qui là brandit ſa lance,
Son ſerviteur l'y offre d'amour franche,
Pour le ſervir en tout humble ſervice.

Le Chevalier à l'Arbre d'or ſe preſenta ſur un cheval couvert de velours noir, à grandes feuillages d'orfâverie blanche branlant. Les deux Chevaliers coururent moult durement l'un contre l'autre, & gaigna ledit Meſſire Philippe de Poictiers la verge d'or, pource qu'il rompit dix lances, & Monſieur le Baſtard n'en rompit que neuf. Le dernier qui ſe preſenta pour celuy jour, fut Meſſire de Vaudrey, un jeune Chevalier Bourgongnon. Les Nobles hommes qui l'accompaignoient, avoient mantelines de ſatin verd par devant, & de violet par derriere. Son cheval eſtoit couvert de velours, myparty de verd & de violet, ſemée ſa houſſure en brodure de coquilles d'or, & parmy de groſſes

campanes d'argent. Tantost se presenta mondit Seigneur le Bastard, sur un cheval couvert de drap d'or cramoisy, à une brodure decoupée de crezé blanc. Mondit Seigneur le Bastard gaigna la verge d'or parce qu'il rompit plus de lances que ledit Messire Claude de Vaudrey: & ainsi se passa celle journée, car (comme j'ay dict cy-dessus) on ne mangeoit point de chair, ains on mangeoit poisson, & à celle cause n'y eut nulle assemblée.

Le 5e jour le Chevalier à l'Arbre d'or se mesura avec le Comte de Pseaulmes Allemand & Chambellan du Duc de Bourgongne, avec son propre frere un autre Bastard de Bourgongne qu'on nommoit Baudoyn, & avec le Seigneur de Renty fils aisné du Seigneur de Crouy Comte de Portien.....

Et faut revenir au banquet, qui fut tel, que vous orrez cy-aprés. Premierement furent les plats, & les suites, plus grands & plus somptueux qu'ils n'avoyent esté à nuls des autres banquets : & sur la table avoit quinze Paons, revestus de col & de teste & de queuë, & les corps tous dorés de fin or : & parmy iceux Paons estoyent entremessés seize Cignes, tous d'argent : lesquels Paons & Cignes avoyent chascun un colier de la Toison, & à leurs pieds un petit blason

des armes de chaſcun des Chevaliers vivans de l'ordre : & ſur le dos, petites mantelines de ſoye, armoyées pareillement : & par ceſt entremets furent monſtrés les trente & un Chevaliers de la Toiſon, à ce jour vivans : & furent aſſis leſdicts Paons & Cignes, ſur les tables, chaſcun en tel degré comme ils vont à l'Egliſe en l'ordre, le jour de la ſolemnité de leur feſte.

Item par deſſus leſdictes tables avoit pluſieurs beſtes portans ſommages, comme grans Elephans, à tout Chaſteaux, Dromadaires, à tout grans paniers, Licornes, Cerfs & Biſches, chaſcun portans divers ſommages. Leſdictes beſtes furent toutes eſtofées d'or, d'argent, & d'aſur, & les harnachemens de fil d'or & de ſoye tres-richement, & eſtoyent leurs ſommages pleins & fournis de diverſes eſpiceries; & outre plus portoyent chaſcuns les armes d'un Seigneur, ſuget de mondit Seigneur de Bourgongne, & le nom de la ville & Seigneurie, comme l'un portoit Condé en Hainaut, au nom de Nemours : Avennes en Hainaut au Seigneur de Pontievres; Sainct Pol, & Enguyen la baſſée, au Comte de Sainct Pol, Conneſtable de France : Dumkerck & Bourbourg, au Comte de Marle : & pareillement de tous autres Seigneurs ſu-

gets de mondit Seigneur de Bourgogne, en ses divers pays. Le banquet fut bel & riche, & fort regardé, & se ferent tous les Seigneurs, Dames & Damoiselles à table; & aprés qu'ils eurent commencé à manger, sur le hourd où par avant on avoit monstré quatre des travaux d'Hercules, sonnerent les trompettes: là furent figurés les 5, 6, 7, & 8es travaux d'Hercules...

Sur ce point furent les tables levées, & commencerent les danses, & plus ne fut faict pour celui jour.

Le Vendredy suyvant fut faict, & tres-rischement servy le disner es chambres & es salles, mais assez tard, pource que plusieurs jeusnoyent pour le Vendredy, & mesmement les Anglois, qui en ont fort la coustume; & vindrent sur les rangs pour la jouste veoir, & pource que Monsieur d'Escalles devoit celuy jour courir, Monsieur le Bastard de Bourgongne (qui gardoit le pas) considérant qu'ils estoient freres d'armes, & qu'ils avoient combatu en lices l'un contre l'autre, ne vouloit point courre à l'encontre de lui, mais fit mettre Monsieur Adolf de Cleves en sa place, pour garder le pas pour celle fois.

Pour les causes que j'ai devant dictes, se presenta Monsieur Adolf de Cleves, Sei-

gneur de Ravaſtain, à l'encontre du Chevalier Anglois. Le Chevalier Anglois rompit onze lances; mais il perdit la verge d'or, pource que mondit Seigneur de Ravaſtain en rompit dix-ſept franchement rompues : & n'eſt pas à oublier le meſchef, qui advint à celle heure & jouſte, car mondit Seigneur le Baſtard de Bourgongne euſt un grand coup de pied de cheval au deſſus du genouil, dont il fut tres-grievement bleſſé, & en tres-grand danger, s'il n'eut eſté bien ſecouru par bons Chirurgiens, & par ceſt empeſchement ne peut fournir ſon entrepriſe; mais tout bleſſé qu'il eſtoit, fit maintenir & garder le Pas à ſes deſpens de houſſures, & de toutes autres choſes, comme il avoit commencé, & ne courut homme, pour la garde dudit pas, ne mondit Seigneur de Ravaſtain ny autre, qu'il ne courut és couvertes & pareures à la deſpence de mondit Seigneur le Baſtard, qui fut grande & couſtable choſe, comme chaſcun peut legerement veoir. Mais a tant ſe tait le compte de ceſte matiere, & revient à la fourniture du Pas, & comment il fut entreſuyvy. Le ſecond qui ſe preſenta pour celui jour, fut Monſieur le Comte de Rouſſi, fils de Monſieur le Comte de Sainct Pol, Conneſtable de France. Il avoit devant luy trom-

pettes & clairons à grande foison, & Officiers d'armes, qui l'accompaignoyent, & celuy qui venoit droit devant luy, étoit un petit Nain de Constanstinople, serviteur du Roi d'Angleterre, que Madame de Bourgongne avoit amené avecques elle, pour veoir la feste. Cestuy Nain estoit monté sur un petit cheval, & vestu d'une robe de velours noir, a une bande blanche, & portoit en sa main dextre un papier, en maniere de requeste, & en son bras, attaché à lasset, une clef, qui servoit au mistere qui s'ensuyt. Aprés venoit un grand Chasteau richement paré & estofé. Icelluy Chasteau étoit faict à quatre tours & à quatre pans de murailles, & à une grand' porte, qui se pouvoit fermer & ouvrir, & là dedans estoit Monsieur de Roussy sur son cheval, armé de toutes armes.

Quant le chastel fut au-devant des Dames, se partit le Nain, & alla devers les Dames presenter sa requeste, qui disoit ainsi. *Excellentes, hautes & nobles Princesses, Dames & Damoiselles, le Chevalier, prisonnier de sa Dame, vous faict tres-humblement reverence. Son cas est tel, que danger tient la clef de ceste prison, & l'a mis és mains de petit espoir, son serviteur, & n'en sera jamais tiré, ne delivré, si ce n'est par la bonté & pitié de vous. Par-*

quoy supplie ledit Chevalier prisonnier à vous tres-excellentes, tres-hautes, & tres-puissantes Princesses, Dames & Damoiselles, qu'il vous plaise, de vostre grace, assembler vostre tres-noble, tres-vertueux college feminin (car entre plusieurs s'en pourra trouver la voix d'une, & telle, que danger ne voudroit, ne pourroit luy faire refus de la delivrance du Chevalier) à celle fin qu'il soit commandé à petit espoir, qui le meine, qu'il le deferme & delivre de ceste prison tant douloureuse, car autrement (s'il n'estoit à son délivre) il ne pourroit courre à celuy noble Pas, n'achever, ne fournir l'aventure de l'Arbre d'or. Ce qu'il desire de tout son cœur, & de demourer tres-humble serviteur de vous, & de toutes nobles Dames.

Aprés la requeste ouye par les Dames, le congé fut donné de deprisonner le Chevalier, & vint le Nain à tout sa clef, & en ouvrit la porte, & saillit ledit Chevalier dehors, armé de toutes armes, son cheval couvert de satin blanc, brodé de grandes lettres d'or à sa devise, & son escu estoit de mesme, & en tel estat & ordonnance vint prendre le bout de la lice. A l'encontre de luy se presenta Charles de Visan, gardant l'Arbre d'or pour celuy jour, en l'absence de Monsieur le Bastard.

Le troisieme qui se presenta pour celuy jour fut Roskin de Rochefay, premier Escuyer d'Escuyerie de Monsieur le Duc de Bourgongne. A l'encontre de luy se presenta ledit Charles Visan, garde du Pas. Ainsi se partit la jouste pour celuy jour, sans autre feste n'assemblée : pource que la plusspart des gens jeusnoient, & estoit jour de poisson, qui ne sont point jours propres pour banquets ne festimens.

Le Samedy, septiesme jour d'icelle feste, se fit le disner, comme celuy de devant, & vindrent les Dames sur les rangs, pour veoir la jouste, & là furent plantez deux blasons a une fois ; c'est à sçavoir celuy de Messire Iehan de Ligne, & celuy de Messire Jaques de Harchies, deux Chevaliers de Hainaut, tous deux Chambellans de Monseigneur le Duc. Les deux Chevaliers entrerent en la lice à une fois, par le congé des Iuges. Courut ledit Messire Iehan de Ligne premier. A l'encontre de luy se presenta Messire Philippe de Poictiers, qui garda le pas pour celuy jour.

Philippe de Poictiers garde du pas de l'arbre d'or joûta ensuite contre Messire Iacques de Harchies, & successivement contre Philippe de Crevecœur Seigneur Descordes, Messire

Iean d'Ondeville frere de la Reine d'Angleterre, & le Seigneur de Ternant.....

Le Dimanche, huictiesme jour d'icelle feste, fut le disner par les chambres & par les salles, grand & plantureux, & tousjours de plus en plus, & aprés disner on alla sur les rangs pour voir le pas & la jouste, qui se continua en grandes pompes, dont le premier qui se presenta pour iceluy jour, fut un Escuyer de noble maison, nommé Pierre de Bourbon, Seigneur de Carenci, cousin germain du Comte de Vendosme. Il envoya presenter son blason (qui estoit armoyé des armes de Bourbon, a petite difference, car il en portoit le nom & les armes) & tantost se presenta ledit Seigneur de Carenci. A l'encontre de luy se presenta ledit de Poictiers. Le second qui se presenta pour iceluy jour, fut le Seigneur de Contay, un Chevalier de Picardie Chambellan de Monsieur de Bourgongne: prestement se presenta à l'encontre de luy ledit Messire Philippe de Poictiers sur un cheval couvert de drap d'or, a une croix de Sainct Andrieu de damas blanc, & bordé de mesme: & advint que lesdits Chevaliers ne coururent gueres l'un contre l'autre, car ledit Seigneur de Contay blessa d'une atteinte ledit de Poictiers, tellement qu'il le convint

desarmer. Et en ensuyvant l'ordonnance du Pas, fut l'horologe couché, affin que le sablon ne courust a perte, & ne sçavoit-on comment faire, car le jour s'en aloit, & ledit de Contay n'avoit point achevé son temps, & ne pouvoit estre un autre armé pour la garde du Pas, qu'il ne fut bien tard. Si fut avisé par les Iuges, que le Marquis de Ferrare (qui estoit à l'entrée de la lice, & avoit son tour de courir aprés ledit de Contay) fourniroit, comme Garde du Pas, le demourant des courses audit de Contay, par tel convenant, que les courses achevées, ledit de Contay fourniroit audit Marquis, comme garde du Pas, l'emprise dudit Marquis, & ainsi fut faict. Le Marquis de Ferrare entra dedans les lices, il fit son tour parmy les rangs, & fut telle son avanture que son cheval ne vouloit aller, ne joindre à la lice, combien que par plusieurs fois il se mist en son devoir, & par ce convint que les deux Chevaliers se departissent sans faire rien pour celle emprise, qui à ramentevoir face. Le dernier qui se presenta pour celuy jour, fut un Chevalier Anglois, nommé Messire Claude Waure, & courut à l'encontre dudit Seigneur de Contay; mais son adventure fut telle, qu'il ne rompit qu'une lance, qu'il ne fust

desarmé : & ne se fit autre chose à la jouste pour celuy jour, ains s'en partit-on des rangs & vint-on au banquet : qui fust tel que cy aprés ensuit. Celuy Dimanche fut le banquet moult bien fourni de grands plats, & de grandes suites, mais sur les tables n'y eut aucun entremets ; & quand on fut assis, sur le hourd où se monstroyent les travaux d'Hercules, fut la courtine retirée ; & on executa en entremets les quatre derniers travaux d'Hercule.

Et pour celuy jour n'y eust autre chose, qui a ramentevoir face, fors que les tables furent ostées, & aprés commencerent les danses.

Le Lundi, neufiesme jour de ceste feste, fut le disner richement & solemnelement faict comme devant : & tantost aprés l'on se tira sur les rangs, pour veoir clorre le Pas, tant de la jouste, que du tournoy : & combien que Monsieur le Bastard de Bourgongne, entreprenneur en ceste partie, & garde de l'Arbre d'or, eust esté blessé (comme dict est dessus) tellement que lors, ne grand temps aprés, ne se pouvoit soustenir sur sa jambe, toutesfois il se fit porter en une littiere couverte de drap d'or cramoisy, & les chevaux qui portoyent la littiere, estoyent harnachez de mesme, a gros boulons d'argent dorez. Il estoit dedans sa littiere vestu d'une moult

riche robe d'orfaverie. Ses Archers marchoyent au tour de sa littiere, & ses Chevaliers & Gentils-hommes autour de luy, & certes il entra dedans la lice, selon le cas, si pompeusement, & par si bel ordre, qu'il ne sembloit pas estre un Bastard de Bourgongne, mais heritier d'une des plus grandes Seigneuries du monde. En ceste ordonnance se fit amener jusques à un hourd, qu'il avoit faict faire à ce propos, au bout de la lice: sur lequel hourd estoit sa littiere posée, & fut soudainement close, & baillée, tellement qu'il fut hors du danger de toute presse de chevaux.

Tantost aprés arriva le Roy-d'armes de la Toison d'or, accompaigné de deux Chevaliers de l'ordre: c'est à sçavoir de Monsieur de Crequi, & de Monsieur de la Gruthuse. Ledit Toison d'or avoit sa cotte d'armes vestue, & portoit en sa main dextre le blason des armes de Monsieur le Duc de Bourgongne: lequel blason fut attaché à l'Arbre d'or, au dessus de tous les autres. Ne demoura gueres aprés, que mondit Seigneur le Duc arriva sur les rangs. Il avoit devant luy force Trompettes, & Heraux, & grand nombre de Chevaliers, & Nobles hommes de grand maison, tous vestus de paletots d'orfaverie, harnaché chascun à sa plaisance tres-riche-

ment. Il estoit armé de toutes armes, le heaume en la teste, au col (lequel escu estoit tout couvert de florins de Rin branlans) & seoit sur un cheval, couvert de velours cramoisy, brodé d'orfaverie, à maniere de Fusils. Il avoit aprés luy neuf Pages, sur neuf chevaux couverts : le premier de velours cendré, la couverte toute batue de grans fueillages d'or élevé, moult riche. La seconde fut de drap d'or noir, la tierce de drap d'or cramoisy, la quatrieme de drap d'or violet, la cinquiesme, toute couverte d'orfaverie d'or moult riche, la sixiesme d'un drap d'or vermeil, toute chargée de fusils d'or, avecques cailloux & estincelles de feu elevez moult riche, la septiesme fut d'orfaverie blanche, la huictiesme fut d'orfaverie dorée, & la neuviesme d'orfaverie meslée blanche, & dorée.

Aprés iceux neuf Pages venoit un Pallefrenier, monté sur un cheval couvert develours, brodé des lettres de mondit Seigneur, & menoit un cheval en main, chargé d'orfaverie d'or branlant moult riche. Les Pages, & le varlet avoyent pourpoints de velours noir, & dessus mantelines de velours toutes couvertes d'orfaverie à fusils, & avoyent sur leurs testes carmignoles de velours bleu, avecques plumes d'Austruches blanches. En tel estat

fit mondit Seigneur de Bourgongne son tour en la lice, en la conduitte du Geant, & du Nain: & quand il eut pris son rang, les trompettes, qui estoyent sur la porte du Chevalier à l'Arbre d'or commencerent à sonner, & tantost saillit hors de ladicte porte un grand pavillon de drap de damas blanc, & violet: & à ce que j'entendy, ainsi que le Chevalier à l'Arbre d'or avoit ouvert son pas par un pavillon jaune, ainsi pareillement vouloit qu'il fut clos par un autre pavillon. Aprés cestuy pavillon marchoyent les Pages de mondict Seigneur le Bastard, vestuz d'orfaverie, sur chevaux couverts de plusieurs riches housseures, en quoy il avoit couru en iceluy Pas, & aprés plusieurs Gentils-hommes, couverts de mesme: & à la verité, il avoit beau couvrir chevaux, car à celle heure il avoit desployé vingt-quatre, que couvertures, que harnois d'orfaverie, & de campanes.

Quand le pavillon eut fait son tour autour des lices, on ouvrit le pavillon, & là fut veu Monsieur Adolf de Cleves Seigneur de Ravastain, qui pour celle fois garda le Pas contre Monsieur de Bourgongne; son cheval fut couvert de la vingt quatrieme couverte d'orfaverie, a grandes lettres a la devise de Monsieur le Bastard, entrepreneur. Il avoit

l'escu verd, tel qu'il avoit esté porté à la garde du Pas: & quand ils eurent les lances sur les cuisses, le Nain laissa courre le sablon, & sonna sa trompe: & à present commencerent les Chevaliers à courre; & pour abreger, celle demie heure fut durement bien couruë & atteinte par lesdits deux Princes, & y eut plusieurs dures atteintes & lances rompues, qui ne sont point mises en compte, pource que l'on garda tousjours le droict de la mesure, telle qu'elle devoit estre, mais pour lances deuëment & franchement rompues, Monsieur de Bourgongne rompit huict lances, & Monsieur de Ravastain en rompit onze parquoy il gaigna la verge d'or. Les courses faictes, ilz toucherent ensemble, & en ce poinct fut le Pas, pour la jouste achevé; & à tant se fit Monsieur de Bourgongne deheaumer. Monsieur de Bourgongne sa jouste achevée, se deheauma: & tandis les Roys d'armes & Heraux se tirerent devers les Iuges, pour sçavoir à qui le prix devoit estre donné: lesquels Iuges les renvoyerent aux Dames, pour en ordonner à leur bon plaisir, mais les Dames les renvoyerent aux Iuges, & s'en rapporterent à l'ordonnance des Chapitres. Si fut regardé par les livres, & escriptures des Roys d'armes & Heraux,

qui plus avoit rompu de lances en la demie heure, & fut trouvé que ç'avoit esté Monsieur d'Arguel, lequel avoit rompu treize lances.

Si fut par Arbre d'or, accompaigné d'autres Officiers-d'armes, a grand bruit, & a son de trompettes & de clairons, amené le prix sur les rangs pour le delivrer. Lequel prix estoit un destrier couvert de satin noir figuré, & par les figures estoit brodée d'orfaverie blanche, houssée & branlant: & dessus le destrier avoit deux panniers, esquels estoit le harnois de jouste, tout complet, de mondit Seigneur le Bastard, & à la verité ledit harnois estoit l'un des beaux harnois de jouste, qu'on peut veoir, & ainsi ledit Arbre d'or mena son prix autour de la lice, & puis vint trouver mondit Seigneur d'Arguel, & luy presenta le prix de par les Dames, & de par les Iuges, pour avoir le plus rompu de lances à ce noble Pas, & ainsi fut le prix presenté, & le Pas achevé, quand à la jouste. Incontinent aprés, les manouvriers à ce ordonnez, abatirent la toile, & la loge des Iuges, & firent la place la plus unie qu'on peut faire, & tantost furent envoyez les vingt cinq blasons des Chevaliers, & Nobles hommes, qui devoyent fournir le tournoy

tournoy à l'encontre du Chevalier à l'Arbre d'or, & ses compaignons, & furent mis & attachez à l'Arbre d'or semblablement comme les autres. Toutes choses achevées, arriverent lesdicts vingt-cinq Nobles hommes, dont Messire Charles de Chalon, Comte de Ioingny, cousin germain de Monsieur le Prince d'Orange estoit le Chef.

Il avoit son cheval richement couvert de velours, & brodures à sa devise, & aprés luy un Page, chevauchant un cheval, couvert de velours, myparty de bleu & de violet, tout chargé de grosses campanes blanches & dorées. Et aprés luy venoyent les autres : c'est à sçavoir (a) Messire Philippe de Commines, Dom Petre, Messire Iaques d'Emeries, Monsieur de Mousures, Messire Anthoine de Trappesonde, Messire Hugues de Torcy, Monsieur de Lens, Dru de Humieres, Robinet de Mannevile, Hervé Garlot, Hierosme

(a) Afin que le Lecteur ne tombe en doute pour veoir icy entre les Seigneurs de la Cour de Bourgongne Messire Philippe de Commines Seigneur de Ruysschure en Flandres, lequel abandonnant le parti du Duc son souverain Seigneur, revolta du costé du Roy Louis xj. Si faut entendre que ladicte revolte se fit auprime en l'an 1472, qui estoit quatre ans aprés la date de la matiere de ce texte.

de Cambray, Anthoine Baſtard d'Auxi; George Baſtard d'Auxi, Iehan Haufort, l'un des fils Talebot, le fils Meſſire Iehan Auvart, tous trois Anglois, Charles d'Haplaincourt, Pietre Metenay, Pierre de Salins, Iehan le Tourneur, Frederic le Palatin, Anthoine Duſy & Anthoine Doiſelet, tous richement couverts, où harnachez, les uns de ſoye, les autres de brodure ou d'orfaverie. Ils eſtoyent armez, & emplumez comme en tel cas appartient : & portoit chaſcun d'eux une eſpée rabatue en ſa main, leſquelles eſpées furent preſentées aux Iuges, pour ſçavoir ſi elles eſtoyent rabatues & coupées en pointe, comme il appartenoit.

Aprés la preſentation du Comte de Ioigny, & de ſes compaignons ſuſnommez, fut la porte de l'arbre d'or ouverte, à grans ſons de trompettes & clairons, & de là faillirent les Princes, Chevaliers, & Nobles hommes, qui avoyent jouſté à l'encontre du Chevalier à l'Arbre d'or, & couru à iceluy Pas, & dont les noms ſont enregiſtrez cy-deſſus, en la forme de leur venue. Leſquels Princes, Chevaliers & Nobles hommes, accompaignoyent le Chevalier à l'Arbre d'or, & en lieu de luy, celuy qu'il avoit commis en ſa

place : & furent tous leurs chevaux couverts à la pareure dudit Chevalier, & semblable de luy, qui estoyent toutes couvertes de velours violet, brodées à l'Arbre d'or, & par ceste derniere couverte du Chevalier à l'Arbre d'or, trouverez en son Pas avoir deployé vingt-cinq couvertes & pareures, dont celle derniere fut de moindre prix. Ainsi partirent les dessusdicts de la porte à l'Arbre d'or, & se mirent en bataille au long de la lice, selon qu'ilz venoyent, & le dernier qui entra, fut Monsieur de Bourgongne, habillé comme les autres, & aprés qu'il eut veu la forme de sa bataille, il reprit son rang & sa place, & furent leurs espées envoyées presenter, commes les autres aux Iuges, qui aprés les leur renvoyerent, & à chascun une lance, garnie comme il appartenoit : & quand ilz eurent tous leurs lances sur les cuisses, il est à croire que la place estoit richement parée de cinquante personnages, tels & ainsi armez & montez comme ilz estoyent : & incontinent que la trompette eut sonné, coucherent leurs lances d'une part & d'autre, & à celle rencontre eut mainte atteinte de lances, & maintes rompues, & plusieurs chevaux portez par terre, & de tels y eut affolez, & blessez pour à tousjours.

Aprés la course des lances passée, ils mirent les mains aux espées, & commençà le tournoy d'une part & d'autre, lequel tournoy fut feru & batu si longuement & par telle vigueur, qu'on ne les pouvoit departir, & convint que mondict Seigneur de Bourgongne (qui iceluy jour avoit tournoyé & jousté, & qui à la verité s'estoit grandement porté à toutes les deux fois) se desarmast de la teste, pour estre cognu, & vint l'espée au poing, pour departir la meslée (qui recommençoit puis de l'un des bouts, puis de de l'autre) & à les departir n'espargna ne cousin, n'Anglois, ne Bourgongnon, qu'il ne les fit par maitresse departir, & ledit tournoy rompu, se mirent en bataille, les uns devant les autres: & par requeste combatirent par plusieurs fois un à un, deux à deux, trois à trois, mais toutesfois mondit Seigneur tousjours les departoit, & ainsi fut ce Pas achevé, tant de la jouste, comme du tournoy, & à tant reconduirent mondict Seigneur en son hostel, qui chevaucha le dernier d'eux tous, & alors le suyvit sa pareure qui fut telle; qu'il avoit dix Pages aprés luy, ses dix chevaux couverts de velours cramoisy, tous pareils, & un cheval, qu'on menoit en main, tout de mesme, & toutes les couver-

tures chargées de campanes d'or à moult grand nombre. Le cheval que chevauchoit le varlet qui menoit le destrier en main, estoit couvert de velours & de brodure d'autre sorte.

Les Pages estoyent vestuz de velours cramoisy, chacun ayant une grande escharpe d'or au col, & à la verité, celle pompe fut moult grande & riche, car il y avoit es campanes, & es escharpes, huit cens marcs d'or; & ainsi avoit eu mondit Seigneur pour iceluy jour, tant à la jouste, comme au tournoy, vingt-cinq couvertes, & en estat dessusdict s'en alla en son hostel, & se retrayt chacun pour revenir au souper, qui fut tel qu'il s'ensuit. Celuy mesme jour de Lundi fut le dernier banquet d'icelle feste, lequel fut en croissant, & en multipliant de plus en plus, tant de mets que de suittes. Sur les tables avoit trente plats, lesquels plats furent faits à maniere de jardins, dont le pied desdits jardins, estoit faict de bresil massonné d'argent, & la haye du jardin estoit toute d'or. Au milieu d'icelle closture avoit un grand Arbre d'or, & à l'encontre d'iceluy arbre estoit la viande. Les arbres furent de divers fruits, de diverses feuilles, & de diverses fleurs. L'un fut un oranger, l'autre

un pommier, & par conſequent de toutes autres ſortes, dont les fruicts, & feuilles, & fleurs, furent ſi proprement faitz, qu'ilz ſembloyent proprement arbres, & propres fruits, & les faiſoit tres-beau voir.

Autour de chacun arbre avoit un rollet, où eſtoit eſcrit le nom d'une Abbaye, & ainſi furent monſtrées trente Abbayes, ſugettes de Monſieur de Bourgongne, dont l'une fut Clugny, & l'autre Ciſteaux, chacune mere & chef de leur ordre en Chreſtienté. Item parmy la table, & autour d'iceux arbres avoit pluſieurs perſonnages, tant hommes que femmes, eſtofez d'or, d'aſur & de ſoye, qui tenoyent diverſes contenances. Les uns tenoyent maniere de getter batons contre les arbres, & les autres avoyent de grandes perches, pour abatre des fruicts. Aucunes femmes tenoyent leurs chapeaux, pour recueillir les fruitz, & autres tendoyent les mains par bonne contenance. Item avoit pareillement parmy les tables autres perſonnages d'hommes & de femmes, richement etoffez, dont il y avoit les aucuns, deux à deux portans une civiere : autres portans cretins & paniers ſur leurs teſtes : autres portans paniers en leurs mains : autres portans la hotte, & autres portans panniers à merciers, en

leur col, & furent iceux panniers & portages chargez d'espices, d'oranges, & autres fruits & d'iceux personnages estoyent les tables tres-richement parées. Item & sur lesdictes tables avoient trente pastez, dont sur chacun avoit un chapeau de vigne, plein de feuilles & de grappes, blanches & vermeilles, si bien faictes, que ce sembloit proprement raisin. Item & au plus beau de ladicte table, & à l'endroict de Monsieur, avoit un riche edifice, fait des mains de Maistre Stakin, Chanoine de Sainct Pierre de Lille. Cestuy edifice estoit haut & somptueux, & moult soubtivement fait, car il y avoit un petit palais, & un haut mirouër, oùl'on voyoit personnages incognuz. Il y avoit personnages & morisques mouvans, moult bien & soubtivement faits, roches, arbres, feuilles & fleurs & devant iceluy Palais avoit une fontaine, qui sourdoit du doigt d'un petit Sainct Iehan.

Celle fontaine rendoit eauë rose, moult soubtivement contremont, & sembloit que celle fontaine arrosast les arbres, & jardins d'iceluy banquet, & certes la fontaine fut moult bien & soubtivement faicte, & aprés que la Seigneurie eut regardé les tables, & ordonnances bien au long, chascun s'alla seoir, qui mieux mieux. Assez tost aprés

entra parmy la salle deux Geans de merveilleuse grandeur, richement & estrangement habillez en armes, & estoyent embattonez de merveilleux battons, & aprés eux venoit en leur conduite, une baleine, la plus grande & la plus grosse, qui fut jamais veuë par nuls entremets & presens, en un personnage. Ceste baleine avoit bien soixante pieds de long, & de hauteur si grande, que deux hommes à cheval ne se fussent point veus l'un l'autre aux costez d'elle, ses deux yeux estoyent des deux plus grans mirouërs, que l'on avoit sceu trouver.

Elle mouvoit les aellerons, le corps, & la queuë, par si bonne façon, que ce sembloit chose vive : & en celle ordonnance marcha parmy la salle, au son des trompettes & de clairons, jusques à tant qu'elle eût faict un tour parmy la salle, & qu'elle fut retournée devant la table où mangeoit Monseigneur, & la plus grande Seigneurie, & prestement ouvrit ladicte baleine la gorge (qui estoit moult grande) & tantost en saillit deux Syrenes, ayans pignes, & mirouërs en leurs mains, qui commencerent une chanson estrange emmy la place, & au son de celle chanson, saillirent l'un aprés l'autre en maniere de morisque, jusques au nombre de

douze Chevaliers de mer, ayans en l'une des mains talloches, & en l'autre battons deſſenſables, & tantoſt aprés commença un tabourin à jouer dedans le ventre de la baleine, & à tant ceſſerent les Sirenes de chanter : & commencerent ä danſer avecques les Chevaliers de mer : mais entre eux ſe meut une amoureuſe jalouſie, tellement que le debat & tournoy commença entre les Chevaliers, qui dura aſſez longuement ; mais les Geans, à tous leurs grans battons, les vinrent departir, & les rechaſſerent dedans le ventre de la baleine, & pareillement les Sirenes, & puis recloyt la baleine la gorge, & en la conduite des deux Geans reprit ſon chemin, pour s'en retourner par où elle eſtoit venuë, & certes ce fut un moult bel entremets, car il y avoit dedans plus de quarante perſonnes.

Sur ce poinct furent les tables levées, & commencerent les danſes, & tantoſt aprés (pource qu'il eſtoit tard) les Roys d'armes, & les Heraux ſe mirent en la queſte, pour ſçavoir à qui ce prix ſeroit donné. A quoy il y eut de grandes differences, car le chaplis des eſpées avoit eſté grand, & bien combatu, & s'y eſtoyent tant de grans & bons perſonnages ſi bien monſtrez, qu'à la verité

on ne sçavoit à qui donner le prix. Les Dames toutes d'un accord disoyent que Monsieur de Bourgongne le devoit avoir, pource qu'il s'estoit moult bien esprouvé à celuy tournoy, & consideroyent en oultre, qu'il avoit ce jour tres-rudement jousté, parquoy mis ensemble le tournoy & la jouste, leur avis estoit tel que dict est; mais mondit Seigneur ne le voulut accepter, & pour finale conclusion, fut avisé que Messire Iehan d'Ondevile, frere de la Royne d'Angleterre, auroit le prix, & fut fait pour trois raisons. La premiere, pource qu'il estoit estranger, & qu'aux estrangers en toutes nobles maisons, doit-on faire l'honneur. Le seconde, pource qu'il estoit bel & jeune Chevalier, & aux jeunes gens doit-on donner courage de perseverer en bien faire: & la tierce raison, pource que, tant à la jouste qu'au tournoy, il s'estoit bien & honnorablement aquité. Si luy fut presenté le prix par une des Dames de pardeça, & par une autre d'Angleterre, des plus grandes, & des meilleures maisons, comme il est de coustume en tel cas. Monsieur d'Arguel (qui avoit eu le prix de la jouste) vint requerir à Monsieur, qu'il peust faire crier une jouste au lendemain, & s'accompaigna de plusieurs Nobles hommes, apris au mestier. Laquelle jouste fut

merveilleusement bien joustée, & de bon bois, & gaigna mondict Seigneur d'Arguel le prix de ceux de dedans, & un jeune Escuyer, nommé Billecocq, eut le prix de ceux de dehors : & pource que c'est chose de jouster à la foulle, je n'en fay autre relation.

Le Mardy, dixiesme & dernier jour de celle feste, fut la grande salle parée en tel estat comme le premier jour des nopces, excepté du grand buffet, qui estoit au milieu de la salle. Les trois grandes tables y furent dressées & couvertes, & fut assis mondict Seigneur de Bourgongne au milieu de la haute table, & à sa main dextre estoit assis Monsieur le Legat, & puis l'Evesque de Verdun, & Monsieur l'Evesque de Mets. A la main senestre estoit Monsieur de Ravastain, & aprés luy Monsieur d'Escalles. La table de la dextre main estoit toute pleine de Barons, Chevaliers & Nobles hommes Anglois, & celle du senestre costé pareillement de gens de l'hostel de Monsieur. Au milieu d'icelle salle avoit trois tables dressées, mises du long. En la premiere estoyent assis Huissiers & Sergeans d'armes, en l'autre Roys d'armes & Heraux: & en la tierce, Trompettes & Menestriers, & au regard du service, il fut grand & solemnel, & de plus en plus en multiplication

de plats & de viandes : & ſur la fin du diſner ſe leverent Roys d'armes & Heraux, & veſtirent leurs cottes d'armes, & puis prirent deux Roys-d'armes un batton, & le mirent ſur leurs eſpaules, & ſur iceluy batton portoyent les deux Roys d'armes un grand ſac plein d'argent, & vindrent crier, devant la perſonne de Monſieur le Duc, *Largeſſe*, comme il eſt de couſtume, & pareillement és deux bouts de la table : & puis s'en allerent parmy la ſalle, & trompettes, & clairons ſonnerent, tellement que tout retentiſſoit. Aprés les tables levées, & graces dictes, tandis qu'on alla querir les eſpices, vindrent les Officiers de ſa maiſon devant luy, & là publiquement il changea les noms de pluſieurs, & fit de Heraux, Roys d'armes, & Mareſchaux, & de Pourſuyvans, Heraux : & de nouveaux Pourſuyvans baptiſa-il, comme il eſt de couſtume, & ainſi ſe paſſa la ſolemnité & triomphe d'icelle feſte : car le lendemain, pour une affaire qui ſurvint à mondit Seigneur au pays de Holande, il ſe tira en celle part, & prit congé de la Ducheſſe de Nolfolck, & des autres Seigneurs & Dames d'Angleterre, & leur donna dons, chaſcun ſelon ſa qualité, & aux Nobles hommes, & aux Dames. Et à tant ſe taiſt le compte de ceſte

noble feste, & ne sçay pour le present chose digne de vous escrire, fors que je suis le vostre.

CHAPITRE III.

Comment le Duc Charles de Bourgongne, ayant couru par Vermandois, assiegea Beauvais : & comment le Roy fut contraint de l'accompaigner en armes contre les Liegeois, paravant ses aliez.

Le Duc de Bourgongne, qui avoit faict douze cens lances, ordonna ses Capitaines, & se mit aux champs, & vint devant Roye, & devant Neelle, où estoit Loïset de Balignen, & autres Capitaines François, & au regard de Roye, ledit Loïset & ses compaignons s'en partirent par traitté. De Neelle le Duc la prit legerement, & fit grand discipline de François, & ainsi fut ce quartier achevé, & tourna le Duc de Bourgongne son armée sur Beauvais, & par un matin vint assieger icelle ville, mais les François furent diligens, & se bouterent audit Beauvais, à l'autre costé de la riviere, bien huit cens

(a) Cecy fut en l'an 1472, selon Commines, Meyer & autres, & entendez que durant ceste guerre, Phillippe de Commines fit sa revolte.

hommes d'armes, & bon nombre de francs archers, & le Duc de Bourgongne par un matin assaillit Beauvais, mais il n'y gagna rien, ains y perdit beaucoup de ses gens, & là mourut un Chevalier Bourgongnon (que l'on nommoit le Seigneur d'Espiry) dont ce fut dommage, car il estoit moult vaillant Chevalier. Au lendemain de l'assaut les François firent une emprise, & vindrent sur un poinct du jour, donner en l'ost du Duc de Bourgongne, & là fut tué Messire Iaques Dorsan, Maistre de l'artillerie, & plusieurs Bourgongnons & Picars pris & tuez, avant que les compaignies fussent rassemblées, & ainsi les François s'en retournerent à Beauvais, & le Duc de Bourgongne fit garder son camp, plus prés qu'il n'avoit faict paravant : & voyant que l'on ne profiteroit rien devant Beauvais (9), le Duc de Bourgongne manda les trois cens lances, qui estoyent à Abbevile, & y mit Messire Baudoin de Launoy, & sa compaignie, lequel gaigna Sainct Vallery, mais il ne la tint pas longuement, & fut conseillé d'abandonner sa prise, & le Duc de Bourgongne marcha en pays, & entra en Normandie, & gaigna le Neufchastel, & toutes les petites villes qui sont deça Rouen, où le Connestable de

France s'estoit bouté à plus de quatorze cens lances.

Vivres estoyent courts au Duc de Bourgongne, tellement qu'un petit pain y vailloit trois patars, & un pot de vin dix patars, & ne mangeoyent les povres gens que prunes & fruicts (car c'estoit la saison) dont la courance se prit en l'ost, & y moururent beaucoup de nos gens, & le Duc de Bourgongne le plus souvent se presentoit à la bataille, à l'encontre du Connestable de France, mais les François se tenoyent serrez en leur ville, & n'estoyent pas conseillez d'eux aventurer. Cependant un marchant de Lille, nommé Gantois, envoya à Monsieur de Bourgongne certain nombre de chariots chargez de biscuit, & donna en pur don, & biscuit & charroy, & fit iceluy biscuit grand confort à l'ost. Aprés avoir demouré douze jours devant Rouen, le Duc de Bourgongne se conseilla (veu qu'il ne pouvoit finer de la bataille) qu'il se retraireroit, ce qu'il fit à moult belle ordonnance, & retira contre Amiens, mais le Connestable faisoit tousjours ses diligences, & tellement, qu'il se boutoit tousjours és villes, dont le Duc de Bourgongne pouvoit peu profiter, & à l'aborder qu'il fit devant Amiens, il y eut une

grande escarmouche, d'une part & d'autre, & plusieurs gens morts François & Bourgongnons.

En ce temps estoit venu devers le Duc, Nicolas, fils du Duc Iehan de Calabre, en intention d'avoir Madame Marie, fille du Duc Charles en mariage : & pour dire le vray, il y eut des promesses faictes par l'ordonnance du Duc Charles : & certes il avoit bon esquadre de gens d'armes, & bien en poinct, & accompaigna le Duc de Bourgongne mesmement devant Rouen : & aprés que le Duc de Bourgongne eut livré son escarmouche, grosse & fiere devant Amiens, il se retira contre ses pays, & fit un gros logis à Faluy sur Somme, où il demoura assez longuement : & pendant ce temps, par le moyen & enhort d'un nommé Anthoine du Monet (qui estoit fort privé dudit fils de Monsieur de Calabre) iceluy delibera de s'en retourner en ses pays, & demanda congé au Duc de Bourgongne (10), & ne fut pas accordé du premier jour; car le Duc de Bourgongne avoit des imaginations, & mesmement des promesses faictes entre luy & sa fille : & tellement practiqua, que ledict fils de Monsieur de Calabre quita toutes promesses à luy faictes par la fille du

Duc,

Duc, & renouvellerent autres alliances, & ainsi se departirent, & le Duc de Bourgongne se tira à Peronne, & en ses pays, & ordonna ces douze cens lances par les frontieres, & de ma part je fus logé à Roye & à Mondidier, & avoye à chascun d'iceux lieux, cinquante hommes d'armes, lesquels le Duc fit tres-bien payer & contenter, ensemble tout le surplus des douze cens lances, & ainsi se menoit la guerre guerroyable de toutes pars; & le Duc de Bourgongne retourna à Arras, & manda ceux de Hainaut, & assembla ses douze cens lances autour de luy, & puis remarcha en pays, querant tousjours la bataille contre le Roy de France, mais le Roy ne monstroit voulonté de combatre.

Le Duc se tira à Lyons en Santres, & là fit un gros logis de Gensd'armes, & un camp, que l'on appella le Camp d'honneur; & tousjours se presentoit pour la bataille, mais il perdoit le temps, car nul n'estoit deliberé de le combatre.

En ce (a) temps un sommelier de corps

(a) Commines, Meyer & tous autres mettent cet article de Peronne & du Liege en l'an 1468, & semble que nostre Auteur ait esté negligent depuis qu'il a parlé de la mort du bon Duc Philippe. (11)

du Duc, nommé Iehan de Boſchuſe, fut mandé par le Roy de France : & par le congé du Duc y alla, & tant parlementerent enſemble, & fit ledit de Boſchuſe tant d'allées & de venues, que le Duc aſſeura le Roy, & le Roy vint à Peronne avecques le Duc, & en cedit temps l'Eveſque de Liege, couſin-germain, & beau-frere du Duc, & le Seigneur d'Imbercourt, Meſſire Guy de Brimeu (lequel Meſſire Guy eſtoit Lieutenant dudit Monſieur le Duc, en toute la terre de Liege, & Comté de Los) tindrent un parlement en la ville de Tongres, & durant ce parlement, aucuns Liegeois s'aſſemblerent, & par nuict entrerent à Tongres, & prirent l'Eveſque de Liege, & le Seigneur d'Imbercourt, & fut ledit Seigneur d'Imbercourt priſonnier au Seigneur de Hautepanne : & ainſi traicta ledit d'Imbercourt, que ledict de Hautepanne ne l'emmena pas priſonnier, mais il promit de ſe rendre priſonnier audict de Hautepanne, à certain jour qui fut limité entre eux : & au regard des Liegeois, ils traicterent bien leur Eveſque, mais ils gouvernoyent & conduiſoyent ſes affaires à leur bon plaiſir & voulonté.

Le Roy eſtant au chaſteau de Peronne, le Duc de Bourgongne tint un parlement

avecques son Chancelier, & aucuns des chevaliers de l'ordre, & autres : & disoit le Duc de Bourgongne, que le Roy luy avoit promis d'aller en sa personne avecques luy, pour recouvrer & reconquerir l'Evesque de Liege & le Seigneur d'Imbercourt : & que sans faute il ne feroit point de conscience de contraindre le Roy à faire ce qu'il luy avoit promis, & de ceste matiere fut grand debat, & grande question entre eux, & disoyent les anciens & notables Chevaliers, qu'il avoit faict venir le Roy à sa seureté, & grande charge seroit à la maison de Bourgongne, si le Roy avoit detourbier sur cest asseurement, & le Duc respondoit tousjours, *il le m'a promis, & il le me tiendra.*

Le Chancelier, Messire Pierre de Goux, persuadoit tousjours que Monsieur de Bourgongne jurast la paix qui estoit escripte, & qu'il avoit promis une fois de jurer, & le Roy & mondict Seigneur; mais le Duc ne vouloit entendre à la paix, que prealablement il ne fust seur que le Roy luy tiendroit ce qu'il luy avoit promis, & fut la conclusion telle, que lesdictz Seigneurs iroyent devers le Roy, pour sçavoir son intention, & ne tint mondict Seigneur avecques luy, que moy seulement, & devez sçavoir, que le

Roy avoit bien ouy les aigres parolles que disoit le Duc Charles, & n'estoit pas sans peur, ne sans effray : & quand les Chevaliers furent venus, ilz pratiquerent qu'il se declairast pour aller à Liege, comme il avoit promis, & il pratiqua que la paix fust jurée entre eux, selon qu'elle avoit esté pourparlée. Si revindrent querre le Duc les Seigneurs de Charni, de Crequi, & de la Roche, & menerent le Duc devers le Roy, qui n'estoit pas bien asseuré de ses besoingnes, & si-tost qu'il veit entrer le Duc en sa chambre, il ne peut celer sa peur, & dict au Duc: *Mon frere, ne suis je pas seur en vostre maison, & en vostre pays?* Et le Duc luy respondit : *Ouy Monsieur, & si seur, que si je voyoye venir un traict d'arbaleftre sur vous, je me mettroye au devant pour vous guarentier.* Et le Roy luy dict: *Je vous mercie de vostre bon vouloir, & veuil aller où je vous ay promis, mais je vous prie que la paix soit dés maintenant jurée entre nous.*

L'on fit apporter les bras de Sainct Leu, & là jura le Roy de France la paix entre luy, & le Duc de Bourgongne, & ne se pouvoit saouler de se fort obliger en ceste partie, & le Duc de Bourgongne jura ladite paix, & promit de la tenir & entretenir

envers & contre tous. Le Roy & le Duc desjeunerent, & puis monterent à cheval, pour tirer contre Liege, & passerent par le Quesnoy, où le Duc festoya le Roy moult grandement, & tirerent contre Namur; & eux là venus, firent marcher les gens-d'armes contre le pays de Liege, & contre la cité, que les Liegeois avoient renforcée à leur pouvoir. Le Duc manda Philippe Monsieur de Savoye, le Mareschal de Bourgongne, le Seigneur d'Imbercourt, & aultres; mais ledit Seigneur d'Imbercourt n'y peut venir; car il estoit blessé en un pied d'une coulevrine, & là fut conclusion prise, que le Dimanche suyvant, au son d'une bombarde, chacun tireroit à l'assaut, ce qui fut faict, & bien entretenu, & celuy Dimanche, au poinct du jour, la bombarde tira, & courut chascun à l'assaut de son costé; & mesmes le Seigneur d'Imbercourt, tout ainsi blessé qu'il estoit, se fit porter par hommes en une biere de bois, armé de toutes pieces, & l'espée nue au poing; & vouloit bien monstrer qu'il estoit Lieutenant du Duc de Bourgongne en tout le pays de Liege.

Le Roy & le Duc marcherent de leur costé pour venir à l'assaut; mais Monsieur de Bourgongne ne voulut souffrir que le Roy se

mit en tel danger : & luy pria de demourer jusques il le manderoit, & j'ouy que le Roy luy dict : *Mon frere, marchez avant ; car vous estes le plus heureux Prince qui vive.* Et prestement le Duc entra dedans la ville, & gens d'armes de tous costez. Mais je reviendray au Seigneur d'Imbercourt, & à ce qui luy advint celui jour. Vous estes bien recors que le Seigneur d'Imbercourt étoit prisonnier du Seigneur de Hautepanne, & avoit promis de se rendre à Hautepanne, dont il n'y avoit plus que trois jours à venir. Ainsi luy prit, & Dieu le voulut, qu'à celuy assaut ledict de Hautepanne fut tué, & par ce moyen fut quite & acquité de sa foy & prison. Les Liegeois s'enfuirent par le pont de Meuse ; & demoura la ville de Liege, en la main du Duc de Bourgongne : & le Roy de France (qui portoit en son chapeau la croix de Sainct Andrieu) entra en Liege tout asseurément, & crioit, *Vive Bourgogne*, & commença (a) le pillage de toutes parts (qui fut grand) & le Duc de Bourgongne se boutta en l'Eglise pour sauver les reliques, & trouva aucuns Archers, qui y faisoyent pillage, & en tua deux ou trois de sa main : & le Roy se tira

(a) La ville de Liege prise d'assaut par le Duc de Bourgongne le 30 d'Octobre 1468, selon Commines.

en l'hoſtel du Duc, & chaſcun ſe logea pour garder ſon butin; & ainſi fut la cité de Liege priſe d'aſſaut, & pillée de tous coſtez, & quand la choſe fut refroidie, le Duc ſe retira devers le Roy, & firent grand' chere l'un à l'autre, & le Duc de Bourgongne fit faire juſtice de pluſieurs mauvais garſons, & nommément de ceux qui avoyent eſté cauſe de la mort de Iehan le Charpentier.

Aprés avoir demouré cinq ou ſix jours en la ville de Liege, le Roy parla à Monſieur de Bourgongne, pour ſoy retirer en ſon Royaume. Ce que le Duc luy accorda liberalement, & le fit conduire juſques à Noſtre Dame de Lieſſe, par le Seigneur des Cordes, & par le Seigneur d'Emeries, & le lendemain après la meſſe, il apella iceux, & en leur preſence fit le Roy nouveau ferment, ſur l'Image de Noſtre Dame, qu'il tiendroit la paix, ne jamais n'entreprendroit ancune choſe contre la maiſon de Bourgongee; & s'en retourna le Roy en ſon Royaume, & les Seigneurs des Cordes & d'Emeries s'en revindrent à Liege devers leur maiſtre. Le Duc depeſcha à Liege ſes Ambaſſadeurs, pour aller en Eretaigne, pour ſignifier à Monſieur de Berri & au Duc, ce qui avoit eſté fait; car, par celle paix le Duc de Berry devoit eſtre Comte de Cham-

paigne & de Brie, & sembloit qu'on lui avoit asseuré son fait, veu qu'il estoit en Champaigne, & auprès du Duc de Bourgongne, pour en avoir secours & aide, si besoing en avoit : mais Monsieur de Berry ne voulust point tenir cest apointemeut, ains marchanda avec le Roy son frere, pour estre Duc de Guienne, ce qui luy fut liberalement acordé, dont depuis il mourut piteusement, par soy trop fier au Roy son frere. Ainsi fut la paix faite entre le Roy de France & le Duc de Bourgongne, dont tous les pays furent moult resjouis.

CHAPITRE IV.

Comment le Duc Charles de Bourgongne assiegea la ville de Nuz, & comment il s'en retourna par apoinctement faict avec l'Empereur.

TOST aprés, se meut dissension & debat entre l'Archevesque de Coulongne, & le Chapitre de la grand Eglise. Cestuy Archevesque estoit frere du Comte Palatin, de la maison de Baviere, & prochain parent du Duc de Bourgongne, à cause de sa grandmere, & fut (a) requis le Duc de Bourgongne d'ayde, par son cousin l'Archevesque de Coulongne; & le Duc (qui ne demandoit que

(a) Cecy fut en l'an 1474.

d'entretenir & employer ses gens-d'armes) luy acorda liberalement : & pour commencer sa guerre, il mit le siege devant Nuz, qui est une ville bonne & forte, assise sur le Rin. En ce temps les Lombards, & Italiens vindrent au service du Duc de Bourgongne, & estoyent conduits par le Comte de Campobasse, par Iaques Galiot, par Troilus, & par les deux freres de Lignane : & se tira le Duc à Pierrefort, pour veoir iceux gens d'armes, & certes il y avoit une belle puissance d'hommes d'armes, & tres-bonne enfanterie, selon la coustume d'Italie. Le Duc recueillit ses gens-d'armes, & se tira contre Nuz, ou il mit le siege, comme dict est.

Entre le Rin & la ville avoit une Isle, qui ne se pouvoit lors passer, que par le Rin, & là je vey une espreuve, que firent les Italiens, car ils entreprirent, montez, armez & bardez, la lance sur la cuisse, de passer le Rin, & d'entrer en icelle Isle, & la conquerir par icelle espreuve, & en verité iceux hommes d'armes firent bien leur devoir, car ils se jetterent liberalement une grosse flotte en la riviere de Rin : mais le Rin estoit si roide, & si fort à celuy endroit, qu'ils ne peurent leur emprise fournir, & en y eut de morts & de noyez : dont ce fut dommage, car il

avoit de gentils hommes-d'armes. Toutesfois par commandement du Duc, ils se retirerent au mieux qu'ils peurent : & me sembla celle espreuve proceder de grand hardement. Ainsi fut le siege mis devant Nuz ; & ceux de Colongne renforcerent Nuz de bons gens d'armes, & passoyent le Rin en petits bateaux, & n'y pouvoit-on remedier, car le Duc & ses gens estoyent nouveaux venus à ce siege, parquoy il falut qu'il endurast ce renforcement : toutesfois à force de bras fit aporter tant de terre, qu'il seicha le Rin du costé de l'Isle, & entra en ladicte Isle à puissance ; & prestement furent faits tranchis, où se pouvoyent couvrir les gens d'armes Bourgongnons, & garda ladicte Isle à son profit. Le Duc fit tourner deux rivieres, & logea ses gens au long des rivieres perdues, encloant son ost, & mesmes y logea les Liegeois, que l'Evesque du Liege avoit amenez au service dudit Duc, & ainsi fut Nuz assiegé de toutes pars, & estoit le siege bien estofé de toutes choses. Il y avoit hosteleries, jeux de paumes, & de billes, cabarets, tavernes, & toutes choses que l'on sceut demander.

Le siege dura par tous les mois de l'an, & fut le plus beau siege & le mieux estofé de toutes choses, que lon veit pieça. Les

Lombards du Comte de Campobaſſe perdirent un tranchis que les Alemans gaignerent ſur eux, & en y eut beaucoup de morts & de tuez, & le Duc fut mal content contre les Lombards, & entreprint de leur faire regaigner ce qu'ils avoyent perdu, mais il n'eſtoit pas conduiſable. En ce temps je fus envoyé pour ravitailler la ville de Lintz (qui eſtoit en grande neceſſité) & me bailla le Duc, pour renfort, le Viſcomte de Soiſſons, neveu de Monſieur de Moreul, qui menoit une bonne bande d'Archers à pied. Il me bailla environ cent hommes d'armes Italiens: & ſi me bailla Meſſire Philippe de Bergues, qui menoit & conduiſoit cent lances, & en celuy pays (qui eſtoit hors de noſtre cognoiſſance) nous fuſmes conduits par Meſſire Evrard de la Marche, qui nous livra les vivres & les chevaux, pour porter le ravitaillement de Lintz, comme dit eſt, & une froide matinée nous nous trouvaſmes ſur la montaigne d'un vignoble où nous tinſmes conſeil qu'il eſtoit de faire.

Le Seigneur de Harenberch (qui nous avoit faict venir) ne nous oſoit aventurer; & toutesfois nous voulions faire & eſſayer ce pourquoy nous eſtions venus, & ſur le poinct du jour, nous mena Meſſire Evrard ſur une

haute montaigne, duquel lieu l'on pouvoit veoir la ville de Lintz (qui sied de l'autre costé du Rin) & si pouvoit-on voir la puissance de l'Empire, là logée, & qui tenoit le siege devant ledit Lintz: & d'un costé y avoit une ville, & de l'autre y avoit un village. En ladicte ville estoit logé l'Evesque de Treves, & sa puissance, & en ce gros village estoit logée la puissance du Duc de Zasse, mais il n'y estoit point en personne.

Pource que nous ne vismes nulles assemblées entre la ville & le village, nous prismes conclusion de descendre, & fut ordonné que le Seigneur de Sistain, a tout un nombre de Cranequiniers, descendroit le premier (pource qu'il sçavoit le pays) & failloit descendre par une vigne au plus prés du Chasteau. Le Viscomte de Soissons descendit aprés, a tout les Archers à pied, & selon qu'ils descendoyent, ils se mettoyent en bataille. Ie descendy pour le tiers, a tout six vingts hommes d'armes. Messire Philippe de Bergues descendit pour le quart, a tout cent hommes d'armes, & puis descendirent les Italiens en deux esquadres, & en moult belle ordonnance, & puis descendirent les vivres, chascun cheval chargé de bled ou de farine, & un homme qui menoit chascun cheval par la bride, &

ainsi marchasmes contre Lintz, où nous trouvasmes des bateaux, qui prestement passerent noz vivres en la ville de Lintz (car le passage estoit plus prés) & prestement les gens d'armes Alemans de la ville & du village ennemis, coururent aux armes, & y eut de grandes escarmouches d'une part & d'autre; & tandis que les escarmouches se batoyent, les vivres passoyent la riviere, comme dict est, & deça l'eauë avoit un gros boulevart, que les Alemans avoyent faict pour garder la riviere, & ce jour là estoyent dedans les Bourgeois d'Audrenac, & leurs voisins.

Noz gens de pied perceurent ledit boulevart, & de premier sault le vindrent assaillir, mais ils furent reboutez: & ainsi que nosdicts gens de pied se retiroyent d'entre iceux du boulevart, par inconvenient le feu se bouta en la poudre d'une coulevrine, qui fit tantost un grand effray parmy le boulevart, & cuiderent noz gens que ceux du boulevart eussent bruslé toute leur poudre. Si retourna chascun celle part, en criant: *à l'assaut! à l'assaut!* Et en peu d'heure fut le boulevart gaigné d'assaut, & tué dedans plus de cent ou six vingts hommes de deffense. Noz Archers trouverent audit boulevart bon vin de Rin & largement, & ne les pouvoit-on re-

tirer de la mangeoire, & fut le boulevart gaigné, & tousjours s'entretenoit l'escarmouche grosse & plainiere entre les deux forts, & à la plus grande diligence qu'il estoit possible, je retiray ceux du boulevart, & y eut Chevaliers faicts, & une tres-belle besongne.

En la ville de Lintz entra Messire Lancelot de Barlemont, qui leur aporta argent pour leurs soudes, leur mena vivres comme vous avez ouy, & les renforça de gens & d'artillerie, & autre secours ne leur pouvions faire; & Messire Evrard passa l'eauë, pour parler & encourager ceux de la ville, mais rien n'y valut, car les gens de l'Empereur entrerent en ladicte ville, à demy en parlementant, & fut ladicte ville pillée, & mise à saquement, si tost que nous fusmes eslongnez du lieu. Les Alemans du Duc de Zasse avoient gaigné la montaigne, par où nous estions passez, mais à nostre retour, nous regaignasmes le passage sur eux, & y eut de belles armes faictes, & se retira chacun en son quartier, & sous son enseigne, & remontasmes la montaigne, comme nous estions venus, & ne perdismes, la grace Dieu, nul homme, & nous en retournasmes sains & saufs celuy soir, chascun gesir en son logis: & pource

que nous ouyſmes dire que Meſſire Guillaume d'Aremberch avoit contreſiegé les gens du Duc de Bourgongne par l'autre coſté de la riviere du Rin, & battoient nos gens d'artillerie, nous en alaſmes le lendemain matin, & retournaſmes devers le Duc, en bon vouloir de luy faire ſervice. Mais ledit Meſſire Guillaume s'abuſoit, car le Duc de Bourgongne avoit meilleure artillerie, & meilleurs canons, que n'avoit ledit Meſſire Guillaume, & ainſi retourna chaſcun en ſon logis, & ne demoura gueres depuis noſtre partement, que nous fuſmes avertis que ceux de Lintz avoient perdu leur ville, & que les Alemans y eſtoient entrez, & y moururent beaucoup de gens.

Ainſi fut la ville de Lintz ravitaillée, & puis priſe : & nous ſceut le Duc moult grand gré de la diligence & execution, que nous avions faicte : & ne demoura gueres qu'un debat ſe meut aux logis entre les Anglois & Italiens, & à la verité les Anglois avoyent le pire, car toutes les nations ſe joindoyent avecques les Italiens. Mais le Duc de Bourgongne chevaleureuſement, l'eſpée au poing, ſe mit entre deux, & appaiſa le debat, qui eſtoit bien dangereux. Or pour le vous donner à entendre, ce ſiege de Nuz dura par

tous les mois de l'an, si planteureux de tous vivres & de tous biens, que l'on y estoit comme en une bonne ville, & y trouvast-on draps de toutes sortes, espices pour medecines, & toutes choses qu'on peut demander. L'artillerie batoit les murailles, & souvent y avoit de grandes escarmouches. Les aproches faisoyent si prés les uns des autres, qu'il n'estoit jour qu'ils ne combatissent.

Les Alemans vindrent loger à Uquerocq, un Chasteau qui est à un quart de lieuë de la ville de Nuz, & appartient au Bastard de Gueldres, & là chargerent un tas de paysans, leur faisant porter chascun deux bissacs, l'un plein de pouldre & l'autre de sel, & les envoyerent jetter entre les murailles & les douves, & ceux de la ville les tirerent dedans, & firent grand joye de leur venue (car ils avoyent necessité) & fut ce ravitaillement faict par inconvenient, & par un grand froid; & estoit venu le Roy de Dannemarch, acompaigné de quatre Ducs, pour parler au Duc de Bourgongne, & pour pacifier le debat, qui estoit entre l'Empereur (12) & le Duc; & luy alla le Duc au devant, bien une lieuë; & fut si tard quand les gensd'armes revindrent en leur logis, que le guet en valut beaucoup moins, & entrerent dedans la ville

la ville lesdits ravitailleurs, par un quartier, qui n'estoit ne clos, ne fourny de gens-d'armes : & ainsi fut ce ravitaillement, qui recula fort les aproches qu'avoit faict le Duc de Bourgongne, car à ce siege furent les rivieres detournées (comme j'ay dict) & faictes grandes bateurès de bombardes, grandes mines, pour aprocher la muraille, tranchis, roulans, & engins, bastides & bastillons, & toutes choses, dont on se peut deviser, ou aviser pour mettre une ville à subjection ; & sans nulle faute celle ville eust esté prise par le Duc, si ce ne fust par trois points.

Le premier, par le ravitaillement dessusdit, le second, par les eaues qui vindrent, & noyerent ce dont le Duc avoit fortifié en celle année, & le tiers fut par la venue de l'Empereur, qui descendit du Rin, a bien soixante mille hommes, & certes l'Empereur & tous les Princes de l'Empire, voire les communs, & les paysans, estoient tous pour le Chapitre de Coulongne, & a l'encontre de leur Evesque, excepté le Duc de Bourgongne seulement, & le Comte de Palatin, qui monstra petit semblant d'ayder son frere. Ainsi l'Empereur descendit devant Nuz, & tousjours costoyoient la riviere de Rin, car il faut aux Alemans grand victuaille, &

grand mangeaille, & n'euſt peu l'oſt de l'Empereur eſtre fourny, ſi n'euſt eſté que vivres leur venoyent par la riviere du Rin, tant de Coulongne, comme de Zoux, & ſe fortifia l'Empereur en ſon camp, & tous les Princes ſe logerent avecques luy; & là eſtoit le Marquis de Brandebourg (qui eſtoit le pillier, & le grand conſeil de l'armée de l'Empereur) & ſi y eſtoit le Duc de Zaſſe, moult beau jeune Prince, & recommandé par tous ceux qui le cognoiſſoyent, & le Duc de Bourgongne par un matin, eſleva ſon armée, & vint ferir ſur l'oſt, & ſur le logis de l'Empereur; & y fut le deſroy ſi grand, qu'il faillut la banniere de l'aigle mettre aux champs, laquelle portoit le Duc de Zaſſe, comme Mareſchal de l'Empire. Toutesfois le Duc de Bourgongne n'entra point au camp de l'Empereur pour celle fois, mais l'artillerie y fit de grands oultrages, & meſme perça de part en part les chariots de l'Empereur, dont il ſe meſcontenta fort.

Sur le jour furent de grandes armes faictes à la chaſſe des Alemans, qui furent pourſuivis par Meſſire Ioſſe de Lalain, & par le Seigneur de Chanteraine, un moult vaillant Chevalier de l'ordre de Rodes, & entrerent

iceux pesle-mesle dedans le Rin, & fut faict desdits Alemans grande discipline celuy jour, & dura celle escarmouche jusques à la nuict, que chacun se tira en son quartier : & tous les jours estoyent les escarmouches entre les deux logis si grandes, que souvent l'Evesque de Milan, le Seigneur d'Imbercourt & aultres Ambassadeurs, ne pouvoyent passer par le millieu de l'escarmouche : & failloit souvent parler aux escarmoucheurs d'une part & d'autre, pour faire cesser les escarmouches, jusques iceux Ambassadeurs seroyent passez. Longuement dura ce parlement, & en fin de compte fut conclu, qne le Duc de Bourgongne se leveroit de devant Nuz, & que l'Empereur delogeroit de son camp, & que tous deux à un fois se delogeroyent, & partiroyent de leurs logis, & se retireroit l'Empereur en l'Empire, & le Duc de Bourgongne en ses pays : & ainsi fut faict d'une part & d'autre, & fut le délogement faict de devant Nuz, & se retira l'Empereur contre l'Empire, & le Duc de Bourgongne en ses pays.

CHAPITRE V.

Comment le Duc Charles de Bourgongne se saisit de la Duché de Gueldres & de celle de Lorraine aussi.

TROIS ou quatre ans devant les choses dessusdictes, le jeune Duc de Gueldres avoit pris son pere le Duc Arnoul, & l'avoit (13) mis en prison, luy imposant certains cas assez deshonnestes, dont le Duc Charles de Bourgongne ne se contentoit point du jeune Duc Adolf; & advint que le jeune Duc vint veoir Monsieur de Bourgongne, qui le fit prendre & arrester pour le contraindre à luy rendre son pere le Duc Arnoul. Ce qui fut fait par traitté de temps, mais le Duc Adolf fust tousjours detenu prisonnier du Duc de Bourgongne. Au temps dessusdit, le Roy de France & le Duc de Bourgongne prirent en haine Louis Comte de Sainct Pol, Connestable de France; & pour conclusion, tant se continua ceste haine (a), qu'ils le firent mourir publique-

(a) Ceste mort du Connestable de France, Comte de Sainct Pol, avint le 19 jour de Decembre 1475; il fust publicquement decapité à Paris en Greve à l'instante poursuitte du Roy Louis onziesme, après que le Roy luy avoit fait faire tel quel procès, fondé sur plu-

ment. De ceste mort je ne quier gueres parler : car je ne l'apreuve, ne contredy, & en laisse faire aux nobles Princes dessudicts, qui en ordonnerent à leur plaisir. (a) Et en cedit temps le Duc de Bourgongne tint sa feste de la Toison en la ville de Valencienne, & y fut le Seigneur de Crouy, duquel le Duc de Bourgongne s'estoit nouvellement contenté, & vaut bien à ramentevoir, que ceux de Crouy avoyent un neveu nommé Messire Iehan de Rubempré, lequel fut si bon & si cordial parent, qu'il fit la paix de tous ses parens envers le Duc, dont il eust grand honneur & bonne renommée.

Celle feste de la Toison d'or fut moult belle & somptueuse ; car quand aux manteaux des confreres, qui n'estoyent que d'escarlatte, le Duc Charles les fit faire de velours cramoisy, & estoit moult belle chose à veoir, tant les

sieurs accusations controuvées : mais qui bien regarde les Histoires, tant de France comme aultres, on trouvera que le principal motif n'estoit qu'en vengeance de ce que ledit de Sainct Pol avoit esté de la confederation du bien publicq, avec certaine autre deffiance que le Roy avoit conceuë de luy, comme tout soupçonneux qu'il estoit (14).

(a) La feste de la Toison d'or fut solemnisée à Valenciennes le 2 jour de May 1473.

Chevaliers comme les pareures : & ainsi fut celle feste moult notablement celebrée ; & là furent Chevaliers de l'ordre le Seigneur de Cleci, le Seigneur d'Imbercourt, Comte de Maigne, le Comte de Cimay, ledit Mre Iehan de Rubempré, Messire Anglebert de Nassau, Comte de Vienne, & plusieurs autres, dont je n'ay point de souvenance ; & ce jour, Messire Iehan de Luxembourg tint une jouste contre tous venans, & fut merveilleusement pompeux, & accompaigné de sa personne, & gaigna ce jour le prix Messire Iehan Raolin, aisné fils du Seigneur d'Emeries ; & au partir d'icelle feste, le Duc tira son armée au pays de Gueldres, & conquesta tout le pays sans grande resistance, reservée la ville de (a) Vannelock, qui soustint ne sçay quants jours le siege, mais enfin ils se retirerent comme les autres : & ainsi fut le Duc de Bourgongne Duc de Gueldres (b),

(a) Venlo, selon le commun language.

(b) Meyer rapporte ceste expedition de Gueldres à l'an 1473, & Commines à l'an aprés ; mais Meyer accorde en cela plus à la verité, entendu que ceste guerre fut emprinse non gueres aprés le trespas du Duc Arnoult de Gueldres, qui avint le 24 jour de Febvrier 1472, selon la mode de nostre Auteur : c'est à sçavoir en commençant l'an à Pasques, & estoit icelle guerre desja achevée avant l'expiration du mois de Septembre

& fit passer ses gens le Rin pour aller conquerir la Comté de Zutphen. Ce qui fut legerement faict, & les gougeas de l'hostel du Duc alloyent tous les jours veoir les Dames à Devantel, qui sont femmes moult gracieuses, & qui prennent plaisir à festoyer estrangers. Le Duc laissa à Zutphen Messire Baudoyn de Launoy, Seigneur de Molembais, le Veau de Bousanton, & plusieurs autres bons gens d'armes, & puis repassa la riviere du Rin, & prit son chemin contre Bourgongne. Le Le Duc passa par Ferrette, & vint en Bourgongne & à Sainct Benigne de Digeon, & luy fut par l'Abbé mis au doigt un riche anneau, & l'espousant du Duché de Bourgongne, ainsi que c'est l'ancienne coustume ; & s'en retourna le Duc en son hostel, auquel il tint estat de Duc, & ses principaux Officiers avecques luy, comme le Chancelier, le premier

de l'an ensuyvant 1473, selon tous bons Auteurs. Le droict que le Duc de Bourgongne quereloit esdits pais, procedoit de l'achapt par luy en faict avec le trespassé Duc Arnoul susdict, & outre plus avec Gerard Duc de Iuilliers. Or nostre Auteur ne tient ici aucun ordre comme il n'a faict depuis la mort du bon Duc Philippe, ains faict le sault avant & arriere, sans observer nulle quotation d'années.

Chambellan, le Mareſchal & le grand Maiſtre d'hoſtel, & eſtoit belle choſe de veoir iceux en leur triumphe; & après avoir demouré à Digeon huict ou dix jours, le Duc ordonna ſes affaires, & alla faire un tour par la Comté de Bourgongne, & viſiter & adorer le corps de Monſieur Sainct Claude (qui eſt un noble reliquaire), & s'en revint par Lyon le Saunier, où il trouva le Prince d'Orange, qui le feſtoya grandement; & de là retourna à Digeon, & n'y arreſta gueres, mais diſpoſa de s'en retourner en Flandres, & s'arreſta à Luxembourg pour aviſer ſur ſes beſongnes.

En ce temps Henry Comte de Viſtemberg, vint paſſer prés du Duc, ſes gens tous veſtus de jaune, & fut le Duc averti que c'eſtoit contre luy. Si l'envoya prendre & amener priſonnier, & en ſa priſon promit au Duc de luy rendre le Chaſteau de Monbeliart, & fuſmes envoyez Monſieur du Fay & moy, pour avoir la place, mais le Comte Henry ne pouvoit fournir à ſa promeſſe, car la couſtume de Monbeliart eſt telle, que pluſtoſt verroyent les ſoudoyers couper la teſte à leur Seigneur, que de rendre une telle place, mais la gardent juſques au dernier des Seigneurs, qui demeure en vie, & ainſi nous

en revinſmes, ſans rien faire. En ce temps (a) mourut le Duc Nicolas, fils & ſeul heritier de Monſieur Iehan de Calabre : & au regard du Duc, il vouloit bien diſſimuler le temps avecques le Duc Nicolas : mais au Duc Regnier, fils du Comte de Vaudemont (à qui l'heritage venoit) il ne pouvoit accorder ne diſſimuler : & quand le Duc Nicolas fut treſpaſſé, le Duc de Bourgongne entra au pays, à main forte, & ſe fit Duc de Lorraine, ſous la querelle que les Lorrains l'avoyent abandonné devant Nuz, à ſon grand beſoing : & ſi bien exploiċta, qu'il chaſſa le Duc Regnier hors du pays, & gaigna tout le pays de Lorraine en peu de temps, & ſe tint à Nancy, qui aſſez toſt parlementa, & fut (b) rendue par appointement : & ainſi en une ſaiſon, ou bien prés il ſe fit Duc de Gueldres, &

(a) Ce fut en Aouſt 1473, ſelon Meyer, & n'eſtoit celle mort ſans ſoupeçon d'empoiſonnement, procuré par le Roy Louis xj comme il avoit faiċt au Duc Iehan, pere de ce Nicolas : car comme il eſt encores diċt ailleurs, ce Roy n'obmettoit voye quelconque de tiranniſer, pour deſtruire ceux qui avoyent eſté contre luy à la guerre du bien public, ou qui tenoyent par aprés le parti du Duc de Bourgongne, la puiſſance duquel luy eſtoit ſur tout ſuſpeċte (15).

(b) Ceſte conqueſte de Nancy fut ſur la fin de Novembre 1476.

de Lorraine, & eſtablit Meſſire Iehan de Rupembré pour Gouverneur de Lorraine, & y laiſſa bonne garniſon, & principalement d'Anglois : & de là s'en alla en Bourgongne : & eſt vray que grans languages eſtoyent tenus du jeune Duc de Savoye & de Madame Marie, fille du Duc de Bourgongne (16).

CHAPITRE VI.

Comment les Suyſſes deconfirent le Duc Charles de Bourgongne, par deux fois.

EN ce temps le Comte (a) Amé de Romont rua jus certain nombre de chariots, apartenants aux Suiſſes, leſquelz prirent mal en gré d'avoir eſté pillez par le Comte de Romont : & ſe mirent ſus à groſſe puyſſance, & le Duc de Bourgongne vint au ſecours dudiɑ de Romont, & prit aucuns Suiſſes, qui eſtoyent pour garder la place de Granſon, apartenant au Prince d'Orange, leſquels Suiſſes le Duc de Bourgongne fit pendre & eſtrangler, & deſiroit moult le Duc de trouver les autres aux champs, & de les combatre : & pour leur donner amorſe de venir, il envoya ſes Archers

(a) Meyer l'appelle Iacques Comte de Romont ; il eſtoit frere germain au Duc Louis de Savoye peu de temps paravant treſpaſſé.

de corps dedans le chaſtel de Vaumarcou, & le Duc de Bourgongne le lendemain amena ſon armée, pour ſecourir ſes Archers de corps, & y euſt groſſe eſcarmouche, & fut le Duc, & ſes gens reboutez; & à celle eſcarmouche mourut Pierre de Lignane, qui eſtoit un moult vaillant Eſcuyer.

Là mourut le Seigneur de Chaſteau-Guyon, le Seigneur du Mont-Sainct-Sorlin, Iehan de Lalain, Louis Raulin, Seigneur de Pruſely, & pluſieurs autres Gentils perſonnages. Enfin de compte, (a) le Duc de Bourgongne perdit celle journée, & fut rebouté juſques à Ioingné, où il ſe ſauva & garantit, & eſt raiſon que je dye comment, & par quelle maniere, ſe ſauverent les Archers de corps du Duc. Aprés la bataille deſconfite, le Capitaine d'iceux Archers (qui eſtoit un jeune Eſcuyer, nommé George de Rozimbos) quand il vit la bataille pour nous, il parla aux Archers, & leur dit : *Vous voyez l'inconvenient qui nous eſt advenu, & le danger où nous ſommes. Ie feroye d'opinion qu'encores ennuict à l'heure qu'il ſera la plus grande nuict,*

(a) Ceſte deconfiture du Duc de Bourgongne prés Granſon, fuſt au commencement du mois d'Avril avant les Paſques, auſquels commence l'an 1476.

& que les ennemis seront le plus endormis, que nous saillions tous ensemble l'espée au poing, & passions parmy l'ost, car il est heure de garrantir nos vies. Tous s'accorderent au conseil de leur Capitaine, excepté un qui estoit blecé. Si se partirent tous ensemble du chasteau, ainsi qu'il avoit esté conclu: & fut leur aventure si bonne, qu'ils passerent franchement, & toute nuict chevaucherent, & se vindrent rendre à Salins, où je les vey arriver, car je ne fus pas à la journée, à cause d'une maladie que j'avoye. De Ioigné le Duc tira à Noseret, & devez entendre que le Duc estoit bien triste & bien melancholieux, d'avoir perdu celle journée, où ses riches bagues furent pillées, & son armée rompuë.

Le Duc se tira devant Lonzanne, où il se refortifia le mieux qu'il peut, & fit venir gens nouveaux du pays de Hainaut, & aussi du pays de Gueldres, & en peu de temps refit une grosse armée, & se tira en son pays, pour trouver lesdicts Suisses, & alla mettre le siege devant Morat (qui est une ville de la Comté de Romont) & y fit grandes batures & grandes aproches, & ne faillirent point lesdicts Suisses d'y venir, & pour la

seconde fois fut (a) deconfit le Duc de Bourgongne devant Morat, & luy tuerent beaucoup de ses gens. Ainsi eut le Duc de Bourgongne la fortune deux fois contre luy en peu de temps, & là mourut le Comte de Marle, fils du Comte de Sainct Pol, & ce bon & vaillant Escuyer Iaques du Mas, l'estendard du Duc de Bourgongne en ses bras, qu'oncques ne voulut abandonner. Et afin que je n'oublie rien, j'ay à ramentevoir ce que fit le Duc de Bourgongne, aprés qu'il eut gaigné Liege, & que le Roy se fut party de luy. Le Duc ouyt dire que les Liegeois s'estoyent retirêz au pays de (b) Franchemont, & se delibera de les aller combatre, & vint en Franchemont par le plus grand froid, qu'il est possible de faire, & se logea en un village, qu'on appelle Pouleuvre, où luy & ses gens, endurerent & faim & froidure.

(a) Ceste seconde deconfiture du Duc de Bourgongne devant Morat, fut au mois de Iuin de l'an 1476, selon Meyer & Commines.

(b) Le defaut de la quotation des années, depuis la fin du Livre precedent, & cet article de Franchemont mis à la traverse, estant de l'an 1468, selon Commines & Meyer, font soupçonner que nostre Auteur n'eust loisir de mettre la derniere main à son œuvre, & le disposer par ordre, depuis la mort du bon Duc Philippe.

Toutesfois ceux d'Ais en Alemaigne luy envoyerent quatre queues de vin, qui luy vindrent bien à point, & prestement en envoya l'une à Monsieur de Bresse, & au Seigneur de Savoye (qui estoyent avecques luy) dont ils firent grand feste & commencerent vivres a venir, qui moult reconforterent l'armée.

Au regard des Liegeois, & de ceux de Franchemont, quand ils sceurent la venue du Duc & de son armée, ils s'enfuyrent tous en divers lieux, & mesmement au plus espois des bois: & avint que le Seigneur de Traves Bourgongnon, & de ceux de Toulongeon se mirent si avant en leur poursuitte, qu'ils furent par les Liegeois merveilleusement battus & navrez, & en danger de mourir : & aprés que le Duc de Bourgongne eut demouré certains jours à Pouleuvre, cuydant que les Liegeois luy deussent venir courre sus, il se partit d'iceluy lieu, & prit le chemin contre ses pays, & traversa les rivieres de Franchemont (qui sont roides & profondes) par si grand froid, qu'on ne pourroit plus grand froid au monde. Là veyje un flascon d'argent plein de tizanne, la tizanne fut si engelée dedans le flascon, que la force de la glace rompit ledit flascon, & pouvez penser si les povres gens d'armes n'eurent

pas leur part de la grande froidure : & le Duc paſſa outre leſdictes rivieres, & ſe mit en chemin contre Namur, pour retourner en ſes pays. Et aprés les deux fois qu'avoit eſté le Duc rompu, nouvelles luy vindrent que le Duc de Lorraine avoit mis le ſiege devant Nancy, & reconquis la pluſpart du pays de Lorraine ſur le Duc de Bourgongne : & le Duc (qui moult eſtoit courageux) a tout les gens d'armes qu'il peut recueillir, ſe tira preſtement en Lorraine, en intention de ſecourir Meſſire Iehan de Rupembré, ſon Lieutenant en la ville de Nancy. En ce temps. ou peu par avant les Comtes de Cimay & de Maigne, en intention de fortifier la paix qui eſtoit entre le Roy & le Duc de Bourgongne, conclurent une (a) treve de neuf ans pour le Roy, pour le Duc, & leur hoirs, où fut compris nommement Monſieur le Dauphin fils du Roy, & Madame Marie de Bourgongne, fille du Duc de Bougongne (car ils eſtoyent nez & vivans) & fut celle treve jurée & accordée du Roy & du Duc (17).

(a) Cette treve fuſt arreſtée le 13 de Septembre 1475.

CHAPITRE VII.

S'ensuyt le contenu au long, des treves de neuf ans, faictes & conclues par le Roy Lois de France d'une part, & mon tres-redouté Seigneur & Prince, Charles Duc de Bourgongne, d'autre part, le treizieme jour de Septembre, l'an de grace mil quatre cens septante cinq.

. . . .
. . . .

CHAPITRE VIII.

Comment le Duc Charles de Bourgongne se saisit de Madame de Savoye, & d'un sien fils : & comment il fut desconfit & tué devant la ville de Nancy en Lorraine.

APRÈS que le Duc de Bourgongne eut esté la deuxiesme fois desconfit des Suisses devant Morat, luy (a) cuydant conduire son faict bien cauteleusement, fit une emprise, pour prendre Madame de Savoye & ses enfans, & les (b) mener en Bourgongne : &

(a) Cecy appartient derechef à l'an 1476.

(b) S'il vous semble estrange que le Duc Charles fit cette emprise sur Madame de Savoye & ses enfans, en

moy

moy estant à Geneve, il me manda sur ma teste, que je prisse Madame de Savoye & ses enfans, & que je les luy amenasse; car ce jour madicte Dame de Savoye revenoit à Geneve. Or pour obeir à mon Prince & mon maistre, je fi ce qu'il me commanda contre mon cœur : & pri Madame de Savoye & ses enfans, au plus prés de la porte de Geneve : mais le Duc de Savoye me fut pris & desrobé (car il estoit bien deux heures en la nuict) & ce par le moyen d'aucuns de nostre compaignie, qui estoyent sugets du Duc de Savoye, & certes ils ne firent que leur devoir; & ce que j'en fi, je le fi pour sauver ma vie, car le Duc mon maistre estoit tel, qu'il vouloit que l'on fist ce qu'il commandoit, sur peine de perdre la teste.

faveur desquels il avoit n'agueres paravant employé toute sa force contre les Suisses : Sçachez qu'aprés cette sienne seconde desconfiture, il reçeut quelque avertissement, ou pour le moins conceut soupçon de l'ambiguité de foy des Savoyens, lesquels pour donner lieu au fortune, commençoient à prester l'aureille aux pratiques du Roy Louis onziesme, ce qui meut le Duc Charles à user ce moyen & remede, tel que la necessité & l'occasion le permettoient, comme l'on peut colliger des escrits de Meyer & autres.

Ainsi je me mi en chemin, & portoye Madame de Savoye derriere moy, & la suyvirent ses deux filles, & deux ou trois autres de ses Damoiselles, & prismes le chemin de la montaigne, pour tirer à Sainct Claude. J'estoye bien asseuré du second fils, & le faisoye porter par un Gentilhomme, & cuidoye estre asseuré du Duc de Savoye, mais il m'avoit esté desrobé, comme j'ay dict : & si tost que nous fusmes eslongnez, les gens de la Duchesse, & nommement le Seigneur de Manton, firent apporter torches & falots, & emmenerent le Duc de Savoye à Geneve, dont ils eurent grande joye : & je, à tout Madame de Savoye, & le petit fils (qui n'estoit pas le Duc) passasmes la montaigne à la noire nuict, & vinsmes à un lieu que l'on appelle My-Iou, & de là à Sainct Claude, & devez sçavoir que le Duc fist tres-mauvaise chere à toute la compaignie, & principalement à moy, & fus en danger de ma vie, pource que je n'avoye point amené le Duc de Savoye.

Si s'en alla le Duc à Morat, & de là à Salins, sans me rien dire, ne commander : toutesfois je menay Madame de Savoye aprés luy, qui ordonna qu'on l'amenast au chasteau de Rochefort, & de là fut menée à

Rouvre, en la Duché de Bourgongne, ne depuis je ne me meſſay d'elle, ne de ſes affaires, & fut pratiqué devers le Roy de France, d'envoyer querir ſa ſœur. Ce qu'il fit & y envoya deux cens lances, qui eurent entendement au chaſteau, & par ce moyen fut la Ducheſſe de Savoye recouſſe de la main de Monſieur de Bourgongne. Au temps deſſuſdict, le Comte de Varvic contraindit le Roy Edouard d'Angleterre, (a) de partir hors du Royaume, & vint deſcendre en Zeelande, où le Duc de Bourgongne l'alla veoir, & le reconforta de ſes biens, le mieux qu'il peut, comme l'un frere doit faire à l'autre en tel cas : & auſſi y deſcendit le Duc d'Yorch ſon frere : & fut le Roy d'Angleterre grandement feſtoyé par Meſſire Louis de Bruges, Seigneur de la Gruthuſe, & depuis luy donna le Roy d'Angleterre une Comté, & luy fit des biens largement. Le Roy Edouard eſtoit moult aimé en Angleterre, & concluſion, il retourna en ſon Royaume, & en chaſſa le Comte de Varvic, & ainſi je rens compte par ce preſent volume, de moult de choſes avenues en ſix

(a) L'Auteur preſent faict icy derechef la retrograde ; car cette fuite du Roy Edouard d'Angleterre fuſt en Octobre 1470, & ſon retour en l'an ſuivant.

ou en huict ans (a) par avant. Ainsi se fit la paix entre le Roy de France & le Duc, qui donna moult grand joye à tous leurs pays.

Alors le Duc averty du siege de Nancy, se hasta à toute diligence, pour venir au secours de ses gens : & vint faire un logis és fauxbourgs de la ville de Tou, & fut averty que ses gens, qui estoyent à Nancy, avoyent rendu la ville és mains du Duc Regné, & fut par les Anglois (qui estoyent les plus forts dedans Nancy) qui contraindirent Messire Iehan de Rubempré à rendre ladicte ville : & estoit mort nouvellement un gentil compaignon Anglois, nommé Iehannin Collepin : & tant qu'il vescut, il tint les Anglois ses compaignons en telle discipline, qu'ilz n'eussent jamais rendu ladicte ville, ne tenu les termes qu'ilz tindrent audit Messire de Rubempré. En ce temps revint le Comte de Campobasse des marches de Flandres, & le Comte de Chimay, qui amena les fiefs de Flandres, & estoyent une grosse bande : le Duc de Bourgongne retourna avec eux, & revint mettre le siege devant Nancy, & commença la batture de gros engins de toutes pars, & ne demoura gueres

(a) Entendez par-avant les treves de neuf ans susdictes.

que le Comte de Campobaſſe ſe partit (18) du Duc bien mal-content, pour certains deniers que le Comte diſoit que le Duc luy devoit. Soit vray ou non, il abandonna le Duc, & fit ſon traitté ſecretement avec le Duc de Lorraine (ce que le Duc de Bourgongne ne voulut croire) & le Duc de Lorraine pratiquoit les Suiſſes, pour les faire venir devant Nancy : & le Roy ſecretement fourniſſoit argent au Duc de Lorraine, deſirant que l'on fit au Duc de Bourgongne, ce que luy-meſme n'oſoit entreprendre : & tant fit le Duc de Lorraine, qu'il amena les Suiſſes, bien douze mille combatans, & le Duc de Bourgongne leur alla au-devant, & pren ſur ma conſcience, qu'il n'avoit pas deux mille combatans, & eſtoit le Duc mal party, & aſſemblerent les deux puiſſances, mais les gens du Duc de Bourgongne ne tindrent point, ains s'enfuirent, & ſe ſauva qui mieux mieux, & ainſi perdit le Duc de Bourgongne la troiſieme bataille, (a) & fut en ſa perſonne rataint, tué & occis de coups de (19) maſſe.

Aucuns ont voulu dire que le Duc ne

(a) Cette deconfiture & occiſion du Duc Charles fut le 5 jour de Ianvier 1476, ſelon la mode de noſtre Auteur.

mourut pas à icelle journée, mais si fit, & fut le Comte de Chimay pris & mené en Alemaigne, & le Duc demoura mort au champ de la bataille, & estendu comme le plus pauvre homme du monde, & je fu pris, la Mouche de Vere, Messire Anthoine d'Oiselet, Iehan de Monfort, & autres, & fusmes menez en la ville de Fou en Barrois: & fut celle journée par un grand froid merveilleusement, & pouvez bien entendre, que quand nous fusmes avertis de la mort de nostre Maistre, nous fusmes bien deconfortez, car nous avions perdu en celuy jour, honneur, chevance, & esperance de ressourse. Toutesfois il faut faire du mieux que l'on peut, quand l'on est en necessité. Si fismes avec noz ennemis pour noz rançons, le mieux que nous peusmes, & je demouray pleige pour tous les autres, lesquels s'en allerent au pays faire leur finance, & tant si, que je finay la finance dont j'avoye respondu, & de moy, je demouray prisonnier toute la quaresme, & jusques environ Pasques, que ma finance fut trouvée, qui me cousta bien quatre mille escus, & avoye à faire à gentils compaignons de guerre, qui me tindrent ce qu'ils m'avoyent promis, c'est qu'ils ne me revendirent point, & n'eu

à faire qu'à un homme nommé Iehannot le Basque, duquel je me louë, & de sa bonne compaignie. Mon argent trouvé, mes maistres me menerent jusques à une ville qu'on appelle Yguis, & là me delivrerent & quiterent de toutes choses, & en celle ville d'Yguis j'avoye bien cent chevaux de la garde (dont j'estoye Capitaine) qui attendoyent mon retour de prison, & après avoir demouré trois jours à Yguis, je m'en party, & m'en retournay en Flandres devers Madame Marie de Bourgongne, ma Princesse, qui me receut de sa grace, humainement.

CHAPITRE IX.

Comment Madame Marie, fille & seule heritiere du feu Duc Charles de Bourgongne, fut mariée à l'Archeduc Maximilian d'Austrice, & des guerres qu'ils eurent avec le Roy Louys de France, onziesme de ce nom.

En ce temps les Gandois tenoyent prisonniers Messire Guillaume Hugonet, Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt : & (quelque requeste ou priere, que leur sceust faire madicte Dame pour eux, combien qu'elle fut leur Princesse) ils firent iceux deux mou-

rir, & les decapiterent (a) ſur le marché de Gand : & au regard de moy, je ne fu pas conſeillé de me bouter en leurs mains, & demouray à Malines, avecques Madame (20) la Grande, qui me traitta humainement ; & me tint touſjours compaignie un Sommelier

(a) Cette execution fut faicte le Ieudy abſolut le troiſieſme d'Apvril l'an mil quatre cens ſeptante & ſix, en comptant à la mode de noſtre Auteur. On collige aſſez en noz Cronicques vulgaires & autres, que ces perſonnages tomberent en ce grief mortel, pour avoir voulu trop complaire au Roy Louis onzieſme, lequel n'eſtudioit alors qu'à briſer du tout la puiſſance de la maiſon de Bourgongne. Et entre autres point ſe treuve, que leſdits perſonnages eſtans n'agueres paravant envoyez devers le Roy ſuſdict, pour par raiſonnables remonſtrances, empeſcher les invaſions & hoſtilitez d'iceluy, avoyent ſi peu exploicté en droict leur dicte charge, que au contraire s'eſtans laiſſé plier par les beaux offres du Roy, ils firent à leur retour delivrer és mains des François la cité d'Arras, que Philippe de Crevecœur, Seigneur des Cordes, avoit en garde ; & en baillerent audict Seigneur de Crevecœur leur ſignature à ſa deſcharge, luy quictans quant & quant le ſerment & la foy qu'il debvoit à Madame la Ducheſſe de Bourgongne : au moyen de quoy & de la bonne intelligence qu'eut le Roy avec ledict de Crevecœur, qui de lors en avant tourna du tout ſa robbe contre la maiſon de Bourgongne, il empietta à petite difficulté les pays de Picardie, Ponthieu, Boulonnois, & les villes ſur Som-

de corps du Duc Charles, nommé Henry de Vers, & ainsi je dissimulay le temps jusques aprés Pasques.

En ce temps, le Duc Louis de Baviere, & l'Evesque de Mets (qui estoit de Bade) par charge de l'Empereur, vindrent devers Madame Marie, & pratiquerent le mariage de Monsieur Maximilian d'Austrice, fils de

me, où iceluy de Crevecœur avoit eu le gouvernement de par le Duc Charles de Bourgongne : joinct aussi que lesdicts Himbercourt & Hugonet s'estoyent obligez au Roy d'employer tout leur pouvoir à faire passer le mariage de son fi's Charles avec Madame la Duchesse susdicte ; lequel acomply, ils se rendroyent de tous points à son service. Lesquelles choses Philippe de Commines mesme n'a sçeu dissimuler en la premiere Partie des Memoires, Chapitre 103. Iaçoit ce qu'il y desguise l'affaire dudit mariage sous termes faintifs, & contraires au recit subsequent de nostre Auteur & au commun rapport de noz memoriaux vulgaires ; lesquels aussi contiennent que le Chancelier Hugonet confessa finalement d'avoir celé & tenu en cachette certaines lettres du feu Duc Charles, escrites du siege de Nancy, la congnoissance desquelles importoit grandement pour la sauveté de luy & de son armée, ce que venu à cognoissance à Gand & ailleurs, excita une telle fureur populaire, qu'il eust esté mal-aisé l'appaiser, sinon en faisant la justice que dessus : toutefois Commines baptise le principal motif de celle execution sus une particuliere vengeance de ceux de Gand ; mais à tort, comme

l'Empereur, & de Madame Marie de Bourgongne : & à la verité ils avoyent bien couleur de poursuyvre ledit mariage, car Monsieur le Duc Charles en son vivant, desira qu'iceluy mariage se fist.

D'autre part, Madame estoit requise du Roy d'Angleterre pour Monsieur d'Escalles, frere de la Royne, & faisoit le Roy de grandes offres : & le Roy de France vouloit avoir madicte Dame, pour Monsieur le Dauphin.

il semble par les choses suscriptes : joinct à cela que lesdits de Gand ne furent seuls qui donnerent la sentence, ains certains autres juges à ce choisis de tout le pays, entre lesquels y eut (tesmoin Commi. susdit au cha. 106.) un de la maison de ceux de la Marche qui ne sont ny Gandois ny Flandrois aussi, ains Bourgongnons, comme estoit nostre Auteur present, ce que fera facillement juger ledit Commines avoir controuvé tel fard, plus à son excuse propre, qu'autrement, comme celuy qui veritablement estoit en grande partie coupable du desastre desdits personnages, pour leur avoir esté le principal auteur d'entrer és praticques du Roy, auquel il estoit ministre de tels actes, autant & plus que nul autre jamais, depuis qu'il fit sa revolte detestable contre son souverain & naturel Seigneur le Duc de Bourgongne, qui pourtant l'eut en telle execration, qu'il le vouloit avoir forclos de tous traictez de paix & treves faicts avec les François, comme il se peut colliger ailleurs en ces presentes Memoires.

Monsieur de Cleves la vouloit avoir pour son fils, & Monsieur de Ravastain pour le sien, & ainsi estoit madicte Dame pressée de toutes pars : & à un conseil qui fut tenu, fut dict à madicte Dame qu'elle feroit bien de declairer son vouloir, & lequel d'iceux maris elle vouloit avoir : & elle respondit froidement : *J'entend que Monsieur mon pere (à qui Dieu pardoint) consentit & accorda la mariage du fils de l'Empereur & de moy , & ne suis point deliberée d'avoir d'autre que le fils de l'Empereur ;* & par celle seconde raison, les deux Ambassadeurs dessusdicts avoyent bien cause de poursuivre Madame. Et à la verité Madame la Grande tint la main au fils de l'Empereur, & au mariage d'eux deux : lequel averti descendit le Rin, & je m'en allay avec le Seigneur du Fay & le Seigneur d'Irlan, & furent mes approches tellement faictes, que je fus retenu Grand, & premier Maistre d'hostel du fils de l'Empereur : lequel vint à Coulongne, & de là se tira à Gand, où il fut honnorablement receu, & à grand triomphe : & le soir aprés souper, Monsieur Maximilian, Archiduc d'Austrice, vint voir Mademoiselle Marie de Bourgongne, & à l'aborder fut si grande foulle & si grande presse, qu'on ne sçavoit où se sauver.

Si vindrent en la chambre de parade, & là fut parlé du mariage, & ne fut pas ce propos longuement tenu, car tantost l'on fit venir un Evesque, qui les fiança tous deux, & prirent jour au lendemain de faire les nopces, & lendemain au matin fut amenée Madame, nostre Princesse, par deux Chevaliers, ses sujets (à sçavoir, le Comte de Cimay, & le Seigneur de la Gruthuse) & devant elle (qui portoient les cierges) estoient Mijn Ioncker de Gueldres, & Madamoiselle de Gueldres sa sœur, qui estoient lors deux beaux jeunes enfans; & fut toute la pompe qui fut faicte à marier le fils de l'Empereur à la plus grande heritiere du monde : & ainsi se passerent icelles (a) noces, & n'y eut autre chose faicte pour celuy jour.

Aprés la mort du Duc de Bourgongne, le Roy Louis (qui avoit juré la treve de neuf ans) n'en tint rien, mais assembla grosse armée, & prit des Seigneuries & des biens de Madame Marie de Bourgongne, heritiere, ce qu'il en pouvoit prendre & avoir. Il prit la Duché & Comté de Bourgongne, les Comtez de Mascon, de Charolois & d'Auxerre, & tout ce mit en sa subjection. Il prit la Comté d'Arthois, & mesmement Ar-

(a) Ces noces se firent le 18 jour d'Aougst, 1477.

ras, luy changea son nom, & l'appella Franchise. Il gaigna (a) des principaux du Conseil de la Duchesse, & fit d'iceux pays comme des siens propres, & marcha jusques devant Sainct Omer : mais le Seigneur de Chanteraine, acompaigné des gens de l'hostel du Duc Charles & autres, entra dedans Sainct Omer, & fit grande resistance à l'encontre des François : & pource que la Duchesse de Bourgongne n'estoit pas lors bien fournie d'argent, ledit Seigneur de Chanteraine fit pour dix ou douze mille escus de monnoye de plomb, & la faisoit courre, & avoit cours parmi Sainct Omer & à l'environ, & par traitté de temps, il rachapta toute icelle mauvaise monnoye, & paya ses crediteurs : qui luy fut grand honneur & grande decharge de conscience.

Quand le Roy de France eut demouré assez longuement devant S. Omer, il vit & congnut qu'il n'y auroit point d'entendement, & que la ville estoit bien gardée ; il se delogea, & s'en retourna contre Arras : & par entendement qu'il eut avecques le

(b) Entendez cecy du Chancelier Hugonet, d'Imbercourt, & semblables, jaçoit ce que l'Auteur ne l'a voulu expresser.

Seigneur des Cordes, la ville luy fut (a) rendue : & en ce temps, Monſieur Maximilian d'Auſtrice, noſtre Prince, prit cœur & courage, & commença à congnoiſtre, quels gens d'armes il avoit, & depuis ſa venuë, je ne trouve point que mondit Seigneur ne Madame perdiſſent aucune choſe, par la puiſſance ou ſoubtivité du Roy de France : & tantoſt ſe tira l'Archiduc aux champs, à bonne puyſſance de gens d'armes, & vint mettre ſon camp aſſez prés de Valenciennes, & de là és faux-bourgs de Douay : & pendant ce temps, le Comte de Chimay, à la requeſte du Roy de France, ſe tira devers luy, & pratiquerent unes treves brieves, & par ce moyen rendit le Roy la ville du (b) Queſnoy, qu'il tenoit en ſes mains : auquel eſtoit le Comte de Dammartin, & ſes neveux, & beaucoup de bons Genſd'armes, qui abandonnerent le Queſ-

(a) Ceſte prinſe ou pluſtoſt livraiſon d'Arras, fut au mois de Fevrier, ou bien de Mars 1476 ſelon noſtre mode, & demoura es mains des François juſques en l'an 1492 que lors les Flandrois la recouvrerent ſans coup ferir par l'intelligence d'un nommé Griſart.

(b) Queſnoy fut rendue à l'Archeduc Maximilian en l'an 1478 ſelon Maſſeus : comme auſſi furent Bouchain & Cambray.

noy, par le commandement du Roy, & fut icelle treve bien entretenue, & l'Archiduc s'en retourna voir ſa femme.

En ce temps, par le moyen de l'Eveſque de Tournay, & de Maiſtre Anthoine Auveron, le Roy de France accorda unes trefves pour les laboureurs & ſeyeurs de blé : & quand le Roy de France veit que leſdits ſeyeurs eſtoyent au plus grand nombre, nonobſtant la trefve, il envoya ſes Genſd'armes, & fit prendre tous iceux laboureurs & ſeyeurs, & en tirerent les Genſd'armes François grands deniers & avoir, & oncques depuis, le Roy de France ne voulut ouyr parler de celle trefve, ne de celle execution.

L'Archeduc d'Auſtrice ſe tira en ſa ville de Bruges, & là furent mandez, ceux qui eſtoyent demourez des Chevaliers de la Toiſon d'or qui n'eſtoyent point grand nombre. Mais l'Archiduc fut conſeillé de relever ladicte ordre, vaquant par la mort du Duc Charles, & eſtoit commune renommée, que le Roy Louis vouloit relever ladicte ordre de la Toiſon d'or comme Duc de Bourgongne : & vouloit dire, que par les Ducs de Bourgongne eſtoit celle ordre fondée, & luy sembloit qu'il ſe fortifieroit, pour relever icelle ordre, & que ſa conqueſte de Bourgongne en vau-

droit de mieux : mais l'Archeduc anticipa, & vous déclareray la maniere qui fut tenue à relever icelle ordre. Les Chevaliers de l'Ordre venus en leur conclave, trouverent en la place du Chef (c'est à dire de Monsieur le Duc Charles) un coussin de velours noir, & sur iceluy avoit un colier de la Toison, & les Chevaliers requirent tous à mondit Seigneur l'Archeduc, qu'il voulsist iceluy ordre renouveller, & prendre le lieu de Monsieur le Duc, qui Dieu pardoint. Ce qu'il accorda liberalement, & marcherent pour venir à l'Eglise préparée à ce, par la maniere qui s'ensuyt.

Premierement marchoyent quatre Officiers de la Toison, & après iceux toutes manieres d'Officiers d'armes, la cotte d'armes au dos, & les deux principaux menoyent par la bride une blanche haquenée, couverte de velours noir, & portoit ladicte haquenée le coussin & le colier, dont j'ai premier parlé, & puis venoyent les Chevaliers de l'Ordre, à tout leurs manteaux, deux & deux ; & puis venoit Monsieur l'Archeduc d'Austrice (qui ne portoit point encores l'habillement de la Toison) & estoit ce triomphe bel, & piteux à veoir, & vindrent descendre à nostre Dame ; & y avoit

un hourd preparé, & principalement pour seoir les Chevaliers; & les Chevaliers assiz, Monsieur de Tournay fit une harangue en latin, par laquelle il donnoit à congnoistre à Monsieur l'Archeduc, que c'estoit de celle Toison, & comment il en falloit user : & fit de moult belles remontrances à mondit Seigneur l'Archeduc d'Austrice; & pour accomplir le mistere, Monsieur de Ravastain fit Chevalier Monsieur l'Archeduc, & puis luy & Toison d'or le menerent en une chapelle, ou ilz luy vestirent le manteau de l'Ordre, & luy mirent le colier de la Toison au col, & puis le ramenerent à la veuë d'un chacun, & lors commença la Messe & le service de Dieu : & la Messe achevée, s'en retournerent comme ilz estoyent venuz, excepté qu'il ne fut plus nouvelle ne de la haquenée, ne du coussin, & sur ce poinct s'en allerent disner : & tantost furent nouvelles apportées à l'Archeduc, que le Roy de France estoit entré en ses pays, & avoit assiegé la ville de Condé, en laquelle estoit Capitaine, pour l'Archeduc, le Seigneur de Mingoval, qui ne tint pas la ville longuement, mais la rendit au Roy de France.

En celuy jour qu'il avoit relevé la Toison d'or, se partit l'Archeduc, accompaigné

du Comte de Chimay, & rassembla ses gens-d'armes le mieux qu'il peut, & tira contre le Roy de France, à toute sa bonne & grande puissance & armée : & si vivement marcha, que le Roy de France fust contraint de brusler & mettre le feu à Condé, & mesmement à Mortaigne (qui est l'ancien héritage du Roy de France) & se retiroit le Roy à Arras, & l'Archeduc d'Austrice nostre Prince & Seigneur le suyvit vaillamment jusques au Pont-à-Vendin, & par telle maniere & tel moyen l'Archeduc reconquist en peu d'heure, plus que le Roy de France ne lui avoit pris du sien : & monstroit que luy qui n'avoit que dixneuf ans d'aage, avoit entierement courage de Prince, & d'homme chevaleureux, & vaillant : & marcha contre le Pont-à-Lesaux, & eust tantost de gens-d'armes assez grand nombre : & y vindrent les Brabançons, en grosse puissance, & Monsieur de Romont & ensemble le Bailly de Gand amenerent les (a) Flamans en grand

(a) Quand aux Gandois de nom, & qualité, qui servirent l'Archiduc en ce voyage d'Arras, je treuve qu'il y en eut deux Chevaliers, Messire Iosse de Ghistelles, lors premier Eschevin, & Messire Adrian de Raveschoot, & avec eux plusieurs notables Bourgeois & Gentils-hommes, dont les plus cognuz sont Gilles

nombre. En ce temps (a) Madame l'Archeducheſſe accoucha à Bruges d'un beau fils, qui eſt à preſent noſtre Prince, le plus bel, le mieulx adextré, & adreſſé, que l'on pouroit nulle part trouver, Dieu le nous veuille garder. Grande joye fut parmy l'oſt, de la nativité de ce noble enfant, & fut requis Monſieur l'Archeduc, que l'enfant euſt nom Philippe, en memoire des biens, & de la tranquillité que les pays eurent du temps du bon Duc Philippe, que Dieu pardoint.

Le noble enfant fut baptiſé à Bruges, & fut Monſieur de Ravaſtain compere, & Madame la Douagiere commere, & fut porté à Sainct Donas, par deſſus un Pont elevé à grand nombre de torches & lumieres. Là eſtoyent Madame de Ravaſtain, Madame de la Vere, & ſi grand nombre de Dames & de Damoiſelles, que c'eſtoit belle choſe à veoir. Les nations, tant eſtrangeres que privées, firent de celle nativité grande feſte, & fut l'enfant baptiſé ſolemnellement, & eut nom

Vuten Hove, Ian van Vaernewyc, Seigneur de Boſt, Symon de la Chambre, Ian Vander Vaileen, Anthoine Van Hembyſe, & autres.

(a) Cet enfantement de Madame l'Archeducheſſe de ſon premier fils Philippe, fut par un lundy 22 de Iuing 1478 ſelon la Cronique de Flandres.

Philippe comme j'ay dict dessus. Encores vit & regne iceluy Philippe, & est nostre Prince, & Dieu le nous veuille garder. Or laisserons à parler du faict du Batesme, & retournerons à la conduite de la guerre, & du logis de Monsieur l'Archeduc, qu'il fit au Pont-à-Lesaulx. L'Archeduc estoit fort accompaigné; car il avoit Flamans & Brabançons en grand nombre, & si avoit une bonne puissance de ceux de Iuilliers, que le Duc de Iuilliers luy avoit baillez pour ce voyage. Il avoit une bonne esquadre de Lansquenets, & se meut un debat entre lesdictz de Iuilliers, & les Lansquenets; mais l'Archeduc les appaisa: & ne fut pas sans grand' peine. Ainsi fut longuement nostre Prince attendant la bataille; car le Roy de France estoit à Arras à grosse puissance de gens avecques luy, & faisoit le Roy pratiquer une trefve de dix mois, laquelle après plusieurs journées tenues, luy fut accordée, en espérance, que pendant iceluy temps, un bon appointement de paix se trouveroit.

Les trefves jurées (a) d'une part & d'autre, l'Archeduc s'en retourna à Bruges, & def-

(a) Ces treves furent sur le mymois de Iuillet 1478 car le retour des Gandois fut le 15 d'iceluy mois, estant desja les treves accordées.

tendit son armée : & au relevement de celle noble Princesse, furent faictes joustes, tournois, banquets, danses & carolles, & toutes manieres de bonne chere, & se retirerent l'Archeduc & l'Archeduchesse à Gand : & certains jours apres, ilz firent (a) venir l'enfant au maillolet, & és mains de sa nourrice : & devez croire qu'on luy fit bonne chere, & principalement Madame sa mère : & de Gand, tirerent à Bruxelles, & l'Archeduc sollicita de ses affaires, car il voyoit la trefve faillir, & estoit besoing qu'il pourveut à son faict. En ce temps, sous le port & faveur du Prince d'Orange, les Bourgongnons mirent les François hors de la Comté de Bourgongne ; mais le Roy de France fut diligent & bien servy, & si tost que la trefve fut (b) passée, il reconquit la Comté sur les Bourgnongons, & disoit-on que c'estoit le Seigneur d'Arban, qui avoit vendu au Roy le chasteau de Iou,

(a) Ceste arrivée de l'enfant Philippe à Gand, fut le penultiesme d'Aougst 1478. On luy alla au devant hors la ville de Gand a trois mil chevaux, & pardessus cela y avoit deux cens jeunes enfans à cheval ayant chascun un lacquay bravement accoustré, qui estoit chose belle à veoir.

(b) Cecy fut aprés Pasques de l'an 1479 selon nos Annalistes de France.

quatorze mille escus (lequel chastel Madame Marie luy avoit baillé en garde) & que par celle entrée la Comté de Bourgongne fut legerement par les François conquise : & sur la fin d'icelles trefves, le Roy de France fit ses aprefts de son costé, pour courre sus à l'Archeduc, & l'Archeduc faisoit semblablement ses aprefts pour courre sus au Roy : & se tira l'Archeduc à Lille, & de là au Pont-à-Vendin, & estoit fort accompaigné de Flamans, & plus que je n'en vey oncques ensemble : & certes le Bailly de Gand, Messire Iehan Seigneur de Dadizelle, les tenoit en bon ordre, & en grande crainte, & estoit fort aimé en Flandres.

L'Archeduc avoit une bonne bande d'Alemans Lansquenets, & bonne & grosse armée des Nobles hommes de ses pays, & le Roy envoya au Pont-à-Vendin, devers luy Monsieur de Courton, neveu du Comte de Dammartin, & un Escuyer de sa chambre, nommé Brandely de Champaigne, & tendoit à fin de ralonger lesdites trefves; mais l'Archeduc n'y vouloit entendre, & partit ledit Seigneur de Courton sans rien faire pour celle fois : & je fus envoyé devers le Roy, pour lui parler de cette matiere, en luy persuadant & requerant qu'ils se peussent

voir eux deux, & qu'ils accorderoyent bien ensemble : mais le Roy de France s'excusa, & à cette veuë ne voulut point entendre, parquoy l'Archeduc passa le Pont-à-Vendin, & luy & son armée, à moult belle ordonnance, & vint prendre camp, & se mettre en bataille, demie lieuë outre le Pont-à-Vendin, dont le Roy de France fut moult mal content; car il n'avoit voulonté de combattre : & tant pratiqua le Roy, que treves nouvelles furent accordées & jurées d'une part & d'autre : & l'Archeduc repassa le Pont, & donna congé à toutes manieres de gens-d'armes, & s'en alla festoyer à Lille, à son privé estat (a).

(a) Notez qu'icy debvroit suivre la memorable bataille, de Guynegate prés Therouenne gaignée par l'Archiduc Maximilian contre les François principalement a l'aide du Seigneur de Dadizelle, coronel des picquiers de Flandres : en laquelle demourerent occis plusieurs grans Seigneurs François, si comme les Seigneurs de Crequy & Blangiers, Anthoine de Crevecœur, l'Admiral de France, les Comtes du Maine, de Clermont, Blangeon, Vaudemont, & plusieurs autres, avec 40,000 François, qu'occis, que prins; ce qui fut en Aougst 1479. Parquoy il est vray semblable que le texte de l'Auteur a esté mutilé en cest endroict, attendu que ledict Auteur n'a oublié le recit de ladicte bataille.

CHAPITRE X.

De la nativité de Madame Marguerite d'Austrice : & du mariage d'icelle avec le Dauphin Charles : & de la mort du Roy Louis onziesme, & d'autres particularités.

En ce temps Madame l'Archeducheſſe, eſtant à Bruxelles s'accoucha d'une fille, dont Madame la grande fut commere : & fut celle fille appellée (a) Marguerite (21), qui depuis deuſt être Royne de France, & dont on luy fit tort, & fut celle meſme Marguerite qui eſpouſa le Prince de Caſtille ; mais il ne veſcut gueres, combien qu'il laiſſa madicte Dame groſſe d'un fils, qui ne veſcut pas longuement. Et pour donner à entendre ce qui advint entre le Roy Charles & madicte dame Marguerite, combien qu'ils fuſſent fiancez & eſpouſez, (b) la conſom-

en ſa repetition des faicts de Maximilian cy-aprés au Chapitre 15.

(a) Cette nativité de Marguerite de Flandres fut le 1 de Ianvier 1479, ſelon la mode de noſtre Auteur.

(b) L'Auteur ameine icy desja le compte du Roy Charles & de Madame Marguerite, mais mal à propos, & trop tempre, comme un chaſcun peut veoir, & continue ainſi juſques à ce qu'il tombe ſur le propos des Gandois.

mation du mariage estoit à parfaire, & en ce temps la guerre estoit grande entre France & Bretaigne, & avoit le Roy des Romains, par Procureur (qui fut Messire Wolfart de Polhem, beau Chevalier, & homme de vertu) faict espouser la Duchesse, heritiere de Bretaigne, & le Roy de France lui faisoit guerre de toutes pars, & croy bien que le Roy des Romains ne fit pas grande diligence à aider & secourir la Duchesse de Bretaigne, comme il devoit, & durant ce temps le Prince d'Orange, amy des François & des Bretons, se mit en practique, & tellement pratiqua, que le Roy de France fut content d'espouser la Duchesse de Bretaigne, comme la Duchesse n'y mit pas grand contredit, & remonstra au Roy, que s'il avoit celle Duché de Bretaigne ajoincte à son Royaume, il pouvoit bien dire qu'il avoit faicte une grande & riche conqueste : & à la Duchesse remonstroit à part, que si elle estoit Royne de France, elle seroit la plus grande Princesse du monde, & ainsi furent accordez.

Et vint le Roy Charles à Nantes, fort accompaigné de Nobles hommes, & de beaux gens d'armes, & prestement (a) furent fiancez,

(a) Ces espousailles du Roy avec la Duchesse de Bretaigne furent en l'an 1491, à ce que j'ay peu imaginer.

& espousez, & celle nuict coucherent ensemble, dont ledict de Polhem (qui se veit abusé) fut merveilleusement troublé, ne jamais ne voulut aller, ne se trouver en l'hostel du Roy, ne de la Duchesse de Bretaigne : & assez tost aprés vint le Roy, où estoit Madame Marguerite, pour prendre congé d'elle : & ainsi fut la departie du Roy de France, & de celle qu'il avoit le premier prise, & ne fut pas sans pleurs, ne larmes d'un costé & d'autre, & de ce fut le Roy des Romains bientost averty, par un gentil-homme, Maistre d'hostel de Madicte Dame Marguerite nommé le Veau de Bousanton, qui loyalement & honnestement se porta en ceste besongne. Mais j'ay tousjours ouy dire, que contre forts & contre faux, ne valent ne lettres ne seaux : & ne fait pas à douter que le mariage de Monsieur le Dauphin, & de Madame Marguerite d'Austrice fust bien dicté & seellé, & que par raison de droict on n'y pouvoit changer ne muer : mais les forts (c'est-à-dire la puissance du Roy de France) & les faux hommes de son conseil tournerent ceste raison en (a) mesus de justice, & ce fut faict pour le mariage de Bretaigne, comme dict est : & Madame Marguerite d'Austrice (qui

(a) C'est à dire, en mauvais usage.

avoit esté tenue neuf ans pour devoir estre Royne de France) sans l'avoir desservy, fut expulsée du mariage, où elle avoit esté donnée: & tantost aprés, Monsieur l'Archeduc son frere, envoya le Comte Anglebert de Nassau, pour pratiquer que sa sœur luy fut renduë. Ce qu'il obtint à grand peine.

Toutesfois les François voyans que ce leur estoit plus de honte, que d'honneur, de tenir ceste noble Princesse, la rendirent à mondict Seigneur de Nassau; & la fit le Roy honnorablement accompaigner, & la ramener à son frere, qui la receut de bonne affection & voulonté, & luy alla l'Archeduc, & la Noblesse au devant bien une lieuë, & descendirent tous deux à terre, pour eux bien-veingner, & faisoit l'Archeduc à sa sœur tout tel, & aussi grand honneur, que s'elle eut esté Royne de France, & ainsi fut amenée à Malines, & receuë à grande joye, & l'accompaignoit Madame de Ravastain, fille du Comte Louis de Sainct Pol, & d'une fille de Savoye.

En ce (a) temps les Gandois faisoient pratiquer d'avoir les enfans en leurs mains, & s'adresserent pour mener leur pratique, à

(a) Entendez du temps de la nativité de Marguerite de Flandres, ou peu aprés.

aucuns d'entour le Prince : & tant pratiquerent qu'il fut ordonné, que chascun pays auroit les enfans en leurs mains, chascun quatre mois, & furent menez les Nobles enfans à Gand, pour les quatre premiers mois : mais quand on les demanda aux Gandois, pour les mener en Brabant, ils furent refusans, & dirent qu'ils avoient privilege de gouverner les enfans du Prince en leur jeunesse, & ainsi furent lesdits enfans refusez par ceux de Gand : & en ce temps Madame l'Archeduchesse accoucha (a) en la ville de Bruxelles d'un fils, lequel le Duc de Bretaigne fit tenir sur les fonts, par Monsieur le Comte de Cimay, & l'autre compere estoit le Cardinal de Clugny, & fut baptisé solemnellement à S. Goulle, & eut nom François, pour le Duc de Bretaigne : mais il ne vescut gueres, & mourut en l'aage de quatre mois, & est enterré à Cauwenberghe devant le grand Autel. En ce temps Maistre Iehan du Fay s'accointa des François, & (b) pratiquerent

(a) Cet acouchement fut en l'an 1481 le 10 de Septembre.

(b) Cette pratique commença l'an 1481, aprés la mort de l'Archiduchesse, & fut sa fille amenée à Hedin en l'an 1483, & de là à Paris, où elle entra le 2 de Iuing.

le mariage de Monſieur le Dauphin, fils du Roy Louis, avec Madame Marguerite d'Auſtrice, fille du Duc d'Auſtrice, & ſe firent forts les Eſtats des pays d'iceluy mariage; en intention d'avoir paix : & concluſion, celle noſtre Princeſſe, environ l'aage de cinq ans, fut amenée à Hedin, où Madame de Beaujeu la receut, comme Dauphine, & toutes choſes pourparlées, le Seigneur de Cordes fit accompaigner ladicte Dame, & mener à Amboiſe, & luy fut baillée pour Dame d'honneur, Madame du Secret, qui bien s'en acquitta, & nourrit madicte Dame, en toute bonté & vertu, & n'amena avec elle que la femme du Veau de Bouſanton, (qui eſtoit ſa nourice) & ledict Veau & ſon frere, avecques peu de gens de noſtre nation; & certes pour dire la verité, le Roy Louis fit bien traitter & honnorablement Madame Marguerite : & tant qu'elle fut en France, elle fut bien & honnorablement traittée, & juſques à ce que le Roy Charles la laiſſa pour une autre, comme j'ay dit cy-deſſus.

En ce temps mourut le Roy Louis (a), & fut Roy Charles ſon fils, & aſſembla l'Ar-

(a) Cette mort du Roy Louis onzieſme fut le penultieſme d'Aougſt 1483, ſelon Commines; ou le penultieſme de Iuillet, ſelon Maſſeus.

cheduc son Conseil, pour sçavoir ce qu'il estoit de faire, & fut en la ville d'Utrecht, & trouva par conseil, que prestement il devoit envoyer devers le Roy Charles une Ambassade, chargée de toutes bonnes & gracieuses parolles, & fut ordonné que je feroye ce message, & tant allay, que je trouvay le Roy à Bogency. Là estoit Monsieur de Bourbon Connestable de France, Monsieur d'Orleans, Monsieur de Beaujeu, & Madame de Beaujeu sœur du Roy, laquelle gouvernoit tout le Royaume. Le Roy de sa grace, me bailla bonne audience, & n'arrestay gueres, que je ne fusse depesché, pour retourner devers l'Archeduc mon maistre. En ce temps Monsieur d'Orleans par congé du Roy, fit son entrée en sa cité d'Orleans, où je me trouvay, & certes l'entrée fut belle & honneste, & y estoyent pour l'accompaigner la plusspart des gens de bien de France, & celle entrée passée, je pry congé, & m'en retournay devers l'Archeduc mon maistre, lequel s'en revenoit à Malines.

CHAPITRE XI.

Comment l'Archeduc Maximilian d'Austrice fit guerre aux Gandois, pour retirer Philippe son fils, Comte de Flandres, hors de leur gouvernement.

OR reviendrons aux Gandois, qui firent grande feste de ce qu'ils avoyent le jeune Prince en leurs mains, & tantost trouverent assez d'adherans à leur voulonté, tant pource qu'ils payoyent bien & largement (car les deniers venoyent du peuple & ne leur coustoyent rien) comme pource qu'on leur preschoit & donnoit à entendre (à sçavoir au peuple) que ce qu'ils faisoyent, estoit pour le bien & utilité du jeune Prince, & que tousjours vouloyent demourer ses loyaux sugets, & disoyent que l'Archeduc le pere, ne vouloit avoir gouvernement du pays, ne du fils sinon pour pourter les grans deniers des pays de pardeçà en Alemaigne : & ainsi abusoit-on les gens & le peuple, & au regard des adherans, ilz eurent le Comte de Romont, fils de Savoye, le Seigneur de Ravastain, le Seigneur de Feurc, fils du Bastard de Bourgongne, le Seigneur de la Gruthuse, le Seigneur de Treisignies, le

Seigneur de Raffenghien, le Bailly de Gand, le Seigneur de Dadiselle, & moult d'autres, & ainsi Monsieur l'Archeduc, nostre Prince ressembla Sainct Eustace, à qui un loup ravit son fils, & un lyon sa fille, & par ce moyen s'aigrit la guerre de toute parts, & ne veul point parler des menues choses, avenues en icelle guerre (car ce ne sont que meurdres, & rançonnemens de gens) mais parleray de grandes choses, qui avindrent en celuy temps, & durant celle guerre, & commencerons à la prise de Termonde, faicte par l'Archeduc, sur les Gandois.

(a) En ce temps l'Archeduc nostre Prince

(a) Cette guerre s'enflamma entre l'Archiduc Maximilian & les pays de son fils, environ l'an 1484, dont le motif estoit suivant noz Analistes, mesmement selon Adrian Barland, pource que mondit Seigneur l'Archeduc, aprés le trespas de Madame Marie de Bourgongne, entendoit d'emprendre & tirer à luy la garde noble, & gouvernement de ses enfans & leurs pays; surquoy luy fust faicte difficulté en Flandres, Brabant & ailleurs, pour la crainte qu'on eust que le regime & administration desdicts pays, en particulier & en general, ne tombast par ce moyen es mains d'estrangiers, & d'autres gens de rapine, dont la Court estoit lors comblée; & lesquels en effect ne faisoyent d'eux gueres attendre, sinon de s'enrichir, & faire grands, en l'amoindrissement du bien publicq : joinct que l'autorité &

(qui

(qui avoit bon vouloir de se venger de ceux de Gand) conceut secretement, comment il pourroit prendre Termonde : & fit son assemblée de Gens-d'armes en la ville de Malines, & estoit accompaigné de Messire Iehan de Bergues, de Messire Baudoin de Launoy, & du Seigneur de Chanteraine, & pour conduire son faict plus subtilement, avec un peu d'entendement qu'il avoit en aucuns de la ville de Termonde, mit sus une douzaine de compaignons de guerre, dont Iaques de Fou-

credit en quoy iceux estoient, envers mondit Seigneur l'Archeduc, augmenterent fort le soupçon, tellement que tous les Superieurs des pays & des villes, assemblez sur ceste matiere en la ville de Gand, le second jour de May 1482, se departirent sur telle resolution, que Monseigneur l'Archeduc susdict n'auroit ce gouvernement devant mentionné, que pour un temps certain : aussi à condition qu'il n'entreprendroit rien, sans l'adveu & consentement des Estats, & gens sçavans du pays ; mais comme cela contrarioit du tout au project de ceux qui s'estoient fortifiez à l'entour de sa personne, l'affaire ne peut long temps demourer en tranquillité, ains fut la matiere menée sur ce debat, tant que finalement on vint aux armes, & que la guerre s'entama d'un costé & d'autre ; en laquelle les nobles personnages, que l'Auteur a n'agueres nommé adherans de Gand, se rengerent du costé desdits Estats pour le garant du pays & de l'enfant Philippe, leur naturel & souverain

quesolles estoit le Chef, & habilla les uns en Moynes blancs, les autres en Religieuses noires, & les autres en Religieuses blanches, & fit d'iceux Religieux & Religieuses deux chariots, & les envoya contre Termonde, pour aborder à la porte, sur le poinct du jour, car ceux qui avoient entendement avecques l'Archeduc, debvoient avoir garde de la porte à icelle heure.

Si se partit l'Archeduc à tout ses gens-d'armes à cheval bien matin : & alla mettre

Seigneur, auquel l'interest touchoit le plus. Parquoy ce seroit temerité de adjouster foy au recit du texte cy-dessus : c'est à sçavoir que tels grands Seigneurs (si comme le Comte de Romont, Messeigneurs de Ravesteyn & de Bevre, qui estoient des plus proches du sang du Prince, pareillement les Seigneurs du Gruthuse, Rassenguien, Treisignies, Dadizelle, & beaucoup d'autres qui furent les plus grands du pays ; & la foy & loyauté desquels avoit n'agueres assez esté prouvée contre les François, comme nostre Auteur mesme l'a confessé) s'eussent voulu bouter en un faix si pesant & dangereux sans juste tiltre, ains seulement à l'appetit du bon payement de ceux de Gand, comme ledit Auteur le semble y vouloir faire entendre : mais cela servira seulement pour cognoistre les passions dudit Auteur, qu'il a un peu trop suivy en cette sienne narration, & comme font communement ceux qui traittent la matiere de leurs adversaires (22).

une grosse embusche, assez prés de Termonde, en laquelle embusche il estoit luy-mesme en personne. Il avoit ses signes entre les Moines & Nonnains, & luy, & son faict tres-bien ordonné : & quand vint à la porte ouvrir, les deux chariots de Moynes & Nonnains entrerent en la porte, & firent grand signe à l'Archeduc : lequel, luy & toute sa compaignie, à course de cheval, alla vers la porte de Termonde : & trouva que ledit Iaques de Fouquesolles & ses gens, estoyent tous à pied, les vouges & les bastons au poing, & avoit gaigné la porte : & tantost les Gens-de-cheval entrerent dedans, & tirerent tout droict jusques au marché ; & à gaigner iceluy marché, fut tué l'un des fils du Comte de Sorne ; ce fut grand dommage, car il estoit bel, & bon gentilhomme.

Si ordonna l'Archeduc gens de bien, pour aller par les rues, & asseurer le peuple, & par ce moyen chascun rentra en sa maison : & le lendemain il ne sembloit pas que la ville eut eu affaire n'effroy, mais estoit toute rapaisée sans pillage, n'autre meurdre, & demoura l'Archeduc à Termonde assez longuement ; & pour la seureté, & gouvernement d'icelle bonne ville, il y ordonna Capitaine Messire Iehan, Seigneur de Melun (qui s'y

S 2

conduisit notablement) & s'en retourna l'Archeduc à Bruxelles. En ce temps, Monsieur de Romont, qui estoit lors Capitaine de Gand & de Flandres, pour les Gandois, fit une assemblée de Flamans, & principalement Gandois, & se mit aux champs, & marcha jusques à (a) Assele, où il logea, & y demoura certains jours, & Monsieur l'Archeduc desirant de le combatre, voulut assembler gens, pour luy courre sus, mais ceux de Bruxelles ne voulurent point que l'on fist guerre de la ville de Bruxelles, contre ceux de Gand, & ainsi ne peust l'Archeduc pour celle fois rien executer; mais il fit pratiquer le peuple de la ville de Bruxelles, & par un matin le fit venir sur le marché en grand nombre, & luy-mesme alla en l'hostel de ville, & demanda aux Gouverneurs, s'ils entendoient point qu'il se deust deffendre de ses ennemis, par la ville de Bruxelles. Ils furent un peu longs en reponse, & l'Archeduc leur dict : *Le peuple est assemblé pour me donner aide & (qu'il soit vray) venez avec moy, & nous sçaurons d'eux la voulonté.*

Les Gouverneurs furent tous esbahis, & parlerent autrement qu'ils n'avoyent fait, &

(a) Il doit dire Assche, qui est un gros village au my-chemin d'Alost à Bruxelles.

l'Archeduc parla au peuple, qui tous se declairerent à faire ce qu'il voudroit, & commanderoit ; & celle reponse ouye, me depescha l'Archeduc ; & à celle propre heure je me parti, pour aller practiquer les Hannuyers, pour venir au service de l'Archeduc. En ce temps l'Archeduc avoit faict practiquer un serviteur de Pietre Matenay, nommé le Bastard de Retane, & estoit lors Capitaine du Chasteau d'Audenarde pour les Gandois. Iceluy serviteur estoit Lieutenant dudit Pietre audit Chasteau, & asseura ledit Archeduc de le mettre au Chasteau fort & foible : & pour parfaire & asseurer ceste pratique, aprés que le Comte de Romont & ses gens se furent delogez du lieu d'Assche, l'Archeduc se partit, & vint à Mons en Haynaut, & esleva les Seigneurs, & les compaignons de guerre de Haynaut, pour l'accompaigner à mener fin à son emprise, & ne s'en decouvrit pas à chascun. Il se mit devant pour guider les Gens-d'armes, & chevaucha la pluspart d'icelle nuict, & prit un si grand tour autour d'Audenarde, qu'il ne fut point ouy de ceux du guet, & par bonne guide, fut mené à l'entrée du Chastel d'Audenarde, où il trouva ledit Bastard de Retane son marchand : &

ſut pris dedans Pietre Metenay, couché avec ſa femme, lequel ne ſçavoit rien de celle empriſe.

L'Archeduc mit bonne garde audit chaſteau, & à torches & falots, & à grande puiſſance de gens-d'armes entra dedans Audenarde, environ heure de minuict, & fit dire par les rues & par les maiſons que nul ne s'effrayaſt, ne bougeaſt de ſa maiſon, & qu'il ne vouloit que bien à ceux de la ville d'Audenarde. Chaſcun ſe logea coyment, & le noble Archeduc ſe logea au Cerf, & tint ſes gens-d'armes en telle diſcipline, qu'il n'y eut ne pillage, bature, ne meurdre fait en icelle priſe, & le lendemain furent les eſchoppes, & bouticques ouvertes, & toute maniere de marchandiſe miſe comme paravant, & ainſi fut celle ville d'Audenarde priſe par le Chaſteau, & l'Archeduc donna la Capitainerie dudit Chaſteau audit Baſtard de Retane, pource qu'il avoit eſté cauſe qu'il avoit gaigné ladicte ville & le Chaſteau. En ce temps le Comte de Romont, averty d'icelle priſe, aſſembla une groſſe bande de François, de Gandois, & autres Flamans, autant qu'il en pouvoit finer, ne trouver, & vint faire un gros logis entre Ayne & Audenarde, ſur la riviere, & fortifia iceluy logis de tranchis,

& d'artillerie, tellement qu'il eſtoit fort à conquerir : & en ce temps le Seigneur des Cordes fort accompaigné de François entra à Gand, fort & foible, & à ſon plaiſir : & eſtoit commune renommée qu'il eſtoit venu pour emporter au Roy de France, le jeune Archeduc.

Fuſt vray ou non, il ne haſta point de de decouvrir ſon intention : & durant ce temps une eſcarmouche fut entre aucuns Gandois & François à l'encontre des gens de l'Archeduc, mais pource que leſdits François ne s'aventurerent point aſſez, au gré des Gandois leurs compaignons, ils mirent ſus auſdits François, qu'ils les vouloyent trahir, & laiſſer meurdrir, par les gens de l'Archeduc & ſur ce s'en revindrent en leur oſt, & emplirent tantoſt de ce langage toute la compaignie, & les Flamans doutans que que ce ne fut verité, s'eſleverent tous à une flotte, & tous enſemble tirerent contre Gand; & quand le Seigneur des Cordes (qui eſtoit à Gand) fut averty de la venue d'iceux Flamans, il monta à cheval, luy & la compaignie, & ſe partit ſans dire Adieu, par une autre porte, & tira à Tournay. L'Archeduc & ſes gens firent grande pourſuite pour les atteindre, mais ils ne peurent, & tourna

l'Archeduc son armée contre Gand, deliberé d'y donner l'assaut, & s'il eust esté obey, il leur eust faict une terrible venuë (car il avoit sagement pourgetté son faict) mais les Flamans firent une alarme à l'autre bout de l'armée, laquelle alarme Monsieur Philippe de Cleves courut, accompaigné de ses gens, & de grande partie de ceux de Monsieur de Nassau, & par ce moyen le noble Archeduc faillit à son emprise.

L'emprise faillie, l'Archeduc s'en retourna à Audenarde, & là les Wallons l'abandonnerent, & à la verité ils servirent longuement sans payement. Mais le noble Prince ne s'esbahit de rien, & rassembla ce qu'il avoit d'Alemans, où il avoit une bonne bande, lesquels Alemans il contenta le mieux qu'il peut, & prit une picque dessus son col comme un pieton, & (a) mena iceux Alemans au pays de Waz, où ils trouverent grande paye, & grand butin de bestes à corne, & delà tira à Anvers, & fit desdictes bestes argent, & en revestit tous les povres compaignons de sa compaignie. Et pendant ce temps, il fit venir les navires, & se bouta en mer, & fit grande chere aux Flamans de ce costé,

(a) Cette course de Maximilian au pays de Waz fut, comme je puis imaginer, en l'an 1484.

& mesmes au quartier de (a) Bervillier : & estoyent les Flamans tous esbahis de la diligence & travail de ce Prince, qui espousa la guerre incessamment, maintenant par mer, maintenant par terre, & ne sçavoyent de quel costé eux garder. En celle saison, ceux de Gand machinerent tant contre aucuns de leur ville, qu'ils en firent prendre, & decapiter aucuns d'eux.

Et depuis icelle execution, Monsieur l'Archeduc eut plus d'entendement, pour le bien du pays, & pour la paix, qu'il n'avoit oncques eu : & restoit encores, pour ceux qui tenoyent la ville contre Monsieur l'Archeduc, un nommé Iehan de Coppenole (b) Chaussetier, demourant à Gand, qui fut retenu pour entretenir ces brouillis, Maistre-d'hostel du Roy de France, à six cens francs de pension par an. Or est temps que je revienne au faict de Bruges : toutes les nations, les Marchans & les notables de la ville de Bruges

(a) Il se treuve que Biervliet fut assiegée, & assaillie par le Roy des Romains Maximilian, au mois de Septembre 1488 ; mais il se deslogea sans prouffict, reprenant la route de Zelande dont il estoit venu : toutesfois nous attribuons cecy à l'an 1484, comme dessus.

(b) Il pouvoit bien estre issu de ce mestier des Chaussetiers ; mais en temps il estoit Secretaire à Gand.

se tannerent de la guerre, & à la verité, ils devenoient pauvres & souffreteux. (a) Si s'appenserent de mander Monsieur l'Archeduc d'Austrice, & Monsieur de Nassau, pour traicter d'apointement, & vint Monseigneur d'Austrice à Bruges, accompaigné de Monsieur de Nassau, & de grans personnages de son hostel, & fut receu par ceux de Bruges de grand cœur, & de toute bonne voulonté: & en ce temps estoit revenu de France le Seigneur de la Gruthuse, & pour la premiere execution qui fut faicte à Bruges, mondit Seigneur de Nassau, sçachant que le Seigneur de la Gruthuse estoit en l'hostel de la ville l'alla prendre en la presence de la loy, & le fit prisonnier du Prince: & luy fut demandé s'il vouloit estre jugé par ceux de l'ordre de la Toison d'or (dont il estoit confrere) ou par ceux de la Loy de Bruges, & il respondit qu'il vouloit estre jugé par ceux de la Loy de Bruges.

Si fut mené en la maison des prisons de la ville, où il fut prisonnier par certain temps: & (b) l'an octante & un le Vendredi

(a) Cecy fut en l'an 1485.

(b) L'Auteur estant sur le propos de ceux de Bruges, amaine icy d'une voye un autre compte qui appartient à l'an 1485.

des Quatre temps, avant Noel, la ville de Bruges murmura derechef, & avoit un Capitaine nommé Piccavet, qui n'estoit pas bon pour le Prince : & alla en ce temps ledit Piccavet courre par mer, & fut pris des gens de Monsieur de Nassau, assez prés du Dam : & desiroyent qu'il vint à Bruges, pour fortifier les bons, & rebouter les mauvais, mondit Seigneur de Nassau prit avecques luy le Chevalier de Tintevile, Monsieur Iehan de Montfort, Philippe Dale, & aucuns aultres, & s'en alla à pied du Dam à Bruges: & courageusement, & en danger, entra à Bruges, où il fut recueilly des plus gens de bien & se trouva le plus fort en ladicte ville: & prestement manda Monsieur d'Austrice (qui estoit descendu de la mer, assez prés de là) & fut mondit Seigneur d'Austrice le bien venu en sa ville de Bruges, & furent toutes choses appaisées : & prestement l'on fit decapiter ledit Piccavet, Capitaine de Bruges, & certains autres ses complices: & de là en-avant fut Monsieur d'Austrice & ses gens, paisibles, & bien venuz en sa ville de Bruges, & y fit regner justice, & la marchandise, dont il fut beaucoup mieux aimé, & bien voulu.

CHAPITRE XII.

Comment l'Archeduc Maximilian recouvra la ville de Gand, & le Comte de Flandres son fils.

Or regardons comme ce bon Dieu meine les choses à son bon plaisir, & comme il faict de la guerre la paix, & de la paix, la guerre (a). Iceluy bon Dieu inspira un grand Doyen de Gand, qui avoit esté l'année de devant Doyen des Navieurs, & avoit grande puissance en la ville, & se nommoit Matys Payart. Cestuy Matys, voyant le tort que ceux de Gand avoyent de leur Prince, de luy tenir son fils contre son gré, la destruction du peuple de Flandres, & les maux qui tous les jours avenoyent, s'accompaigna d'aucuns compaignons de bonne part, lesquels estoyent serviteurs de Monsieur de Ravastain, & de sa maison, & ausquels Matys Payart decouvrit son intention, & chascun assembla ses amis, & bien-vueillans, tellement qu'ils se trouverent si bon nombre de gens de bon vouloir, qu'ils furent maistres de la ville de Gand, & crioyent : VIVE AUSTRICE ET LE

(a) Tout le contenu de ce Chapitre avec l'entrée de Maximilian à Gand, appartient à l'an 1485.

IEUNE PRINCE, tellement que nul n'osoit parler au contraire. Coppenolle s'enfuit en France, & demoura la ville de Gand és mains de gens, qui ne demandoient que la paix, & l'amour de l'Archeduc, & de leur Prince, & prirent en conseil d'envoyer devers l'Archeduc qui estoit à Bruges, & y fut Matys Payart & autres des meilleurs de la ville.

L'Archeduc leur fit bonne chere ; & tellement traicterent, que jour fut pris que l'Archeduc devoit aller à Gand, & luy devoit-on amener son fils au devant, pour le recevoir, & quand ce vint au partir de Bruges, il m'envoya querre le Seigneur de la Gruthuse en la prison, lequel me fut prestement delivré, & je l'amenay par derriere, à l'hostel verd, & trouvay deux Gentils-hommes, à qui Monsieur l'Archeduc avoit baillé la charge, avecques aucuns Archers, pour garder mondit Seigneur de la Gruthuse : & le fey venir aprés luy à chariot, jusques à Gand, & le jour venu, que l'Archeduc devoit faire à Gand son entrée, il assembla son armée (où il pouvoit avoir trois mille combattans & non plus) & les mit en ordre, comme je vous diray, & quand l'Archeduc approcha Gand, à une lieuë prés, le Seigneur de Ra-

vastain accompaigna Monsieur l'Archeduc le jeune, a venir au devant de son pere, & estoit fort accompaigné, & Monsieur l'Archeduc s'arresta emmy les champs, & luy fut amené son fils, dont il eut moult grande joye, car il y avoit ja (a) huict ou neuf ans qu'il ne l'avoit veu.

Le fils ne congnut point le pere, sinon que quand il aprocha, le pere baisa son fils, & alors se prit le fils a larmoyer : & ainsi chascun se mit en chemin contre Gand, & Messire George d'Escornets Seigneur de Meúlebeke, alors Grand-bailly pour ceux de Gand, presenta à mondit Seigneur la verge du Baillieu, mais mondit Seigneur ne la voulut point prendre, & dict qu'il la portast encores, jusques autrement en auroit ordonné : & ainsi se tira la compaignie contre Gand, & conduisoit Monsieur de Nassau les gens de pied, & estoit mondit Seigneur de Nassau le premier en front, comme les autres, la picque

(a) Si l'Auteur ne mesprent icy en mettant huict ou neuf ans pour quatre ou quatre & demy, que Madame Marie pouvoit lors estre trespassée, je ne vous sçauroye donner contentement; car le jeune Archiduc n'avoit à ceste entrée, qui fut comme devant 1485, que sept ans d'aage, selon qu'il se voit par la cotation de sa nativité faicte cy-devant

ſur le col, & d'emprés luy eſtoit mijn Ioncker de Gueldres, Philippe Monſieur de Ravaſtain, & le Comte de Ioigny; & par ordonnance faicte, ils debvoyent tousjours marcher cinq enſemble, & aprés ſuyvoyent Barons, & Chevaliers, & puis les pietons Alemans, & eſtoit une moult belle bande à veoir, car ils eſtoyent bien deux mille combatans, & puis venoyent les gens de cheval. Monſieur l'Archeduc, ſon fils, Monſieur de Ravaſtain & les autres grans Seigneurs & les gens de conſeil eſtoyent entre les deux bandes. Ainſi entrerent ils à Gand, ſans nul contredit, & fut mené Monſieur l'Archeduc, & Monſieur ſon fils, en leur hoſtel à Gand, lequel ils trouverent preparé pour les y loger & ſe logea chacun, & meſmement les pietons furent logez és hoſtels des Bourgeois (qui n'eſtoit pas au gré de tous) & quand vint ſur le ſoir, ceux de Gand ſe commencerent à mutinacer, & tous d'une opinion coururent au marché, & les pietons Alemans, & autres ſe retirerent à l'hoſtel du Prince: & Monſieur l'Archeduc ſe vint loger en ma chambre (qui eſtoit ſur la porte devant) & ce fit il pour eſtre entre ſes gens: là il tint conſeil qu'il eſtoit de faire, & ſembla, pour le mieux, de voir que les Gandois feroyent pour celle nuict,

& chascun se tint sur sa garde ; mais le Comte de Nassau, accompaigné de Wallons, avoit gaigné le pont, là où on coupe les testes, qui estoit la droitte venue des Gandois, pour venir contre l'hostel du Prince.

Ainsi se passa celle nuict, & le lendemain matin, l'Archeduc accompaigné des pietons d'Alemaigne, marcha contre l'hostel de la ville : & fit arrester ses gens en un coing de rue, vers la Poissonnerie, & alla parler à ceux de la ville, & leur offrit de prestement deloger ce peuple, mais ils luy prierent qu'il n'en fist rien, & qu'ils trouveroyent maniere que chascun s'en retourneroit en sa maison, & allerent deux des notables de l'hostel de la ville parler au peuple, & leur remonstrerent comment le Prince ne pouvoit voir ne souffrir iceux assemblez contre luy, & qu'ils mettroyent la ville en grand peril, car s'ils estoyent deconfits, ils estoyent morts, & la ville perdue, & leur conseilloyent d'eux retirer, chascun en son hostel, & qu'ils estoyent bien asseurez du Prince, & qu'il ne leur demanderoit rien. Ce peuple promit d'eux en retourner en leur maison, priant à l'Archeduc qu'il se retirast en la sienne, & retirast ses Gens-d'armes.

Ce que l'Archeduc fit, & ramena tous ses gens

gens en sa maison, & se repeut chascun de ce qu'il pouvoit avoir: mais les Gandois ne bougerent du marché, & à la verité, ils estoyent si effrayez, qu'ils ne sçavoyent qu'ils devoyent faire, car ils estoyent peu de gens mal conduits, & mal enpoint: & le Comte de Nassau (a) offroit tousjours de leur courre sus, & de les deffaire: & par ce moyen estoit le Prince perpetuellement Seigneur, & Maistre de Gand, & de toute Flandres: mais Monsieur Philippe de Cleves favorisoit

(a) Par la narration suivante de l'Auteur, peut-on contempler à veuë d'œil de quel appetit sanguinaire furent poussez ces Seigneurs estrangers, estans à l'entour de l'Archiduc Maximilian, lesquels ne tendoyent fort qu'à la proye & carnage d'une si magnifique ville, là où ils estoient entrez paisiblement. Que si l'Archiduc n'eust à celle heure esté conduit par meilleure raison qu'eulx, il y avoit danger que tels personnages, par leur courage vindicatif, luy eussent en celuy jour faict hazarder sa personne & son honneur, & mettre en balance tout le pays. Et n'avoit donc le peuple si mauvaise cause de se tenir sur ses gardes, pour rembarrer un tel outrage: car il est à croire fermement que nostre Seigneur Dieu voulut de sa grace, & par ce moyen preserver la ville, autrement il y eust eu apparence que l'Archiduc mesme n'eust peu brider la rage de ses gens, s'ils n'eussent esté retardez par la dicte assemblée populaire.

les Gandois, & disoit à Monsieur l'Archeduc, qu'il ne se pouvoit faire, sans destruire Gand, & quand Gand seroit destruite il perdoit la fleur, & la perle de tous ses pays : & ainsi ne sçavoit l'Archeduc que faire : & dissimula jusques à la nuict : & les Gandois se delogerent du grand marché (pource qu'ils estoyent peu de gens,) & se vindrent loger au petit marché, qui est entre le Chasteau & S. Vairle, & fut une fois conclu de les assaillir par derriere du costé de la Coppe, & de rompre les maisons pour passer les gens-d'armes, & ne demandoit Monsieur de Nassau autre chose & persuadoit tousjours que l'on fit celle execution, & au regard des Allemans, qui estoyent en la court, à l'hostel du Prince, ils estoyent en bonne volonté de bien besongner : & estoit belle chose de veoir faire les devotions, & eux recommander à Dieu, & s'estendoyent tous sur la terre, en baisant icelle, & en verité je vey volontiers leur maniere de faire : & ainsi vint le noir de la nuict, & ne peut estre Monsieur de Nassau creu au conseil qu'il donnoit, & par celle noire nuict les Gandois se desroberent de la compaignie, & se retira chascun en sa maison.

Au point du jour les notables de l'hostel de la ville vindrent à Monsieur l'Archeduc,

& luy remonstrerent que ce peuple estoit retiré, & qu'il luy pleust avoir pitié d'eux. Ce que l'Archeduc accorda, & ordonna à Monsieur de Ravastain, & à moy, de conduire Monsieur son fils à Termonde. Ce qui fut faict, & l'Archeduc vint convoyer son fils, jusques hors de la ville de Gand, & avoit ses gens d'armes avecques luy, mais ils ne partirent point hors de la ville de Gand, & ainsi fut Monsieur le jeune Prince tiré de la ville de Gand, & hors de leur pouvoir, & mené en sa ville de Termonde, où il fut receu a grande joye, & l'Archeduc s'en retourna à Gand & furent aucuns pris des plus coupables de celle émotion, & furent decapitez, & le tout pardonné à Gand, moyennant certaine sommé de deniers. L'Archeduc envoya Messire Baudoin de Launoy, & Messire Iehan de Bergues, pour mener Monsieur l'Archeduc son fils à Bruxelles. Ce qui fut faict, & puis l'Archeduc vint aprés, & fut l'armée destendue pour celle fois: & se tira l'Archeduc en sa ville d'Utrecht sur Meuse, où il sejourna assez longuement, & là eut nouvelles d'Alemaigne (qui luy furent fort agreables) & se tira en son pays de Brabant, & s'en alla tenir en un chasteau, qui est à l'Abbé de Sainct Michel d'Anvers, & hors de la ville, & là

n'avoit que ceux de son secret Conseil, & fit plusieurs lettres en Alemaigne, pour gaigner les Electeurs, & Princes du Pays, & là fit preparer secretement les dons & presens qu'il vouloit faire : & à son partement d'Utrecht, il ordonna l'Evesque de Cambray, l'Abbé de Sainct Bertin, & moy, pour demourer audit lieu d'Utrecht & parlementer avecques les Liegeois, & y demourasmes bien six mois à peu d'exploit, & à grandes parolles, car Messire Guillaume d'Aremberg tenoit la ville de Liege sous sa main, & ainsi y perdismes le temps.

CHAPITRE XIII.

Comment l'Archeduc Maximilian d'Austrice fut eleu Roy des Romains : & comment l'Empereur Federic son pere, le delivra des mains de ceux de Bruges.

MONSIEUR l'Archeduc eut nouvelles d'Alemaigne, & se tira celle part, bien accompaigné & bien empoint, & ne demoura gueres que nouvelles nous vindrent, qu'il avoit esté eleu, (a) & sacré Roy des Romains, du vivant & en la presence de l'Empereur son pere, & du plaisir, accord &

(a) Ceste election fut faicte à Francfort le 16 jour de Fevrier 1485, selon la mode de nostre Auteur.

voulonté de tous les Princes d'Alemaigne, & devez sçavoir que ce nous fut grande joye par-deça, d'avoir un tel posteau, & une telle espaule, qu'un Roy des Romains pere de nostre Prince: & avoit commandé, avant son partement, que je fusse mis grand, & premier Maistre-d'hostel de son fils, & par luy fus-je mis avec son fils, où j'ay demouré jusques à present : le Roy manda Monsieur de Mingoval, & le fit son grand & premier Maistre d'hostel en ses pays de pardeça, & ainsi nous pourveut tous deux, selon son desir : & d'ores en avant, quand je parleray de luy, je le nommeray Roy, comme c'est raison.

Grande feste & grand estat tint le Roy à Nostre Dame d'Aix, à son sacre, & puis se retira chascun des Princes en son pays, & ne demoura gueres, que le Roy des Romains vint pardeça : & luy fut faict l'honneur qui luy appartenoit, la reception par toutes villes comme au Roy, & luy alla son fils au-devant jusques à Utrecht sur Meuse, & puis s'en revindrent en Braband, & la premiere chose qu'il fit, il se tira à Louvain, & là fit Monsieur l'Archeduc son entrée, comme Duc de Braband : & mit le pere son fils en possession de tous les pays, dont il

avoit la mambournie, & s'en vint le Roy à Malines, fort accompaigné de Barons & Chevaliers, & en grand triomphe : & pour abreger mon escriture, le Roy se tira à Anvers, & d'Anvers à Bruges.

En ce (a) temps courut une voix, que le Roy

(a) L'Auteur passe icy soubs silence l'an 1486, auquel le Roy des Romains accompaigné de grand nombre d'Allemans, selon nos Croniques vulgaires, fit plusieurs maux en Cadzant & à l'Escluse, où il aborda par mer, tirant de là à main forte vers Bruges ; ce qui mit la ville en grand doubte, & en la soupçon mentionnée au texte. Car attendu que le different d'entre luy & le pays de Flandres avoit esté appaisé l'année precedente, ceux de Bruges ne sçavoient deviner à quoy tendoit celle suitte de gens d'armes, & peut estre qu'il leur souvenoit encores de l'entrée du Duc de Bourgogne avec le Seigneur de l'Isle-Adam, advenue en l'an 1437. Mais la chose fut moyennée, & entra le Roy à Bruges, où l'Empereur son pere le vint visiter, & y fut receu à grand honneur. Si fut la paix derechef jurée d'un costé & d'autre, & mesme advoüé par ledit Empereur, tellement que l'assemblée se departit avec semblant d'une paix durable, laquelle on eut peu attendre & esperer si l'insatiable avarice de plusieurs du Conseil & d'autres Officiers du Roy n'y eust mis empeschement, par laquelle le pays devint de plus en plus rongé, & mis en extreme pauvreté, sans qu'on puist sçavoir qu'en devenoyent tous les deniers qui se cueillirent continuellement en grand amas : dont les Estats des pays n'y

vouloit faire passer sa garde par Bruges, en intention de mettre Bruges à subjection: & fut bien vray que le Roy manda sa garde, pour les faire tirer en d'aucuns lieux où il avoit à faire, mais il n'avoit pas la voulonté de mettre Bruges en autre subjection qu'elle estoit. En conclusion, ceux de Bruges avoyent ceste opinion, & principalement le commun, & commencerent à estre sur leur garde, & à garder leurs portes, & contraindi-

voyant autre remede, firent en l'an 1487 au mois de Ianvier arrester le Roy des Romains, estant lors en la ville de Bruges, & quant & quant mirent la main sur aucuns de son conseil & autres, pour avoir compte & raison desdits deniers au profit du jeune Archiduc Comte de Flandres, dont fut causé le malheur à ceux qui furent trouvez s'y estre mal gouvernez; & me souviens d'avoir veu quelque part en escrit la confession d'aucuns des Officiers cy aprés nommez, de laquelle Dieu sçait le contenu, qui fut au moins bien telle, qu'il n'est merveille du grand erreur qui en sourdit au pays, & principalement à Gand & à Bruges. Non pas qu'on doibve pourtant approuver les insolences, rudesses & carnages, qui soubs umbre de telle & autres semblables occasions furent mises à execution es villes susdictes: car tels actes sont detestables envers toutes gens de raison, comme ne tenans communement mesure d'equité, ains desbordans ordinairement à tout oultrage, selon que la fureur populaire & l'affection des plus factieux les

rent le Roy de s'aller tenir sur le marché, en la maison d'un Espicier nommé Crainebourg, & se mirent sur le marché en grand nombre : & Coppenole (qui estoit en France) revint bien diligemment ; & firent un hourd sur ledit marché (que le Roy pouvoit bien voir de sa fenestre) & sur ce hourd, & publiquement firent gehainer & couper la teste à un noble homme, le Seigneur de Dugelle, disans qu'il avoit favorisé le Prince, à l'encontre d'eux, & firent abbatre la mai-

maine. Mais ce conte servira seullement pour monstrer que nostre Auteur n'a pas cestuy sien escrit regardé (comme il semble) à autre but, fors que à faire une perpetuelle guerre à l'encontre l'honneur & bonne renommée des villes dessusdictes ; & à telle fin il faict le sault d'une année à l'autre, aussi bien arriere qu'avant, pour par ce moyen passer tout ce qui ne sert à son affection : & pour mieux couvrir son dessein, il dict qu'il ne veut parler que des grandes matieres, mais cependant il n'oublie à amener en publicq un seul poinct, qui sert pour manifester sa partialité & rancune, & pour abreger ce propos, aussi afin qu'on se taise des autres choses, quant il tombe sur le propos de ces executions, il ne faict que monstrer seulement le frappant & le frappé, sans decouvrir le tiltre ne le glaive de Justice, ou s'il en touche quelque peu, ce n'est que soubs termes dissimulez, & autres que la verité ne requiert.

ſon de Dugelle, & luy firent tous les dommages qu'ils luy peurent faire : & aſſez toſt aprés, firent venir Meſſire Pierre Lanchals, un des principaux Treſoriers du Roy, & de Monſieur ſon fils : & le firent gehainer publiquement, & decapiter, & non pas eux ſeulement, mais pluſieurs autres.

Mais nous nous tairons à preſent de ce, pour parler de la diviſion de ceux de Gand, & peut-on legerement entendre que Coppenolle reveilla ſes amis, & ceux de ſa ſecte à Gand, & legerement ſe firent les plus forts; & prirent Mathys Payart, que le Roy avoit faict Chevalier, & luy avoit donné une chaine d'or, & vouloit qu'il fut continué grand Doyen de Gand, pour les ſervices qu'il luy avoit faits : mais au contempt du Roy, ils prirent ledit Meſſire Mathys, & luy couperent la teſte, diſant qu'il avoit eſté cauſe que le Roy avoit receu ſon fils hors de leurs mains, & qu'il ne tint pas à luy que la ville ne fuſt perdue & perie, par ce qu'il fut cauſe que le Roy y entra fort & foible. Encores ſe vengerent-ils d'aucuns qu'ils hayoyent en ladicte ville, & ceux de Bruges continuerent en leur erreur & mauvais propos, & firent tousjours au Roy de pis en pis, & ſe ſauvoyent des gens du Roy, ceux qui pou-

voient, en habit diſſimulé & autrement : & en concluſion pourchaſſa tant Coppenolle, que pluſieurs des plus grans perſonnages du Roy furent delivrez à ceux de Gand, & menez à Gand, dont l'un fut le Chancelier de Bourgongne, l'Abbé de Sainct Bertin, Meſſire Martin de Polem, Meſſire Wolfart de Polem, le Comte Philippe de Naſſau, le Seigneur de Villarnou, & Meſſire Philippe Loete, & un Alemand nommé Meſſire Iaſpard May.

Ceux furent priſonniers à Gand, & ſouvent menacez de faire mourir, & le tout failloit prendre en patience : & au regard de ceux de Bruges, ils en firent mourir autant qu'ils en peurent atteindre, & pour monſtrer leur mauvaiſe volonté, ils firent crier, que tout homme, ſerviteur du Roy des Romains, qui voudroit partir hors de Bruges, ſe trouvaſt, à une heure nommée, ſur le vieil marché, & on leur donneroit paſſage; & pour ce faire, s'aſſemblerent un grand tas des plus mauvais garſons de la ville, & trouverent ſur le vieil marché gens de tous eſtats, qui cuydoient partir hors de ladicte ville, comme on l'avoit crié, mais iceux mauvais garſons frapperent deſſus, & en meurdrirent à leur volonté, & ceux qui

peurent eſchapper, nagerent le foſſé. Et voilà la juſtice & la raiſon qui en ce temps regnoit à Bruges. Ceux de Bruges prepareret l'hoſtel de Maiſtre Iehan Gros, pour loger le Roy, & luy baillerent Maiſtre d'hoſtel, Pannetier, Eſchanſon & Eſcuyer trenchant pour le ſervir. Ils le traitterent bien de ſa bouche, mais ils le tenoyent en grand regret & ſugettion, & en ceſte ſugettion fut longuement: & pendant ce temps les nouvelles de ſa priſe & de ſa detention, coururent en Alemaigne, & pouvez penſer que l'Empereur Frederic d'Auſtrice, ſon pere, en ſes vieux jours receut dures nouvelles, que ſon fils eſtoit priſonnier de ſes ſugets, & de ceux qui luy avoyent faict foy & ſerment, comme à pere & Mambour de ſon fils, Comte de Flandres, leur Seigneur & leur Prince.

Le vieil Empereur ſe trouva contraint d'amour paternelle, & prit courage, mandant tous les Princes de ſon ſang en Alemaigne, & leur declaira qu'il vouloit en ſa perſonne, venir pardeça, pour la recouvrance de ſon fils, pour le mettre en ſon franc arbitre, & pour le venger de ceux qui contre droit le moleſtoyent : & les Princes d'Alemaigne ſe conclurent d'accompaigner l'Empereur, & deſcendre pardeça, & le firent ; & les pre-

miers qui descendirent, ce furent deux Ducs de Baviere, à sçavoir le Duc Christofle de Baviere, & le Duc Wolfhkam de Baviere, son frere, lesquels amenerent environ deux mille combatans, mais ils ne vindrent pas comme les autres qui vindrent depuis, car c'estoyent deux maisnez de Baviere, & les convenoit payer, ou certes je croy qu'ils se fussent tournez du costé des Flamans; toutesfois l'on pratiqua tellement, qu'ils furent contentez, & servirent bien : car pour la crainte de leur venue, ceux de Bruges firent appointement avecques le Roy des Romains, pour (a) sa delivrance, & fut ceste apointement sur certains points; dont les especiaux contenoyent, que le Roy pardonnoit à ceux de Bruges ce qu'ils avoyent faict, sans jamais en rien quereler, ne demander. Secondement ils voulurent que Messire Philippe de Cleves demourast pleige pour le Roy : & de tous les poincts contenus entre ceux de la ville & le Roy, Monsieur Philippe s'en faisoit pleige, & principal. Item voulurent avoir autres pleiges, que le Roy mis

(a) Ceste delivrance fut environ le xij de May 1488, aprés que sa detention avoit durée quatre mois & xij jours, à ce qu'on peult trouver : car il avoit esté arresté à l'entrée de Ianvier precedent.

en sa pleine delivrance, ratifieroit de nouvel tout l'apointement faict entre eux : & (comme j'ay dit cy-dessus) des menues choses, avenues en ceste guerre, je me passe legerement, pour venir és grandes choses & és grands points avenus, & commenceray pourquoy, n'a quelle cause mondit Seigneur Philippe de Cleves se tourna ennemy du Roy & de son Prince : & le coucheray au plus prés de la verité qu'il me sera possible.

CHAPITRE XIV.

Comment ceux de Bruges & de Gand (a) *firent derechef guerre au Roy des Romains, sous la conduitte de Monsieur Philippe de Cleves, & comment ceste guerre fut appaisée.*

OR fut vray que Monsieur Philippe de Cleves, quand vint à pleiger le Roy, requit au Roy, qu'il ne fit point de guerre, jusques à ce qu'il fut hors de sa pleigerie. Ce que le Roy avoit volonté de faire : mais l'Empereur & les Princes d'Alemaigne descendirent à val le Rhin, & vindrent à Malines si courroucez, & en si grande malvueillance contre ceux de Bruges & de Gand, qu'il n'estoit pas au Roy des Romains, de

(a) Il estoit ainsi en l'édition precedente.

les desinouvoir de (a) faire guerre : & commença la guerre plus forte que devant de tous costez, & quand Monsieur Philippe de Cleves veit que la guerre recommençoit, & que le Roy ne luy avoit pas tenu ce qu'il luy avoit promis, il fit son profit de ceste matiere : & fit le serment à ceux de Gand & de Bruges, & aussi au Roy de France, de servir leur party bien & loyaument, dont il s'acquita, plus qu'il ne devoit. Et recommença la guerre de tous costez ; & le Roy de France envoya tantost gens à Messire Philippe, & luy fit des biens, en deniers & autrement, pour l'entretenir en ceste nouvelle guerre & voulonté : & luy disoyent les François, qui venoyent devant luy, que le Roy de France le feroit Connestable de France, & on s'abuse bien sur moindre esperance.

(a) Nonobstant que la paix fut enfraincte & la guerre recommencée de par l'Empereur Frederic, comme ce texte l'enseigne ouvertement, toutesfois nostre Auteur n'a peu touchant ce dissimuler sa passion, mettant en front de ce Chapitre, que ceux de Bruges & de Gand firent derechef la guerre au Roy des Romains, en quoy il confond soy mesme sans excuse : comme aussi il n'a apparence de verité en ce qu'il dict, que Monsieur de Ravastain fit le serment au Roy de France.

L'Empereur & les Princes allerent (a) devant Gand, & quand ils virent la puissance de la ville, ils coururent le pays de Flandres, & principalement ce qu'ils entendoyent qui estoit ennemy du Roy des Romains, & de Monsieur son fils; & aprés avoir demouré certain temps au pays, l'Empereur, & les Princes se delibererent d'eux en retourner en Alemaigne, & revindrent à Bruxelles, & certes il y avoit une belle compaignie de Princes & de Gensd'armes, tant de villes, comme autrement : & s'ensuyvent les noms des Princes d'Alemaigne,

(a) Il se treuve que Gand fut assiegé par ledict Empereur Frederic le 5. jour de Iuing 1488, veille du Sainct Sacrement, & que ledict siege dura 40 jours pendant lesquels le plat pays fut miserablement gasté par les Allemans : l'Empereur avoit premierement planté son camp à l'entour de Wondelghem prés Gand; mais pour eviter le traict à canon qui venoit du costé de la ville, il fut constrainct de s'eslongner jusques à Everghem, où il eut son logis derriere l'Eglise : mais il ne s'y trouvoit encore affranchi dudict traict à canon, de sorte que le siege finalement se rompit, sans avoir faict aucun exploict vaillable, sinon qu'il y demoura le Marquis de Brandenbourg, lequel s'avançant trop à la porte de Bruges, fut attainct d'un traict d'arbalestre, dont il mourut, & fut ensepulturé au cloistre des Augustins à Gand.

qui descendirent en esperance de tirer le Roy des Romains hors de la prison : c'est à sçavoir l'Empereur Frederick d'Austrice, pere du Roy des Romains, le Marquis Frederick de Brandebourg, le Marquis Simon son frere, le Duc de Bronsvick, le Duc (a) Hoste de Bautere, le Duc Christofle de Baviere, le Duc de Wolfkam de Baviere son frere, le Duc Albert de Zasse & son fils, le Duc de Iuilliers, le Marquis de Bade & son frere, le Lantgrave de Hessen, & plusieurs autres Comtes, Barons, Chevaliers, & grand peuple, & certes c'estoit une puissante armée, & de gens bien deliberez, & estoyent estoffez d'argent & de vaisselle, & monstroyent bien qu'ils estoyent grans Princes, & qu'ils venoyent pour exercer la guerre.

Quand ilz eurent presenté la bataille devant Gand, & au milieu de Flandres, & qu'ils virent le Roy des Romains hors de prison, ils conclurent d'eux aller en Alemaigne, & tindrent conseil pour laisser l'un d'eux au gouvernement de Monsieur Philippe, Archeduc, & de ses pays, & conclurent de laisser le Duc Albert de Zasse, pour Lieutenant du Roy des Romains, car il failloit que le Roy retournast en Alemai-

(a) Ie doute qu'il ne faille, lire Oto de Baviere.

gne, tant pour les affaires de l'Empire, comme auſſi pour certaine guerre particuliere, que l'Empereur & le Roy avoyent, & dont je parleray cy-aprés : & certes ils ne pouvoyent laiſſer meilleur Lieutenant & Gouverneur pardeça, que le Duc de Zaſſe, car il s'y eſt ſi bien acquitté, ſi loyaument & ſi honnorablement, qu'il en ſera tousjours à priſer & loüer. Sur ceſte ordonnance l'Empereur & les Princes d'Alemaigne s'en retournerent chaſcun en ſon pays, & le Duc de Zaſſe ſe trouva obey des grans & des petits : & tellement ſe conduiſit, que chaſcun le doutoit & aymoit, & au regard de Monſieur Philippe de Cleves, il fit la guerre avecques les François & Gandois, & mena de primſaut ſon Prince, le jeune Archeduc, à ce qu'il n'avoit en Brabant n'en Flandres, que trois villes qui ne luy fuſſent contraires : & leſdiſtes trois villes furent (a) Malines, Anvers, & Boſſeduc, & certes (puis qu'il en vient à parler) Malines garda le Prince ſoigneuſement & bien : & (que le Prince ne doit jamais oublier) ils firent flotter les eauës autour d'eux, avec gros boulevarts qui gardoyent les paſſages.

(a) Ces trois villes ſont comprinſes és bornes de Brabant.

Ils firent grand guet & grande garde, & tellement qu'ils rendirent de leur Prince bon compte à l'Empereur, qui à ceste cause en fit compte, & fit Chevaliers Messire Philippe Carreman, & autres de ladicte ville, pource qu'ils s'estoyent si bien conduits au service de son fils, leur Prince ; & ainsi se continuoit la guerre de tous costez, & avoit Messire Philippe de Cleves un grand avantage, car il avoit le chasteau de l'Escluse, que le Roy des Romains luy avoit baillé, en fiance qu'il le serviroit dudit chasteau, & il en fit tout le rebours, car par iceluy chasteau, il fit bonne & forte guerre au Roy & à Monsieur son fils, combien qu'il disoit & faisoit publier par tout, que ce qu'il faisoit, il le faisoit pour le bien & utilité du jeune Archeduc son Prince.

En ce temps Monsieur de Zasse fit une assemblée de gens-d'armes : & s'en alla (a) contresieger l'Escluse : & luy vint en ayde de par le Roy d'Angleterre, une bonne bande d'Anglois, & furent longuement de-

(a) Nos Croniques en vulgaire rapportent cest assiegement de l'Escluse au commencement de Iuillet 1491, & dura jusques au 18 de Septembre ensuyvant, que lors auprime se fit l'appointement de Monsieur de Ravastain, dont nostre Auteur parlera tantost.

vant l'Esclufe, mais peu y profiterent : & en cedit temps Monsieur de Ravastain, pere de Messire Philippe, envoya un Officier d'armes, à present Roy d'armes de Hainaut, & manda audit Messire Philippe son fils, qu'il se deportast de celle guerre, & qu'il fit appointement avec l'Archeduc son Prince, & ce dedans certain jours, & au cas qu'il ne le faisoit, il luy declairoit qu'il seroit son heritier l'Archeduc, & que jamais il n'amenderoit de chose qu'il eut vaillant, & luy mandast pour la derniere fois ce qu'il vouloit qu'il fit. Ledit Messire Philippe fit rendre response, mais il pensa sus au dommage qu'il pouvoit avoir de desobeïr à son pere, & de là en avant fut plus gracieux en response, qu'il n'avoit esté : & le Duc de Zasse poursuyvoit sa guerre, & reconquesta (a) Saintron, Tieulemon, Genespe, & plusieurs autres villes & chasteaux.

En ce temps le Seigneur des Cordes, accompaigné de grand nombre de François, entra au West pays de Flandres, & s'aresta à Nieuport : mais à l'ayde du Souverain de Flandres, nommé Messire Daniel de Morquerque, & de Denis de Morbecke,

(a) Ces places sont derechef de Brabant ; & non de Flandres, comme l'avons noté devant.

ladicte ville de Nieuport luy fut si bien deffendue, qu'il n'y gaigna rien : & y fut ledit Seigneur des Cordes blessé, parquoy il convint qu'il s'en retournast en son quartier pour se faire guerir, & ainsi fut le siege levé. Et en ce mesme temps les Gandois firent une emprise, pour cuider gaigner (a) Dixmude, & y mirent le siege, auquel siege tirerent les François qui estoient devant Nieuport, & plusieurs autres de leur parti, & prestement, & diligemment Denis de Morbecke & Raouland le Fevre, lors Receveur de Flandres, tirerent à Calais, & eleverent une bonne compaignie d'Anglois & de gens de bien, qu'ils amenerent pour lever le siege, & les accompaignerent tous les nobles, & toute la commune dudit Weest pays, & se trouverent si bon nombre, qu'ils se deliberent de combatre ceux qui tenoyent le siege : & à l'aborder eust grande meslée d'archers & de traict à pouldre, & fut tué un Chevalier Anglois, moult vaillant Chevalier, & de bon lieu, & fut la conclusion de la bataille telle, que les François & les Fla-

(b) Il se treuve qu'aucuns Gandois gaignerent par surprinse de nuict ceste ville de Dixmude le 25 de Janvier 1490, en comptant à nostre mode, & n'en ay peu atteindre aultre chose.

mans, tenans party contraire, y furent deconfits, & y mourut grand nombre de gens, car les Anglois n'en prenoyent nuls à mercy, pour le deplaisir qu'ils avoyent du bon Chevalier qui estoit mort en ceste bataille : & ainsi le Roy Henry d'Angleterre permettoit que Monsieur le jeune Archeduc fut servy de ses gens : & firent les Anglois à mondit Seigneur de bons services celle saison.

Tant fut parlementé entre le Duc de Zasse & Messire Philippe de Cleves, qu'apointement y fut trouvé, tel qu'il rendroit le chasteau de l'Escluse, & le mettroit és mains du Comte de Nassau, & le Roy & Monsieur luy pardonneroyent toutes offenses passées : & luy rendroyent sa pension (car sans icelle ne pouvoit-il vivre) & ledit Messire Philippe renonçoit, & quittoit toutes autres aliances, promesses & sermens, pour se rendre bon & loyal suget de mondit Seigneur l'Archeduc : & pour abreger mon escriture, le traitté fut faict, accompli, & accepté d'une part & d'autre : & par ce moyen entra mondit Seigneur de Nassau au chasteau de l'Escluse, & la ville luy fit de nouveau serment, & pource que mondit Seigneur de Nassau ne se pouvoit arrester, ne vaquer au chas-

teau, il y commit pour son Lieutenant, un Escuyer Bourgongnon, nommé Philippe d'Alles, & mit dehors les soudoyers de Messire Philippe, & ainsi fut la paix faicte : & ceux de Gand rançonnerent les prisonniers qu'ils avoyent, comme le Chancelier de Bourgongne, l'Abbé de S. Bertin, & les principaux des Alemans, & en tirerent de grands deniers, & encores fut au bien.

En ce temps se mit avec ceux de Gand un mecanique, menant la charrue, mais bel homme estoit, & eut tantost authorité à Gand, mais l'authorité ne luy plaisoit gueres, comme bien le monstra, car entre les commissions qui luy furent baillées, on luy bailla charge, avecques cinq cens hommes, d'aller garder le pont à (a) Dunze : & luy qui avoit tousjours une volonté de quelque bien faire, quand il fut hors de la porte de Gand, il parla à ses gens, & leur remonstra qu'on l'envoyoit, & eux avecques luy, afin qu'il fut tué, & de sa compaignie, car ils n'estoyent pas puissans de faire ce qu'on leur commandoit. Si conclurent d'eux rentrer en la ville, & de tuer tous ceux qui leur vou-

(a) Deynze, qui est une ville située sur la riviere de la Lis, environ trois lieuës endessus Gand.

droyent aucune chose demander, & rentrerent en la ville, & le premier (a) qu'ils rencontrerent, fut Coppenolle, qui leur dict assez maistrisamment, pourquoy ils ne faisoient ce qui leur estoit commandé, & le charruyer (qui estoit grand & puissant) haussa une hache, & frappa Coppenolle en la teste, & le porta par terre, & là fut assommé des gens dudit charruyer, & en y eut de tuez, & les autres s'enfuirent, & demoura le charruyer le maistre à Gand pour celle fois. Coppenolle mort, les bons & les sages de la ville de Gand commencerent à parlementer de paix avecques le Prince, & à querir ceste paix, tenoit fort la main Messire Philippe Villain (qui tenoit le parti des

(a) Ce compte se doibt faire un peu aultrement, selon que nos Memoriaux enseignent, mesmement comme porte l'opinion commune de la ville de Gand : c'est à sçavoir que Arnoult le Clerc, surnommé le Charruyer, en rentrant en la ville, comme nostre Auteur recite, tua au premier rencontre un Capitaine des mestiers à Gand, nommé Remeeus, qu'il trouva devant la maison de la ville à l'entrée de la ruë appellée de Saeysteghe, & que en icelle foule furent aussi blessez, & prins prisonniers Iean & François van Coppenole freres germains & gemeaux, lesquels le lendemain, qui fut le cinquiesme de Iuing 1491, furent decapitez.

Gandois) & fut ladicte paix trouvée par ce moyen en toute Flandres.

Ie laisse beaucoup de choses avenues, pour parler seulement des plus grosses matieres, & comment elles furent conduittes. Ie ne parle point de la mort de Monsieur de Rassenghien, que Messire Philippe de Cleves fit tuer, en allant en sa maison, pour ce seulement qu'il avoit congnu son cas, & qu'il se deliberoit de tenir le parti du Roy des Romains, & de Monsieur son fils. Si soit pris en gré ce que j'ay peu retenir d'icelle guerre, & du debat du Roy & de Messire Philippe de Cleves : & si je n'ay tout mis par ordre, au moins ay-je dict la verité, & recité ce qui en est venu à ma cognoissance. Or ay-je devisé grand' partie, & le plus beau de ce que j'ay veu de mon temps : toutesfois à cause de ma vieillesse, je n'ay peu estre par tout. Si ne me puis-je tenir (combien que ce soit contre ce que j'ay dict au commencement de mes Memoires, que je ne parleroye, ou escriroye que de ce que j'ay veu de mon temps) & aussi il me seroit bien dur, que je n'escrivisse du Roy des Romains, ce dont je suis au vray averti, car j'ay veu dés son commencement, tant de vertu, de sens, &

de vaillance, que ce me sembleroit grande faute à moy, que je ne ramenteuse comment il a poursuivy, qui à tousjours esté de bien en mieux.

CHAPITRE XV.

Briefve repetition d'aucuns des precedens faictz de Maximilian d'Austrice, avec nouveau recit de quelques autres siennes gestes.

Ce noble Roy Maximilian, Archeduc d'Austrice, en l'aage de dix-neuf ans, releva l'Ordre de la noble Toison d'or (qui estoit morte & perie, par la mort de feu de noble memoire, le Duc Charles de Bourgongne, chef d'icelle ordre) & prestement qu'il eust relevé ladicte Ordre, pource que le Roy Louis de France avoit pris à Madame Marie plusieurs villes & chasteaux, il prit les armes, & assembla ce qu'il peut de gens, & se tira aux champs à l'encontre du Roy de France, & luy presenta la bataille en plusieurs lieux. Il reconquesta le Quesnoy & Condé, & le Roy de France se retira, & fut contraint de luy-mesme faire bouter le feu à Mortaigne (qui estoit son propre heritage) & ainsi de celle premiere rase, il recula le Roy de France : & ne sera pas

trouvé, que depuis sa venue pardeçà, le Roy de France gaignast un pied de terre sur luy, ne sur Madame son espouse.

Il soustint la guerre contre les Flamans, & au plus fort d'icelle guerre, il gaigna sur eux Termonde & Audenarde, & leur fit la guerre par mer & par terre, tellement qu'il vint à paix avecques eux, & entra à Gand le plus fort. Ce que je n'ay pas trouvé que Comte de Flandres fit jamais. Il contraindit ceux de Gand à luy ramener son fils demie lieuë hors de la ville, & le luy rendre, lequel fils ils avoyent detenu, & le detenoyent contre le vouloir de son pere, & il le tira de leurs mains, & ramena sondit fils en son pays de Brabant, & par ce moyen fut la paix faicte entre le Roy & les Flamans. Il alla courre devant Tournay, où estoyent les Gensd'armes de France, & leur presenta la bataille devant les barrieres dudit Tournay. Il deconsit le Seigneur des Cordes, & la puissance des François devant Guynegate, & y eut beaucoup de François, archers, & autres gens-d'armes morts & tuez. Il gaigna Malaunoy, Sainct Venant & Waurin, tenant le parti de France, & depuis il gaigna Terouenne, & du costé de ceux de Liege, il soustint contre leur mauvaise voulonté, &

gaigna ſur eux Tongres & Saintron, & ſous luy furent deſconfits les gens de Meſſire Guillaume d'Arembergh, & depuis s'appaiſa le faict de Liege. Du coſté d'Utrecht, il gaigna la cité par deux fois en un meſme ſiege, & les fit venir à appaiſement : & pour abreger mon eſcrit, ſi jeune qu'il eſtoit, il fit choſe digne de memoire. Il preſenta au Pont à Leſſaut, & plus avant outre le Pont-à-Vendin, la bataille au Roy de France (qui eſtoit à Arras, fort accompaigné de gens-d'armes) & de ces choſes j'ay veu la plus part en ſon ſervice, & du ſurplus, j'en ſuis ſi bien acertené, que je le puis & doy eſcrire.

Il eſt donc temps que j'eſcrive de ſes hauts faits, ce que je n'ay pas veu, à cauſe de mon ancienneté, mais je ne diray choſe, que n'en ſoye bien acertené : & faut entendre que le Roy s'en retourna en Alemaigne, pour aider à l'Empereur ſon pere, a recouvrer les terres, que le Roy Mathias luy avoit priſes, & non ſeulement le Royaume de Hongrie, mais auſſi la plus part d'Auſtrice, & advint que le Roy Mathias mourut (auquel le Roy des Romains avoit ja commencé la guerre) & en aſſez peu de temps le Roy des Ro-

mains (a) reconquit toute la Duché d'Austrice (où il acquit un grand honneur) & puis se bouta en ce Royaume de Hongrie (où il trouva grande resistance) & vint devant la ville d'Alberegale, où il trouva deux des Capitaines du Roy Mathias, & bien huict cens combattans, & gens de guerre, sans y comprendre ceux de la ville, qui sont tous gens de deffense. Il fit assaillir Alberegale de toutes pars, & là eut de grandes armes faictes d'une part & d'autre, & là fit-on plusieurs Chevaliers nouveaux, & y fut Chevalier Messire Hugues de Salins, Seigneur de Vincelle Bourgongnon, & des autres largement, dont je ne sçay à parler, pource que ce sont Alemans, & n'en congnoy les noms, & aussi les Alemans ont accoustumé de se faire Chevaliers à plusieurs fois, & en tous les bons lieux où ils se trouvent, parquoy je me passe de les ramentevoir. Pour conclusion, Alberegale fut gaignée d'assaut, par les gens du Roy des Romains (où l'on trouva merveilleusement de biens) & à tant le Roy se delibera de tirer a Bude (qui est la maistresse cité du Royaume de Hongrie) & n'y

(a) Ceste reconqueste d'Austrice par Maximilian fut en l'an 1489, selon Fuccius.

a point de faute qu'il n'euſt gaigné la cité de Bude, mait il ne peut avoir ſes gens hors d'Alberegale, pour trois raiſons.

La premiere ils avoyent ſi grand butin, & grande proye gaignée audit Alberegale, que nul ne vouloit abandonner ſon profit, & ſa part du butin. Secondement ils trouverent à Alberegale tant de vivres, de vin, de chair, & de pain, que ſoixante mille hommes ne les pouvoyent deconfire. Tiercement le payement eſtoit failly, & eſt la couſtume des Alemans, que s'il eſtoyent payez juſques aujourd'huy, & demain il y avoit aſſaut ou bataille, ils entendent qu'il leur eſt deu nouvel argent, & ceux qui crioyent les plus haut, c'eſtoyent les Lanſquenets, & les gens de pied: & conclusion, ils ne voulurent point marcher avant, mais s'en revint le Roy en Auſtrice, où il reconquit pluſieurs places & chaſteaux, que le Roy Matthias avoit gaigné ſur l'Empereur ſon pere, & en moins de ſix mois, il reconquit tout ce que le Roy Matthias avoit mis ſix ans a conquerir: & pource que le Roy de Boeſme eſtoit prochain parent du Roy des Romains, ils firent un appoinctement, que le Royaume de Hongrie demoureroit à celuy Roy de Boeſme, ſa vie durant ſeulement, ſans en pouvoir faire ſens

ne folie, & donneroit au Roy des Romains tous les ans, cent mille ducats de Hongrie; & ainsi le Roy des Romains s'asseura, pour luy & ses hoirs, du Royaume de Hongrie.

En continuant de parler des vaillances du Roy des Romains, il gaigna villes & chasteaux en la Comté de Bourgongne, sur le Roy de France, & si bien y exploicta, que ladicte Comté est demourée à Monsieur son fils, comme c'estoit raison. Qui plus est, pour monstrer qu'il estoit homme & Chevalier, pour rencontrer un autre de sa personne, de son humilité il fit armes en lices closes, & sous pouvoir de Iuge, & par emprise levée, à l'encontre de Messire Claude de Vaudrey, Seigneur de l'Aigle, un Chevalier Bourgongnon son subject, mais homme fort, & experimenté a faire armes a pied & a cheval, & en icelles armes se gouverna le Roy chevaleureusement, & en partit à son honneur. Par ainsi j'ay recité en brief, les grandes choses que le Roy a faictes, dont les unes j'ay veuës, & les autres sont venues à ma cognoissance. Ce noble Roy aprés avoir les guerres dessusdictes achevées, il ne demoura pas oyseux. Il visita son Empire, jusques a decendre en ce quartier d'embas, & puis remonter és Alemaignes, & travailla a pa-

cifier les débats de l'Empire, à sçavoir a appaiser toutes questions, qui pouvoyent estre de ville a autre, de Seigneurs à villes, & de Princes à Princes, tellement qu'à l'heure que j'escrivy cestes (qui fut le treiziesme jour de Iuing, l'an mil cinq cens & un) l'Empire ne fut oncques si paisible, qu'il estoit à present, par la diligence & poursuytte de cestuy noble Roy,

Mais il ne suffit point d'avoir monstré les grandes vaillances, & courage de luy, & parlerons comment il se gouverna à l'encontre des Suisses ses ennemis: & fut vray, que l'an quatre cens nonante neuf, les Suisses, & les sugets du Roy des Romains, commencerent à noiser & villener les uns contre les autres, & tellement que chascun de sa part, rompit les treves, qui estoyent entre le Roy des Romains & lesdits Suisses : & mesmement lesdicts Suisses outragerent & agraverent par effect, l'Evesque de Cours (pource qu'il s'estoit tiré devers le Roy des Romains, pour cuider bien faire, & pour appaiser l'outrage qu'ils avoyent faict à un Abbé, suget de la maison d'Austrice) & continuoyent lesdits Suisses à faire la guerre au Roy, tant en Austrice comme en Ferrate, à feu & à sang; & quand le Roy veit leur obstination,

il assembla quinze ou seize mille combatans, & poursuivit les Suisses (qui estoyent retirez en leur pays) & entra par le costé de la Comté de Tirolle, où il y a fort pays, & grandes montaignes à passer, pour venir au pays desdicts Suisses, & toutesfois entra le Roy & son armée, à pied & à cheval esdicts passages, & si le Duc de Milan nommé Ludovic, eut tenu ce qu'il avoit promis au Roy, d'amener des vivres à l'entrée des passages, pour fournir l'armée pour leur argent, il est apparent que le Roy leur eust faict le plus grand reboutement, qu'ils eurent onques, mais le Duc de Milan ne tint point ce qu'il avoit promis, & ne trouverent les gens-d'armes nuls vivres, & furent cinq ou six jours en moult grande disette de pain & de fourage, de vin, & de tous autres vivres: & si ceux de l'armée eussent eu le courage, & la sobresse qu'avoit le Roy de sa personne, les Suysses estoyent defaicts en ce quartier, mais par faute de vivres (comme dict est) il falut que le Roy retirast son armée, & depuis les Suisses assaillirent les gens du Roy, qui estoyent en Ferrate, mais Dieu estoit pour les Ferratois, & furent les Suisses deconfitz; & eurent grand honneur à celle journée, Louis de Vaudré, Rodigues Bastard de Lalain,

lain, & ceux de la garde du Roy, & autres Wallons, qui se trouverent à icelle, & depuis fust faict un appointement entre le Roy & lesdits Suisses, & se sont retirez de leur costé.

CHAPITRE XVI.

Des surnoms attribuez à l'Empereur Maximilian d'Austrice, & à l'Archeduc Philippe, Comte de Flandres son fils.

(*Chapitre inutile*).

Fin des Mémoires d'Olivier de la Marche.

OBSERVATIONS SUR LES MÉMOIRES D'OLIVIER

DE LA MARCHE.

(1) On présentoit ces Chappelets aux plus grands Seigneurs. C'étoit la maniere de les inviter à donner ces fêtes, contre lesquelles Comines déclame avec tant d'aigreur. Il pensoit qu'elles n'étoient propres qu'à attirer le courroux du Ciel sur les peuples. Cet excès de rigorisme chez Comines annonce qu'il n'aimoit pas les grandes assemblées. Les caractères austères comme le sien n'envisagent dans le plaisir que l'abus qu'on en fait, & le mal qui en résulte. (Not. des Edit.)

(2) Mathieu de Coucy, page 68, attribue la mésintelligence qui éclata entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Saint-Paul, à une querelle particuliere que ce Seigneur avoit eue avec le Comte d'Estampes, au sujet du commandement de l'avant-garde de l'armée. Le Comte de Saint-Paul crut son rival plus en faveur que lui. (Note des Édit.)

(3) Après qu'on euſt ordonné que chacun d'eux fit ſon devoir, chacun tenant ſon baſton d'une main, & de l'autre ſon eſcu, ils marcherent l'un contre l'autre, où ils frapperent plusieurs horions avec leſdits baſtons, l'un ſur l'autre; & combien que le ſuſdit Mahiot fût homme de petite corpulence, & ledit Jacotin fort & membru, néanmoins iceluy Mahiot ſe défendoit aſſez bien & vaillamment, & bleſſa ledit Jacotin ſur la tête; car pour ſa petite ſtature, il avoit du bout de ſon pavois jetté du ſablon contre les yeux d'iceluy Jacotin, par le moyen de quoi il le croioit gréver: mais quand ledit Jacotin ſe ſentit ainſi atteint dudit ſablon, il marcha auprès d'iceluy Mahiot, & le prit à bras de corps, tellement qu'il le rua & renverſa par terre ſous lui, où il lui fit ſouffrir grand martyre; & à la vérité c'eſt choſe abominable que de le recorder: meſme il ſembloit à pluſieurs, eſtans là, que c'eſtoit faire contre noſtre foy; car avec ſes mains & ongles il luy creva les deux yeux de la teſte, & les luy fit ſaillir dehors; outre quoy eſtant poſé à genoux ſur ſon eſtomac, il luy crevoit le cœur, & l'eſtrangla de ſes mains; puis le jetta hors deſdites lices; & combien que ledit Mahiot en ce martyre s'eſcria pluſieurs fois,

pour avoir confeſſion, néanmoins il n'en peut oncques rien finer; & en cet eſtat il fut par le bourreau de la ville traiſné & meſné à la voirie, lequel rendit l'eſprit avant qu'il y vint; & en ce poinct il y fut pendu. (Math. de Coucy, hiſt. de Charles VII, p. 698.)

(4) Ledit Dauphin dit à iceluy Duc par la meilleure maniere qu'il peut, les cauſes qui le mouvoient d'ainſi eſtre venu devers luy. Premierement il luy déclara aucunement du gouvernement qui eſtoit en l'hoſtel de ſon pere, comment il eſtoit déchaſſé de luy par aucunes gens de méchant eſtat qui le gouvernoient ..... que ces choſes conſiderées, il luy voulut bailler conſeil, confort, ayde & ſecours de gens & de finances, ainſi que pluſieurs fois il l'en avoit requis par ces lettres précédentes, afin de faire guerre à ſondit pere ..... à quoy le Duc luy fit réponſe ... Monſeigneur, vous ſoyez le très-bien venu en mes pays : de voſtre venue je ſuis fort joyeux; mais entant qu'il touche de vous faire gens & de finances, ſachez de certain, que contre tous les Princes du monde je vous voudrois faire ſervice de corps & de bien, ſauf contre Monſeigneur le Roy voſtre pere, contre lequel pour rien je ne voudrois

entreprendre aucune chose qui fut à son desplaisir ; & au regard de vous faire ayde pareillement, pour mettre hors de son hostel aucuns de son conseil, pareillement je ne le feray pas ; car je le tiens, si puissant, si sage & si prudent, qu'il saura bien réformer ceux de sondit conseil, sans qu'il soit jà besoin qu'autrui s'en doive mesler ; & de ce je m'attens bien à luy. . . . .

Charles délibéra en son premier conseil de mettre sus toute sa puissance, en intention de vouloir tirer és pays dudit Duc de Bourgogne, pour par puissance r'avoir sondit fils, & le remettre & réduire en son obéyssance : mais le seigneur de Prie, en qui le Roy ajoutoit grande foy & credence luy remonstra les grands périls, inconvénients & dangers qui s'en pouvoient ensuivre. . . . . Le Roy qui estoit sage, prudent, discret & pitoyable . . . . . cessa sadite entreprise, en demeurant de l'opinion & de l'advis du Seigneur de Prie ; combien qu'il disoit souventesfois tels mots, ou en substance . . . . . *Louis est de muable conseil & de légere créance ; parquoy je doute qu'il ne retourne de cy à long temps, & n'ay nul gré à ceux qui ainsy le conduisent.* . . . . (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, pages 705, 708 & 709.)

Pour peu qu'on ſache notre Hiſtoire, on n'ignore pas que Louis XI ne pût jamais vivre avec ſon pere. Retiré depuis ſix ans dans le Dauphiné, ſa conduite & ſes vexations, qui écraſoient la province, irritèrent Charles VII. Il eut le projet de faire arrêter le coupable, & de nommer pour ſon ſucceſſeur Charles ſon ſecond fils. Dans ſa colère il dépecha Antoine de Chabannes Comte de Dammartin avec un corps de Gendarmerie pour lui amener le Dauphin. Celui-cy effraié, ſe ſauva chez le Duc de Bourgogne. Quoique Dammartin l'eût prévenu de ſa miſſion, il eut bien de la peine à la luy pardonner, lorſqu'il fut Roi. Charles VII, qui connoiſſoit bien ſon fils, diſoit, à l'occaſion de l'aſile que Philippe le Bon lui accordoit..., *le Duc de Bourgogne ne connoît pas le Dauphin : il nourrit un renard qui dans la ſuite mangera ſes poules*. . . . . Les torts de Louis XI envers ſon père empoiſonnerent la fin du regne de ce malheureux Monarque. Auſſi un moderne a-t-il obſervé avec raiſon que ce Roi auroit été heureux, s'il eût eu un autre pere, une autre mere, & un autre fils. (Note des Édit.)

(5) Voilà, par exemple, une de ces anec-

dotes que nos Historiens n'ont pas jugé à propos de recueillir. Elle en valoit pourtant la peine. Si le fait est vrai (& c'est un témoin oculaire qui le rapporte) il peut fournir au moraliste un grand sujet de réflexions. N'est-il pas singulier que le bon Duc Philippe se faisant raser la tête pour cause de santé, tous les Seigneurs de sa Cour, fussent assujétis à se la faire raser ? (Note des Edit.)

(6) On rapporta à Charles que le Dauphin vouloit l'empoisonner, de sorte qu'étant entré en méfiance, il ne voulut plus manger ; & quoiqu'on lui dît, il s'opiniâtra durant plusieurs jours dans cette résolution. Comme les siens, qui le voyoient s'affoiblir, lui remontrerent en pleurant quelle folie c'étoit de se faire mourir, de peur de mourir ; touché de leur douleur, il fit effort pour manger, mais trop tard. (Hist. de Fr. par Bossuet, tome 2, p. 212.)

(7) Le 16 Août 1461 Louis XI fit son entrée à Paris, *vêtu d'une robe de satin blanc sans manches, & affublé d'un petit chaperon loqueté*, monté sur un cheval blanc. . . . . . Le Duc de Bourgogne, qui l'avoit accom-

pagné, fut loger à son hôtel d'Artois dont la magnificence des meubles passoit bien celle du Roi. Un riche buffet d'or excita surtout la curiosité des Parisiens. . . . . (Hist. de la ville de Paris, tome 3, p. 40 & 41.)

(8) Ce Robert Cotereau est appellé Jean Cadet dans les Mémoires de Comines. (Note des Édit.).

(9) Comines en racontant que le Duc Charles leva le siége de *Beauvais*, *dit froidement que cette ville fut préservée par miracle & non autrement*. Il se tait, ainsi qu'Olivier de la Marche, sur une des circonstances essentielles de cet événement. Il s'agit de la bravoure des Dames de Beauvais, qui ayant Jeanne Hachette à leur tête, arrêterent l'impétueuse valeur des Bourguignons. Cette Héroïne, l'épée à la main, renversa celui qui plantoit l'étendard ennemi sur la brêche. Comme ce que Louis XI faisoit, avoit l'apparence de dévotion, il ordonna qu'à pareil jour, chaque année, il y auroit à Beauvais une procession où l'on porteroit les Reliques de Sainte Angadrême, à qui on attribuoit le salut de la Ville, & qu'à cette cérémonie les femmes marcheroient avant les hommes.

Outre cette prérogative que Louis XI accorda aux Dames de Beauvais, il flatta encore leur ſenſibilité ſur un point qui n'eſt pas moins cher à leur cœur. Il leur permit de porter toute eſpece de vêtemens & de bijoux. (Liſez l'Hiſt. de Louis XI par Duclos, Tome 2, édit. de Hollande, p. 89.)

(10) Ce Duc de Calabre, héritier préſomptif des droits de ſes peres au royaume de Naples, & poſſédant déjà les Duchés de Lorraine & de Bar, ſembla pendant quelque temps, avoir fixé le choix du Duc de Bourgogne. Charles changea bientôt. L'alliance de ſa fille avec Maximilien d'Autriche, lui paroiſſant plus avantageuſe, il renvoya le Duc de Calabre. Celui-ci ſe retira, ſans marquer la moindre aigreur. Il ſe flattoit que le Duc, dont il connoiſſoit l'eſprit verſatile & léger, reviendroit de lui-même. Il ne ſe trompa pas. Charles, en y réfléchiſſant, ſentit combien la Lorraine par ſa poſition étoit propre à opérer un point de réunion entre ſes différents domaines. D'ailleurs les qualités vraiment aimables du Duc de Calabre ne lui avoient pas échappé. Ce Prince alloit recevoir le prix de ſa modération & de ſa perſéverance, lorſqu'une branche de peſte,

qui en 1473 désola Nancy, l'enleva à l'âge de vingt-cinq ans. (Note des Édit.)

(11) La remarque de l'Annotateur est vraie : il y a ici erreur de date. C'est en 1468, & non en 1472 que cet événement arriva. Le Valet-de-chambre, ou Sommelier de corps du Duc, qu'Olivier de la Marche appelle Boschuse, est nommé Vobrisset dans l'Histoire de Louis XI, par Duclos, tome Ier. p. 379. Nous invitons à lire dans cet Historien tout ce qui concerne l'entrevue de Louis XI avec le Duc Charles. Il s'en fallut peu que Louis XI ne payât cher son imprudence : il put se vanter d'avoir avalé le calice jusqu'à la lie. Car du château de Péronne, on lui montroit de tems en tems la tour dans laquelle avoit été renfermé, & mourut en 929 Charles le Simple. Chez un Monarque tel que Louis, quelles réflexions ameres cette cruelle perspective ne devoit-elle pas produire ! (Note des Édit.)

(12) Charles, en entamant cette guerre, avoit de vastes projets. Il rouloit dans sa tête la conquête future de toute l'Allemagne. Louis XI, charmé de le voir s'engager dans cette expédition désastreuse, n'avoit garde de

l'en détourner, en l'attaquant personnellement : mais il suscitoit secrettement contre lui tous les Princes de l'Empire. Ce fut à son instigation que le jeune René Duc de Lorraine entra sur les terres du Duc de Bourgogne. Delà résulta la guerre sanglante qui ensuite s'alluma entre ces deux Princes.

Louis XI ne cherchant qu'à augmenter le nombre des ennemis de Charles, excitoit sous main l'Empereur à ne point faire la paix : il lui proposoit de partager les États du Duc de Bourgogne. La réponse de l'Empereur qui n'étoit point la dupe de Louis XI, consista dans un apologue ingénieux. Nous ignorons pourquoi M. Duclos dans son Histoire de Louis XI a passé sous silence cet apologue que Bossuet nous a conservé. Le voici. . . . . Quelques débiteurs avoient dit à leur créancier, qui les pressoit, qu'ils alloient tuer un grand ours, qui ravageoit tout le pays, & qu'ils le payeroient de sa peau, & de ce qu'on leur donneroit pour récompense ; ensuite étant allés à la chasse, & ayant trouvé l'ours plutôt qu'ils ne s'y étoient attendus, l'un étoit monté sur un arbre ; l'autre s'étoit enfui du côté de la ville ; le troisième avoit fait le mort, parce qu'il savoit que cet animal laissoit les corps morts

ſans y toucher. L'ours ayant tenu long-tems ſon muſeau ſur le viſage & autour des oreilles de ce prétendu mort, paſſa ſon chemin & le laiſſa. Les deux fugitifs revinrent, & demanderent à leur compagnon ce que l'ours lui avoit dit en lui parlant ſi long-tems à l'oreille..... Il m'a dit, répondit-il, qu'il ne falloit point marchander de la peau de l'ours avant que de le tenir..... (Hiſt. de France par Boſſuet, tome 2, pages 275 & 276.)

(13) Adolphe ennuié de ce que ſon pere vivoit trop longtemps, le fit marcher après lui pieds nuds & par un froid rigoureux. Il l'enferma enſuite dans un cachot. Le Duc de Bourgogne excité par les cris de l'Europe entiere propoſa au pere & au fils de partager le Duché entre eux. C'eſt ici qu'on eſt ſaiſi d'horreur, & que la plume tombe des mains : le fils, ou plutôt ce monſtre rejetta cet arrangement, & répondit..... *qu'il aimeroit mieux avoir jetté ſon pere dans un puits la tête la premiere, qu'il y avoit quarante-quatre ans que ſon pere régnoit, & qu'à préſent c'étoit ſon tour...*

Le Duc de Bourgogne indigné confina le ſcélerat dans une priſon. Son malheureux

pere en mourant l'exhéreda, & institua le Duc de Bourgogne son héritier. Après la mort de Charles cet Adolphe recouvra sa liberté; & s'il n'eût pas été tué, peut-être auroit-il épousé la Princesse Marie fille du Duc. (Not. des Edit.)

(14) Quoiqu'en disent Olivier de la Marche & son Annotateur, le Connétable s'attira les malheurs dont il fut la victime. Trompant à la fois Louis XI & le Duc de Bourgogne qu'il vouloit perdre l'un par l'autre, sa mort, qu'ils jurerent, fut le sceau de leur réconciliation. Charles, sur la générosité duquel le Connétable comptoit le plus, le livra à Louis XI le 19 Décembre 1415; il fut exécuté dans la place de Gréve. Sa funeste fin prouve qu'en ce siecle il étoit heureux de n'être point connu de Louis XI & du Duc de Bourgongne. L'obscurité seroit-elle la base du bonheur? en lisant l'Histoire, on le croiroit volontiers. (Not. des Edit.)

(15) Cette accusation d'empoisonnement, qui ne coûte rien à l'Annotateur, n'a jamais été prouvée. Voyez le contraire dans l'observation N°. 10 de ce Volume. (Not. des Edit.)

(16) Le Duc de Bourgongne déclara la guerre à René de Vaudemont Duc de Lorraine par une ſuite de ce caractère ambitieux & inquiet qui l'agitoit ſans ceſſe. Le Duché de Lorraine étoit à ſa convenance: en falloit-il davantage pour le déterminer. (Not. des Edit.)

(17) Cette trêve de neuf ans fut ſignée à Soleure : elle portoit en ſubſtance la confirmation des Traités précédents entre Louis XI & le Duc de Bourgogne. On y ſtipula que ce dernier auroit St. Quentin avec les autres villes promiſes, & en outre l'argent & les meubles de l'infortuné Connétable. (Note des Edit.)

(18) Campobaſſe avoit propoſé à Louis XI de lui livrer ſon maître mort ou vif. Louis XI eut horreur de cette perfidie; & il en fit avertir Charles par le Seigneur de Contay. On verra ces détails dans les Mémoires de Comines.

Campobaſſe s'étant ſéparé de Charles quelques jours avant la bataille de Nancy, voulut ſe joindre avec ſes gens à l'armée du Duc René. Il en fut chaſſé comme un traître. Il alla camper ſeul ; & lors de la

déroute des Bourguignons, il fondit ſur les fuyards, pour avoir part au butin. La plûpart des Hiſtoriens attribuent ſa trahiſon à un ſoufflet que le Duc de Bourgogne lui donna dans un accès de colère. Pierre Mathieu, qui a écrit l'Hiſtoire de Louis XI, dit dans ſon ſtile bourſoufflé, & ridicule ..... *Le ſoufflet, que Campobaſſe avoit reçu, ſouffloit dans ſon cœur le feu de la vengeance.* ...... (Note des Editeurs.)

(19) La bataille de Nancy ſe livra ſelon Comines, Olivier de la Marche & ſon Annotateur le 5 Janvier 1476. Ces Auteurs comptoient ſuivant l'uſage de leur temps. L'année alors commençoit à Pâques. En comptant, comme nous faiſons aujourd'hui où l'année commence au 1er Janvier, il faut placer cette événement en 1477 rélativement à cette bataille nous plaçons ici l'extrait d'un ouvrage intitulé... La petite Hiſtoire anonyme, &c... Il eſt ſingulier que M. Duclos dans ſon Hiſtoire de Louis XI paroiſſe n'en avoir eu aucune connoiſſance. Nous croyons que nos Lecteurs nous ſauront gré de cet extrait...

« Le Duc Charles (y eſt-il dit) voyant

» ſon arriere-garde tâtée ſi vivement de toutes
» parts, qu'elle s'en alloit entiérement défaite,
» avoit commandé au Sr de Lalain de partir
» de ſon rang pour aller au ſecours. Mais
» la plûpart de ſes gens emportés d'effroi à la
» vue du carnage qui s'étoit fait de leurs com-
» pagnons, & déſolés d'ouir le cor des Suiſſes
» au ſon duquel ils avoient été ſi rudement
» maniés à Granſon & à Morat, l'abandon-
» nerent tous pour ſe ſauver, qui çà, qui
» là, vers les montagnes. Ce qui fut cauſe
» qu'il ſe réſolut d'y aller lui-même, &
» comme on lui accomodoit ſon armet, ad-
» vint que le Lion d'or, qu'on y avoit mis
» pour cimier, tomba ſur l'arçon de la ſelle;
» dont il prit un ſi mauvais augure, qu'il
» dit incontinent... *Hoc eſt ſignum Dei...*
» & néanmoins ne laiſſa de paſſer outre, & de
» ſe fourrer où le combat étoit le plus fu-
» rieux avec tant de valeur & de courage,
» que s'il eut été ſuivi comme il appartenoit,
» il eut infailliblement fait quitter à ſon enne-
» mi l'avantage qu'il avoit gagné ſur lui. Enfin
» s'appercevant que peu de ſes gens rendoient
» combat autour de lui; & que Jacques Galiot,
» qui conduiſoit ſon arriere-garde ayant pris
» l'épouvante, s'étoit ſauvé à la fuite avec la
» plûpart du côté de Tomblaine; même que
ſa bataille

» sa bataille affoiblie du meilleur de sa Ca-
» valerie avoit pris parti où mieux elle avoit
» pu ; il se résolut à la chose qu'il avoit tou-
» jours le plus blâmée, qui fut de ménager
» sa vie par une prompte fuite, lui qui n'a-
» voit jamais vu la peur au visage, & duquel
» on disoit partout qu'il ne craignoit rien en
» ce monde que la chûte du Ciel. Et en
» cette perplexité prit le galop entre la ville
» & les montagnes, à l'intention de gagner
» le chemin de Metz. Mais suivi de prés, sans
» être néanmoins autrement reconnu, il fut
» arrêté au passage d'un ruisseau où son cheval
» s'embourba, & tué de trois coups qu'il reçut
» en un même instant, l'un proche le fon-
» dement, l'autre en l'une des cuisses, &
» le troisième au dessus de l'oreille, lequel
» lui ouvrit la tête jusqu'aux dents.....
» On tient que ce fut un nommé Claude de
» Bauzemont ou de Blaumont Châtelain de
» St. Dié qui l'abbatit de cheval d'un coup
» de lance qu'il lui donna à l'endroit de la
» croupiere : homme sourd & auquel vrai-
» semblablement le Duc s'étoit déclaré en
» ce détroit, sans être par lui entendu.
» Mais depuis ayant appris que c'étoit le
» Duc qu'il avoit ainsi abbatu, il en prit
» un tel regret qu'il en mourut... Son corps

» fut tiré hors d'un ruisseau dans la glace
» duquel il avoit le visage engagé. Apporté
» à Nancy dans une maison bourgeoise il fut
» reconnu par Messire Olivier de la Marche,
» par Maistre Mathieu Lope Portugais son
» Medecin, par ses valets de chambre & par
» plusieurs autres domestiques aux marques
» cy-après déclarées, sçavoir qu'il étoit de
» petite taille, membru & ramassé, qu'il lui
» manquoit quelques dents du dessus, qu'il
» avoit en la gorge une cicatrice prove-
» nue d'une playe reçue à la journée de
» Montl'hery, & une autre cicatrice sur une
» épaule...

» Le Dimanche suivant 12 du mois il fut
» inhumé en l'Eglise de St. George avec la
» plus grande pompe dont on se put aviser.
» Soit remarqué en passant que lorsque le
» Duc Charles apprit la nouvelle de Nancy
» repris par le Duc René (c'étoit au mois
» d'Octobre) il jura par St. George qu'il y
» entreroit avant la feste des Rois; ce qui
» lui advint deux ou trois jours après, mais
» d'une autre maniere qu'il ne l'enten-
» doit...

» Au lieu où fut trouvé le corps du Duc
» fut érigée une Croix à double croison où
» se lisent ces vers...

En l'an de l'Incarnation,
Mil quatre cent ſeptante-ſix,
Veille de l'Apparition,
Fut le Duc de Bourgogne occis;
Et en bataille ici tranſis,
Où Croix ſuis miſe pour mémoire,
René Duc des Lorrains, mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

Nous ajoûterons à ce détail que le Duc René en jettant de l'eau bénite ſur le corps de Charles, lui prit la main & dit... *Biau Couſin, vos ames ait Dieu ; vous nous avez fait moult de maux & de douleurs...*

(20) L'Auteur entend par *Madame la Grande*... la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne.

(21) Cette Princeſſe Marguerite dédaignée par Charles VIII fut célebre par ſon eſprit & par ſes liaiſon avec les gens de lettres de ſon tems. Elle épouſa Jean Infant de Caſtille : elle avoit alors 17 ans. On prétend qu'allant par mer rejoindre ſon jeune époux, elle conſerva au milieu d'une tempête violente aſſez de ſens froid & d'enjouement pour

se faire à elle-même son épitaphe, qu'on a traduite ainsi en François...

Cy gît Margot la gente Damoiselle,
Qu'eut deux Maris, & si moruut Pucelle.

(Not. des Edit.)

(22) Malgré les raisonnemens de l'Annotateur, pour justifier ses compatriotes on ne peut nier qu'ils ne fussent factieux & turbulents. Ils ne pouvoient souffrir leurs maistres. Leurs révoltes sous la conduite des deux Artevelles inondèrent la Flandre de sang. Philippe le bon les apprécioit bien. On lui parloit de l'attachement qu'ils témoignoient pour Charles son fils encore enfant... Ces gens-là (dit-il) aiment toujours leurs maîtres à venir & détestent leurs maîtres présents..... Le supplice atroce d'Hugonet & d'Imbercourt est une preuve atroce de l'esprit de faction qui les tourmentoit; & Maximilien n'éprouva pas de leur part plus de condescendance & de soumission. Au surplus voyez l'observation N°. 17 du Volume précédent. (Not. des Edit.)

EXTRAIT DE L'ESTAT

DE LA MAISON

DU DUC CHARLES DE BOURGOGNE,

DIT LE HARDY,

Composé en 1474 par OLIVIER DE LA MARCHE.

1°. *De la Chapelle.*

LA Chapelle étoit composée de quarante personnes tant Moines que Prêtres, Chapelains & Organiste. Un Evêque Confesseur du Duc y présidoit. Il y avoit outre cela un Aumônier & Sous-Aumônier qui distribuoient & dirigeoient les charités du Prince : elles passoient souvent vingt mille livres par an.

2°. *Du Conseil & de la Justice.*

Le Conseil étoit composé d'un Chancellier, d'un Evêque, Chef dudit Conseil en son absence, de quatre Chevaliers notables, de huit Maîtres des Requêtes, & de quinze Secrétaires, Huissiers & autres Officiers. Les Chevaliers de la Toison d'or & les Maîtres d'hôtel du Duc avoient droit de séance à ce Conseil.
L'inspection du Chancelier s'étendoit sur

les finances. Deux fois la ſemaine le Duc aſſiſtoit au Conſeil accompagné de toute ſa maiſon. Deux Maîtres des Requêtes & l'Audiencier liſoient les Requêtes.

Pour maintenir la ſureté publique, & remédier aux conflits des Juriſdictions qui dans les Seigneuries du Duc ſe croiſant l'une & l'autre produiſoient l'impunité du crime, un Prévôt des Marchands revêtu d'un pouvoir ſans appel purgeoit les Provinces des malfaicteurs qui s'y trouvoient. Le Prévôt des Maréchaux prêtoit main forte aux Marchands, régloit le prix des denrées, & connoiſſoit même des matières civiles.

3°. *De la guerre.*

Quatre Chevaliers commis au département de la guerre faiſoient leur rapport au Duc. Le Conſeil à cet effet ſe tenoit dans l'appartement du premier Chambellan où aſſiſtoient le Chancelier, le Grand-Maître, les Maîtres d'hôtel, les Maréchaux de l'armée & des logis, le Maître de l'artillerie, le Roi d'armes de la Toiſon d'or, & deux Secrétaires.

4°. *Des Finances.*

La Chambre des Finances étoit dans le

Palais du Prince. Tous ses revenus ordinaires & extraordinaires s'y versoient. Là siégeoient deux Protonotaires d'Eglise, grands Seigneurs, deux notables Chevaliers & le Maître de la Chambre aux deniers. Celui-cy y recevoit la dépense ordinaire de la Maison du Duc qui montoit à quatre cent mille livres par an. Le Trésorier des guerres y perçevoit la solde des troupes qui annuellement excédoit sept cent mille francs. Un Receveur-Général rendoit compte de toutes les recettes : on n'arrêtoit aucun compte sans l'approbation du Prince. Il signoit tout. Il jettoit & calculoit comme les autres; & (observe la Marche) *n'y a différence en eux en iceluy exercice, sinon que le Duc jette en jects d'or, & les autres des jects d'argent.*

5°. *L'Estat de la Maison.*

Six Ducs & douze autres grands personnages Princes, Comtes & Marquis coûtoient chaque année plus de deux cent mille livres. L'Argentier les payoit. Cette dépense entroit dans le nombre de celles que l'on nommoit extraordinaires. On en peut dire autant de l'état des Dames, & de leur pension qui alloit à quarante mille écus.

Outre cent trente grands Seigneurs & Chevaliers appointés par terme, quarante autres Chevaliers étoient gagés à l'année, chacun d'eux avoit un homme d'armes à sa suite. On partageoit ces quarante derniers par dixaines ; & chaque dixaine avoit son Commandant.

Le premier Chambellan étoit chef de la Chambre, comme le premier Maître-d'hôtel l'étoit de tout ce qu'on nomme la bouche. Ils avoient table à Cour.

Seize Écuyers qui couchoient auprès de l'appartement du Duc ne le quittoient jamais. Dans ses instants de delassement, les uns chantoient ; d'autres lui lisoient des Romans, & s'appliquoient à le récréer.

Six Docteurs Médecins veilloient à la santé du Duc. Quand il étoit à table, ils examinoient la nature des mets qu'on lui servoit.

Il avoit quatre Chirurgiens tant pour lui que pour ceux de sa maison. Ces Chirurgiens traitoient gratuitement les pauvres.

Un Garde des joyaux, & son Aide, ne formoient pas le service le moins important à remplir, si (comme le dit la Marche) il avoit les deniers de l'épargne, montant à un million d'or, & en outre les joyaux, pier-

reries, & la vaiſſelle d'argent ou dorée, qu'on eſtimoit cinquante mille marcs.

Quarante Valets-de-chambre de tous les États fourniſſoient aux divers beſoins du Prince.

Deux Épiciers, avec leurs aides, lui donnoient, ainſi qu'aux Gens de ſa Maiſon, les épices, les dragées & l'hypocras.

On ne ſuivra point Olivier de la Marche dans les détails où il entre relativement à tous les Officiers du corps & de la bouche des Ducs de Bourgogne. La plupart d'entr'eux étoient Nobles; & ces places s'accordoient à titre de récompenſe à leurs Pages. On nous diſpenſera d'autant plus volontiers, de ne pas extraire ces trois chapitres, qui ſont les 5, 6 & 7, qu'ils n'offrent rien d'intéreſſant. Par exemple, il importe peu de ſavoir que le Duc Charles trempoit ſon vin dans l'eau, que l'étimologie d'Échanſon vient du mot *chanter*. (*Pourquoy*, dit l'Auteur, *il eſt prins ſur là chanterie, & autre choſe n'y puis entendre, & qui mieux l'entend, me l'apprenne, & me fera un grand plaiſir.*

Ces remarques puériles, & le cérémonial minutieux avec lequel on procédoit au ſervice de ces Princes, ne méritent pas que nous nous y arrêtions. Il ſuffit d'obſerver que

çette portion de leur maiſon étoit fort nombreuſe, & annonçoit la puiſſance du Maître.

Huitieme & dernier Chapitre.

Le Grand Écuyer, que l'on nommoit à la Cour de Bourgogne Écuyer d'écurie, avoit ſous lui cinquante Ecuyers. C'étoit lui qui portoit l'étendard du Prince; & il falloit qu'il fut ſage, brave & robuſte: car cet étendard étoit lourd à porter; & dans les combats l'étendard ſervant de ralliement ne devoit point s'éloigner de la perſonne du Souverain. C'étoit à ce Grand Écuyer d'armer le Prince, ſoit pour la guerre, ſoit pour les tournois & jouſtes. Il portoit ſon épée dans les cérémonies publiques; & ſa juriſdiction s'étendoit ſur toutes les dépendances de l'écurie.

Cette écurie étoit compoſée de douze Pages nobles qui ſuivoient le Duc à Cheval, & le ſervoient à table. Un nombre conſidérable de Palfreniers, & autre gens de cette eſpece, ſoignoient les chevaux. Quand le Prince montoit à cheval, des Valets-de-pied, un bâton blanc à la main, écartoient le peuple; (*Car*, dit Olivier de la Marche, *ne ſeroit pas ſéant que le pauvre peuple, qui amou-*

reusement vient après le Prince, & se tire près pour le veoir, fut reculé ou féru de glaive ou de trenchant, mais doit être rebouté par iceluy baston qui n'a point de pointe. Ces Valets de pied & palfreniers distribuoient les aumônes du Duc aux pauvres des campagnes qu'il rencontroit sur sa route : on les en remboursoit suivant leur déclaration.

Le Duc avoit en son hôtel six Roys d'armes, huit Hérauts, & quatre Poursuyvants. Ceux-cy ne dépendoient que du Duc & de son premier Chambellan. Un Héraut venant à manquer, on choisissoit son successeur parmi les Poursuyvants. Pour devenir Héraut, il falloit avoir été Poursuivant pendant sept ans, & jouir d'une réputation intacte. Les Roys d'armes & les Hérauts remplissoient des fonctions importantes dans les tournois & autres cérémonies publiques. *C'étoit eux qui mettoient par ordre les blasons des Nobles hommes, en gardant à chascun son estat & degré :* Le Roi d'armes de la Toison d'or avoit la prééminence sur les autres à la Cour de Bourgogne.

La Musique du Duc consistoit en douze Trompettes, six Ménestriers & quatre Joueurs de bas instrumens. Les douze Trompettes, tous les matins, sonnoient pour réveiller le

Prince : elles annonçoient ſon départ & ſon retour.

Parmi les différents Corps deſtinés à garder la perſonne du Duc, & qu'Olivier de la Marche détaille aſſez longuement, on remarquoit une troupe de cent vingt Nobles à cheval, ayant à la ſuite des Archers & des Couſtilliers.

Quand le Prince voyageoit, un cortege ſi nombreux avoit beſoin de Maréchaux des Logis & de Fourriers. Si l'on en croit notre Auteur, aucune ville de ce tems ne pouvoit loger tout ce cortege ; on prenoit pour y ſurvenir les villages & hameaux voiſins. Nous ne dirons rien des Huiſſiers & des Sergents d'armes. Nous imiterons Olivier de la Marche, qui déclare avoir omis bien des choſes. Par exemple, remarque-t-il, *on ſait que le Confeſſeur confeſſe le Prince, & que luy, ou le Clercq de la Chapelle dit ſes heures avec luy.*

Finiſſons cet extrait par ce qui concernoit les gens de guerre. Deux mille deux cent hommes d'armes, en y comprenant les *Archers, Gens de pied armés, Arbalêtriers, Coulevriniers & Picquenaires*, formoient un corps de dix-huit mille combattans que le Duc entretenoit à ſa ſolde.

Un Chevalier, maître de l'artillerie, dirigeoit cette partie. Ce ſeul article coûtoit ſoixante mille livres par an. Le Duc avoit trois cents bouches à feu, ſans compter les arquebuſes & coulevrines. Deux mille chariots ſervoient au charroy de l'artillerie.

Olivier de la Marche eſtime à deux millions les dépenſes annuelles que la totalité de cet eſtat comportoit.

Fin de l'Extrait de l'Eſtat de la Maiſon du Duc de Bourgogne.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

D'OLIVIER DE LA MARCHE.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. XVIII.

SECONDE PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres.

SUPPLÉMENT

Au Tome IX de la Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France.

Nota. *Le Relieur supprimera ce feuillet.*

MÉMOIRES

DE

JACQUES DU CLERCQ,

ESCUIER,

SIEUR DE BEAUVOIR EN TERNOIS,

Commençant en Mccccxlviii, & finissant en Mcccclxvii,

Imprimés pour la première fois.

XVe Siècle.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.
LIVRE PREMIER.
CHAPITRE PREMIER.

Comment les Anglois prindrent Fougieres en Bretagne, & des Seigneuries que les Anglois possessoient en France.

EN l'an mil iiij.^e xlviij durant les tresves entre Charles, Roy de France vij^e. de ce nom, & Henry, Roy d'Angleterre, fils du Roy Henry & de Catherine de France, sœur du Roy Charles dessusdit, prindrent par emblées les Anglois, les Ville & Chastel de Fougieres, scituées en la Duché de Bretaigne à l'entrée de Normandie, laquelle Duché de Normandie, de Guienne, & d'autres moult grandes Seigneuries au Royaulme de France, icelui Roy d'Angleterre possedoit. Ce Roy avoit environ xxviij ans, & en son aige de huit à dix ans par les guerres & divisions qui avoient été au Royaulme de France, avoit esté couronné Roy de France à Paris, par les grandes conquestes & batailles que le Roy Henry son

pere y avoit faict. Si le Roy Henry eut furvefcu, Charles vj^e. fon beaupere : il eut appréhendé tout le Royaulme, icelui Royaulme lui avoit été donné par Charles vj^e.; mais par la pourvoiance divine qui ne voulut fouffrir que le droit héritier de France fut privé de fon héritage, le Roy Henry d'Angleterre, environ xlviij jours avant que le Roi Charles vj^e. mourut, vint à clore fon dernier jour au bois de Vincennes près Paris, délaiffant un fils agé d'un an ou environ; après laquelle mort du Roy Henry & du Roy Charles vj^e., Charles Daulphin alla (1) à puiffance d'armes en la Cité de Reims, & là fe feit couronner Roy de France; depuis fon couronnement il reconquefta Paris, Ponthoife & la plus part de fon Royaulme, tellement que les Anglois ne tenoient audit an xlviij. que les Duchés & Seigneuries cy-deffus dites.

CHAPITRE II.

Comment la Guerre recommença entre les Rois de France & d'Angleterre, & furent toutes trefves rompues.

CHARLES, Roi de France, deüement informé que les Anglois faifoient guerre au Royaulme d'Ecoffe & au Roy d'Efpaigne fes alliés, &

pareillement à ses subjects de la Rochelle, de Dieppe, le tout continuellement, sans rendre ni reparer choses qu'ils faisoient contre icelles tresves, combien que par plusieurs & diverses fois, especialement à cause de la prise de Fougieres, il les eut fait sommer par ses Embassadeurs (2), & ceulx du Duc de Bretaigne, tant au Roy mesmes en son pays d'Angleterre, comme à ceulx qui de par lui avoient le gouvernement de Normandie, considérant encore que malgré les tresves, les Anglois de Mante, Vernueil & Laigny, alloient sur le chemin d'Orléans & de Paris desrobber, & copper les gorges aulx bonnes gens, & marchands qui passoient leur chemin, & le semblable faisoient les Anglois de Nœuchastel, de Gournay, de Gerberoy, sur le chemin de Paris & Amiens, & avec ce alloient de nuit par le plat pays, prendre, tuer & divertir les Gentils-hommes de l'obéissance du Roy, que ceulx qui faisoient cela se faisoient appeler les *frais visaiges*, & se vestoient & desguisoient d'habits dissoluts & espouvantables, afin qu'on ne les recognut pas; lesquelles causes estoient refusant de reparer : le Roy delibera par Conseil de leur faire la guerre par mer & par terre, & feirent lui & le Duc de Bretaigne assembler leurs gens de toutes parts, durant

lequel temps les Anglois feirent une faillie fur les gens du Duc de Bretaigne, lefquels les reboutterent fi afprement qu'il y eut tant prins, que morts fix vingt Anglois.

CHAPITRE III.

Comment la ville de Vernoeul fut prinfe par un Molnier & le Chaftel affiegé.

EN ce tems un Meûnier de la ville de Vernoeul, qui avoit fon moulin contre les murs d'icelle ville, fut battu d'un Anglois faifant le guet, pour ce qu'il dormoit; de defpit il alla vers le Bailly d'Evreulx, & lui promit moyennant certaines convenances faictes entre eulx de le boutter dedans la ville, & s'affemblerent meffire Pierre de (3) Brézé, Senefchal de Poitou, le Bailly (4) d'Evreulx Jacques de Clermont & aultres; ils chevaucherent tant que touts enfemble fe trouverent le ix jour de juillet l'an 1449, au point du jour, près des murs de la ville de Vernoeul; icelui Meûnier qui faifoit le guet ce jour là feit defcendre les aultres qui eftoient au guet plus matin qu'ils n'avoient accouftumé, & pour ce qu'il eftoit dimanche; ils fe hafterent d'aller à la meffe pour desjeuner. Les François à l'aide du Meûnier,

dresserent les eschelles au droit du moulin, & entrerent en la ville sans être apperçu. Ils estoient dedans six vingt Anglois, dont aulcuns furent tuez & prins, les aultres se retirerent au Chastel à grande haste. Le lendemain le Meûnier osta une partie de l'eau des fossés du Chastel, lequel fut assailli & deffendu moult valleureusement, mais à la fin fut prins d'assault, où il y eut moult belles armes faites, & par especial par le Seneschal, & là furent morts & prins plusieurs Anglois, les autres se retirerent en grande haste, en la tour Grise, laquelle estoit moult forte & imprenable (5), tant qu'il y eut à manger dedans, car elle est haulte & grosse, séparée hors du Chastel, bien garnie & environnée de fossés pleins d'eau.

CHAPITRE IV.

De la prinse de la Ville & Cité de Rouan, saulf le Palais & le Chastel.

CEUX de la ville de Rouan (6) doubtant que la ville ne fut prinse d'assault, & pour ce pillée & destruite, & aussi pour éviter l'effusion de sang qui pourroit advenir, envoyerent l'Official & aultres au Pont-de-l'Arche devers le Roy de France, pour avoir de lui un saulf-conduit afin

que aulcuns des plus notables gens d'églife, nobles, bourgeois, marchands & aultres de la Cité puffent aller devers lui, ou fon Confeil, à l'effet de faire aulcun bon traicté & appointement; il leurs feit délivrer le fauf-conduit, & ils vindrent, c'eft à favoir pour ceulx de la Cité, l'Archevefque du lieu, avec plufieurs aultres, & pour le Duc de Sommerfet Gouverneur du Roy d'Angleterre, plufieurs Chevaliers & Efcuyers au Port de-Saint-Ouen à une lieue près du Pont-de l'Arche, auquel port ils trouverent pour le Roy de France, le Comte de Dunois, le Chancelier, le Sénefchal de Poitou, Meffire Guilleaume Coufinot, & plufieurs aultres. L'Archevefque & ceulx de la Cité furent d'accords & contents de rendre la ville de Rouan, & la mettre en l'obéiffance du Roy de France, à condition que ceulx de la ville & Cité qui voudroient demourer, demoureroient eux & leurs biens, fans rien perdre, & que qui s'en voudroit aller, s'en iroit: ainfi partirent les Anglois & François, les uns pour aller au Pont-de-l'Arche, les aultres à Rouan, mais parce qu'ils y arriverent tard & de nuit, ils ne peurent faire leur refponfe que le lendemain qui fut le xviij^{e}. jour d'Octobre, lequel jour ceulx qui avoient été vers les François, s'en allerent en la maifon de la ville pour re-

later devant le peuple l'appointement & les paroles qu'ils avoient eu avec les gens du Roy de France, lesquelles paroles & appointement furent très-agréables à ceulx de la ville, & déplaisant aux Anglois; quand ils apperçurent la volonté & désir que le peuple avoit au Roy de France, ils partirent mal contens de l'Hostel de Ville, & se meirent en armes pour se retraire au Palais, au pont sur les portaulx, & au Chastel de la ville. Quand ceulx de la ville cognurent leur contenance, ils se meirent pareillement en armes, & feirent le guet, puis envoyerent cette nuit un homme au Pont-de-l'Arche, au Roy de France, lequel y arriva au point du jour, pour qu'il vint hastivement les secourir, & qu'ils le mettroient dans la ville, le dimanche au matin xixe. jour d'Octobre ; ceulx de la ville qui estoient en armes s'esmurent contre les Anglois très-aprement, si bien qu'ils gaignirent sur eulx les murs & portaulx de la ville, & les chasserent tous ensemble au Palais, pont & Chastel: or à cette heure, le Comte de Dunois, & plusieurs aultres qui près de ladite ville étoient logiez, monterent à cheval pour secourir les habitans de la ville, contre les Anglois; ensuite partit le Roy, du Pont-de-l'Arche, grandement accompagné de gens d'armes pour aller à Rouan, & feit charger son

artillerie, pour faire aſſaillir Sainte-Catherine que les Anglois tenoient. Le Comte de Dunois les feit rendre, voyant la ville eſtre contre eulx; & on leur bailla un hérault pour les conduire vers le Roy. Comme ils paſſoient le Pont-Saint-Ouen, le Roy leur dit qu'ils ne prinſſent rien ſans payer, & ils lui reſpondirent qu'ils n'avoient de quoy; lors le Roy leur feit bailler cent (7) francs; puis les laiſſa aller, & le Roy ſe logea à Sainte-Catherine. Le Comte du Dunois & les aultres gens de guerre eſtoient à la porte Martainville, auquel lieu vindrent vers eulx, les gens d'égliſe, nobles, bourgeois, marchands & habitans de la ville, qui leur apporterent les clefs, en diſant qu'il plut au Seigneur de Dunois, bouter dedans la Cité, tel & ſi grand nombre de gens d'armes, qu'il lui plairoit: il leur reſpondit qu'il feroit leur volunté; après pluſieurs paroles dites entr'eulx pour le bien de la ville, y entra le premier, Meſſire Pierre de Brézé Séneſchal de Poitou, avec cent lances, (8) & les archiers du Comte de Dunois; & les aultres bataillons s'en allerent ce ſoir loger aulx villages d'alentour de la ville, & eſtoit belle choſe de voir les compagnies des Roys de France & de Sicille, & des aultres Seigneurs Chevaliers & Eſcuyers; ce jour meſme au ſoir rendirent les Anglois le pont; on le bailla en

garde au ſieur de Harenville, & le lendemain furent ouvertes toutes les portes de la ville & Cité; & y entra tout homme qui le voulut. Le Duc de Sommerſet qui eſtoit au Palais voyant la puiſſance du roy de France, requiſt qu'il parlat au Roy, dont le Roy fut content; adoncq il partit du Palais accompagné de certain nombre de ſes gens, & des héraults du Roy leſquels l'accompagnerent juſques à Sainte-Catherine du mont de Rouan, ou le Roy eſtoit avec ſon Conſeil, le Roy de Sicile, le Comte du Maine & aultres Seigneurs de ſon ſang. Le Duc demanda que lui, le Seigneur de Tallebot, & aultres Anglois s'en peuſſent aller ſeurement. Le Roy de France reſpondit que la requeſte n'eſtoit point raiſonnable, & qu'il n'en feroit rien, car ils n'avoient voulu tenir le traiďté, appointement précédent; & pour ces cauſes devant qu'il parteit du Palais, qu'il rendroit Honfleur, Harfleur & toutes les places du pays de Caux qui eſtoient ès-mains du Roy d'Angleterre; ſur ces paroles le Duc s'en retourna regardant dans les rues tout le peuple portant la croix blanche, dont il n'étoit pas joyeulx, & il fut convoyé par les Comtes de Clermont & d'Eu.

CHAPITRE V.

Comme le Roy de France feit mettre le ſiége devant le Palais de Rouan, & comment le Palais lui fut rendu.

APRÈS que le Duc de Sommerſet ſe fut retiré, le Roy commanda mettre le ſiége devant le Palais, lequel y fut mis du coſté de vers les champs ou le Roy envoya grand nombre de gens de guerre, & furent aſſis les bõnbardes & canons au devant de la porte du Palais, qui ouvre ſur la ville, & pareillement de celle qui ouvre ſur les champs. Quand le Duc de Sommerſet apperceut ces approches, il fut moult eſbahy, voyant qu'il avoit peu de vivres, & beaucoup de gens; conſidérant auſſi qu'il ne pouvoit eſtre nullement ſecouru, il requiſt à parlamenter. Pour cette raiſon furent faictes treſves des deux côtés, leſquelles furent prolongiées de jour à aultre par l'eſpace de xij jours pour ce que les Anglois ne voulloient conſentir de laiſſer en hoſtage le ſieur de Tallebot. Se parlerent par pluſieurs fois le Comte de Dunois, & ceulx du grand Conſeil du Roy avecq les Anglois, à la fin furent d'accords enſemble que le ſieur de Sommerſet, ſa femme, enfans, & tous les autres Anglois du Palais &

Chaſtel s'en iroient où bon leur sembleroit, en leurs pays, leurs corps & leurs biens saufs, réservés les prisonniers & grosse artillerie, qu'ils paieroient au Roy de France cinquante mil escus d'or, & paieroient en outre tout ce que ils debvoient loyalement à ceulx de la ville, Bourgeois & Marchands; que le Gouverneur rendroit les places d'armes de Caudebec, de Montiervillier, de Lisslebonne, Tancarville & Honfleur, & pour seureté de ce bailleroit son scel & lettres, & demeureroit en hostage le sieur de Tallebot, jusqu'à ce qu'icelles places fussent rendues, & les cinquante mil escus payés. Que pour les deniers dûs à ceulx de la ville, demoureroient en hostage le fils du Comte Dormont d'Irlande & le fils de Thomas Gruel, Capitaine de Chierbourg, & le fils du sire de Roz; & ainsi fut fait, puis furent livrés les hostages aulx commis du Roy, & puis s'en allèrent le Duc de Sommerset & autres Anglois à Harfleur, & delà à Caen. Le Duc commist pour faire rendre les places, Messires Thomas Hos & le sieur Foucques Etton; ceulx-cy feirent mettre les places en l'obéissance du Roy de France, hormis Honfleur, dont estoit Capitaine un nommé Courson, qui ne le voulut rendre, & pour ce demeura le sieur de Tallebot prisonnier du Roy de France.

CHAPITRE VI.

Comment le Roy de France feit son entrée en la Cité de Rouan, & comme il y fut reçu.

APRÈS ce que dit est, en moult grande joie & liesse feit le Roy de France sa feste de Tousaints, audit lieu de Sainte-Catherine, près de Rouan, puis parteit le lundi en suivant xje. jour du mois de Novembre, veille de Saint-Martin d'hyver, pour entrer en la ville de Rouan, accompagné du Roi de Sicille, & autres Seigneurs de son sang, (9) en moult grands & riches habillements.

CHAPITRE VII.

Comment après que le Roy eult conquis tout le pays de Normandie, il envoya ses Gens-d'armes en Guiennes, & des Gens de guerre qu'il laissa pour garder ledit pays de Normandie, puis s'en retourna en la ville de Tours.

AINSY comme dict est ci-dessus, fut reconquesté par le Roy de France Charles vije. de ce nom, & par les François le Duché de Normandie, & toutes les villes & Chasteaulx d'icelle

d'icelle mises en l'obéissance du Roy de France, en un an & six mois, qui peult sembler que ce fut grace divine; car on a peu veu, ni sceu que si grand pays fut sitost conquesté, lequel pays contient six grosses journées de long, & quatre journées de large, & y a dedans six Evechés, un Archevesque, & cent tant villes que forts chasteaulx, sans ceulx qui ont esté abbattus & destruits, par la fortune de guerre, laquelle y avoit duré l'espace de trente ans, durant les grandes divisions qui avoient esté en France, & se feit icelle conqueste en l'année des grands pardons de Rome (10).

Quant le Roy de France eut ainsy concquis toute la Normandie, il ordonna six cens lances & les Archiers; c'est à sçavoir chacune lance deux Archiers, & un Censlillier pour garder icelluy pays, & les autres Gens de guerre il les envoya en Guiennes; puis il partit du pays de Normandie, & arriva au mois de Septembre en suivant en sa ville de Tours en Touraine.

CHAPITRE VIII.

Des graces que le Roy de France rendit à nostre Seigneur, & ordonna a chacun an en la mémoire de la victoire que Dieu lui avoit envoyé, faire processions générales par tout son Royaulme, qui se feroient le xiiij jour d'Aoust, & de l'ordonnance des Gens d'armes & de leurs habillements.

QUANT le Roy fut retourné à Tours, il rendit grace à Dieu de sa noble conqueste & victoire, & par deliberation de son Conseil, il commanda de celebrer processions générales par tout son Royaulme, le xiiij^e^. jour d'Octobre, en suivant & dela en avant par chacun an : de ce il envoya Lettres patentes aux Prelats par tout son Royaulme, requerant de ce faire; par ce que ci-dessus est assez parlé des assemblées des gens d'armes que les Princes, & Seigneurs tenoient & avoient, & comment l'un avoit deulx cents lances, l'autre trois cens, & ainsi plus ou moins; il est bon de faire entendre ce qu'on appelloit une lance, & quelle suite elle avoit; il est vrai que par l'Ordonnance que le Roy avoit mis en son Royaulme, laquelle montoit d'ordinaire sans les Seigneurs, Princes Seigneurs, fieffés & arrier-fieffés qui doivent servir, il avoit dix

ſept cent lances. Ceulx qui eſtoient de cette Ordonnance de xvij^c^. lances de mois en mois; ſoit que le Roy eut guerre ou non, les gens du plat pays, & des bonnes villes les payoient par une taille que icelui Roy avoit mis, laquelle on appelloit la taille des Gens d'armes, & avoit chacun homme d'armes xv francs monnoie royalle, pour ſes trois chevaulx, aſſavoir, pour lui, ſon Page & un Ginſarmier ou Cenſtillier, & chacun Archier, pour lui & ſon cheval ſept francs & demy le mois; durant la conqueſte de Normandie touts les Gens d'armes du Roy de France, & qui eſtoient en ſon ſervice, fut-ce d'icelle Ordonnance ou non, furent touts paiés de leurs gaiges de mois en mois, & n'y avoit ſy hardy qui oſaſt prendre durant ladite guerre ou conqueſte de Normandie, priſonnier, ny rençonner cheval ni aultres beſtes quelle qu'elle fut, vivre en aucun lieu ſans payer, fors ſeulement ſur iceulx Anglois, & gens tenant ce party. Ceulx-là poulvoient-ils bien prendre licitement: touts ceulx pareillement qui gouvernoient l'artillerie eſtoient payés de jour en jour, en laquelle y avoit le plus grand nombre de groſſes bonbardes, gros canons, ſerpentines, crapaulxdeaulx, coulleuvrines, le tout bien garni de pouldre, manteaulx & aultres cho-

ſes pour approcher & prendre villes & chaſteaulx, & moult grande foiſon de charois pour les mener, & des manouvriers pour les gouverner; eſtoient comis à l'artillerie Meſſire Jehan Bureau, & ſon frère qui en faiſoient moult bien le debvoir, & à la vérité dire durant cette conqueſte de Normandie le plus de villes & de chaſteaulx euſſent été prins d'aſſault, & par force d'armes; mais quand les places eſtoient approchées, & preſtes à aſſaillir, le Roy de France Charles en avoit pitié, & vouloit qu'on les print par compoſition, pour obvier à l'effuſion de ſang humain & à la deſtruction du pays & des peuples.

CHAPITRE IX.

Comment la ville de Bordeaulx fut miſe, & rendue en la main du Roy de France, & de l'entrée que feirent les Gens du Roy en ladite ville de Bordeaulx.

APRÈS (11) que les Commis a faire le traitié de Bordeaulx, eurent beſoingné avec ceulx dudit lieu, ils retournerent vers le Comte de Dunois, Lieutenant général du Roy de France, le Chancelier de France & aultres du Conſeil, & leur monſtrerent l'appointement tant d'un

costé que d'autre mis par escript dont ils furent fort joieulx, & fut la chose déclarée l'espace de huit jours; après le Dimanche à eulx octroyé par ledit Lieutenant, auquel jour ne comparut aulcuns secours, & néanmoins contre (12) les promesses faictes par ceulx de Bordeaulx, eux confians tousjours d'avoir secours, requirent jour de bataille, lequel jour leur fut octroié au xiiij^e. jour de Juin, auquel jour ils furent attendus à la bataille, jusques au soleil couchant, & à cette heure ceulx de Bordeaulx voyant avoir faulte de secours, feirent faire cry par un hérault, lequel cryoit secours de ceulx d'Angleterre pour ceulx de Bordeaulx, auquel cry ne fut aulcunement repondu : parquoy partirent de la icelles parties, & s'en allerent loger sans aultres choses faire, pour cette heure, & le lendemain, le Chancelier & le Thrésorier de France avec plusieurs aultres retournerent par-devers ceulx de Bordeaulx, lesquels appointerent que le mercredi en suivant, ils seroient touts prests de rendre la ville, & bailler les clefs des chasteaulx, havres, ports & barrières de la ville, & faire les serments d'estre bons & loyaulx subjects du Roy de France. Fut ordonné le Thrésorier de France, pour les grandes diligences qu'il avoit fait à poursieulte du Duché de Guyennes,

Maire de la Cité de Bordeaulx, & pareillement fut auſſi ordonné Conneſtable dudit lieu Joachim de Rohault; au Mercredi enſuivant, qui eſtoit prins pour rendre la ville furent preparés les ſieurs de Bordeaulx & ceulx du pays pour plus honorablement recepvoir le Comte de Dunois, comme Lieutenant du Roy de France, & la Seigneurie eſtant avec lui : ce jour ils prindrent la poſſeſſion de ladite Cité, & entrerent les premiers par ordonnance d'icellui Lieutenant, Meſſire Thybault de Valpergue, Baillyf de Lyon, & Meſſire Jehan Bureau, Thréſorier de France, & Maire d'icelle ville, auxquels furent baillées les clefs de touts les lieux forts eſtants en cette ville, & à l'entrée ne furent point les Archiers, à la requeſte de ceulx de Bordeaulx, mais furent envoyés loger autour de Lybourne; icelle entrée de Bordeaulx commença à ſoleil levant; là eſtoient les ſieurs de Leſparre, de Montferrant, & pluſieurs autres nobles & notables ſieurs du pays; tous les Gens d'Egliſe eſtoient reveſtus de cappes, l'Archeveſque print un miſſel, & feit jurer & promettre au Lieutenant & aulx aultres, que le Roy les maintiendroit en leurs franchiſes & privileges anciens; & pareillement le Lieutenant feit jurer l'Archeveſque, le ſieur de Leſparre, & les aultres qu'ils ſeroient à toujours

bons & loyaulx subjects du Roy de France, ce qu'ils accorderent touts d'une voix les mains tendues en hault. Du serment fut exempté le Captal de Buch qui pour lors estoit Chevalier de la Jartière de l'Ordre du Roy d'Angleterre. Après le serment faict & la messe chantée, chacun se retira en son hostel pour disner, mais ne demoura guère après diner, qu'il ne fut grand rumeur en la ville, par un des Gens du Roy, lequel après le cry faict solemnellement à son de trompe que nul ne prinst sur son hoste, ni ailleurs aulcune chose, sans payer, ce transgressa du commendement; il qui fut prins par les Gens du Roi & comdampné à estre pendu, comme il le fut; laquelle chose plut moult à ceulx de Bordeaulx & du pays; au surplus le Lieutenant du Roy feit faire un gibet tout neuf pour pendre cincq compagnons de l'ost du Lieutenant, lesquels en faveur de Guilleaume de Flany avoient navré à mort Messire Pierre de Louvain Chevalier, au service du Roy, & l'avoient espié par plusieurs journées pour le tuer, & disoit-on que ce faisoient faire Messires Charles, Hector & Raoul de Flany Chevaliers & freres dudit Guillaume de Flany Capitaine de compagnie, lequel Guillaume certains temps auparavant avoit esté meurdry par son barbier qui

lui avoit coppé la gorge à la requeste de la femme dudit Messire Guillaume, & après qu'il lui eut coppé la gorge en une place entre Noyon & Compiegne où il se tenoit communement, icelle Dame print un coussin, & lui meit sur le visaige & l'étouffa : assez-tôt après icelluy Messire Pierre de Louvain vint au chasteau, & emmena la femme de Guillaume, laquelle tôt après il espousa. Icelui Guillaume en son temps avoit esté tousjours tenant la partie du Roy, vaillant homme de guerre, mais le plus thirant & faisant plus de thirannies & horribles crismes qu'on peut faire, comme prendre filles malgré touts ceulx qui en vouloient parler, les violer, faire morir gens sans pitié, & les rouer; entre les aultres il avoit fait mourir le pere de sa femme, & combien qu'il fut vieulx & de lx ans, fort gros, & sa femme belle & jeusne de xx à xxiiij ans, sy avoit-il tousjours des aultres neufves filles qu'il maintenoit en adultère, & avec ce menaçoit souvent sa femme, qui paraventure fut cause de sa mort; touteffois à cause que sa mort fut villaine & deshonneste, il en desplaisoit à ses freres, & pourchassoient ce qu'ils pouvoient par justice que sa femme fut arse (*a*) : mais oncques n'en peulrent avoir raison à leur volunté, ils avoient

(*a*) *Brulée.*

eſté ſix freres, dont trois avoient toujours tenu la partie du Roy, & les aultres trois la partie du Duc de Bourgogne. Ceulx qui tindrent la partie du Roy, furent le dit Guillaume, Meſſire Charles Chevalier, & un aultre qui mourut au ſiege de Compiegne d'un traiƈt eſtant à une feneſtre; toute-fois iceulx cinq compagnons furent pendus, & ainſi fut par iceluy Lieutenant fait juſtice, dont ceulx de ladite ville & Cité furent fort joyeulx. Car du tems qu'ils eſtoient es mains des Anglois, il n'y avoit que voies de faiƈts. En icelle ville de Bordeaulx ſéjourna icelluy Lieutenant par l'eſpace de dix jours ou environ pour y mettre police & gouvernement, & tellement que les gens de guerre s'y gouvernoient gratieuſement, & que pendant ce temps, nulle extorſion ne fut faiƈte à aulcuns de la ville : par la manière deſſuſdite, fut conquiſe la Duché de Guyennes excepté la ville de Bayonne, à laquelle conqueſte faire ſe porterent vaillament touts les ſieurs deſſus nommés, & tous ceulx qui furent en leur armée, laquelle armée fut eſtimée à vingt mille combatans. Le Comte de Clermont demoura Capitaine de ladite ville de Bordeaulx, & ſon Lieutenant Olivier de Coetivy, qui avoit la charge des Gens d'armes, ſon frere Prégent de Coetivy, fut en ſon temps Admiral de France.

CHAPITRE X.

Comment le Siege fut mis devant la Cité de Bayonne, & des Seigneurs qui y vindrent, des saillies & assaults qui y furent faits.

APRÈS la reddition de la ville de Bordeaulx les Comtes de Foix & de Dunois, le vj^e^. jour du mois d'Aoust meirent le siège devant la Cité de Bayonne ; la se feit plusieurs Chevaliers, entre aultres le fils du grand Maître d'Hostel du Roy, le sieur de Tessacq frere du sieur de Nouailles, Bertrand d'Espagne, Sénéschal de Foix, Rogier d'Espagne, le sieur de Venacq & plusieurs aultres jusques au nombre de xv.

Quand ceulx de Bayonne virent les grands approchements pour tirer contre la muraille, & sy n'estoient point encores venues les grosses bonbardes le xxvj^e^. jour dudit mois d'Aoust, ils commencerent à parlamenter aulx Comtes de Foix & de Dunois, & gens du Conseil du Roy de France, lesquels après plusieurs choses, traicterent en la maniere qui s'ensuit. Ceulx de la ville de Bayonne promirent se rendre en la main du Roy, & de livrer Dom Jehan de Beaumont le Capitaine, frere du Connestable de Navarre de l'Ordre de Saint-Jehan de Jhe-

rusalem, lequel demoureroit prisonnier à la volunté du Roy, & touts les gens de guerre estants en icelle ville, demoureroient pareillement touts prisonniers; ceulx de la ville, ils promirent de payer xl mil écus, & ce jour entra dedans la ville à heure de deulx heures avecq l'Archevesque d'icelle ville, pour en prendre possession, le sieur de la Bessieres, & la furent portées les bannieres du Roy au hault de la tour d'icelluy chasteau par les héraulx du Roy, chacun d'eulx criant *Monjoie*.

Le Samedy 21e. jour dudit mois d'Aoust audit an lj entrerent les gens du Roy en la ville de Bayonne, & premierement entra le Comte de Foix, avecq lui le Maître d'Hostel du Roy le sieur de Lautrecht frere dudit Comte, le sieur de Nouailles, le sieur de Labessieres & plusieurs aultres, & avoient avecq eulx mil archiers que gouvernoit Lespinace; & après vindrent deulx héraulx du Roy, & aultres portans leur cotte d'arme, & après Messire Bertrand d'Espagne, Seneschal de Foix, armé tout au blancq, qui portoit la banniere du Roy monté sur un coursier moult richement habillé, & estoit auprès de lui son Seneschal de Bierne, aussi bien monté & richement habillé, & avoit son cheval un chaufrant garny d'or & de pierres précieuses, prisé à xv mil écus, & grand nombre de

gens après lui, & sans intervalle venoient six cens lances à pied, & de l'aultre part entra le Comte de Dunois, qui avoit devant luy xij^c. archiers & deulx des héraulx du Roy, & aultres portans diverses armes, après venoit Messire Jeuvet de Saveuses monté sur un coursier, portant l'une des bannieres du Roy, & à cette entrée feit le Comte de Dunois Chevaliers ledit Jeuvet, le sieur de Montguyon, Jehan de Montmorency, le Seigneur de la Boussey. Après ladite bannière entra le sieur de Loheacq Mareschal de France, le sieur Dorval & plusieurs aultres grands Seigneurs, & derriere eulx vj^c. lances; ainsi allerent jusques à la porte de la grande église, ou estoit l'Evesque en habit pontifical, Chanoines & aultres gens d'église revestus de cappes, & les attendoient avecq les relicques, & là descendirent les sieurs à pied, & allerent faire leur devotion dedans l'église, puis s'en allerent en leurs logis, & envoya le Comte de Foix la couverture de son cheval, qui estoit de drap d'or, & prisée à iiij^c. écus d'or devant nostre Dame de Bayonne pour faire des cappes. Le lendemain les sieurs allerent oyr la messe en l'église, & après la messe prindrent le serment de ceulx de la ville, en la présence du sieur d'Allebrecht, qui y estoit venu le samedi devant, & en icelle ville furent commis

Maires Messire Jehan le Boursier Général de France, & Messire Martin Gratien, lesquels demourerent pour gouverner la ville, & le lundi prochain les dessusdits sieurs avecq leurs gens s'en allerent ès-pays à eulx assignés pour vivre; & tantôt après les Barons, Chevaliers, Nobles, bourgeois & gens de tous estats des pays de Bourdelois, de Baconnois & ceulx des pays des environs allerent à Tallebourg de vers le Roy de France pour confirmer les articles & appointements passés par eulx, & faire au Roy les hommaiges de leurs Seigneuries, après lesquelles choses faictes au Roy, le Roy quitta à ceux de Bayonne vingt mil escus de quarante mil qu'ils devoient payer; fust reduite en la main du Roy de France, toute la Duché de Guyennes & de Normandie, & generalement tout le Royaulme de France, excepté la ville de Calais que les Anglois tenoient encores.

Fin du Livre premier.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.
LIVRE SECOND.
CHAPITRE PREMIER.

Comment & pour quelle cause Philippes, Duc de Bourgongne, de Brabant, de Lothiers, de Lembourg & de Luxembourg, Comté de Flandres, requist aux quatre membres de Flandres certaine imposition sur le sel, qui fut la cause pourquoy la guerre sourdit d'yceluy Duc contre les Ganthois.

EN mil quatre cent cinquante & ung Philippes Duc de Bourgongne, de Brabant, à l'age de cinquante quatre ans ou environ, assembla les quatre membres de Flandres. Pour donner à entendre ce que c'est que les quatre membres de Flandres, vray est qu'en la Comté de Flandres il y a plusieurs grosses villes & villages, avec plusieurs villes fermées qui ne sont point sy grandes comme Bruges ou Gand, & est cette Comté divisée en quatre membres, des-

quels le premier eſt la ville de Gand, qui eſt l'une des plus fortes & groſſes villes, fort peuplée, s'y comprend tout le pays de Waſt qui eſt un fertile pays : le ſecond membre eſt Bruges, avec laquelle ville ſe comprend celle de Nieuport ſur la mer, & aultres gros villages. Le tiers membre eſt la ville d'Ypre, avec laquelle ſe comprend la ville de Bergue, Dunckerque & aultres groſſes terres & villages : le quatrieme membre eſt la ville de Courtray, avec laquelle ſe comprend la ville d'Audemarde, la ville de Terremonde & aultres gros villages & villes, comme la ville & Comté d'Aloſt, le pays de quatre metiers, & autres places : icelluy pays de Flandres eſt moult fort beau pays, & s'y vit, & gouverné en partie avecq le meſtier de drapperie, de marchandiſe de ſel, tant en harencgs, mollues drogues & poiſſons de mer, qu'ils ſalent & dont ils pourvoient le pays d'aultour d'eulx; après que le Duc Philippes Comte de Flandres eult aſſemblé iceulx membres, il leur requiſt, que pour ſupporter ſes affaires & les frais qu'inceſſament lui convenoit faire en pluſieurs manieres, ils lui vouliſſent octroyer que ſur chacun ſac de ſel qu'on vendroit en la Comté de Flandres, il put prendre à ſon profit advenir xxiiij gros monnoie de Flandres lors courante, leſquels xxiiij gros valloient

toute la ville, & tout le pays à eulx ſubjeƈt, ne voullurent accorder au Duc leur Seigneur icelle requeſte, ny que ladite impoſition fut miſe ſur le ſel, ains fut du tout, contrediƈt, & répondirent au Duc leur dit Seigneur qu'ils avoient convenu enſſamble & conclud entre eulx, que juſques à la mort du dernier homme de la ville de Gand, & du pays à eulx ſubjeƈt, ils n'accorderoient ny ſouffriroient ladite impoſition, eſtre miſe ſus; ouie laquelle reſponſe par les aultres trois membres de Flandres, ils conclurent entre eulx qu'ils feroient remonſtrer au Duc que touchant ladite impoſition, ils s'y gouverneroient ainſy & pareillement que ceulx de Gand, & non aultrement, & cette reſponſe ils firent au Duc Philippes après leſquelles reſponſes il leur donna congié, & ne requiſt plus ladite impoſition ſur le ſel; mais ceulx de Gand depuis qu'ils eurent refuſé ladite impoſition, s'appercurent bien, que quand ils avoient affaire au Duc, ou à ſon Conſeil, ils n'avoient point ſi bon accès comme ils avoient accouſtumé d'avoir; parquoy ils commencerent à murmurer contre leur Seigneur.

CHAPITRE II.

Comment les trefves furent publiées, & comment les Ganthois feirent pendre le varlet d'ung hérault, que les Ambassadeurs du Roy avoient envoyé à Gand publier lesdites trefves (*).

. . . .

TOUTES les choses dessus dictes & faictes le Duc feit publier les trefves par ses pays; pareillement les ambassadeurs du Roy envoyerent ung hérault à Gand, pour publier les trefves, lequel hérault sy tost qu'il fut descendu, ainsy que son varlet menoit ses chevaulx boire, fut prins d'aulcuns Ganthois, lequel

(*) Cela donna lieu à cette guerre qui éclata entre les Gantois & Philippe le Bon. Comme le récit qu'en fait du Clercq est conforme à celui d'Olivier (*a*) de la Marche, nous avons cru devoir nous abstenir de répéter les mêmes détails. Nous observerons seulement qu'Olivier de la Marche assaisonne souvent sa narration de réflexions amères sur l'indocilité républiquaine des Gantois : son annotateur lui fait de graves reproches à cet égard, & l'accuse de partialité. Mais rien ne prouve mieux la véracité d'Olivier de la Marche, que sa conformité avec du Clercq. Un autre témoignage vient encore à leur appui;

(*a*) *Voyez* le Tom. VIII. de la Collection de ces Mémoires, chap. 23, page 282 & suiv.

varlet portant devant & derriere de ſon Jacque l'enſeigne du Duc, qui eſtoit une Croix de Saint-André blanche & eſtoit l'enſeigne de tous ſes gens, & fut ledit varlet preſtement par aulcuns Ganthois pendu & eſtranglé en deſpit du Duc de Bourgongne leur Seigneur, & diſoit-on que ce avoient fait les parens d'un Couſtellier qui avoit été pendu, lequel Couſtellier devoit eſtre Comte de Flandre, touttefois ils

c'eſt celui de Matthieu de Coucy, dans ſon Hiſtoire de Charles VII, page 618 & ſuiv.

Nous avons cru cependant qu'il étoit intéreſſant de conſerver quatre chapitres de ce deuxième Livre des Mémoires de du Clercq, parce qu'on y trouve des développemens qui manquent au recit d'Olivier de la Marche, & quelques faits qu'il a omis. La Marche, après avoir raconté dans le chap. 26 de ſes Mémoires (*a*), les efforts que firent les Ambaſſadeurs de Charles VII pour négocier un traité de paix entre les Gantois & le Duc de Bourgogne, nous apprend que par leurs ſoins une trève fut conſentie : il ajoute que les Gantois pendirent le valet du hérault qui leur porta l'acte de cette trève. L'annotateur d'Olivier de la Marche révoque ce fait en doute; & nous-mêmes dans notre obſervation (*b*), N°. 18, nous avons embraſſé cette opinion. Mais nous ne devons pas diſſimuler que le récit de du Clercq s'accorde avec celui d'Olivier de la Marche.

(*a*) Tome VIII. de la Collection.

(*b*) *Voyez* les obſervations qui ſuivent les Mémoires d'Olivier de la Marche.

ne feirent nul mal au hérault, ainsi s'en retourna sain & sauf (*).

. . . .

Ainsy comme je vous ay dit fut la sentence rendue par lesdits Ambassadeurs du Roy en la ville de Lille, après laquelle sentence les deulx héraultx & truchement que les Ganthois avoient laissé à Lille s'en allerent, & rapporterent par escript aulx Ganthois la sentence rendue par lesdits Ambassadeurs, laquelle sentence fut leue publiquement devant la communaulté dont il y eut grand murmure entre eulx; car les uns estoient contens d'entretenir le traictié, mais la plus grande partie n'en vouloient rien faire, & furent bien dix jours sans respondre s'ils tiendroient ledit traictié ou non, durant lequel temps aulcuns compagnons de la ville de Gand s'assamblerent & prindrent le nom *des compagnons de la verde tente*, & fut Capitaine de cette compagnie ung quy s'appelloit le Bastard du Blancquestrain, & après ce qu'ils se fussent assemblés bien armés, &

(*) Le deuxième article concerne le mépris que les Gantois affichèrent pour le traité dont les Ambassadeurs de France avoient réglé les conventions.

Ecoutons du Clercq : sa narration éclaircit sur ce point le récit d'Olivier de la Marche, page 355 de ses Mémoires......

à bastons allerent la nuit vers Hulst, un gros village au pays de Wast, & pour abuser & surprendre ceulx quy estoient audit Hulst, lesquels s'estoient rendus au Duc de Bourgongne, ils feirent allumer près de la ville des torsins & fallots, afin que ceulx de Hulst cuidassent qu'ils vinssent par ce costé la, & quand ceulx de Hulst veirent lesdits torsins & lumieres, cuidans eulx deffendre contre les Ganthois qui venoient de ce costé là les assaillir, & comme ils s'estoient tous tirez de ce costé, ceulx de la verde tente entrerent audit Hulst par un aultre endroit, & en meirent plusieurs à l'espée; ceulx qui peurent eschaper se saulverent au mieulx qu'ils peurent; après ce lesdits Ganthois pillerent la ville & l'ardirent toutte, puis se retirerent dedans Gand; de tout ce ne sçavoient rien les Ambassadeurs, lesquels estoient encoirres à Lille, & attendoient la responce des Ganthois, pour laquelle chose ils envoyerent ung hérault à Gand, pour sçavoir s'ils tiendroient leur appointement ou non; lequel hérault sy tost qu'il fust arrivé en la ville de Gand, & descendu en une hostellerie, pria son hoste de lui dire à qui bailler les lettres qu'il apportoit de la part des Ambassadeurs, lequel hoste sytot qu'il entendit cela, eut pitié de luy, & lui respondit que mal estoit arrivé, & qu'il se gardat

bien de dire qu'il estoit venu pour cette cause; car s'il le disoit sa vie estoit finie; quand le hérault ouit cecy, pria humblement qu'il le garantist de mort s'il pouvoit. L'hoste luy dit qu'il se tint coy, en son hostel, & que le lendemain luy sçauroit à dire, sy on le vouldroit entendre, ou non. Quand ce vint le lendemain l'hoste lui dit que s'il estoit connu il estoit mort; mais s'il vouloit qu'il luy aideroit à sauver sa vie. Sy lui conseilla qu'il retournast sa robbe & le feit monter à cheval, il lui bailla son varlet en luy recommandant que sy on l'interrogeoit, qu'il dit qu'il estoit un marchand de France, revenant d'Anvers. Ledit hérault crut son hoste, & dès qu'il fut venu à la porte, on lui demanda d'où il estoit, & il respondit comme son hoste lui avoit appris, lors on luy ouvrit la porte, & ceulx qui la gardoient luy demanderent le vin; en attendant qu'on ouvrit la porte il metoit sa main à sa bourse, à peine fut elle ouverte, que le hérault férit son cheval des esperons & passa oultre sans donner ou payer vin ne sauce, & n'arreta jusques a ce qu'il vint à Lille, & ainsy eschappa, & rapporta aulx Ambassadeurs comment il avoit été en grand péril.

CHAPITRE III.

Comment le Duc retourna à Courtray, & comment son peuple estoit travaillé pour avoir & lever l'argent (*).

APRÈS que le château de Poucques fut desmoli, le Duc retourna à Courtray, & y séjourna xij jours, durant lesquels douze jours tous ses gens d'armes tindrent les champs, mangeant & pillant le plat pays, lequel estoit & obéissoit au Duc, & mesme les villages de plusieurs nobles qui l'accompagnoient, & disoit-on que le Duc en attendant argent, laissoit ses gens manger tout le plat pays; parce qu'ils n'estoient point payés, & avecq ce le Duc en plusieurs bonnes villes commença à faire constraindre les nobles, marchands & bourgeois des lieux, lesquels ne le servoient point, de lui prester certaine somme de deniers chacun selon son estat; nonobstant que pour ce ne laissoient point à estre levez par lesdites bonnes villes plusieurs maltostes & subsides, desquelles choses les riches hommes, avecq le peuple commençoient à murmurer, & n'estoit point le peuple sy mal content de payer lesdits de-

(*) Le troisième chapitre de du Clercq, que nous avons cru devoir imprimer, renferme des particularités que nos Historiens ne nous ont point conservées.

niers, car il appercepvoit bien que le Duc en avoit affaire, mais il se courroucoit deçe qu'on disoit qu'au prouffit du Duc, ny à sa cognoissance, ne venoit point tout l'argent qu'on exigeoit, non pas même la moitié, aulcuns recepveurs & aultres ne sçay quels officiers affamez qui estoient autour du Duc engloutissoient tout; desquelles choses je ne certiffie rien, sinon que la renommée du peuple estoit telle, & m'en rapporte en ce quy en est.

CHAPITRE IV.

Comment la ville de Bordeaulx & tout le pays de Bordelais furent remis en la main des Anglois.

L'AN mil quatre cent cinquante & deulx, le sieur de l'Esparre, aulcuns bourgeois & aultres habitans de la ville de Bordeaux, par le conseil des sieurs de Montferrand, de Rosand, de Lansac & de Anglades, trouverent moyen d'aller en Angleterre, & eulx arrivés audit pays, soubs coulleur qu'ils disoient que depuis qu'ils s'estoient mis en l'obéissance du Roy de France ils estoient travaillés d'aydes, subsides, tailles, gabelles & maltostes, que bonnement ils ne pouvoient plus souffrir, ils traiterent & se remirent en l'obéissance du Roy d'Angleterre.

Le Roy d'Angleterre fit aſſembler ſon Conſeil, & y furent convoqués touts les Capitaines & Seigneurs du pays, là fut conclud d'envoyer le ſieur de Tallebot au mois d'Octobre dans le pays de Bordelois; après ce faict le ſieur de Leſparre & ſes complices s'en revindrent, & le mois d'Octobre enſuivant, le ſieur de Tallebot partit d'Angleterre le xviij^e. jour dudit mois accompagné de quatre à cinq mil combatans, ils prindrent deulx places petites pour loger partie de leurs gens; Tallebot commença à faire courre ledit pays, pour le mettre en ſubjection, ce qui n'eſtoit pas difficille à faire, car il n'y avoit nulle réſiſtance, vû que l'armée du Roy eſtoit retraicte, & n'y avoit demouré qu'une foible garniſon. La venue de Tallebot ſemée par ceulx de Bordeaulx, ils parlamenterent les uns avec les aultres pour ſe remettre en la ſubjection des Anglois; voullurent aulcuns que les François eſtans en garniſon dedans la ville, dont eſtoit Capitaine pour le Roy le ſieur de Coeteivy Séneſchal de Guyennes, & le ſieur du Puy-du-Fou, s'en allaſſent leurs corps & biens ſaufs; d'aultres allerent ouvrir une porte d'icelle ville, parquoy furent tous les François prins qui eſtoient dedans la ville, au moins la plus grande partie; ces nouvelles venues au Roy de France, il fut moult dolent,

& envoya pour cette cause haſtivement les Mareſchaulx de France, Joachim Rohault & pluſieurs aultres Capitaines, juſques au nombre de vj cents lances & les archiers & les couſtilliers pour garder & renforcer les places allentour de Bordeaulx. Comme le Comte de Clermont Lieutenant-Général eſdites marches voioit eſtre expedient juſques à la ſaiſon d'eſté enſſuivant, que le Roy avoit intention d'y envoyer plus de monde : avant que les gens du Roy y fuſſent arrivés, de Tallebot, & les Barons de Bordelois meirent la pluspart dudit pays en l'obéiſſance du Roy d'Angleterre & par eſpecial la ville & Chaſtel de Chaſtillon (*a*) en Perigord ; or ne pouvoit plus reſiſter le Comte de Clermont fils aiſné du Duc de Bourbon, quoiqu'il s'y gouvernat grandement & vaillamment.

(*a*) Ou Caſtillon.

Fin du Livre ſecond.

MÉMOIRES

DE

JACQUES DU CLERCQ.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment Charles vij^e. de ce nom, Roy de France, alla la derniere fois au Bourdelois pour reconquester le pays, & de la prinse de la ville de Chalais en Bourdelois, par les François, & du siége quy fut mis devant Chastillon.

AUDIT an mil iiij^c. liij. après que Charles vij^e. eut tout l'iver fait ses préparations pour reconquester le pays de Guyennes & de Bourdelois, le second jour de Juin audit an, icelui Roy partit du champ de Lusignent, & alla à Saint-Jean d'Angely, & le douzieme jour dudit mois fut mis le siege devant Chalais en Bourdelois, par Messire Jacques de Chabannes, Grand Maître d'Hostel du Roy, & par le Comte de Penthyevres, le sieur de Saint Se-

nere de Bouſſac, & le dix-ſeptieme jour enſuivant fut icelluy Chalais, prins d'aſſault par les ſieurs deſſuſdits & aultres de leur compagnie, en nombre de quatre à cinq cents lances, & les Archiers & Guiſarniers; il y avoit dedans la ville en garniſon huit-vingts combattans, deſquels à la prinſe d'icelle ville furent tuez quatre-vingt, & les aultres ſe retirerent en une tour où ils furent certain eſpace de temps, attendans ſecours, lequel ne leur vint pas. Sy fallut ſe rendre à la volonté du Roy, touts furent decapitez, pour ce que auparavant avoient fait ſerment au Roy, & puis s'eſtoient retournés Anglois, le ſieur de Anglade s'eſtoit parti de Bordeaulx les cuidans venir ſecourir, mais en venant, il ſçut la prinſe de la ville, pourquoy il s'en retourna haſtivement; audit an liij le xiiij^e^. jour du mois de Juillet, fut mis le ſiége par les François devant la ville de Caſtillon en Perigort, aſſis ſur la rivière de Dordonne, occupée par les Anglois, & y fit mettre ſiége le ſieur de Loheac, & le ſieur de Jallonges (13), Mareſchal de France, & pluſieurs aultres Chevaliers & Gens de guerre, juſques au nombre de ſeize à dix-huit cents hommes d'armes, & les archiers entre leſquels eſtoient les Gens du Comte du Maine, & les Gens du Comte de Nevers, que conduiſoit

Messire Ferry de Grancy; aussy estoient les Gens du Comte de Castres, fils du sieur de la Marche, Jean de Messignac, & Guillaume de Luzac, & les Gens du Comte de Bretaignes dont estoit chef le Comte d'Estampes, son nepveu, & pour lui les conduisoit le sieur de la Hunaudaye, & le sieur de Montauban, pour ce que ledit Comte estoit demouré vers le Roy, & là estoit la grosse & menue artillerie du Roy, dont avoit la charge Messire Jehan Bureau, & Gaspart Bureau son frere; ils avoient en leur compagnie sept cents manouvriers, lesquels par ordonnance d'iceluy Messire Jehan Bureau & son frere, clorent hastivement ung camp de fossés, où estoit toute l'artillerie, & a donc fut mis le siége devant Castillon; ce venu à la connoissance du sieur Tallebot, il partit incontinent de la ville de Bordeaulx, accompagné de huits cents à mille Anglois de cheval, entre lesquels estoit son fils, le sieur de Lisle, le sieur Desmolins, & plusieurs aultres du Royaulme d'Angleterre, tant Chevaliers que Escuyers, & aussy du pays de Bordelois, & après venoit quatre à cinq mil Anglois de pied, & arriva iceluy Tallebot devant ledit siége (14), le mercredy xvij^e de Juillet, environ le point du jour.

CHAPITRE II.

De la rendition de la ville de Bordeaulx assiégée, & de tout le pays de Bourdelois & de Guyennes.

LA ville de Bordeaulx étant assiégée par le Roy de France, & les Anglois se voyant oppressez de toutes parts, & aiant faulte de vivres, toutes les places & forteresses du pays par force d'armes estant en l'obéissance du Roy de France, ils requirent de avoir amiable composition, le Roy de France ouye leur requeste voulant tousjours user de pitié & misericorde, comme il estoit coustumier de faire, considérant d'ailleurs que en son ost il avoit très-grande mortalité, fut content de traicter avec les Anglois par la maniere qu'il s'en suit, & fut l'accord fait, c'est à scavoir; que la ville & Cité de Bourdeaulx lui seroient rendus, & demoureroient tous les Habitans ses vrais & loyaulx subjects, & feroient le serment de non jamais se rebeller contre la couronne de France, reconnoissant le Roy estre leur souverain Seigneur, & les Anglois eurent congié de eux en aller en leurs navires, au pays d'Angleterre, ou à Calais si bon leur sambloit; & pour ce

que aulcuns des Seigneurs du pays & de la Cité avoient esté en Angleterre querir les Anglois, rompant leur foy & serment fait l'année précédente au Roy, lequel à grande force, peine & fraix les avoit conquis, furent bannies de Bordeaulx vingt personnes, telles que plut au Roy de ceulx qui avoient esté querir iceulx Anglois, du nombre desquels fut le sieur de Duras, & le sieur de Lespare; & fut iceluy traité fait le xvij^e jour d'Octobre audit an cinquante trois. Messire Pierre de Beauveau, sieur de la Bessiere, mourut environ trois jours après la bataille de Chastillon, & aussi mourut Messire Jacques de Chabannes, grand Maistre d'Hostel du Roy, quy fut moult plaint, car il estoit vaillant Chevalier. La ville ainsy rendue au Roy, le Roy eut inconstinent toutes les places de Bourdelois & de Guyenne, le pays fut délivré des Anglois. Le Roy commit pour le garder le Comte de Clermont, fils du Duc de Bourbon, & le feit son Lieutenant General, & y laissa avec luy Messire Theaudé de Valpergue. Maistre Jehan Bureau, Tresorier de France, demoura Maire de la Cité, & avec eulx delaissa plusieurs Gens d'Armes, Archiers & Arbalestriers pour la garde du pays dont il estoit besoin; ce fait en tout le Royaulme de France, n'y avoit ville ne forteresse, Ducs ne

Seigneurs qui n'obéissent au Roy, réservé les villes de Calais, Ham & Guines, lesquelles estoient au Roy d'Angleterre : & disoit-on que le Roy les fut allé conquérir, si elles n'eussent pas esté du Domaine & Comté d'Artois, laquelle Comté estoit au Duc de Bourgogne, & aussi qu'il n'y pouvoit venir sans passer par les pays d'iceluy Duc. Le Roy partit donc du pays de Bourdelois, & s'en retourna à Tours.

CHAPITRE III.

De la Sentence qui fut baillée contre Jacques Coeur, Argentier du Roy de France, lequel avoit esté fait prisonnier, & depuis eschapé de prison.

AU dessusdit an liij. par le Chancelier de France, en la présence du Roy de France, fut prononcée la Sentence de Jacques Coeur, Argentier d'iceluy Roy de France, lequel Jacques Coeur, estoit extrait de petite génération sans quelque noblesse ; en sa jeunesse, il se bouta en marchandise, & petit à petit multiplia tellement qu'il se mesloit de toutes marchandises, & devint sy puissant par tous les royaulmes, qu'il expedioit, & même comme on disoit en Sarrazie, & avoit des Facteurs sans nombre par tous pays, lesquels avoient

avoient oncques veu, & pour la richeſſe & conduite de luy avoit fait le Roy de France, ſon Argentier; iceluy Jacques Coeur, comme on diſoit, avoit eſté cauſe que le Roy de France avoit conquis la Duché de Normandie, par les grands deniers qu'il luy avoit preſté & avancé, & avoit fait audit Roy maints preſts : il eſtoit ſi riche qu'on diſoit qu'il faiſoit ferrer ſes hacquenées & chevaux de fer d'argent. Il portoit en ſa deviſe & livrée ces mots écrits ..... *à Coeur vaillant, riens impoſſible*; il avoit fait faire à Bourges en Berry, une maiſon la plus riche, de quoy on pouvoit parler : toute fois iceluy Roy Charles, l'an précédent cinquante-deux, ſous ombre de certaines accuſations de crime, que lui impoſât la Demoiſelle de Montagut (16) & aultres, l'avoit fait prendre, & tenir priſon fermée, bien eſtroitement, de laquelle il eſchappa par moyen quy feroit long à racompter; il s'en alla à Rome, & illeč ſe tenoit auſſi honorablement, comme il faiſoit en France; car nonobſtant que tout ce qu'il avoit en France, que on eſtimoit valoir ung million d'or, qui vault dix cents mil eſcus, le Roy avoit fait tout mettre en ſa main, & n'en avoit riens, ſy eſtoit-il encoires riche pour les groſſes marchandiſes qu'il avoit hors du Royaulme.

CHAPITRE IV.

Des grands subsides & aides que le Duc de Bourgongne demanda au pays d'Arthois, & ailleurs en ses pays, pour aller gueroyer les Turcs, & de plusieurs incidens.

APRÈS que le Duc Philippes de Bourgongne eut esté reçu, festoyé & honoré en la ville d'Arras, ledit Duc assembla & manda les trois Estats de la Comté d'Arthois, ausquels trois Estats il requist, que affin de resister aulx ennemis de la foy qu'ils voulsissent faire aide de six vingt mil couronnes d'or, les soixante-dix pesant huit onces, qui est le marc de Troie, de laquelle aide qu'il requist, lesdits trois Estats furent moultes bahis, car la Comté d'Arthois, en domaine, ne vaut au Comte d'Arthois que quatorze mil frans; toutes fois, tant par crainte que par amour, on lui accorda & promit payer cinquante-six mil francs, moyennant qu'il ne leveroit point ledit argent, jusques a ce qu'il partit, & son armée avec luy, pour aller sur les Turcs, & aussi le Duc de soy-mesme le promit : après cela le Duc s'en alla en Flandres, Brabant, Haynault, & dans ses pays, où il requit aussi moult grandes & grosses aides pour

faire ledit voyage ; lesquelles en partie on lui accorda tant par crainte que par amour.

En cet an mil iiij^c. cinquante cinq, Madamoiselle de Villecler estoit très-bien en la grace du Roy & comme on disoit en faisoit le Roy ce qui lui plaisoit; une jeune fille d'un Escuyer, nommé Anthoine de Rebreuves, demouroit en la Cité d'Arras, on la nommoit Blanche : cette fille avec la Dame de Jeuly estoit allée à la Cour du Roy; or Blanche estoit bien la plus belle fille que on eut peu avoir, ne regardée; icelle Damoiselle de Villecler sytost qu'elle vit icelle fille, pria moult de l'avoir avec elle, mais la Dame de Jeuly luy respondit qu'elle la rameneroit ou renvoiroit à son pere, & que sans le congié de son pere, ne l'auroit pas, & aussi la ramena ; mais assez-tôt après par le gré & consentement de son pere, du sieur de Saucourt, oncle d'icelle Blanche, & du sieur de Jeuly, Jacques de Rebreuves, frere d'icelle Blanche, très-bel Escuyer, agié de vingt-sept ans ou environ, mena sa dite soeur Blanche, agiée de dix-huit ans, à la Cour du Roy, demourer avec icelle Damoiselle de Villecler, & fut ledit Jacques retenu Escuyer tranchant d'icelle Damoiselle, & pour vray icelle Damoiselle, tenoit grand estat, & plus grand que la Royne de France,

& le vouloit ainſy le Roy. La Damoiſelle de Villecler eſtoit moult belle, & eſtoit mariée : elle eſtoit niepce d'une Damoiſelle qu'on appelloit la belle Agnès, laquelle avoit eſté totalement en la grace du Roy, & dit-on qu'icelle Agnès (17) mourut par poiſon, moult jeune, après laquelle icelle Damoiſelle de Villecler gouverna le Roy pareillement ou plus que ne fait avoit ſa tante. Elle avoit tousjours trois ou quatre filles ou Damoiſelles, les plus belles qu'elle pouvoit trouver, & qui ſuivoient le Roy par tout aux dépens du Roy; nonobſtant toutes ces choſes, & que le pere, frere, oncle, & le ſieur de Jeuly fuſſent avertis de tout ce que j'ai dit, ils y envoierent Blanche, laquelle au partir de l'oſtel de ſon pere, en la Cité d'Arras plouroit fort, & me fut aſſuré qu'elle diſoit qu'elle aimeroit mieux demourer avec ſon pere, & menger du pain & boire de l'eau; toute fois elle y alla; ſon pere l'y avoit envoyée par chiceté, afin qu'elle ne luy couſtât rien, ni ſon fils, nonobſtant qu'il fut très-riche homme, ayant de beaux héritaiges; & aſſez tôt après, que icelle Damoiſelle Blanche olt eſté un peu de tems avec ladite Damoiſelle de Villecler, la renommée publia qu'elle eſtoit auſſy très-bien en la compagnie du Roy, & pareillement que la Damoiſelle de Villecler.

CHAPITRE V.

Comment Loys Daulphin de Vienne aisné fils du Roy de France, vint à refuge, au Duc de Bourgongne, & eschappa des mains de ceulx qui le cachoient, & de plusieurs incidens.

En mil iiij^{c}. cinquante six, le Roy Charles VII avoit envoyé secretement Messire Antoine de Chabanne, Comte de Dampmartin au pays de Viennois avec grand nombre de gens d'armes, pour prendre & amener devers luy son fils Louis Daulphin, à raison de causes que je ne sçay pas au vray sinon que aulcuns disoient qu'il avoit tellement taillé le pays du Dauphiné & mis au bas pour son entretien, sy que plus n'en pouvoit, & avec ce avoit totalement osté le temporel de ceulx de l'église, qu'ils n'avoient de leurs bénéfices que ce qu'il vouloit, & aulcuns disoient aussy que ledit Daulphin avoit fait mourir une Damoiselle nommée la belle Agnès, laquelle estoit la plus belle femme du royaulme, & totalement l'amour du Roy son pere; après la mort de laquelle comme cy dessus ay dit, le Roy retint en sa Cour sa niepce nommée la Damoiselle de Villecler, auquel Gouvernement

le Daulphin avoit esté & estoit bien déplaisant, & pour cette cause s'estoit absenté du royaulme de France plus de douze ans entiers, & s'estoit tenu au pays de Dauphiné, durant lequel temps il n'avoit eu deniers de son pere ni du royaulme : ainsy luy avoit failly vivre du pays; aultres aussy disoient que le Roy le vouloit retraire devers luy & luy donner estat comme il appartenoit, aultres encoires contoient que sy le Roy son pere l'eut tenu, il l'eut mis en tel lieu que jamais on n'en eut ouy parler, desquelles choses je m'atens à ce qu'il en est. Mais toutefois le Daulphin sçachant que le Roy son pere tendoit à le faire prendre secretement, fit appointer ung disner en une forest pour se desrober, il feignit d'y aller disner & y faire une grande feste : à icelle feste le cuida prendre, le Comte de Dampmartin; mais le Daulphin le jour qu'il devoit partir pour aller à la chasse, luy sixieme ou septieme, deslogea à cheval, & chevaucha vers les marches de Bourgongne; & jaçoit sitot que l'on sceut son département il fut suivi du Comte de Dampmartin, de sy près que on ne pourroit plus; toutefois, il leur eschappa & vint à Saint-Claude en Bourgongne; il y fut receu honorablement par le Prince d'Orange, qu'auparavant le Daulphin avoit moult hay pour aulcunes des trousses que

ledit Prince & le Mareſchal de Bourgongne avoient fait ſur les gens du Roy. Toutefois luy eſtant avec le Prince, il manda le Mareſchal de Bourgongne, & le pria de mener le devers le Duc de Bourgongne, lequel Mareſchal vint bien accompagné de gens de guerre, convia & amena le Daulphin vers le Duc de Bourgongne. Il arriva environ le mois de Septembre l'an deſſus dit cinquante ſix à Louvain en Brabant, & à Bruxelles où le Duc de Bourgongne eſtoit, lequel Duc quand il ſçut ſa venue alla allencontre de luy & le receut comme aiſné fils du Roy de France; il lui donna pour entretenir ſon eſtat, deux mil couronnes d'or par mois, les ſoixante dix couronnes peſant le marc de huit onces; il le pria d'élire pour ſa demeure telle place qu'il luy plairoit prendre en ſes pays. Le Daulphin choiſit une forterеſſe en Brabant nommée Genappe, laquelle eſtoit à quatre lieues de Bruxelles, & depuis cette heure fut le Mareſchal de Bourgongne totalement en la grace du Daulphin.

CHAPITRE VI.

Comment le Duc de Bourgongne se courrouça à Charles, son fils, & comment depuis le Daulphin fit leur paix, & d'aultres incidens.

L'AN dessus dit mil iiijc. cinquante six le dix-sept de Fevrier, Monsieur le Daulphin, le Duc de Bourgongne & Charles son fils estans en la ville de Bruxelles meult parolle entre le sieur de Sempy aisné fils de Messire Jehan de Croy, Bailly de Haynault, & le sieur Damery fils du Chancelier de Bourgongne, lesquels estoient Chambellans d'iceluy Charles Comte de Charolois seul fils du Duc de Bourgongne; la raison fut pour ce que chacun des deux contendoit en l'absence du sieur Daussy, lequel estoit premier Chambellan du Comte de Charollois estre le premier après luy, & tant que ce bruit vint à la connoissance du Duc de Bourgongne, lequel manda son fils & ordonna que le sieur de Sempy fut le premier; le Comte respondit au Duc son pere que jamais ceulx de Croy ne le gouverneroient ainsy qu'ils le avoient gouverné, pour lesquelles parolles le Duc se courrouça sy fort contre son fils qu'il lui fit commandement de sortir de ses Etats: il tira

une dague qu'il portoit & le en eut feru s'il ne se en fut fuy; car il en fit tout son pouvoir, & après qu'il fut party jaçoit ce qu'il fut près de la nuit, le Duc manda ung cheval & monta dessus: nonobstant qu'il plut fort, il partit tout seul de Bruxelles, & comme homme troublé, s'en alloit ne luy en chaloit où (a): la nuit venue il se trouva en un bois où il se perdit, & fallut qu'il couchat en la maison d'un pauvre homme, lequel pauvre homme le conduisit jusques à Genappe; à ce pauvre homme il donna huit pieces d'or, & combien qu'on ne sçavoit ou il estoit allé, toutefois il fut incontinent suivy de ses gens, & tant qu'on le trouva: il s'en revint à Bruxelles.

Et le xxj^e^. jour dudit mois de Janvier à la requeste de Monsieur le Daulphin, de l'Evesque de Liege, nepveu du Duc, de la femme d'iceluy Comte de Charollois, de l'Evesque d'Utrecht, & de la Duchesse de Bourgongne; le Duc pardonna à son fils son maltalent; mais pourtant que son fils avoit esté comme on disoit induit par aulcuns ses serviteurs d'agir contre la volunté de son pere; le Duc fit bannir de tous ses pays deux des principaux, le premier appellé Guillaulme Visse Maistre de sa chambre, lequel ne avoit gueres de temps estoit arrivé

(a) Sans s'embarrasser où.

pauvre valeton, & avoit premier fervy Martin Cornille, Receveur-général & Garde des chevaux, & de la fervit ledit Comte de Charrolois; le fecond fut ung Efcuyer natif du pays de Bourgongne, nommé Guyot Duify.

Environ ce temps, Monfieur le Daulphin, & le Comte de Charrolois s'en allerent à la chaffe, en laquelle le Daulphin fe perdit luy troifieme en un bois, & pareillement fe perdit le Comte, & quant vint fur le foir, le Comte cuidant que iceluy Daulphin fut retourné s'en retourna à Bruxelles, & fitôt qu'il fuft defcendu alla veoir fon pere, lequel lui demanda ou eftoit Monfieur le Daulphin, il refpondit qu'il ne favoit & qu'il cuidoit qu'il fut revenu devant luy; lors le Duc fe courrouça, & luy commanda que preffément s'en allat vers luy & ne retournat jufques à ce qu'il l'euft retrouvé, ce que le Comte fit, & y alla: le Duc fit monter gens à cheval, & avec torfes ardantes pour le querir, lequel s'étoit jà porté à huit groffes lieues de Bruxelles, & n'euift efté ung payfan auquel il donna une piece d'or quy le guida tant qu'ils trouverent le Comte de Charrollois & aultres quy le ramenerent à Bruxelles vers le Duc, lequel Duc fit venir vers luy celuy quy l'avoit conduit; il luy donna ung beau préfent.

En ce temps, dame Yſabeau Ducheſſe de Bourgongne, & fille du Roy de Portugal, fit une Religion de Griſes ſœurs de l'Ordre Saint-François mendians, en Flandres en ung lieu nommé la Motte-au-Bois, ès-bois de Nieppe, & illecq s'alla tenir menant une vie de dévotion, & diſoit on qu'elle eſtoit mal avec le Duc ſon mary, à cauſe du diſcord quy avoit eſté entre le fils & le pere, & cuidoit le Duc que ce euſt eſté par elle, pourquoy il ne vouloit luy parler.

En celuy temps ung Pelletier nommé Jean Pinte, mourut le vingt-ſeptieme jour du mois de Juin audit an cinquante-ſept, & le lendemain matin ainſy que Jean Pinte fut mis en terre, ſa femme qui eſtoit jeune femme de trente-quatre ans ou environ, fiança & épouſa ce propre jour ung nommé Willeret de Nœuville, Pelletier auſſy de l'aige de vingt ans ou environ, & la nuit enſieuvant coucha avec ſon dit ſecond mary. Je mets ce par eſcrit pourtant que comme je crois on n'a veu peu de femme qui ſe ſoit pluſtot remariée, combien que en aulcune maniere on la pourroit excuſer; car en ce temps par-tout le pays du Duc de Bourgongne, ſytoſt qu'il advenoit que aulcun marchand, laboureur & aucune fois bourgeois d'une bonne ville, ou Officier treſpaſſoit,

s'il estoit riche, ou s'il délaissoit femme riche, le Duc, son fils ou aultres de leurs gens vouloient marier lesdites veuves à leurs archiers, & à leurs serviteurs: il falloit que lesdites veuves si elles se vouloient marier, qu'elles prinssent ceux que lesdits sieurs leur vouloient bailler; ou donnassent de l'argent soit à ceux qui les vouloient avoir, soit à ceux qui gouvernoient les Seigneurs, & aulcune fois au Seigneur même, encoires estoient ce les plus heureuses, celles quy par force d'amis & d'argent en pouvoient estre délivrées; car le plus souvent de gré ou non, sy elles songeoient à mariage, il falloit prendre ceulx que leurs Seigneurs leurs bailloient, & pareillement quand ung homme estoit riche, avoit-il fille à marier, s'il ne la marioit bien jeune, il estoit travaillé comme ay dit cy-dessus.

CHAPITRE VII.

Comment le Comte de Saint-Paul vint devers Philippes, Duc de Bourgongne, pour cuider avoir la main levée de ſa terre d'Enghien; & comment le Duc en la preſence dudit Comte, luy fits propoſer pluſieurs crimes par lui faits, & de la reponſe dudit Comte, & d'aultres choſes.

COMME en l'an précédent cinquante-ſix, Philippes Duc de Bourgongne eut fait mettre en ſa main la terre d'Enghien, appartenant au Comte de Saint-Paul, laquelle terre eſt hors du Royaulme de France; jaçoit pourtant que le Comte avoit pluſieurs grandes terres & Seigneuries enclavées es pays du Duc qu'il tenoit du Royaulme; or le Duc n'avoit touchié que à la terre d'Enghien; le Comte deſirant d'avoir main levée de ſa dite terre, ou ſçavoir pourquoy le Duc l'avoit miſe en ſa main, & en recevoit les prouffits; il envoya prier & requerir au Duc qu'il luy pleuſt luy bailler ung ſaulf-conduit, afin qu'il peult venir vers luy, & ſçavoir pourquoy il avoit prins ſa terre, lequel ſaulf-conduit le Duc ne voulut bailler ni envoyer de prime face, ſy ledit Comte ne ſe déclaroit ſon ennemy, mais s'il le faiſoit que

très-volontiers le luy envoyroit; à quoy fut respondu par le Comte qu'il ne se déclaroit point son ennemy, mais son hvmble subject, & que pour doute de son ire, il n'oseroit venir devers luy sans saulf-conduit; à la par fin, le Duc luy en envoya ung, & dès que le Comte l'eut, il vint accompagné du sieur de Dossemon, du sieur de Jeuly, du sieur de Hapelaincourt & aultres Chevaliers, jusques au nombre de vingt-quatre ou plus, avec deux Advocats de Parlement, aultres gens de Conseil, & Escuyers jusques au nombre de deux cents chevaux. Environ le 15 Septembre il arriva en la ville de Bruxelles, ou estoit le Duc: le seizieme dudit mois, il se rendit en son hostel à Bruxelles; & là devant tous ceux qui y devoient estre, fut dit & remonstré au Comte, par le Conseil du Duc, (le Duc présent), comme il estoit bien tenu à luy, puisque tous les biens qu'il avoit, venoient la plusspart ou de luy ou de ses prédécesseurs; car par les prédécesseurs dudit Duc, avoit esté envoyé querir le pere du Comte avec ses deux freres au pays de Luxembourg, lesquels on ravoit apportés petits enfans en *hottes*: depuis par le moyen dudit Duc avoient eu soubs luy & ailleurs les Seigneuries que chacun sçavoit, c'est à sçavoir son pere nommé Pierre de Luxembourg, le Comté de Saint-Paul, la Sei-

gneurie d'Enghien, & aultres grandes terres; ſon oncle, Meſſire Jean de Luxembourg, le Comté de Lignes, & pluſieurs aultres grandes terres, & ſy le avoit fait Capitaine de la Comté d'Artois, & ſon ſecond oncle Cardinal de Rouen; que s'il avoit mis ſa terre d'Enghien en ſa main, c'eſtoit pour certains homicides occultz & aultres crimes, que le Comte avoit fait ou fait faire, leſquelles choſes on luy déduiſit : dura cette déclaration bien l'eſpace de trois heures, on luy ajouta qu'il n'eſtoit point venu vers le Duc comme ſon ſubject & vaſſal, ainſy eſtoit arrivé l'eſpée au poing, accompagné comme ci-deſſus eſt dit, & avec ſaulf-conduit; le Comte reſpondit que au regard du ſaulf-conduit, il ne l'avoit pas prins comme ennemy du Duc, que s'il n'eut craint que luy, il le ſentoit ſy ſage & ſy prudent, que par-tout il iroit à ſa volunté; mais certaines gens en ſa Cour l'enflammoient devers luy, & ne l'aimoient pas: pourquoy doutant l'ire de ſon Prince, il n'eut paru ſans ſaulf-conduit; il requiſt au ſurplus au Duc de parler à luy en particulier, pour s'excuſer des crimes qu'on luy imputoit. Sa demande luy fut accordée : toutefois quelque excuſation qu'il fit, tant par ſa bouche que par la bouche de M. Jean de Poupecourt (*a*) Advo-

(*a*) Popincourt.

cat en Parlement, la main du Duc ne fut pas levée de sa terre d'Enghien, & partit le Comte sans rien faire ; la cause principale entre plusieurs aultres, pourquoy on présumoit que le Duc n'estoit pas content du Comte, estoit que le Comte aiant plusieurs enfants tant fils comme filles, avoit donné en mariage au fils aisné du sieur de Croy une de ses filles, laquelle avoit esté dix ans en la main dudit sieur de Croy, parceque la fille estoit trop jeune, & le fils du Seigneur de Croy aussi : mais en iceluy temps furent assez agiés. Pourquoy le sieur de Croy avoit fait les nopces de son fils & de ladite fille à Noel l'an précédent, & les avoit fait couchier ensemble ; or les nopces s'estoient faites contre la volunté du Comte : il n'y avoit point esté, ains y avoit envoyé son fils aisné secrettement accompagné de gens de guerre pour ramener en son hostel sa fille, mais le sieur de Croy en fut adverti à tems : s'en retourna donc le fils du sieur de Croy sans rien faire. Et fut consommé ledit mariage ; après cela le sieur de Croy voulut que le Comte payât le mariage de sa fille, ce que le Comte refusa : toutefois touchant toutes ces choses ne fut rien dit par le Duc quand il déclara au Comte les causes qui l'avoient mu à prendre ses terres.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Comment Baudechon Mallet, fut décapité en la ville de Lille, pour avoir forcé une jeune femme.

AUDIT an Baudechon Mallet & ſon frere Maiſtre de la Chambre des Comptes de Philippes Duc de Bourgongne à Lille, furent prins en ladite ville pour avoir forcé une jeune femme aimée d'ung compagnon; le dit Baudechon avoit fait la force, pourquoy il fut mené au Château de Lille, & là tant pour ledit cas que pour aultres, comme d'avoir tué ung ſergent en ladite ville, par le commandement de Charles Comte de Charrolois, il fut décapité; mais Baudechon ne ſe vouloit agenouiller & ne vouloit ſouffrir qu'on le décapitaſt : quant le bourel veit ce, (ledit Baudechon eſtant droit,) d'ung revers de l'eſpée pardevant par la gorge, il luy envoya la teſte ſur les épaules, ce qu'on n'avoit oncques veu faire.

Audit an auſſy, environ le Careſme & après Paſques, l'an mil iiij^c. cinquante-huit, grande multitude d'Alemans & des Brabanſſons & d'aultres pays, tant hommes que femmes & enfans en très-grand nombre par pluſieurs fois

passerent par le pays d'Artois, & les pays d'environ & alloient en pélérinages au Mont-Saint-Micquel, & disoient que c'estoit par miracles que monsieur Saint-Micquel avoit fait en leur pays : entre aultres choses ils racomptoient que ung homme mourut soudainement en battant son enfant; pour ce que l'enfant vouloit aller au Mont-Saint-Micquel : ils disoient que monsieur Saint-Micquel le avoit fait mourir; aulcuns disoient aussy que communément cette volunté leur venoit & ne sçavoient pourquoy sinon que nullement ne pouroient avoir repos, par nuit, qu'ils n'euissent volonté dè aller visiter le saint lieu du Mont-Saint-Micquel, & en y passa des milliers par plusieurs fois.

CHAPITRE IX.

De la venue de la femme du Comte de Never à Lille devers Philippes, Duc de Bourgongne, & de la feste que on luy fist, & d'aultres choses.

LE quinzieme jour d'Aoust audit an mille quatre cent lviij. Philippes Duc de Bourgongne, estant en la villede Lille, Charles Comte de Charolois, Charles Comte de Nevers, Adolphe de Cleves, & plusieurs aultres Princes & Seigneurs monterent

à cheval, & allerent à l'encontre de la femme de Charles Comte de Nevers, laquelle estoit fille du sieur d'Albret en Auvergne, & venoit veoir le Duc : ils le rencontrerent environ à une lieue près de la ville, & l'amenoit Jean Comte d'Estampes frere du Comte de Nevers : l'honneur que le Duc fit à ladite Dame, les esbatemens, belles compagnies, & mysteres que ceulx de la ville firent à l'entrée de ladite Dame, feroit chose longue à racompter, s'y m'en tairay ; mais elle venue en ladite ville, elle vint à l'hostel dudit Comte d'Estampes, & dessendit le Duc de son cheval pour se mettre près de la haquenée, sur quoy elle estoit : puis il la mena en sa chambre, & durant toute la nuit on joua jeux de personnages devant son hostel ; le lendemain, Messire Philippe de Lalaing, Chevalier, fit une jouste de sept courses de lances contre tous venans ; & le Samedy ce fut Adolf de Cleves ; Dimanche, Charles, fils dudit Duc Antoine, Bastard de Bourgongne, son frere ; en nombre de vingt, ils tournoierent contre vingt aultres, desquels estoient Messire Philippes Pot, Philippes de Bonrbon, le Bastard de Brabant, Adolf de Cleves, & plusieurs aultres grands Seigneurs ; ainsy fut ladite Dame festiée dix jours durant, & le xj^e^ jour elle partit de ladite ville pour aller à Aigle-

Monſtier, où eſtoit la Comteſſe d'Eſtampes, ſa belle ſœur; la renvoia le Duc & ledit Adolf avec luy, luy vj^e. chacun ayant ſa lance devers luy; à un quart de lieue près ladite ville, vindrent à l'encontre deſdites Dames, Charles, Comte de Charolois fils dudit Duc, eux ſixieſmes; leſquels demanderent à Adolf quy il eſtoit, & ou il menoit ces Dames : celui-cy leur répondit qu'il ne leur chaulſit, & qu'ils les laiſſaſſent paſſer leur chemin. Lors ledit Charles, Comte de Charolois, luy & ſes gens, & ledit Adolf pareillement rompirent chacun leurs lances, puis ſaiſirent leurs eſpées, leſquels eſtoient rabattues, & tournans comme en ung tournois, ils ſe battirent tant & ſi bien que chacun en fut eſbahy & réjouy ; enſuite, ils oſterent leurs heaulmes, vindrent aux Dames, & les mirent en un bel hoſtel aſſez près dudit pont qui appartenoit au fils de M^r. Betremy, jadis Maître de la Chambre des Comptes dudit Duc, auquel lieu le Comte de Charolois avoit fait appointer ung moult riche menger ; & après menger, chanterent & danſerent ; & après, les Dames remonterent à cheval; la print congié le Duc des Dames, & s'en retourna à Lille, & les Dames & ledit Comte de Nevers, & le Comte d'Eſtampes à Aigle Monſtier.

Environ ce temps, le xxvj^e d'Aouſt envi-

ron, Willaume de Chelers, & ſept compagnons prindrent en plain champ une jeune fille, laquelle amaſſoit aveſne avec ſa mere & ſa ſoeur, ils battirent la mere & la ſœur tellement, que la mere fut en péril de mort; ils emmenerent ladite fille, & trois jours après, vindrent à la feſte audit Chelers avec la fille, laquelle diſoit que c'étoit de ſon bon gré qu'ils l'avoient emmenée : combien que les amis de la fille s'en allaſſent plaindre au ſieur de Griencourt, qui eſtoit à Arras devers le Duc, il ne s'en bougea.

A verité dire, en ce temps on faiſoit ſy peu de juſtice; pourquoy on faiſoit tant d'occiſions & de larcins ſans nombre, & ny avoit pas homme de peu, laboureur, marchand ny aultres quy oſaſſent aller par les champs, ſans porter ung eſpieu, hache ou aultre baſton, à cauſe des mauvais garçons : il ſembloit que chacun fut homme de guerre; & quant les mauvais du pays avoient deſrobé aulcuns de nuit, on diſoit que c'eſtoit ceulx de la garniſon de Calais, & tout ce, ſe faiſoit par faulte de juſtice.

Fin du Livre troiſième.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.
LIVRE QUATRIEME.
CHAPITRE PREMIER.

Comment Charles, Roi de France, envoya en Ambaſſade devers le Duc de Bourgongne, le Cardinal de Conſtance & aultres gens de ſon Conſeil; de la propoſition que le Cardinal feit, & comment le Duc luy repondit de luy meſme.

En ce temps, le xxe jour de Decembre 1456, en ladite ville de Bruxelles, arriva ung Ambaſſadeur, envoyé de par Charles, Roy de France, devers le Duc de Bourgongne : eſtoit chef de ladite ambaſſade, le Cardinal de Conſtance, & aultres Gens de la Court du Roy; & le lendemain xxj^e jour dudit mois, eut ladite ambaſſade audience publiquement; là propoſa ledit Cardinal ce dont il eſtoit chargé devant le Duc; ſa propoſition dura deulx heures

ou plus; entre aultres choses, il dit qu'il y avoit deux choses, pourquoi le Roy de France n'estoit pas du Duc bien content, & lui en déplaisoit; la premiere estoit, que le Duc avoit sesduit son aisné fils, nommé Loys, Daulphin de Vianne, de venir vers luy, lequel il soustenoit en ses pays contre le gré & la volonté du Roy, quoique le Roy plusieurs fois l'eut requis de le lui renvoyer : la seconde chose estoit que le Duc avoit print tresves avec les Anglois; ce que faire ne devoit par l'accord & traicté qu'ils avoient ensemble; qu'il souffroit les Anglois de Calais passer par ses pays, & aller en France, rober & prendre prisonniers les Gens de France & des pays du Roy; & que sytost qu'ils estoient rentrés au pays du Duc, ils estoient aussy assurés que s'ils fussent en Angleterre; il dit encoires, que le Roy luy avoit commandé de bailler les choses dessusdites par escript, & par articles, lesquelles il présenta au Duc, qui de lui mesme, & sans prendre conseil, prestement respondit; qu'à l'égard de Monsieur Loys aisné, fils du Roy, lequel s'estoit restrait devers lui, il n'en estoit pas ainsy que le Roy luy mandoit, ny que le Cardinal avoit dict; car il n'avoit point sesduit & enhorté ledit Monsieur Loys de venir devers luy; mais y estoit venu à garand & saulveté

pour le doubte du Roy son pere; lequel Monsieur Loys il avoit reçu pour l'honneur du Roy, & l'avoit soustenu de ses biens au mieulx qu'il avoit peu, & non pas tant qu'il voudroit bien, & appartiendroit au dit Monsieur Loys; qu'il voulloit bien, que chacun sceut, que tant qu'il plairoit audit Monsieur Loys, se tenir en ses pays, il ne luy fauldroit pas; que tant qu'il auroit ung denier, il en auroit la moitié; qu'il ne luy deffendoit pas de retourner devers son pere le Roy; ains estoit prest toute fois qu'il plairoit audit Monsieur Loys, de le faire conduire jusques au Roy son pere par son fils, le Comte de Charolois, ou luy mesme sy besoin estoit. Que par ainsy apparoissoit clairement, que ce n'estoit point par luy que ledit Monsieur Loys ne retournoit vers son pere le Roy; comme aussy ne le constraindroit pas d'y aller s'il ne vouloit; dit encoires le Duc pour respondre au second point, que au regard des Anglois qui couroient par ses pays, & par le pays de France, ce n'estoit pas par luy, & n'en pouvoit mais, & que chacun pouvoit sçavoir comment il faisoit garder les frontieres d'entour Calais; & encoires de nouveau depuis ung an avoit bien refforcé les garnisons, & que mesmes lesdits Anglois couroient par ses pays, & y faisoient

beaucoup de maulx, & si n'en pouvoit avoir aultre chose sinon, quant on les pouvoit prendre, il les faisoit pendre ou exécuter par justice.

CHAPITRE II.

D'une femme nommée Demiselle, laquelle fut prinse en la ville de Douay, comme Vauldoise, & amenée prisonniere en la Cité d'Arras, es prisons de l'Evesque; laquelle raccusa ung appellé Jehanh Lavite, dit Abbé de peu de sens. Et comment aussy ledit Abbé fut prins, & les morgues qu'ils tindrent, quant ils furent prins, & aultres incidens.

ENVIRON le jour de tous les Saints, l'an iiij^c. cinquante neuf, fut prinse en la ville de Douay, une jeusne femme de l'age de xxx à quarante ans, nommée Demiselle, femme de folle vie, & fut prinse à la requeste de l'Inquisiteur (19) de foy, demourant à Arras, nommé frere Pierre le Broussart, Jacobin, Maistre en théologie; laquelle Demiselle sytost qu'elle fut prinse, fut menée devant aulcuns Eschevins & hommes de loy de ladite ville de Douay; elle demanda ce qu'on lui vouloit; on luy respondit qu'on luy diroit en temps &

lieu, & aultres choſes ne fut reſpondu, ſinon qu'on luy demanda par maniere de raillerie, ſy elle ne connoiſſoit point ung Hermitte nommé Robinet de Vaulx, laquelle auſſytôt qu'elle ouy ce, elle dit, & *que chechy* (*a*) *! cuide ton que je ſois vauldoiſe !* après qu'elle eut eſté remonſtrée à la loy de Douay, fut amenée priſonniere en la Cité d'Arras, es priſons de l'Eveſque; & la cauſe pourquoy icelle Demiſelle fut prinſe, eſtoit que l'Inquiſiteur de la Foy avoit eſté au Chapitre général, que les Freres Preſcheurs font tous les ans, lequel s'eſtoit tenu à Langres en Bourgongne, durant lequel Chapitre avoit eſté ards comme Vauldois, ung nommé Robinet de Vaulx, né en Artois, qui ſe contenoit comme ung Hermitte, & avoit déclaré que pluſieurs perſonnes, hommes & femmes, eſtoient Vauldois; & entre les aultres avoit nommé icelle Demiſelle, demeurant à Douay, & Jehan Lavite, dit Abbé de peu de ſens. Voila pourquoi ledit Inquiſiteur, quand il fut revenu dudit Chapitre, feit prendre Demiſelle : elle fut interrogée, & par pluſieurs fois miſe à la torture par devant les Vicaires dudit Eveſque; avecq eulx ſe boutta à interroger ladite Demiſelle, Maiſtre

(*a*) Exclamation du patois Arthéſien, qui veut dire : *qu'eſt-ce que cela ?*

Jacques Dubois, Docteur en Théologie, aussi Chanoine, & Doyen en l'Eglise d'Arras, de l'age de xxxiiij ou trente cinq ans, & fut iceluy Maistre Jacques quy prist le plus de peine à interroger Demiselle sur le fait de Vauderie : après avoir esté par plusieurs fois mise à la gehenne & torture, elle confessa avoir esté en vauderie où elle y avoit veu plusieurs personnes, & entre les aultres ledit Maistre Jehan Lavite, Abbé de peu de sens, qui estoit peintre, & demouroit à Arras; elle ajouta, ne sçavoir alors où il estoit. L'Inquisiteur feit tant qu'il sceut qu'il demouroit à Abbeville, en Ponthieu, en laquelle ville ledit Inquisiteur alla, & le feit prendre prisonnier, & amener le xxve. jour de Febvrier audit an, en la Cité d'Arras, ès prisons de l'Evesque : l'Abbé de peu de sens, aussytôt qu'il fut mis ès prisons, pour doubte qu'il ne confessat chose qui ne pust luî nuire, se couppa la langue d'ung canivet; mais quant il sentit la douleur, il ne la couppa point tout oultre, & ne se feit que blesser, maîs si fort qu'il fut long-temps sans pouvoir parler : pour ce, on ne laissa point de l'interroger par la gehenne, & aultrement, car il sçavoit bien escripre, & mettoit sa confession par escript. Iceluy Abbé de peu de sens, confessa d'avoir esté en vauderie, & y avoir veu moult de gens,

lesquels il nomma par nom & surnom, & gens de touts états, nobles, bourgeois, gens d'Eglise & aultres hommes & femmes, & entre aultres ung nommé Huguet Camery, dit Patrenostre, Barbier, Jehan le Fevre, Sergent d'Eschevins d'Arras, Jeanne Dauvergne, Dame des noeuves Estimes d'Arras, & trois filles de joye, l'une nommée Belotte, l'autre Vergengen, & la troisieme Blancqminette, pourquoy lesdits Huguet, Jehan le Febvre, & les femmes susdites furent prinses, & mises ès prisons de l'Evesque, en ladite Cité d'Arras; ces choses ainsy faites, quand les Vicaires veirent que les choses montoient de plus en plus, ils furent touts deliberés de laisser aller ces gens prins comme vauldois & vauldoises sans nulle punition; de fait ils les eussent laissé aller environ la feste de Pasques, quand Me. Jacques Dubois, Docteur en Théologie, & Doyen de l'Eglise Nostre Dame d'Arras, se vint opposer à leur delivrance, & se rendit partie contre eulx : à lui se joignit frere Jehan, Evesque de Barut, Frere mineur, Docteur en Théologie, & Suffragant de l'Evesque d'Arras; & après ce; ledit Doyen alla à Peronne, devant Jehan, Comte d'Estampes; & fut le conducteur dudit Doyen pour lui faire accès auprès du Comte, & pour lui tenir compagnie, ung appelé

Jehan de Meurchin, qui eſtoit aveugle : ſytoſt que le Doyen eut parlé au Comte, ce Seigneur vint à Arras, demanda les Vicaires, leur ordonna qu'ils feiſſent leur devoir deſdites perſonnes prinſes, ou qu'aultrement il s'en prendroit à eulx-meſmes, puis s'en retourna à Peronne.

CHAPITRE III.

Comme la ſuſdite Demiſelle, l'une cinquieſme des femmes, l'Abbé de peu de ſens, & Jehan le Fevbre furent mis & preſchiez publiquement, puis rendus à la Juſtice Layc, & ards leurs corps ramenez en pouldre comme Vauldois ; la maniere comme ils alloient à la vauderie, & quelles choſes ils faiſoient quand ils y eſtoient. Comme il fut dit publiquement, & comme ils ſe dediſoient tous à la mort.

COMME cy-deſſus j'ay dict furent prins leſdites Demiſelle, l'Abbé de peu de ſens, & aultres : leſquels interrogiez par gehenne ou aultrement confeſſerent, c'eſt à ſçavoir ladite Demiſelle, ledit Abbé, Jehenne d'Auvergne, Bellotte, Vergengen & Blancqminette avoir eſté en vauderie & y avoir veu moult d'hommes, de femmes, & gens de touts états riches &

pauvres; & tant que ſans nombre comme on diſoit, après leſquelles confeſſions, les Vicaires de l'Eveſque envoyerent à Cambray pour avoir conſeil de ce qu'ils avoient à faire à ung nommé Gilles Carlier, Docteur en Théologie, âgié de lxxij. ans au plus, Doyen de l'Egliſe Notre-Dame de Cambray, & ung des Notables Clercqs, quy fut en chreſtienneté comme on diſoit, & à Maiſtre Grégoire Nicollay, Channoine & Official de l'Eveſque de Cambray, très-noble Clercq comme on diſoit, leſquels Notables Clercqs, ladite confeſſion veue des priſonniers, renvoyerent leur opinion par eſcript aux Vicaires, & nonobſtant que ne veis pas ladite opinion, toutefois on diſoit que l'opinion deſdits Clercqs eſtoit, que s'ils vouloient rappeller pour la premiere fois ils n'en devoient pas mourir, au cas qu'ils n'euſſent commis nuls meurdres, ny mal uſé du Corps de Noſtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, c'eſt à ſçavoir, du ſacrement de l'Autel; contre cette opinion leſdits Eveſque de Barut, Suffragant de l'Eveſque d'Arras, & Maiſtre Jacques Dubois, Doyen de l'Egliſe Noſtre-Dame d'Arras, furent totallement; car leur opinion eſtoit que tous ceulx quy avoient eſtez à la vauderie, & qui l'avoient confeſſé debvoient mourir, & ceulx quy eſtoient accuſez d'eulx, ſuppo-

ſez même qu'ils ne l'avouaſſent point par gehenne, moyennant toutefois qu'ils aient trois ou quatre teſmoings contre eulx, & ſy faiſoient iceulx Doyen & Eveſque moult grande diligence, afin qu'ils fuſſent ards : icelluy Doyen diſoit & certiffioit en toutes compagnies ou il eſtoit, & ſçay bien que je luy ouis dire que le tiers de chreſtienté & plus avoient eſtez en ladite vaulderie, qu'il ſçavoit telle choſe, dont il ne pouvoit parler, & que s'il le pouvoit, on en feroit moult eſbahy ; il diſoit encore que tous ceulx quy eſtoient accuſés d'eſtre Vauldois l'eſtoient, & qu'on n'en pouvoit accuſer nul qui ne le fut. Suivant luy on debvoit prendre iceulx comme ſuſpects d'eſtre Vauldois, & que quand ce viendroit à la mort ils rappelleroient tout ce que le diable leur faiſoit faire, afin qu'ils fuſſent damnez. En toutes ces choſes le ſouſtenoit & confortoit l'Eveſque de Barut ; il ajouſtoit qu'il croyoit qu'il y avoit des Eveſques, voires des Cardinaulx qui avoient eſté en ladite vaulderie, & qu'il y en avoit tant que s'ils pouvoient avoir quelque Roy, ou grand Prince de leur compagnie, ils s'eſleveroient contre tous ceulx quy ne feroient pas de leur compagnie; cet Eveſque avant qu'il le fut avoit eſté Pénitentier du Pape à Rome, durant l'an des pardons, à ſçavoir l'an

mil iiijᶜ. & l. pourquoy on disoit qu'il pouvoit sçavoir moult de choses, & avoit icelluy Evesque une telle magination, que quand il voyoit les gens, il disoit & jugeoit s'ils avoient esté en vaulderie ou non; luy & le Doyen soustenoient que aussytost qu'un homme estoit prins ou accusé pour vaulderie, nul ne debvoit l'aider ny secourir, fut pere, mere, frere, sœur, ou quelque autre prochain parent, sur paine d'estre prins comme Vauldois; tant ils feirent qu'on prist encoires comme accusé dudit crime ung nommé Jeunin du Bœury, Marchand de bois, à marier de l'âge de 40 ans, & feirent de rechief rescripre par le Comte d'Estampes, aulx Vicaires de l'Evesque d'Arras, qu'ils abregeassent les procès des prisonniers: pourquoy lesdits Vicaires usant du conseil de l'Evesque de Barut, & du Doyen d'Arras, assemblerent tous les Clercqs de ladite ville d'Arras, Laïcs & aultres: ausquels Clercqs ils monstrerent les dépositions du procès; après quoy veu les opinions desdits Clercqs, dites le lendemain ixᵉ. jour de May, en la maison Episcopalle sur un hault hourcq, fait pour cette cause, furent amenez lesdits Abbé de peu de sens, Demiselle & les aultres; & la furent mitrez d'une mitre où estoit peinte la figure du diable, en telle maniere qu'ils avoient confessés luy avoir fait

fait hommage, & eulx à genoulx, par Maiſtre Pierre le Brouſſart, Docteur en Théologie, Jacobin & Inquiſiteur de la foy chreſtienne, furent preſchiés publiquement, & y avoit tant de gens, que c'eſtoit merveille; il y en avoit de tous les villaiges d'entour d'Arras & de par douze lieues aux environs. Or déclara l'Inquiſiteur que les cy-deſſus nommez avoient eſté en vaulderie, en la maniere qui ſuit.

Que quand ils vouloient aller en ladite vaulderie ils ſe oingnoient d'ung oingnement que le Diable leur avoit baillé; ils en frottoient une verge de bois bien petite, & des palmes en leurs mains, mettoient icelle verguette entre leurs jambes, s'envoloient où ils voulloient, & les portoit le Diable au lieu ou ils debvoient faire ladite aſſamblée; en ce lieu ils trouvoient les tables miſes chargiées de vins & de viandes, & ung Diable en forme de boucq, à queue de ſinge, & aulcune forme d'homme; là faiſoient oblation & hommage audit Diable, & l'adoroient, & luy donnoient aulcuns leurs ames, ou dumoings quelque choſe de leurs corps; puis baiſoient le Diable en forme de boucq au derriere, avec candeilles (*a*) ardentes en leurs mains; & eſtoit ledit Abbé de peu de ſens, le maître qui leurs faiſoit faire hommage quand

(*a*) Chandelles.

ils estoient nouveaulx venus; après cette hommage ils marchoient sur la croix, & racquoient de leur salive sus en despit de Jesus-Christ & de la Sainte-Trinité, puis monstroient le cul devers le ciel & le firmament en despit de Dieu; & après qu'ils avoient touts bus & mangiez, ils prenoient habitation carnelle ensemble, & mesme le Diable se mestoit en forme d'hommes & de femmes, & prenoient habitation les hommes avecq le Diable en forme de femme, & le Diable en forme d'homme avecq les femmes; là ils commettoient tant des crimes, sy puants & énormes, tant contre Dieu, que contre nature, que ledit Inquisiteur dit, qu'il ne les oseroit nommer pour doubte que les oreilles innocentes ne fussent averties de sy villaines choses : & sy dit encoires ledit Inquisiteur, qu'en leur assemblée le Diable les preschoit, & leur dessendoit d'aller à l'Eglise, d'ouyr messe, prendre de l'eau bénite, & que s'ils en prenoient, pour monstrer qu'ils fussent chrestiens, ils disoient, *ne déplaise nostre maître*; qu'ils n'alloient point à confesse, & qu'ils avoient tenu leur dite assamblée au bois *de Mosslaines*, assez près d'Arras, & ailleurs, & ausdites hautes fontaines avoient esté à pieds & en plein jour après diner.

Toutes ces chofes dites & remonftrées par l'Inquifiteur, il leur demanda s'il eftoit ainfy. Touts l'ung après l'aultre, refpondirent que ouy, & mefme ledit Abbé, & touts le confefferent publiquement; après laquelle confeffion fut leur fentence rendue en françois & en latin: c'eft à fçavoir tous remis ès-mains de juftice laïque, comme pourys & non dignes d'eftre avec les membres de fainte Eglife, & touts leurs héritaiges confifqués au Seigneur, & leurs biens meubles à l'Evefque, ladite Demifelle fut rendue à la loy (*a*) de la ville de Douay, quy pour la ravoir & pour cette caufe eftoit là venue: ledit Abbé fut rendu aulx Prevoft & Echevins de la Cité; & les quatre femmes, & ledit Jehan le Febvre à la loy d'Arras; lefquelles femmes furent preftement menées en la halle de la ville d'Arras, & lefquelles femmes & ledit Jehan le Febvre furent comdampnés par lefdits Echevins à eftre ards, & leurs corps ramenez en pouldre; fytoft que lefdites femmes ouyrent leur fentence, comme femmes défefpérées, commencerent à crier & à dire à Maiftre Gilles Flameng, Advocat quy eftoit préfent, & quy tousjours avoit adfifté à les interroguer, tant par torture comme aultrement, tels mots: *Ha faulx, thraiftre, defloyal, tu nous*

(*a*) Aux Magiftrats.

a déceptés (a); tu nous disois que nous confessimes ce qu'on nous disoit, & qu'on nous lairoit aller, & que nous n'auriesmes aultres pénitences que d'aller en pelerinage, six lieues long, ou dix ou douze; tu sçais, méchant, que tu nous a trahy; & là publiquement *disoient*, qu'oncques n'avoient esté à la dite vaulderie, & que ce qu'elles en avoient confessé avoit esté par force de gehenne & de torture, & par les blandissements & promesses dudit maître Gilles, & aultres quy les avoient interroguiées, & moult d'aultres choses elles disoient: mais ce ne leur valoit riens, car elles furent baillées ès-mains des bourreaulx & prestement menées à la Justice de la ville d'Arras, & là leurs corps ards, & ramenez en pouldre; & en les menant mourir, & jusques à ce qu'elles rendirent l'ame, sans en rappeller, disoient publicquement qu'oncques n'avoient esté à ladite vaulderie, & que ce qu'elles en avoient confessé avoit esté par gehenne & torture, & pour ce qu'on leur faisoit entendre, que si elles ne les confessoient on les arderoit; & depuis leur sentence rendue jusques à la mort, elles feirent toutes les manieres qu'un bon chrestien doibt faire en se confessant, en recommandant leurs ames à Dieu, priant au peuple, qu'on priat Dieu pour elles, &

(a) Trompées.

requerant à ceulx & celles quy les connoiffoient, qu'on feit dire des meffes pour elles. Elles moururent en cet état, difant qu'oncques n'avoient efté en ladite vaulderie, & qu'elles ne fçavoient ce que c'eftoit; lefquelles parolles & manieres qu'elles tenoient, meurent le peuple en grande penfée & murmure : fy difoient aulcuns que c'eftoit à tort qu'on les faifoit mourir; les aultres difoient, que le Diable leur avoit commandé d'ainfy dire, & qu'ils fe rappellaffent afin qu'ils fuffent dampnés, defquelles chofes je m'en attens à dieu; toutefois ladite Demifelle fut menée à Douay, & de par les Echevins de la ville, condampnée à eftre arfe & fut arfe; laquelle auffy dit qu'on la faifoit mourir à tort, & dit toutes les parolles & tint toutes les manieres que les aultres avoient tenus jufques à la mort.

Ledit Abbé de peu de fens, fut auffy condamné par les Echevins de la Cité, le jour que fa fentence fut rendue, à eftre ars, & fut le premier exécuté à la juftice de l'Evefque; icelluy Abbé dit auffiy toutes les parolles, & tint toutes les manieres que les aultres avoient fait, & encoires plus difoit qu'on le faifoit mourir à tort, & les dernieres parolles qu'il dit eftant lyé à l'eftracque, pour ardoir, furent telles en latin, *Jefus autem tranfiens per me-*

dium illorum ibat; icelluy Abbé eſtoit de l'âge de lx ou lxx ans & eſtoit peintre : il eſtoit bien venu en pluſieurs lieulx, parce qu'il eſtoit réthoricien & faiſoit chants & ballades : il les diſoit devant les gens, & par eſpécial avoit feit pluſieurs beaux dictiers & ballades à l'honneur de la glorieuſe Vierge Marie : auſſi pluſieurs gens l'avoient bien cher : mais à chacune fois, qu'il liſoit ou diſoit aulcuns dictiers ou ballades, à l'honneur de Dieu, de Noſtre-Dame, ou de quelque ſaint ou ſainte ; quand il avoit tout dit en la fin, il oſtoit ſon cappel ou capperon, & diſoit *ne déplaiſe à mon maiſtre*, comme aulcuns certiffioient ; pour moi, je ne ſçay ce qu'il en eſt.

CHAPITRE IV.

Comment Me Anthoine Sacquespée, Bourgeois & Eschevin de la ville d'Arras, Jehan Josset, aussi Eschevin, & Henriet de Royville; & aultres furent prins comme accusés d'estre Vauldois; & comment Martin Cornille, Recepveur du Duc de Bourgongne, des aydes, & Willeaume le Febvre, Eschevin de ladite ville, & Hotin Loys, Sergeant, s'enfuirent pour doupte d'estre prins pour ce cas; & de la grande perplexité, en quoy ceulx de la ville estoient, & des preschemens que les Vicaires feirent preschier, & de ceulx quy furent commis à interroguer les prisonniers prins comme Vauldois.

LE xvje jour de Juillet audit an mil iiijc. lx. en la ville d'Arras sur le soir fut prins comme accusé d'estre Vauldois, par Messire Bauldin, sieur de Noyelles Chevalier & Gouverneur de Péronne, Maistre Anthoine Sacquespée, Bourgeois & Eschevin de la ville d'Arras, ung des plus riches bourgeois & grand rentier en héritage de ladite ville; lequel Gouverneur de Péronne après qu'il l'eut prins, le bailla au Lieutenant d'Arras, & c'estoit le soir entre huit &

neuf; le Lieutenant le mena par la porte de Saint-Micquiel, & le boutta ès-prisons de l'Evesque, où les aultres estoient.

Le lendemain furent aussy prins pour ledit cas, Jehan Josset, Eschevin d'Arras, & Henriet de Royville, Sergeant de ladite ville, & furent menez comme les aultres ès-prisons de l'Evesque.

Et c'estuy propre jour partirent de la ville, de pœur d'estre prins pour ledit cas, Martin (20) Corneille, Recepveur, & Willeaume le Febvre, très-riches bourgeois & Eschevins de la ville; lesquels comme on dit, eussent esté prins & menez avecq les aultres s'ils ne s'en fussent partis, & dépaysés: combien que le Comte d'Estampes les feist querir, sy ne les peult on trouver & furent poursuivis jusques à Paris; or emporta ledit Martin, grand thrésor, comme on disoit: ce Martin tenoit moult grand estat, & encoires plus sa femme: il estoit de petit lieu, & avoit esté en ses jeunes jours *parmentier*, c'est-à-dire, couturier de robbes & pauvre compagnon.

Avant que ledit Maistre Anthoine fut prins plusieurs de ses parens & amis, car il estoit de grand lygnage en la ville, luy avoient assez de fois dit, & fait prier instamment, qu'il se volsist absenter un espace de temps de la ville; qu'il estoit accusé d'avoir esté en vaulderie:

a chacune fois il leur répondit qu'il n'en estoit coulpable, & que s'il estoit à mil lieues loing, & qu'il sceut en estre accusé, il reviendroit pour s'excuser, & qu'il aimeroit mieulx mourir & perdre ce qu'il avoit vaillant, que de s'absenter pour ce cas.

Or pour vous déclarer ceulx quy furent commis à l'effet d'interroger lesdits prisonniers, avec les Vicaires de l'Eglise & de l'Evesque cydessus nommé, ce fut l'Inquisiteur, l'Evesque de Barut Suffragant, Maistre Jacques Dubois, Doyen d'Arras, maistre Jehan Boulengier, Docteur en Théologie, Philippes sieur de Saveuses, Chevalier quy estoit grand Seigneur, & moult affecté de faire justice, & ardoir touts ceulx quy estoient prins & accusez Vauldois, & estoit ledit Seigneur de Saveuses commis par le Comte d'Estampes, avec le sieur de Crievecœur, Bailly d'Amiens, Guillaume de Bery, Lieutenant dudit Bailly, & maistre Jehan Forme, Secretaire du Comte, après y estoit l'Inquisiteur de la foy, Jacobin, demeurant à Tournay; Maistre Gilles Flameng, Advocat à Beauquesne, Maistre Mathieu Paille aussi Advocat audit Beauquesne; & encoires & avecq iceulx, envoya le Duc de Bourgongne, l'Evesque de Selymbrie, Jacobin, Docteur en Théologie, âgié de quatre-vingt ans, ou environ, & ledit Messire

Baudin, ſieur de Noyelles, Chevalier Gouverneur de Péronne ; car juſques alors pour viſiter les procès de ceulx quy avoient eſté condampnés & exécutés, ny avoit eu aultres que leſdits Vicaires, l'Eveſque de Barut, le Doyen & les aultres Clercqs de Saint-Vaaſt d'Arras, Carmes, Jacobins, Cordeliers, Noſtre-Dame, tant Chanoines qu'aultres.

Et le xxvij^e^. jour dudit mois de Juillet fut prins pour ledit cas Jacotin d'Athies, fils d'un bourgeois d'Arras, lequel ſe tenoit avecq ledit Martin Cornille, & eſtoit parent de ſa femme, & il fut mené en la priſon de l'Eveſque.

En ce temps les ville & Cité d'Arras & pour certain touts ceulx qui y demouroient furent ſy ſcandalyſés par tout le Royaulme de France & ailleurs d'eſtre Vauldois, qu'à peine voulloit on loger les marchands & aultres de la ville, & meſmes les marchands en perdirent leur crédence ; & vouloient, ceulx à quy ils debvoient, eſtre payés, de peur qu'ils ne fuſſent prins comme Vauldois, parquoy ils euiſſent leurs biens confiſqués.

Et certes en ce tems il n'y avoit ſy notable homme ès-ville & Cité d'Arras, ne ſy bon Chreſtien qui bonnement endura pour quelque beſoigne qu'il euiſt, tant fut néceſſaire, d'aller

hors la ville, de peur d'eſtre punis comme Vauldois, & il n'y avoit ni ſy bon, ni ſy loyal, que s'il fut allé au loing pour l'eſpace de xv jours ou plus, que le menu peuple n'euiſt dit, qu'il s'en fut allé de peur d'eſtre prins comme Vauldois, & euiſt on dit publiquement qu'il l'eſtoit : comme les Vicaires de l'Eveſque furent advertis de la grande crainte & mauvaiſe renommée, que ceulx de la ville d'Arras avoient par tout le pays, ils feirent bien preſchier publiquement que nul ne murmurat contre eulx, & que nuls n'euiſſent nule pœur d'eſtre accuſés ſans cauſe; car ils n'en faiſoient point prendre comme Vauldois, quy ne fuſſent accuſez de huit ou dix témoins, leſquels avoient eſté en ladite Vaulderie, & les y avoient veus; mais depuis fut ſçeu qu'aulcuns n'avoient eſté accuſez que d'ung ou de deulx ou de trois pour le plus.

CHAPITRE V.

Comme à la requeste du sieur de Beauffort, Anthoine Sacquespée, & ceulx quy estoient prisonniers comme Vauldois, on envoya les Vicaires de l'Evesque devers le Duc de Bourgongne; afin que ledit Duc assemblat touts les plus grands Clercqs qu'il polroit trouver, afin d'avoir conseil, & de déterminer ce qu'on feroit desdits prisonniers; & avecq ce, on envoya querir plusieurs Clercqs aulx dépens desdits prisonnniers, lesquels vindrent à Arras.

LE Seigneur de Beauffort aiant esté aussi prins, à sa requeste & celle des aultres prisonniers furent envoyez querir en la ville d'Amiens, Me Martin Malingre, Licencié ès loix, Official d'Amiens; l'Inquisiteur de la foy de Tournay, & plusieurs notables Clercqs; desquels ne vindrent que ledit Martin, & ledit Inquisiteur de Tournay; les aultres s'exemptoient, les ungs par viellesse, les aultres aultrement, dequoy aulcuns disoient, qu'ils n'y voulloient point venir, qu'oncques on n'avoit veu en ce pays tels cas advenus, & que la matiere estoit pressante & bien mauvaise; car nulle per-

ſonne hors de la ville d'Arras, ne croyoit que cela fut vray; je ne ſçay ſy ce fut pour cette cauſe ou non : il n'y vint que les deulx deſſuſnommez; c'eſt pourquoy les Vicaires de l'Eveſque, & les autres, à la requeſte & aulx dépens des priſonniers, allerent devers le Duc de Bourgongne pour avoir conſeil de ce qu'ils avoient à faire en ladite matiere de Vaulderie, & des priſonniers : eulx venus à Bruxelles, quand que le Duc ſçut pourquoy, deſirant de tout ſon cœur la foy chreſtienne ſouſtenir & garder, il envoya en la ville de Louvain, où il y a univerſité renommée, querir les plus grands Clercqs quy y fuſſent, & leur commanda de venir à Bruxelles : après ce, il manda touts les Clercqs notables & exprès du pays qui y vindrent en grand nombre, auſquels les procès dudit Seigneur de Beauffort, & aultres furent montrez. Les procès veus par leſdits Clercqs; de ce qu'ils convenoient & de leurs opinions je n'ai pu rien ſçavoir; car comme on diſoit, ils ne furent pas bien unis enſſamble : les uns diſoient que la Vaulderie n'eſtoit point réelle, & que ſuppoſé qu'il y put avoir aulcune réalité par la permiſſion divine, auſſy pouvoit-il y avoir beaucoup d'illuſion, & qu'ils en faiſoient pas tout ce qu'ils cuidoient faire : aulcuns auſſy ſoutenoient que c'étoit choſe réelle,

& qu'ils alloient en ladite Vaulderie en corps & en ame; & que des qu'ung homme s'adonne à l'ennemy d'Enfer, Dieu permet que l'ennemy ayt sur luy cette puissance, de le porter en vaulderie & ailleurs : après que lesdits Vicaires se furent conseillez sy prindrent congié du Duc, lequel Duc envoya avec eulx pour estre présent à interroger les prisonniers, *Toison d'or*, son premier Hérault en qui il avoit parfaite fiance & crédence : il envoya donc Toison d'or pour estre mieulx adverti de la vérité; parce qu'on luy avoit rapporté qu'aulcuns de la ville de Paris & d'ailleurs en France, disoient qu'ils faisoient preindre en ses pays les riches hommes affin d'avoir leurs biens & leurs terres, dont très-troublé il estoit; mais pour ce aussy ne voulloit-il pas laisser à soustenir la foy, sy le cas le requeroit : ainsy retournerent lesdits Vicaires & leur compagnie, & ledit Toison d'or avecque eulx, & revindrent en la ville d'Arras, le xiiij^e^. jour du mois d'Aoust, en la même année.

Combien que je ne puisse sçavoir quel conseil on leur bailla à Bruxelles, toute fois eulx revenus, on ne prins plus nulle personne pour ledit cas de Vaulderie; furent lesdits prisonniers plus doulcement traitez que pardevant ils n'avoient estez, & ne feirent lesdits Vicaires de

l'Evesque depuis leur revenue, jusques à la my mois de Septembre que quatre procès, c'est à sçavoir, le procès du sieur de Beauffort, de Jehan Tacquet, de Pierotin du Carioeul, & de Huguet Obry, dit Patrenoste, & fut fait le procès dudit Huguet, nonobstant qu'il n'eust oncques rien confessé, quoique ce Huguet eut une fois rompu prison, & eschappé, mais il fut reprins : lesquels procès fait après qu'ils ouyrent l'opinion des Clercqs estant à Arras, & aultres cy-dessus nommés; de rechief ils renvoyerent les procès à Bruxelles, devers ledit Duc, pour avoir encoires l'opinion des Clercqs.

Et porta ledit procès Me Mathieu du Hamel, avec luy Messire Guillaume de Bery, Lieutetenant du Bailly d'Amiens; ainsy s'en retourna avecque eulx Toison d'or, que le Duc y avoit envoyé : eulx venus à Bruxelles, le Duc feist visiter ledit procès.

CHAPITRE VI.

Comment ceulx quy avoient porté les procès des prisonniers pour le feit de Vaulderie, revindrent, & comment le Seigneur de Beausfort fut preschié publicquement; & Jehan Tacquet, Pierrotin du Carioeul, & Huguet Emery furent mitrés & preschiez aussy publiquement, & de leur condempnation.

LE xije. jour d'Octobre mil iiijc. lx, revindrent en la Cité d'Arras, de devers le Duc de Bourgongne, Messire Guillaume de Bery, Lieutenant du Bailly d'Amiens, & Maistre Mathieu Duhamel, Secretaire de l'Evesque d'Arras, qui avoient porté les procès de quatre prisonniers pour le fait de Vaulderie; revint aussy avec eulx Maistre Andrien Collin, Président de la Chambre du Conseil du Duc, laquelle Chambre se tenoit à Ypre, & eulx de retour furent de rechief interrogez les prisonniers, en la présence du Président : ce fait les Vicaires rassemblerent encoires touts les Clercqs de la ville & de la Cité d'Arras, où estoient entre aultres lesdits President, l'Evesque de Selymbrie & de Barut, le Doyen d'Arras, & son frere : les opinions prises, les Vicaires de l'Evesque,

l'Evesque, le xxij[e] jour dudit mois d'Octobre rendirent la Sentence des quatre procès : car combien qu'on assemblat les Clercqs, & qu'ils dissent leurs opinions; sy rendoient la Sentence les Vicaires, & ne les jugeoient point les Clercqs.

Icelluy xxij[e]. jour du mois d'Octobre au dessusdit an mil iiijc lx, en la maison Episcopalle de l'Evesque d'Arras, publiquement, furent mis sur ung hault hourt fait exprès, Messire Collart, dit Payen, Seigneur de Beauffort, Chevalier, Jehan Tacquet, Pierrotin du Carioeul, & Huguet Aubry; & là fut mis sur les têtes de Jehan Tacquet, Pierrotin du Carioeul, & Huguet, une mistre, en laquelle estoit peinte l'image du Diable, de telle façon qu'ils l'avoient adoré; nonobstant que ledit Huguet n'eut rien confessé, il fut mistré; & y estoit peint en telle façon qu'on avoit desposé contre luy : par l'Inquisiteur de la foy de Cambray, Jacobin, ils furent preschiez publiquement; & dit, ledit Inquisiteur, que le sieur de Beauffort, Chevalier, qui estoit présent, avoit consenty au voulloir de méchantes femmes, lesquelles avoient esté arses comme vauldoises, comme cy-dessus est dit, & par leur enhort avoit prins ung bastonchier, & oingt ledit bastonchier & ses mains d'ung oignement qu'on

luy avoit baillié ; & puis mis ledit baston entre ses jambes, qu'incontinent luy estant en la ville d'Arras, en sa maison, fut porté par l'ennemy d'Enfer, la premiere fois au bois de Mosflaine à une lieue près d'Arras, en la vaulderie où il y avoit plusieurs hommes & femmes. Là qu'il avoit fait hommage au Diable d'Enfer, qui y estoit & présidoit en forme de Singe ; & qu'il baisa au Diable la patte. Toutes ces choses dites par l'Inquisiteur, il demanda au Chevalier de Beauffort s'il n'estoit point ainsy qu'il avoit dit : iceluy Chevalier respondit hault & clair qu'oui, en requerant miséricorde ; lors dit ledit Inquisiteur publiquement au peuple, qu'on ne se donnat point de merveille, sy ledit sieur de Beauffort n'estoit mistré, & s'il ne l'avoit point esté, parce que ledit Seigneur de Beauffort avoit confessé d'avoir esté en la vaulderie, sans gehenne ou torture, ny oncques depuis s'estoit rappellé.

Après ce, adressa l'Inquisiteur ces parolles à Jehan Tacquet, & dit publiquement que ledit Tacquet avoit esté en vaulderie par dix fois ou plus : il lui demanda s'il n'estoit pas vray ; lequel Jehan Tacquet respondit oui, en requerant misericorde.

Après ce, il s'adressa à Pierrotin, dit Carioeul, & dit que ledit Pierrotin avoit esté en ladite

vaulderie tant de fois que sans nombre, & qu'il avoit fait hommage à l'ennemy d'Enfer, & luy avoit donné son ame.

Pierrotin, nonobstant trois mois devant qu'il avoit esté prisonnier, avoit confessé les choses dessus dites, respondit publiquement qu'il n'en estoit rien, & que ce qu'il en avoit confessé avoit esté par force de gehenne & de torture. Toute fois l'avoit ledit Pierrotin escript de sa propre main. Il nyoit tout, & eust dit moult des choses sy on l'euist laissé parler.

Après ce, l'Inquisiteur dit à Huguet Aubry, qu'il avoit esté accusé dudit crisme de vaulderie par noeuf tesmoings, dont trois lui avoient dit en sa présence, & que quelque torture qu'on luy sçeut faire, il n'avoit oncques riens voulu confesser, que s'il le voulloit on luy feroit grace ; il demanda audit Huguet s'il n'estoit pas vray : Huguet respondit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit, & qu'oncques n'y avoit esté ; iceluy Huguet, comme on disoit, avoit esté mis à la gehenne & torture. On l'y avoit mis quinze fois, & meismement deulx fois en un jour, encoires luy fit on plus ; car quant on vit qu'il ne voulloit rien confesser touchant la vaulderie, on le mena en ung fort Chastel assez près d'Arras, qu'on appelle Bellemotte, & là fut interrogé, après qu'on luy eut mons-

tré le *Bourel*, pour l'exécuter à la mort, & que s'il ne voulloit preſtement confeſſer ſon fait, il feroit auſſy toſt exécuté : diſent aulcuns qu'il eut les yeux bandés comme ſy on le deult deſcapiter ; mais oncques pour tout il ne confeſſa d'avoir eſté en ladite vaulderie, & diſoit qu'il ne ſçavoit ce que c'eſtoit, & qu'on le faiſoit mourir à tort. Quand l'Inquiſiteur ouyt qu'il ne voulloit rien confeſſer, il luy dit publicquement qu'il avoit rompu priſon, & qu'il s'eſtoit eſchappé de nuit avec ung preſtre qui eſtoit priſonnier pour larcin; parquoy il s'eſtoit rendu coupable du fait; mais qu'il avoit eſté reprins; lors ſe jetta Huguet à genoulx, diſant que le preſtre l'euſt occis s'il ne s'en fut allé avecq luy, & luy avoit prié mercy : toulte fois pour ce qu'il eſchappa fut-il preſchiez & miſtré, car les Clercqs diſoient, que puiſqu'il avoit rompu priſon, il debvoit eſtre attainct du cas : toutes les choſes dites & remonſtrées publicquement par l'Inquiſiteur, il feit fin de ſon preſchement.

Après ce, incontinent devant le peuple, M^e^. Pierre le Brouſſart, Inquiſiteur de la foy en la ville & Cité d'Arras, & M^e^. Mahieu Duhamel, Secretaire de l'Eveſque d'Arras, c'eſt aſſavoir ledit Inquiſiteur, en latin, & ledit M^e^. Mahieu, en françois, rendirent les Sentences chacune l'une après l'autre.

1°. La Sentence dudit ſieur de Beauffort, par laquelle il fut déclaré hérétique, apoſtat & ydolatre; lequel publicquement en battit ſa coulpe, en requerant miſéricorde de l'Egliſe, & par ladite Sentence fut condempné à eſtre battu publiquement de vergins, comme ce fut ſur les épaules tout veſtu par l'Inquiſiteur; & fut condempné à tenir priſon fermée l'eſpace de ſept ans, en tel lieu que bon ſembleroit à l'Eveſque.

Item fut condempné d'envoyer mettre au troncque des pardons de la ville de Malines en Brabant, lequel troncque eſtoit ordonné pour les aulmoſnes de ceulx qui vouloient donner pecune pour aller ſur les Turcqs ennemys de la foy, la ſomme de vjc. lib, monnoie d'Artois qui valloient vjc. écus d'or, les lxx peſant un marc de huit onces.

Item pour les frais de l'Inquiſition chreſtienne la ſomme de vjc. lib: monnoie dite.

Item, cent & cinquante livres, monnoie dite, à la fabrique de Noſtre-Dame d'Arras.

Item, cent lib: monnoie dite, pour faire une croix de pierres à Haultes-fontaines, au lieu auquel il avoit promis faire ſervice au Diable, afin qu'il fut mémoire de ce.

Item, cent lib: à l'égliſe de la Trinité, ès fauxbourgs d'Arras.

Item, cent lib : monnoie dite, à l'Eglise des Carmes, ès-fauxbourgs d'Arras.

Item, cent lib : aulx Jacobins, ès-fauxbourgs d'Arras, & cent lib : aulx Freres Mineurs, toute monnoie dite.

Item, aulx Filles Dieu, & aulx Hospitaulx des ville & Cité d'Arras, à chacun x lib : monnoie dite.

Et la punition de prison réservée à la volunté de l'Evesque.

Après laquelle Sentence dudit sieur de Beauffort, rendirent la Sentence dudit Jehan Tacquet, Bourgeois & Eschevin d'Arras, par laquelle sentence ils déclaroient ledit Jehan Tacquet hérétique, apostat & ydolâtre, & le condempnerent par maniere de pénitence à estre publicquement battu de verges, comme le sieur de Beauffort l'avoit esté, & le battit prestement ledit Inquisiteur, comme le sieur de Beauffort. Lequel Jehan Tacquet requeroit publicquement la miséricorde de l'Eglise.

Item, fut condempné à tenir prison fermée l'espace de dix ans, tousjours réservant la longueur de la prison à la volunté de l'Evesque.

Item, à payer au dessusdit troncque de Malines, pour employer à soustenir ladite foy chrestienne, mil lib : monnoie dite.

Item, pour soustenir les frais de ladite Inquisition, deulx cents lib :

Item, cent lib : monnoie dite, en l'Eglise de Saint-Jehan en Rouville, dont il estoit paroissien.

Item, cent lib : pour faire une croix de pierres aulx bois de Mofflaines, en la place ou il avoit donné son ame au Diable.

Après ce, ils rendirent la Sentence de Pierrotin du Carioeul, par laquelle il fut déclaré hérétique, apostat, homicide & ydolâtre, & comme ayant esté aultrefois reprins sur la foy, & ne voyant en luy aulcun signe de répentance, comme membre pourry il fut délivré à la justice Laye.

Après ce, ils rendirent la Sentence de Huguet Aubry; & combien que ledit Huguet n'euist rien confessé, toutefois selon l'opinion de plusieurs Clercqs il estoit atteint du cas, pource qu'il avoit rompu prison. Quand on rendit sa Sentence, il estoit à genoulx & plouroit en disant qu'il s'attendoit à la sentence des Vicaires, par laquelle il fut condempné à estre mis en chartre qu'on appelle le *bonnel*, l'espace de xx ans au pain & à l'eau.

Le bruit commun couroit que pourtant Huguet avoit esté serviteur de l'Evesque d'Arras, & depis de Martin Cornille, qu'il avoit tousjours esté conseillé & aidé par les Vicaires dudit Evesque, & que iceulx Vicaires met-

toient paine, tant qu'ils pouvoient, d'annuller & estaindre le fait de vaulderie; ne sçay sy ce estoit vray, qu'à Paris, Amiens, Tournay quy sont grosses villes, on avoit prins plusieurs hommes & femmes comme Vauldois, ausquels on n'avoit rien fait, ains les avoit-on laissé aller sans aulcune punition; de tout ce, je m'attends à ce quy en est, & n'en veult personne charger.

Mais toutefois aulcuns Clercqs maintenoient, que par-tout estoient tant de Vauldois, & qu'il y en avoit de sy grands, en l'Eglise, à la Court des Princes & ailleurs, que c'estoit merveille.

On disoit aussy que Antechrist le faulx & desloyal estoit né, que de bref il devoit régner; & que touts les Vauldois estoient de sa partie. Dieu par sa grace voeuille en garder touts loyaulx Chrestiens, & que de nostre temps ce n'advienne.

Après lesquelles Sentences rendues, & chacun ou en partie despartis, les Eschevins de la ville d'Arras vindrent requerir comme leur Bourgeois ledit Pierrotin du Carrioeul, lequel en payant les dépens par luy faits en ladite prison leur fut rendu celuy jour environ, quatre heures après dîner.

CHAPITRE VII.

Comment Charles, Comte de Charollois, fils de Philippes, Duc de Bourgongne, se vint plaindre audit Duc de Bourgongne, son pere, du Seigneur de Croy, principal Gouverneur dudit Duc.

EN ce temps, Charles Comte de Charrollois, accompagné du Comte d'Estampes & aultres Seigneurs de son sang, arriva à Bruxelles, & vint devant le Duc de Bourgongne son pere: ledit Charles & tout son train estoient vestus de blancq; en cette estat, il alla saluer son pere.

Ung jour se trouva ledit Charles avecq le Duc son pere: auquel Charles pria qu'icelluy voulsist luy donner audience, pour luy dire ce qui luy gisoit sur le cœur. Le Duc y consentit: lors ledit Charles dit à Maistre Gerard Vauris, natif de Bourgongne, quy estoit son principal Consellier, de dire ce dont il l'avoit chargé: Maistre Gerard Vauris commença bientost à parler devant le Duc; il remonstra les deffaulx, crimes & délicts faits par le sieur de Croy, quy estoit présent; car sans la présence dudit sieur de

Croy, le Comte de Charrollois ne les eut voullu dire.

Sytost que le Duc ouyt qu'on accusoit le Seigneur de Croy de plusieurs choses quy touchoient grandement à l'honneur dudit sieur de Croy, le Duc dit audit Maistre de Vauris qu'il se gardat bien de parler contre vérité; à ces parolles dites par le Duc, Maistre Gerard eut sy grande pœur que le cœur luy faillit, & quand le cœur luy fust revenu, il s'excusa audit Charles de plus parler; car il s'apperçut bien que le Duc se troubloit.

Ce Vauris estoit renommé d'estre très notable Clerq, & beau parleur : & se donnerent de merveilles les adsistants de la pœur qu'il eut : le Comte de Charollois se jetta prestement à genoulx devant son pere, & reprint la parolle pour ledit Maistre de Vauris, & moult haultement & en beau langaige, commença à assigner devant le Duc son pere, & devant le Seigneur de Croy & aultres, plusieurs faultes & crismes qu'il disoit que le Seigneur de Croy avoit commis & perpetré.

Le Duc Philippes couppa la parolle à son fils, & luy dit que plus il n'en voulloit ouir parler, & qu'il se gardat bien, que plus il en parlat, ny vinst devers luy pour telles choses. Il commanda audit Seigneur de Croy, qu'il

fit tant devers ſon fils, qu'icelluy fut content, & combien qu'après le département dudit Duc, le Seigneur de Croy feit ſon devoir de prier merci audit Comte de Charollois. Fors que quant luy ſieur de Croy auroit fait réparation du mal qu'il avoit fait, il auroit autant regard au bienfait, que au mal fait; n'en pût ledit Seigneur de Croy avoir reſponce, & demoura ſur ce point.

Après toutes ces choſes, partiſt ledit Seigneur Comte de Charollois pour aller au Queſnoy devers ſa femme, ſon pere & luy, très-content, & le convoya ledit Seigneur de Croy juſques hors des portes de Bruxelles, mais oncques ne put ledit Seigneur de Croy avoir aultre reſponſe d'icelluy Charles; & ainſy s'en revint devers le Duc, & demoura en tel eſtat & gouvernement que devant.

CHAPITRE VIII.

Comment ung Huiſſier du Parlement vint en la priſon de l'Eveſque d'Arras, & en tira hors le Seigneur de Beauffort.

AUDIT an mil iiijc. lx le xvje. jour de Janvier, arriva ung Huiſſier de Parlement en la ville d'Arras, pour faire information du tort,

que le Seigneur de Beauffort (21) disoit qu'on luy avoit fait, aussy pour s'informer des torts que Jehan Tacquet & aultres disoient qu'on leur avoit fait par gehenne & aultrement; & aussy pour une appellation que le sieur de Beauffort disoit avoir fait des Vicaires; c'est à sçavoir qu'avant qu'il fust oncques interrogé, & condempné d'avoir esté en ladite vaulderie, il avoit appellé des Vicaires & leurs complices en Parlement, & avoit esté amené icelluy Huissier par Philippes de Beauffort, aisné fils dudit sieur de Beauffort: lequel après information faite, & plusieurs témoings ouis tels que ceulx qui l'avoient fait cy venir, luy voullurent bien administrer.

Le xxve jour de Janvier enssuivant ledit Huissier, accompagné de Philippes de Beauffort luy quatriesme de freres légitismes; à sçavoir de Pierre Raoult, & Jacques de Habacq freres & aultres jusques au nombre de trente compagnons, ès-environ bien embastonnez de bastons de guerre, vindrent aulx Vicaires de l'Evesque, ausquels l'Huissier de par le Roy de France requist avoir obéissance d'exploiter ce qu'il avoit charge, lesquels Vicaires de la pœur qu'ils eurent de ceulx de sa compagnie (comme dit est embastonnez) ne comparurent: lors l'Huissier entre dix & onze heures avant midy

alla à l'Hostel de l'Evesque, & demanda les clefs des prisons au Geolier, lequel les luy refusa. Lors ledit Huissier les lui print par force, puis alla en la prison ou le sieur de Beauffort estoit, & l'emmena en la ville d'Arras dans sa maison nommée le Quiesurette, & donna jour aulx Vicaires de l'Evesque pour comparoir en la Court de Parlement contre le Seigneur de Beauffort au xxve de Febvrier en suivant pour respondre en la cause d'appel dudit Seigneur, & aultres choses. Et le lendemain l'Huissier enmena ledit sieur de Beauffort à Paris.

CHAPITRE IX.

Comment le Doyen d'Arras, quy avoit esté cause de faire ardoir ceulx quy avoient estés prins comme Vauldois, tumba malade, & hors de son bon sens.

ENVIRON ce temps, M^e^. Jacques Dubois, Maistre & Docteur en Théologie, & Doyen de l'Eglise Notre-Dame d'Arras, comme il alloit en la ville de Corbey, eut une maladie, & fut hors de son bon sens, on le ramena à Paris. Iceluy M^e^. Jacques estoit repputé bon Clercq; & le plaignoient plusieurs; il y en avoit aussy quy disoient que c'estoit puniton de

Dieu, vu que par ſon admonition & advertiſſement, on avoit prins comme vauldois ceulx cy-deſſus nommez, & les avoit-on ards.

Et combien que Mᵉ. Jacques revint comme on diſoit, en ſon bon ſens, il n'y avoit point de ſeureté; il falloit qu'il ſe tint en une chambre, & enfin les membres luy faillirent, il s'alita par maladie : il avoit grands troulx en ſon corps, & grandes playes, & fut fort martiriſé. Diſoient aulcuns qu'il avoit eſté empoiſonné par les vauldois ou enſorcelé; & à la par fin, environ le mois de Fevrier audit an mil iiijᶜ. lxj. mourut ledit Mᵉ Jacques Dubois, lequel eut tout ſon bon ſens à la mort, & certes il fit belle fin.

L'an mil iiijᶜ. lxj, au mois de Juin fut la cauſe du Seigneur de Beauffort plaidoyée en Parlement, allencontre des Vicaires de l'Eveſque d'Arras, & contre touts ceulx qui avoient interrogé les priſonniers comme vauldois : en plain Parlement il fut dit, par Mᵉ. Jehan de Popincourt, Advocat en Parlement, Conſeiller dudit Seigneur de Beauffort, pluſieurs cruelles choſes, en donnant de grandes charges à ceulx quy s'eſtoient meſlez de l'inquiſition de ladite vaulderie, & ſy dit entre aultres choſes, que des qu'ung priſonnier eſtoit prins pour vaulderie, on luy diſoit que s'il n'avouoit,

il feroit bruflé, & que s'il avouoit on le lairoit aller, fauf quelque paine, comme ung petit pelerinage. Quand ils ne voulloient rien confeffer, on les mettoit à la torture, tellement qu'il falloit qu'ils confeffaffent tout ce qu'on voulloit. Dit encoires ledit Popincourt, que quand le fieur de Beauffort, euft efté mené ès prifons, après avoir juré qu'oncques n'avoit efté en ladite vaulderie, M.e Jacques Dubois fe jetta à genoulx devant ledit fieur de Beauffort, & le pria moult humblement, qu'il confefsât d'avoir efté en ladite vaulderie, qu'aultrement il ne le pouvoit empêcher d'eftre ards, & touts fes biens & héritaiges confifqués : mais que s'il le voulloit confeffer il feroit delivré avant iiij jours, & ne feroit ny miftré ny prefchiez, & que ce qui le portoit à le prier, c'eftoit pour la pitié qu'il avoit de luy & de fes enfans, lefquels demoureroient touts pauvres; & quant le Seigneur de Beauffort l'ouit, il dit qu'il avoit juré le contraire, à quoy le Doyen refpondit qu'il ne luy en *chaulfift* (a), & qu'on l'en abfouderoit; & par telles parolles & aultres qui eftoient longues à racompter, ledit Seigneur de Beauffort confeffa avoir efté en vaulderie. Ledit Popincourt dit encoires, que

(a) Qu'il ne s'en embarrafsât.

le Seigneur de Beauffort aiant confessé ce qu'on a vu, il fallut qu'il payât au Duc iiij mille francs.

Item, au Comte d'Estampes, ij mille francs.

Item, au Bailly d'Amiens, mil francs, & au Lieutenant dudit Bailly, ij^c. francs, sans qu'il fut en riens condempné envers ledit Comte d'Estampes, Bailly ny Lieutenant; & avoit pareillement prins ledit Bailly de Jehan Tacquet, lequel estoit prisonnier pour ledit cas, iiij^c. lib : plusieurs aultres choses plaidoya, & dit publiquement moult terribles & moult chargeables pour ceulx quy s'estoient messez de l'Inquisition de la vaulderie : après que ledit Popincourt eut parlé, il fut ordonné par Parlement, que ledit sieur de Beauffort seroit essargy de prison, qu'ung Huissier du Parlement iroit aulx dépens dudit Beauffort, en Cité d'Arras, ès prisons de l'Evesque, chercher Jehan Tacquet, Jean Dubois, & la femme qu'on nommoit Franche-Comté, lesquels avoient esté preschiez comme vauldois, lesquels on vint querir environ dix jours après, & furent menez à Paris; & assez tost après qu'ils furent venus à Paris, furent touts essargis, pour aller où bon leur sembleroit; & revint chacun en sa maison.

Et disoient touts qu'oncques n'avoient esté en ladite vaulderie, & que ce qu'ils avoient dit

dit avoit esté par force de gehenne, & de poeur d'estre ars: & combien que chacun s'en retourna en sa maison, sy estoient touts leurs procès pendants audit Parlement (22), y furent long-temps après, & n'estoit point la cause déterminée s'ils avoient esté condempnez, & prins à tort ou à droit, & alloient quelques fois à Paris, pour solliciter leur procès.

CHAPITRE X.

Comment Charles, Roy de France, septiesme de ce nom, à Meung, près de Bourges en Berry, alla de vie à trespas.

L'AN de grace mil iiij^c lxj le xxij^e. jour de Juillet au Chasteau de Meung, à quatre lieues de Bourges en Berry, Charles Roy de France vij^e. de ce nom closit son dernier jour, & mourut environ l'age de lviij ans, & avoit regné xxxix ans.

Et prestement que ledit Roy Charles fut mort, Charles d'Anjou, Comte du Mayne, oncle de Monseigneur Loys, aisné fils dudit Roy Charles, envoya signifier la mort dudit Roy Charles à Monseigneur Loys; lequel se tenoit à Genappe en Brabant; & vindrent trois messagers vers ledit Monseigneur Loys quy,

creverent trois chevaulx : & sçeut la mort de son pere le xxij^e. jour du mois de Juillet. Dès que Monseigneur Loys sçut que son pere estoit mort, il envoya hastivement dire ces nouvelles à Philippes Duc de Bourgongne, lequel Duc estoit lors en sa ville de Hesdin en Arthois; ils assignerent jour ensemble pour se trouver à Avesnes en Haynault, & aller de-là à Reims. Comme le Duc doubtoit qu'aulcun empeschement ne fût fait pour sacrer & couronner ledit Monseigneur Loys, il escripvit à touts les Nobles de ses pays, qu'ils se meissent sus en armes, & le plus de gens qu'ils pourroient & fussentprès Saint-Quentin en Vermandois au vij^e. d'Aoust en suivant; après lesquelles lettres reçues des Nobles par touts les pays dudit Duc, ils se meirent sus en armes en plus grand nombre de gens qu'oncques n'avoient fait, & le plus richement qu'ils purent.

Icelluy Monseigneur Loys considérant la grande armée que le Duc de Bourgongne faisoit, laquelle estoit sy grande que la plusspart des pays par où les gens d'armes eussent passés, eussent esté tout pillés & mangés, il feit prier le Duc de se depporter de faire sy grande armée; à laquelle requeste & priere ledit Duc obéyt, & manda à touts ceulx de ses pays, qu'ils s'en retournassent en leurs maisons, sans robber ny

faire dommage, ſous paine de la hart; mais bien demanda aulx grands Seigneurs & Capitaines de ſes pays que s'ils voulloient venir avecque luy à Reims & à Paris au (23) ſacre du Roy Loys, avecque eulx leur eſtat quotidien en armes, ils fuſſent les bien-venus; leſquels Seigneurs & Capitaines au moings la pluſpart y allerent en armes moult noblement habillés, & le plus richement qu'ils purent; ſy feirent ils bien quatre mil combattants ou davantage. On diſoit que ſy touts ceulx qui s'eſtoient monſtés, y fuſſent allez, ils euſſent eſté bien cent mil hommes, ne ſcay ce qui en eſt; mais je ſcay, que pluſieurs gentilshommes & gens de guerre avoient mis grands frais à monter, eulx & leurs compagnons, à quoy faire ils perdirent aſſez, car ſy ung cheval avoit couſté cinquante eſcus, ils n'en trouvoient que la moitié, aulcune fois moings, de quoy ils eſtoient moult courroucés, tant pour leur dite perte, qu'auſſy comme je crois qu'il y avoit pluſieurs quy deſiroient d'y aller pour piller & robber.

CHAPITRE XI.

Comment le Roy partit de Paris, & comme il prit congié au Duc de Bourgongne; & comme ledit Duc le reconvoya.

LE Roy Loys qui desiroit d'aller veoir sa mere, laquelle estoit à Amboise, là où il luy avoit mandé qu'elle l'attendît, le jour de devant son partement de Paris, dit à aulcuns de gens, qu'il partiroit le lendemain, & que avant il voulloit dire adieu à son oncle le Duc de Bourgongne; pourquoy après qu'il eut disné, il partist de son hostel des Tournelles pour venir à l'hostel d'Arthois, quy estoit l'hostel du Duc; on vint dire au Duc que le Roy venoit vers luy; le Duc estoit assis à table & disnoit; mais dès qu'il ouyt ce, il se leva de la table & alla allencontre du Roy à pied tout au long de la rue, & sytost qu'il rencontra le Roy, il se mit à genoulx & le salua.

Le Roy descendit de cheval, & ramena le Duc jusques en son hostel, touts deulx à pieds; & quant ils furent entrés en l'hostel d'Arthois, (oyans touts ceulx quy y estoient,) Loys remercia le Duc des biens & de l'honneur qu'il luy avoit fait, en luy disant qu'il sçavoit que

s'il n'y eut eſté, il eſtoit poſſible que par aventure il ne fut pas en vie : pluſieurs aultres parolles moult honorables il dit audit Duc; puis après le congié prins, le Roy s'en retourna en ſon hoſtel aulx Tournelles.

Le lendemain xxiiij^e. jour de Septembre partiſt le Roy de Paris, & combien qu'il euiſt pris congié du Duc; toutefois le Duc le convoya hors de Paris bien loing, moult richement & honorablement accompagné & ſon fils auſſy, & touts les Seigneurs quy eſtoient avecque luy.

CHAPITRE XII.

Comment Charles, fils du Duc de Bourgongne, alla veoir le Roy Loys; & comment il ſe perdit à la chaſſe; & du doeuil que le Roy en faiſoit, & aultres choſes.

APRÈS que le Roy Loys fut parti de Paris; le Duc de Bourgongne & ſon fils partirent auſſy; & s'en alla le Duc à Bruxelles, & ſon dit fils le Comte de Charollois en Bourgongne & à Saint-Claude, & de la revint à Tours, où ledit Roy Loys eſtoit; lequel Roy Loys ſitoſt qu'il ſçeut la venue du Comte de Charollois, envoya allencontre de luy, le Duc d'A-

lençon, le Comte d'Eu, le Comte de la Marche, le Comte de Perdriac, le Duc de Sommerſet, & tous les Princes de ſa Court; Charles avoit avec luy, tant de Bourgongne que d'aultres, trois cents cinquante chevaulx & bien des Seigneurs. Quand Charles fut entré à Tours par le commandement du Roy, il alla loger à l'hoſtel du Roy même, & le Roy deſcendit de ſa chambre juſques en bas pour le venir bien veigner; il le reçut moult lyëment & lui fit grande chiere.

Durant le temps que le Comte de Charollois fut devers le Roy Loys, icelluy Roy le mena ung jour chaſſer, & eſtoit avecque luy Charles d'Anjou, Comte du Mayne : il advint que le Comte de Charollois pourſuivit une beſte rouſſe, tellement qu'il ſe perdit, & ne demoura que luy ve. Quand il ne ſçeut où il eſtoit, il alla tant qu'il trouva ung villaige ou il y avoit une belle hoſtellerie, en laquelle il s'eſbergea le mieulx qu'il put, car il eſtoit noire nuit; Loys & le Comte du Maine revinrent. Quand le Roy fut deſcendu, il demanda ſon beau frere de Charollois; on luy reſpondit qu'on ne ſçavoit où il eſtoit; lors fut le Roy troublé comme on ne le vit oncques : il envoya par-tout les villaiges d'entour d'où il venoit, pour le trouver; & ès-clochiers des villaiges

faisoit allumer torses & fallots, affin que sy ledit Comte estoit près, qu'il apperçeut les feux; il fit gens aller avec torses & fallots, par champs & par bois; mais il n'en ouit aucunes nouvelles: ledit Charles d'Anjou (24) en estoit aussi moult troublé, car il doubtoit qu'il y eût quelque encombrier & que on ne le luy mit sus. Ledit Roy Loys estoit sy affligé qu'il jura qu'il ne boiroit ni ne mangeroit jusques à ce qu'il en eût de nouvelles; il rongeoit par courroulx un baston. Et aussy comme on queroit ledit sieur de Charollois, icelluy Seigneur pensa bien qu'on le quereroit, & qu'on seroit en doubte pour luy; partant il demanda à son hoste combien il y avoit jusques où le Roy estoit; lequel luy respondit, qu'il ny avoit que deulx lieues; lors il le pria de luy bailler quelque homme paisant pour conduire ung de ses gens jusques au Roy, ce que l'hoste feit. Lors escripvit ledit Seigneur de Charollois au Roy son advanture, & comme il estoit bien logié; il envoya ung Chevalier de son hostel nommé Philippes de Crievecœur: il estoit bien onze heures en la nuit ainsy que ledit Philippes vint vers le Roy, auquel il bailla les lettres dudit Comte; quand le Roy eult veu ces lettres, il fut moult joyeux; il beut & mangea; le lendemain matin, il le renvoya querir.

Devers le Roy Loys eftoit, comme deffus ay dict, le Duc de Sommerfet, Anglois, lequel Duc eftoit venu en France cuidant trouver le Roy Charles vivant, & comme il arriva en France ledit Roy Charles mourut; pourquoy il fut prins des gens du Roy, & le feit le Roy venir à Tours vers luy, & luy feit très-bonne chiere. Jà fut-il que le Duc de Sommerfet fut ennemy mortel d'Edouart nouvel Roy d'Angleterre, & avoit toufiours conduit la guerre de la Royne d'Angleterre, contre ledit Edouart : or le Duc de Bourgongne tenoit à ami ledit Roy Edouart comme on difoit, & ne lui avoit point nui en fes affaires; ains l'avoit favorifé. Toutefois ledit Seigneur Comte de Charollois aimoit le Duc de Sommerfet quy eftoit fon parent; il l'eut volontiers aidé contre ledit Edouart : pour l'amour du Seigneur de Charollois, le Roy Loys délibvra ledit Duc, & luy feit donner de l'or & de l'argent pour aller où bon lui fembleroit; le Duc fe meift en mer pour fe rendre en Ecoffe; mais on luy confeilla qu'il n'y allât point, car il eftoit efpié par le Roy Edouart. Sy ne paffa pas oultre, ains retourna & s'en alla à Bruges en Flandres, où il fut un grand efpace. L'y laiffoit eftre le Duc de Bourgongne, fans lui faire empêchement, pour l'amour dudit fieur

Comte de Charollois ſon fils; & ainſy tenoient le pere & le fils chacun ung parti; & quand le pere eſtoit joyeulx de quelque victoire que ledit Edouart avoit, le fils en eſtoit dolent & triſte.

Après que le Comte de Charollois eut eſté près d'ung mois avecque le Roy Loys, le Comte print congié du Roy, lequel l'avoit moult haultement reçu ; puis s'en retourna & repaſſa par la Normandie. Dans toutes les bonnes villes du Royaulme où il paſſoit, les Nobles venoient allencontre deluy, & le Clergié à croix & proceſſions, & ainſy l'avoit commandé le Roy qu'on lui feit; comme Prince il délibvroit touts priſonniers de priſons. Il repaſſa par Blois où le Duc d'Orléans le feſtia moult haultement, & encoires euiſt il fait plus; mais il ne voulloit nulle part ſesjourner, parce qu'il contendoit à faire ſa feſte de Noël avecque ſa femme, qui eſtoit à Aire en Arthois.

CHAPITRE XIII.

D'ung mauvais fait que fit Messire Loys de la Viefville ; & comment il mourut, & aultres incidens.

EN mil iiij^c lxj mourut en la ville de Saint-Omer, Messire Loys de la Viefville, Chevalier, sieur de Sains, en l'âge de xl ans, ou environ, assez soudainement; car assez tost après qu'il fust descendu de son cheval s'alla coucher en son hostel, & y mourut sans faire aulcune ordonnance : il estoit Capitaine de Gravelines, très beau Chevalier, mais très luxurieulx, & par especial en ce cas avoit fait ung merveilleux faict; car deulx ou trois ans devant avoit ravi une Damoiselle en plains champs, très belle, laquelle estoit niepce de l'Abbesse de Bourbourg & noble femme, & l'une des plus belles que l ors on veit. Il l'amena avecque sa femme : or sa femme estoit de noble lieu, belle & bonne, & en avoit-il plusieurs enfans. Quoiqu'elle fut belle, bonne & preude femme, si faisoit il seoir ladite fille, qu'il avoit ravie, à sa table, & lui au milieu d'elles deulx, & devant sa femme alloit coucher avecque ladite fille, &

bouttoit sa femme hors de sa chambre, pour qu'elle allât où bon luy sembloit. La noble Dame souffroit ce patiemment, & plus fit elle: car après que ledit Chevalier eut ravi la Damoiselle, le Duc de Bourgongne le manda luy & ladite Damoiselle en intention d'en faire justice; mais la très-noble Dame, qui du Chevalier avoit plusieurs enfans, doubtant en soi-même que si ladite fille se plaignoit de violence, & disoit la vérité de ce que luy avoit fait son mary, le Duc en feroit justice telle qu'il appartenoit, ce dont il mourroit, parquoy lui & ses enfans en seroient au temps advenir reprochiez. Par plusieurs fois, & par plusieurs jours elle se jettoit à genoulx devant la fille, & lui prioit très instamment qu'elle eût pitié de son mary, & qu'elle ne se voulut plaindre de violence; tant elle fit par doulces & humbles prieres, avecque mil florins d'or qu'elle lui feit avoir, que ladite fille venue devers le Duc ne se plaignit pas; & par ainsy avecque l'aide de Dieu & de ses parents, & encore mieux de la Dame sa femme, icelluy Chevalier ne fut point mis à mort, car le faict estoit tropcler; cela arriva en plain jour, & montra ladite fille telle rebellion qu'une femme doibt & peult faire, & sans doubte pour sy horrible cas. Plusieurs eussent bien voullu que justice

euist esté faite du Chevalier; sa femme mourut ung jour auparavant luy, de l'ennuy & du déplaisir qu'elle avoit de la vie de son mary; le Chevalier estoit grand parleur, & ne tenoit chose qu'il promettoit. J'escrips ce, par maniere d'exemple, pour montrer que souvent belle vie amaine belle fin.

CHAPITRE XIV.

Comment le Duc de Bourgongne fust fort malade, & des prieres & processions qu'on en feit; & aultres choses.

AUDIT an mil iiij^{c}. lxj. en la ville de Bruxelles, en Brabant, environ la Chandeleur, prit au Duc de Bourgongne une grande maladie, & si grande que touts les Maistres en Medecine l'abandonnerent, & esperoient plus sa mort que sa vie; ledit Duc estant ainsy malade, manda son fils Charles, Comte de Charollois, quy estoit au Quesnoy avecque sa femme, lequel y vint prestement. Son dit fils venu des qu'il veit son pere ainsi aggressé de maladie, il manda incontinent par toutes les villes fermées des pays de son pere, qu'il estoit griefvement malade; & que les Medecins faisoient grand

doubte de sa mort; parquoy il requeroit à touts ses sujets, & tous Gens d'Eglises, qu'ils volsissent faire processions generales, prieres & oraisons à Dieu. Le Comte de Charollois feit grandement son debvoir; car lui-mesme, sans se despouiller & sans dormir, veilla sondit pere quatre jours & quatre nuits, sans le laisser, & jà fut chose vraie que son pere vouloit souvent qu'il se déportât, & lui disoit... « Mon fils, je » vous prie de ne pas prendre tant de paine » pour moi, vous en pourriez estre malade, ce » dont je serois courroucé, & puis qu'il plait à » Dieu que je le sois, il vaut mieulx que je le sois » seul que vous & moi »... Le bon Prince parloit ainsi à son fils, craignant qu'il ne prît quelque maladie, car il n'avoit plus d'aultre enfant légitime, toulte fois son dit fils ne le voulut oncques laisser. Ainsi quand son pere le cuidoit reposant, il estoit tousjours au tour de luy qu'il ne voioit point. De vers ledit Duc, vint aussy la Duchesse sa femme, laquelle se tenoit aulx bois de Nieppe, comme en dévotion, sans porter d'habit de Religieuses, & assez-tost après les prieres & processions faites pour ledit Duc, il revint en convalescence, & de jour en jour amenda tant qu'il fut gueri.

CHAPITRE XV.

De la mort de Jehan Conſtain, premier Varlet de chambre du Duc de Bourgongne, que le Comte de Charollois feit decappiter, pourtant qu'il l'avoit cuidé faire mourir par poiſon, & aultres choſes.

EN l'an ſuivant, mil iiij^{c}. lxij ung Dimanche, jour de Saint-Jacques & de Saint-Criſtophe, fut prins en la ville de Bruxelles, par le ſieur Dauſſy, & Meſſire Philippes de Crievecoeur, Chevalier, Jehan Conſtain, par le commandement du Duc de Bourgongne, à la requeſte de ſon fils, le Comte de Charollois, & fut preſtement mené à Ryppelmonde, & la cauſé pourquoy Jehan Conſtain avoit eſté au pais de Bourgongne dont il eſtoit, & là avoit traiſté avec un pauvre Gentil-homme, nommé Jehan Oſmy, pour une certaine ſomme d'argent, d'aller querir poiſons au pays de Lombardie, pour empoiſonner le Comte de Charollois. Jehan Oſmy y alla, & rapporta les poiſons audit Jehan Conſtain. Conſtain ne lui tint pas convenance, & ſy ne luy bailla point tánt deniers qu'il lui avoit promis, dont Jehan Oſmy fut mal content; il ſe plaignit de Conſtain à un Gentil-homme nommé Archembault, natif de Bourgongne, qui eſtoit de l'Hoſtel dudit

Comte de Charollois, en disant que Constain estoit ung mauvais homme, & que s'il vouloit tenir secret, il luy raconteroit merveilles; ce que ledit Archembault lui promist; & lors dit, comment Constain avoit marchandé avec luy d'apporter poison, & sy ne luy vouloit payer: ledit Archembault ce ouy, lui dit que s'il ne vouloit le dire au Comte de Charollois, lui mesme le diroit. Jehan qui doupta que son faict ne fust descouvert, s'en alla prestement au Comte de Charollois, luy cria mercy, & raconta toute l'oeuvre, & dit qu'il se faisoit partie contre Constain; afin qu'il fût plus certain de l'oeuvre, il luy bailla plusieurs lettres escriptes de la main dudit Constain, touchant le poison; le Comte lui ordonna de s'aller rendre prisonnier à Ryppelmonde, comme il feit. Le Comte sçachant ces choses, alla devers son pere, se jetta à ses jenoulx, & le pria de lui faire justice, comme il la feroit au plus pauvre homme de ses pays; le Duc lui demanda de qui: le Comte respondit que c'estoit de Jehan Constain, lequel avoit envoyé querir poisons pour l'empoisonner; il luy monstra les lettres escriptes de sa main. Le Duc qui congnut les lettres de Constain, luy dit qu'il luy en feroit raison; icelluy Jehan Constain estoit le premier varlet de chambre,

& le plus privé de ceulx qu'il eut, & si privé qu'il n'y avoit office ès pays dudit Duc, que ledit Duc donna, qui ne passassent par les mains de Constain, & qu'il n'en eust quelque chose. Constain estoit tenu riche de cent mil florins de rentes d'or, ou plus, avec dix mil florins chacun an : quand il vint à l'hostel du Duc, il estoit vestu d'une pauvre juppel de toile ; il servit son oncle Imbert, Garde des Joyaulx dudit Duc, lequel Imbert le feit varlet de chambre dudit Duc. Or, le jour que ledit Comte se plaignit, fut la nuit devant la prinse dudit Constain ; & le lendemain comme le Duc s'appuyoit à une fenestre avec sa femme, la Duchesse, & avec sondit fils, pour conclure du fait de Constain, ledit Constain, comme il avoit accoustumé, chassoit au parc de Bruxelles, présent ledit Duc, & de rien ne se doubtoit ; après laquelle chasse ledit Constain vint devers ledit Duc, auquel celuy-ci dit telles parolles, ou en substance : *il y a ung homme* à Ryppelmonde, lequel te charge fort de ton *honneur, je te commande que tu voies à Ryppelmonde avecque le sieur Daussy, lequel y va pour cette cause ; vas y prestement.* Constain lui respondit qu'il iroit volontiers, & qu'il ne doubtoit homme qui le chargeast, que bien ne s'en excusât, sy s'en alla monter à cheval,

cheval, & richement monté de cinq chevaulx, & bien habillé de son corps, s'en alla à l'Hostel du sieur Dauſſy, ancien & sage Chevalier, premier Chambellan dudit Comte, & qui l'avoit noury dès qu'il fut né. Il trouva le sieur Dauſſy tout prest, & à cheval avecque luy xvj Archiers de corps dudit Duc, & ledit Messire Philippes de Crevecoeur; quand ledit Constain veit les Archiers, il demanda ce qu'ils faisoient là, lors respondit le sieur Dauſſy qu'ils y avoient à faire, & qu'ils iroient avecque luy. Lors partit ledit sieur Dauſſy, & Messire Phylippes, & ledit Jehan Constain, au milieu d'eulx, touts trois en rang, & passerent par la ville de Bruxelles, sans aultre chose dire à Constain. Quand furent hors de ladite ville, ledit sieur Dauſſy dit à Constain, qu'il falloit qu'il descendit de son cheval, lequel estoit un beau destrier, & qu'il montât sur une petite hacquenée: quand Constain veit ce, il obéit, & devint moult pasle; lors le noble & sage Chevalier le feit prisonnier du Duc, puis le mena au Chastel de Ryppelmonde, & les suivit le Comte de Charollois, de près, qu'il fut aussitost audit Chastel, que ledit Constain; il prist les clefs de la tour où Constain fut mis. Après lui allerent le Bastard de Bourgongne, l'Evesque de Tournay, le sieur de Croy, & ne parloit

nul audit Conſtain, que les ſuſdits ſieurs, encore le Comte eſtant préſent. On fit venir devant Conſtain, Jehan Oſmy, lequel lui dit ce qu'il avoit fait & marchandé avec lui : il y euſt entre eulx deulx de moult groſſes parolles ; Jehan Oſmy luy feit monſtrer les lettres eſcriptes de ſa main ; tant fut parlé audit Conſtain, que ſans gehenne il confeſſa ſon fait ; c'eſt aſſavoir qu'il avoit eſté lui meſme par deulx fois au pays de Piedmont en Lombardie, pour avoir leſdits poiſons, & ne les avoit peu avoir, & pour ce avoit marchandé avec Jehan d'Oſmy, & que la cauſe pourquoy il le faiſoit, ce n'eſtoit pas comme il dit de prime face pour faire mourir le Comte de Charollois; enfin il avoua que après ledit poiſon prins, il n'euiſt veſcu qu'ung an ; il le lui debvoit donner à la my Aouſt prochain, lors d'aulcuns banquets qui ſe debvoient faire à l'Hoſtel dudit Duc ; il dit que la cauſe qui le menoit à ce faire eſtoit, qu'il ſe doubtoit n'eſtre pas bien en la grace du Comte, & que ſi le Duc ſon pere fut mort, il avoit doubte qu'il ne luy eult oſté le ſien, ou par avanture la vie ; des aultres choſes qu'il confeſſa, je ne le peux ſçavoir, car trop fut tenu ſecret. Après cette confeſſion, le Comte demanda à Jehan Oſmy, ſi Conſtain luy eut tenu ſa promeſſe, s'il l'auroit accuſé, auquel il reſpondit que non : & on le fit

mourir; car il ne l'avoit accusé que par convoitise; ces choses faites, le Vendredy en suivant, Constain fut mené sur une haulte tour à Ryppelmonde pour le décapiter, présent ceulx du Conseil du Duc. Mais avant Constain pria qu'il peut ung peu parler au Comte, ce qu'on luy octroya. Il parla audit Comte seul à seul, & ne sçeut-on ce qu'il lui dit, combien que ceulx qui estoient loing d'eulx veirent bien qu'à chacun propos que ledit Constain disoit, voir à peu-près à chacun mot, ledit Comte faisoit le signe de la croix; pourquoy on doubtoit qu'il n'euist accusé plus grande chose qui fut plaine de mal, de luy ou d'aulthruy; après qu'il eut parlé audit Comte, il le pria que son corps ne fut point escartelé, & qu'il fut mis en terre sainte; ce fait il fut décapité; & assez tost après luy, ledit Jehan Osmy, audit lieu.

Les biens & héritages dudit Constain furent touts confisqués, mais le Duc, assez tost après les redonna à la femme de Constain & à ses enfans, laquelle femme estoit bien en la grace du Duc. On disoit encoires que ledit Constain avoit fait morir par poison la Dame de Ravestain femme d'Adolphe de Cleves, nepveu du Duc.

Fin du Livre quatrième.

MÉMOIRES

DE

JACQUES DU CLERCQ.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le Duc de Bourgongne de rechef rassembla les trois Estats de ses pays à Bruges, & comment son fils les feit venir en dedans le jour en Anvers en Brabant, par devers luy, dont le Duc fut mal content; item, des crismes que sondit fils dit que le sieur de Croy avoit commis, & comment enfin le Duc pardonna à sondit fils ce qu'il luy pouvoit avoir meffait.

ENVIRON ce temps le Duc de Bourgongne convoqua les trois Estats de ses pays à ce qu'ils fussent en nombre complet le ix$_e$. jour de Janvier à Bruges; ce que sçachant son fils le Comte de Charollois, lequel estoit en l'indignation de son pere, comme je dirai cy après, il escrivit par touts les pays dudit Duc aulx trois Estats d'estre devers lui en la ville d'Anvers en Brabant

le iij^e. jour de Janvier ; il manda auxdits trois Estats comment il estoit desplaisant du courroulx que son pere tenoit contre luy sans cause ; car il n'avoit fait, ny ne voulloit faire chose dont il se deubt troubler vers luy, mais aulcuns des Gouverneurs de son pere, & qui ne l'aimoient point le tenoient en indignation, & pour ce, desiroit de parler à eulx, avant que le jour vint ou ils devoient estre pardevers son pere, afin qu'ils peussent prier à son dit pere qu'il fut content de luy, & qu'il estoit prest de faire tout ce que bon fils doit faire. Comme plusieurs Prélats, Nobles & Députés des Villes estoient partis pour se rendre près le Comte de Charollois, le Duc son pere en fut adverty ; & très troublé de ce, il ordonna auxdits Estats qu'on ny allat point, & meismement feit faire commandement à plusieurs qui jà estoient au de-là de Gand, de retourner sur leurs pas : ceux-cy obéirent ; mais ainsy que ledit Duc eut envoyé lesdites lettres, aulcuns desdits trois Estats estoient jà devers ledit Comte, ce qu'ils y feirent, je ne le sçay.

Le ixe. jour de Janvier touts les dessusdits qui avoient esté devers le Comte, arriverent à Bruges auprès du Duc.

Touts estant assemblés, le Duc vint, avecque lui ceulx qui s'enssuivent, Adolphe de

Cleves son nepveu, le Seigneur de Croy, le Bailly de Haynault, nepveu dudit sieur de Croy & aultres Seigneurs, & devant touts, l'Evesque de Tournay remercia, pour & au nom dudit Duc, lesdits trois Estats de leur bonne diligence ; il ajouta que le Duc estoit sy troublé de certaines nouvelles qu'il avoit eu de son fils le Comte de Charollois, que pour lors il n'estoit pas en poinct de dire ce qu'il avoit à proposer ; à ces mots le Duc prist la parolle & dit, que ce dont il estoit troublé estoit que son fils se laissoit gouverner par des gens qu'il n'aimoit pas, & qu'il ne vouloit faire sa volunté, & lors prist ung papier & le bailla à ung secrétaire pour le lire, en disant *ce que mon fils a escrit, entendez y*, » auquel papier ledit Comte entr'aultres choses » lui marquoit que la chose qui le plus luy » desplaisoit au monde estoit de ce qu'il estoit » troublé envers luy, parce qu'il n'avoit voullu » venir à son commandement, qu'il le prioit » le tenir pour excusé ; car son intention n'estoit » pas d'y aller tant que ceulx qui estoient autour » de luy y seroient, lesquels l'avoient cuidé faire » mourir par poisons, & touts les jours pour- » chassoient sa mort, s'ils pouvoient; que c'estoit chose vraye, & que trois choses l'en empêchoient. La premiere, parce qu'il n'aimoit pas

le ſieur de Croy, & n'avoit cauſe de l'aimer; car ledit de Croy avoit tant fait avecque ſes alliés, que le Roy avoit obtenu les terres engagées, ce qui eſtoit à ſon préjudice.

La ſeconde cauſe eſtoit que ledit Comte avoit retenu de ſon hoſtel l'Archidiacre d'Avalon, après qu'il eut quitté le Comte d'Eſtampes ſon couſin, qu'il ne debvoit pas eſtre mal content de luy pour certaines cauſes qu'il lui diroit, mais qu'il luy pleut de parler à luy.

La troiſieme cauſe eſtoit parce qu'il avoit envoyé querir en Hollande par les Archiers, Maiſtre Anthoine Michel, par le conſeil duquel & aultres, ledit Comte de Charollois s'eſtoit comme il diſoit, voullu faire ſans ſon gré & congié Comte de Hollande, & qu'après qu'il fut prins, les Archiers dudit Comte vindrent reſcourre ledit Maiſtre Michiel : deſquelles choſes ledit Comte s'excuſoit, diſant que oncques ne l'avoit voullu faire, ny eſtre Comte de Hollande, ainſy s'il ſçavoit ou ledit Maiſtre Michiel eſtoit, il le renveroit devers ledit Duc ſon pere; ces choſes ainſy dites le Duc remercia les trois Eſtats, & leur donna congié juſques a ce qu'il les mandat; ſy partirent aulcuns des trois Eſtats, non pas touts; car de chacune bonne ville des pays dudit Duc en demoura deulx ou trois, & conclu-

rent de demourer touts à Bruges jusques à ce que la paix & union dudit Duc & de son fils fut faite, & avecque eulx demoura ung très-notable Clercq & preud'homme comme on disoit, lequel estoit Abbé de Cîteaux en Bourgongne.

Pendant que les Députés desdits trois Estats estoient à Bruges, le Comte de Charollois partit d'Anvers & vint à Gand, auquel lieu de Gand lesdits Députés se retrouverent avecque l'Evesque de Tournay, le sieur de Gouy & Messire Simon de Lallaing Chevalier, & allerent touts devers le Comte, pour lui dire leur volunté, & proposa pour eulx ledit Abbé de Cîteaux en telle maniere; c'est à sçavoir, qu'après plusieurs nobles remontrances en alléguant la sainte escripture, & l'obéissance que fils doibt faire à pere, ils le requeroient de condescendre en toute humilité, & estre content de faire au plaisir de Monseigneur le Duc, qu'ils le requeroient de se déporter d'aulcuns siens serviteurs; & après que ledit Abbé de Cîteaux eut conclu, l'Evesque de Tournay se jetta à genoulx devant lui, & feit pareillement des belles remonstrances : mais le laissa ledit Comte longtems à genoulx, car il n'estoit pas bien en sa grace, & entr'aultres choses dit qu'il n'estoit point venu vers luy comme serviteur de

son pere; mais comme Evesque, & à cette cause est tenu toute paix nourrir, pour éteindre tout meschief; à ces mots le Comte de Charollois le reprint bien court, disant que s'il n'eut oncques esté serviteur de Monseigneur son pere, il ny eut guerres gaigné; après ce, dit ledit Comte aux députés, qu'il estoit très-joyeulx de leur venue, il osta son bonnet de dessus son chief, & les remercia comme ses loyaulx amis, de la peine & travail qu'ils avoient prins, & de l'amour qu'ils lui monstroient en disant que jamais il ne l'oubliroit, & que pour le grand amour qu'ils lui tesmoignoient il ne leur voulloit plus celer son couraige, ainsy leur alloit déclarer une partie des délicts & malefices que le sieur de Croy & ses alliés avoient faits. Ensuite il leur dit: Messieurs & mes amis, n'entendez mie que je me deffie de vous, si je ne vous nomme touts les complices de ceulx qui ainsy ont pourchassiez ma mort, vous avez ouy touts mon cas, vous sçavez comment dernierement je conclus; pourquoy je vous prie que voeuilliez parler ensemble, & me bailliez conseil de ce que j'ai à faire, attendu ce que j'ai dit: car en vérité je sçay que vous seroit déplaisant s'il m'advenoit de me mettre ès-mains de mes ennemis; par eulx ne voeulx estre gouverné, mais par mes bons & loyaulx serviteurs;

donnez moi advis, je vous supplie, car de cette place ne partiray jusques à ce que j'aye votre responfe : Dieu me la donne bonne comme en vous j'ai parfaite confiance.

CHAPITRE II.

Comment les Députés rendirent responſe audit Comte ; & comment par leur conſeil ledit Comte s'en alla devers ſon pere à Bruges & furent d'accord enſſemble.

LES Députés se retirerent en une chambre ou ils furent environ demie heure, puis retournerent devers le Comte, & se jetterent touts à genoulx devant lui, lequel incontinent les feit relever : lors l'Abbé de Cîteaulx pour & au nom desdits Deputez porta la parolle, & dit audit Comte comment ils avoient parlé ensſemble, & qu'ils estoient touts d'une opinion, c'estoit qu'ils luy requeroient très-humblement que pour parvenir à la bonne grace & amour de Monseigneur son pere, il fut content de retourner devers lui, & qu'en ce faisant il escheveroit (*a*) ung grand trouble, qui pourroit advenir en touts les pays de son pere, & qu'au regard de ses ennemis, Dieu l'en avoit gardé jusques à cette heure, & encoires par

(*a*) Il préviendroit.

les bonnes prieres de touts ceulx desdits pays ill'en garderoit, & que quand son pere le verroit il auroit sy grande joye, que ce seroit celluy qui mieulx le garderoit; qu'au regard de ses serviteurs on le supplioit qu'il les voulut pour cette fois laisser derriere sans leur donner congié, & qu'il feroit bref la paix d'iceulx vers son pere; qu'ils s'offroient en tout ce qu'il feroit leur possible. Ce ouy par ledit Comte, il les remercia & leur dit, que pour entretenir l'amour de Dieu, & de Monseigneur son pere, & d'eulx, il leur accordoit de bon coeur leur demande, en les priant de l'accompagner, & de lui faire requeste pour ses serviteurs; ce qu'ils lui accorderent; & le lundy ensuivant, le Comte de Charollois accompagné de grand nombre de Nobles gens, Chevaliers & Escuyers, avec lesdits Deputés, partit de Gand, & arriva ce jour à Bruges; vindrent au devant de luy l'Archevesque de Lyon, Adolphes de Clesves, Anthoine Bastard de Bourgongne & plusieurs aultres Seigneurs, avecque la *loy* de la ville; de laquelle ville, ce jour, le sieur de Croy sçachant sa venue, estoit parti & estoit allé devers le Roy Loys à Tournay; le Comte descendit à l'hostel de son pere, puis monta en sa chambre; sitost qu'il le veit, il s'agenouilla par trois fois, & à la troisieme

fois dit, *mon très-doulx Seigneur & pere, j'ai entendu qu'estes mal content de moi pour trois choses*, lesquelles il luy déclara (comme dit est cy-dessus quant il parla aulx Dépputés) il s'en excusa, puis dit : *toutefois sy en ce ou en aultres choses, je vous ay aulcunement troublé, ou courroucié, je vous en prie mercy* ; alors le Duc respondit: *de toutes vos excusations je sçay bien ce qu'il en est, ne m'en parlez plus, mais puis qu'estes ici venu à mercy, soyez-moi bon fils, & je vous feray bon pere* : il le print par la main & lui pardonna : ce fait, les Depputez des bonnes villes prinrent congié du Duc, qui leur assigna jour au viije. de Mars à Bruges, pour leur déclarer son intention; chacun s'en retourna en son lieu.

CHAPITRE III.

Habillements du tems, & mort du Duc Philippes le Bon.

EN mil iiijc. lxvij les Dames & Demoiselles ne portoient plus nulles queus à leurs robbes, mais elles portoient bordures de gris de *letisses* de velours & aultres choses de largeur d'ung velours de hault; elles portoient sur leurs chiefs bourlets en maniere de bonnets ronds, & diminuant

par deſſus de la haulteur de demie aulne, ou trois quartiers de long, aucunes moins, aultres plus, & déliés couvierchefs par-deſſus pendans par derriere juſques en terre, avec cinture de ſoye de la largeur de iiij ou v pouces, les tiſſus & ferures larges & dorées, peſant v, vj & vij onces d'argent; de larges colliers d'or en leurs cols, de pluſieurs façons.

En ce temps auſſy les hommes ſe veſtoient ſy court, que leurs chauſſes alloient près juſques à la forme de leurs feſſes; ils faiſoient fendre les manches de leurs robbes & de leurs pourpoints, ſi bien qu'on voyoit leurs bras, parmy une déliée chemiſe qu'ils portoient, la manche de la chemiſe eſtoit large: ils avoient longs cheveulx qui leur venoient pardevant juſques aulx yeux, & par derriere & juſques en bas; ſur leurs teſtes ils portoient ung bonnet de drap d'un quartier ou quartier & demy de haulteur, & les Nobles & riches, groſſes chaînes d'or au col, avec pourpoint de velours ou drap de ſoye, & de longues poulaines à leurs ſolliers de ung quartier ou quartier & demy de long, & à leurs robes gros maheutres ſur leurs épaulles pour les faire apparoiſtre plus gros & plus fournis; leurs pourpoints eſtoient garnis de bourre & s'ils n'eſtoient ainſy, ils s'habilloient touts long juſques en terre de

robes; tantost en habit long, tantost en habit court; & ny avoit sy petit compagnon de mestier qui n'eut une longue robe de drap jusques aulx talons.

Le xij^e jour de Juin, en l'an mil iiij^c. soixante sept, par un Vendredy au soir, en la ville de Bruges, Philippes, Duc de Bourgongne, eut une maladie, laquelle luy prist par vomir: le lundy ensuivant le xve. jour dudit mois, entre ix & x heures du vespre *(a)* il mourut. Le Dimanche avant sa mort, on alla hastivement dire au Comte de Charollois, qui estoit à Gand, comment son pere estoit griefvement malade; le Comte la nouvelle ouye, prestement monta à cheval, & alla à Bruges, & sembloit par tout où il passoit qu'il déuist faire fendre les pieds de son cheval, & n'y eut que quatre ou cinq Chevaliers qui le peurent suivre. Il arriva le lundy environ midy à Bruges; & descendit à l'Hostel de son père qui avoit jà perdu la parolle; le Comte se jetta devant son lit à genoulx, plourant, & luy requérant sa bénédiction, & que si aulcune chose lui avoit messait qu'il la luy pardonnast. Auprès du Duc estoit son confesseur, Evesque, lequel l'admonesta, & pria moult que s'il avoit encoires entendement qu'il le monstrat, & que au moings

(*a*) Du soir.

s'il ne pouvoit parler, qu'il feit aulcun ſigne, à laquelle admoneſtation, veue & priere de ſon fils, il retourna ſes yeux ſur ſondit fils. Il le regarda, & luy eſtendit la main, laquelle il avoit miſe ſur la ſienne, & aultre ſigne ne luy peut faire.

Le Duc mort, ſon corps fut laiſſé ſur ſon lit, toute cette nuit, ung noir bonnet ſur ſon chef, & en ſa chambre. Le lendemain juſques au ſoir, chacun qui vouloit le venoit veoir; il y eult moult grand peuple. Quant vint à mettre le corps en terre, n'eſt homme qui ſçeut dire la grande pitié des pleurs des Officiers & aultres : à vérité dire pouvoient & devoient plourer ceulx qui eſtoient ſujets du Duc, car ils perdoient ce jour un prince, (25) le plus renommé qui fut ſur la terre, plain de largeſſe, plain d'honneur, plain de hardieſſe & vaillance, bref remply de moult nobles vertus, lequel avoit touts ſes pays, gardé en paix à la pointe de l'eſpée ſans eſpargner ſon corps. Touts nobles hommes qui venoient vers luy à ſauveté, (ſes ennemys ou non) il les recepvoit, les retenoit à ſa Court, & leur faiſoit ce qu'il pouvoit de bien.

Fin des Mémoires de Jacques du Clercq.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.

(1) CETTE obſervation auroit dû naturellement être placée à la ſuite des Mémoires de *la Pucelle d'Orléans*, tome 7 de la Collection, page 162. Il s'agit d'une lettre de cette fille célèbre, qui n'a jamais été imprimée & dont aucun de nos Hiſtoriens ne paroît avoir eu connoiſſance. Nous étant parvenue trop tard, nous avons cru devoir ſaiſir l'inſtant où du Clercq parle du couronnement de Charles VII, pour mettre ſous les yeux du public ce monument précieux. Etabliſſons d'abord ſon authenticité : l'original eſt dépoſé dans les archives de la Chambre des Comptes de Lille; ce fut en 1777 que M. Godefroy (*a*), garde de ce dépôt, permit d'en tirer une copie collationnée. Cette lettre de la Pucelle eſt adreſſée au

(*a*) C'eſt le digne petit-fils du ſavant Denis Godefroy, à qui notre Hiſtoirè a tant d'obligations.

au Duc de Bourgogne, Philippe le-Bon, qui la reçut probablement à Lille, où en qualité de Comte de Flandres, il tenoit quelquefois sa Cour. Il étoit parti de Paris, le 16 Juillet 1429, pour aller dans ses Etats d'Artois, afin d'en (*a*) amener du secours aux Anglois; & le lendemain 17, la lettre lui fut écrite. Ce Prince put la recevoir à son passage à Lille. Il n'est donc point extraordinaire qu'on l'ait retrouvée à la Chambre des Comptes de cette ville. Elle n'est point écrite de la main (*b*) de Jeanne, puisqu'il est constaté que la Pucelle ne sut jamais écrire. Le jour où elle dicta cette lettre fut le plus beau de sa vie; en faisant sacrer Charles VII à Reims, elle achevoit ce qu'elle appelloit *sa mission.* L'original de sa lettre est en parchemin. On sait que dans ce tems-là, l'usage de se servir du parchemin pour les lettres missives subsistoit encore. Des bandes de parchemin fermoient ces lettres; & le cachet s'appliquoit sur ces bandes. C'est là à peu-près la forme

(*a*) Lisez Rymer, tome IV, partie 4, page 150.

(*b*) *Voyez* la déclaration qu'elle en fit dans son procès, lors de la rétractation qu'on exigea d'elle le 24 Mai 1431.

Il s'ensuit que l'Auteur des Mémoires de la Pucelle, p. 105, tome 7 de la Collection, s'est exprimé inexactement, en disant *qu'elle écrivit* aux chefs de l'Armée Angloise qui assiégeoient Orléans.

de celles du Roi, qu'on nomme *lettres de cachet.* On apperçoit dans l'original les fentes à travers lesquelles passoient ces bandes, & les traces de l'empreinte du cachet de cire rouge.

Lettre de Jehanne la Pucelle au Duc de Bourgogne.

✠

Jhesus Maria.

Haut & redoubté Prince, Duc de Bourgongne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier & souverain Seigneur, que le Roy de France & vous, faciez bonne paix, ferme, qui dure longuement, pardonnez l'un à l'autre de bon cuer entiérement, ainsi que doivent faire loyaux chretiens, & s'il vous plait aguerroyer, si allez sur le Sarrazin, Prince de Bourgongne, je vous prie, supplie, & requiers tant humblement que requierir vous puis, que ne guerroyez plus au Saint Royaulme de France, & faictes retraire incontinent & briefvement vos gens qui sont en aucunes places & forteresses dudit Saint Royaulme, & de la part du gentil Roy de France il est prest de faire paix à vous sauve-

son honneur, s'il ne tient en vous, & vous faiz à savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier & souverain Seigneur, pour votre bien & pour votre honneur, & sur voz vie que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaux François, & que touts ceux qui guerroient audit Saint Royaulme de France, guerroient contre le Roy Jhesus, Roy du Ciel & de tout le monde, mon droicturier & souverain Seigneur, & vous prie & requiers à jointes mains que ne faictes nulle bataille ne ne guerroyer contre nous, vous, vos gens, & subgiez, & croyez surement (a) *que quelque nombre* de gens que amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, & sera grant pitié de la grant bataille, & du sang qui y sera répandu de ceulx qui y vendront contre nous, & à trois semaines que je vous envoye, escript & envoyé bonnes lettres par ung Hérault, que fussiez au sacre du Roy, qui aujourd'huy Dimanche, dix-septieme jour de ce présent mois de Juillet, ce fait en la Cité de Reims, dont je n'ai eu point de réponse, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit Hérault, à Dieu vous

(a) Ces trois mots sont répétés deux fois dans l'original qui est d'environ 12 pouces de large, sur 6 pouces de haut.

commend & soit garde de vous, s'il luy plaist, & prie Dieu qu'il y mette bonne paix. Escript audit lieu de Reims, le dixseptieme jour de Juillet.

Sur le verso est écrit au Duc de Bourgogne.

Nous ajouterons quelques réflexions sur ce monument singulier dans son genre. 1°. L'adresse de la lettre est (*a*) simple, & ne contient que ces mots . . . . . *au Duc de Bourgogne* . . . . Ce n'est pas que Jeanne refusât à ce Prince les titres qui lui étoient dus; & le commencement de sa lettre le prouve, puisqu'elle lui donne ceux de *haut & redoubté Prince.* Quant à elle, son unique dénomination est celle de Jeanne la Pucelle.

2°. Les mots *Jhesus Maria*, précédés d'une croix, qui sont au haut de cette lettre, attestent encore son authenticité, puisqu'on retrouve cette formule dans toutes celles de ses lettres (*b*) qu'on a imprimées.

On ne doit point être surpris de l'enthou-

(*a*) Jeanne, trois semaines auparavant, avoit adressé à ce Prince une autre lettre où elle le sommoit d'assister au sacre. On ne peut s'empêcher d'en regretter la perte.

(*b*) *Voyez* tome 7 de la Collection, Mémoires de la Pucelle, page 105.

siasme qui regne dans celle-ci: cet enthousiasme fut le mobile des actions de Jeanne; & comme on l'a remarqué dans la notice des Mémoires qui la concernent, ce caractère fut trop soutenu pour être factice. Elle s'annonça toujours comme ayant mission de Dieu, ou pour nous servir de ses expressions, *du Roy du ciel*. Une singularité non moins remarquable dans la conduite de cette fille, ce fut de caractériser sa mission par des mots techniques du langage féodal. Je vous fais savoir, marque-t-elle au Duc de Bourgogne, de par le Roy du Ciel, mon *droicturier & souverain Seigneur*, &c. . . . Ces mots ne pouvoient être mieux employés que dans une lettre destinée à rappeller le Duc de Bourgogne, grand Vassal de la Couronne, à l'obéissance qu'il devoit à son Suzerain, & à le détacher de son alliance avec l'Anglois, Vassal lui-même de la France. D'ailleurs dans ce siècle on étendoit, on appliquoit à tout les idées qui tiennent au régime féodal. On retrouve également dans cette lettre, les traces de cet esprit militaire & religieux qui agita si long-tems l'Europe, nous voulons parler des Croisades. Le germe de ces idées étoit de nature à se développer dans une imagination aussi ardente que celle de Jeanne. *Et s'il vous plaist aguerroyer*, écrit-elle au Duc,

allez sur les Sarrazins .... Ces expressions dans sa bouche surprennent moins, lorsqu'on se rappelle que plus de vingt ans après (a) ce même Duc de Bourgogne, agé de soixante-six ans, s'engageoit à faire la guerre aux Turcs. Notre dernière observation sur cette lettre tend à rectifier deux erreurs adoptées par la plupart de nos historiens. 1°. On a prétendu que jusqu'au sacre de Charles VII, Jeanne n'avoit accordé à ce Monarque que le titre de Dauphin. Le contenu de la lettre dément cette assertion.

2°. Tous nos Historiens ont (b) varié sur la date précise de son sacre. La lettre de Jeanne prouve incontestablement, que du Tillet & MM. de Sainte-Marthe ont eu raison de placer cette date au Dimanche 17 Juillet.

(2) Les Anglois commandés par un Chevalier Arragonois, nommé Messire François de Surienne, prirent par escalade la ville & le château de Fougeres; tout y fut mis au pillage : peu de tems après, Charles VII envoya des Am-

(a) *Voyez* les Mémoires d'Olivier de la Marche, Tome IX de la Collection, page 17.

(b) Monstrelet la rapporte au 8 Juillet, l'Historien de Saint-Denis au 6, Godefroy au 28, Mezeray, & l'Abbé Lenglet au 7, &c.

baſſadeurs au Duc de Sommerſet, Gouverneur de la Normandie, pour le Roi d'Angleterre. Ces Ambaſſadeurs étoient le Seigneur de Culant, Grand-Maître d'hôtel, Guillaume Couſinot & Pierre Fontenille. Les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne, ſavoir, l'Evêque de Rennes & le Seigneur de Guémené, ne furent pas mieux accueillis que ceux du Roi de France : & la guerre fut réſolue.... Tandis que les troupes Bretonnes commandées par le Connétable de Richemont entroient d'un côté en Normandie, celles de Charles VII y pénétroient en même-tems par un autre endroit ; & les hoſtilités s'étendirent dans toutes les parties de la France où les Anglois avoient des poſſeſſions. (Note des Editeurs.)

(3) Pierre de Brézé, Seigneur de la Varenne, & Sénéchal du Poitou, venoit néanmoins d'éprouver une ſorte de diſgrace. Son crédit auprès de Charles VII, avoit indiſpoſé contre lui le Dauphin retiré alors dans le Dauphiné. A ſon inſtigation on accuſa Pierre de Brézé, de crimes & de malverſations : ce Seigneur demanda à être jugé ſuivant les formes. Comme Charles VII lui rendoit intérieurement juſtice, il n'y eut point de jugement prononcé. Son éloignement de la Cour ne l'empêcha pas

de voler au service de son maître : aussi regagna-t-il par la suite ses bonnes graces. Charles VII lui donna une preuve de la haute estime qu'il faisoit de lui, en le nommant Gouverneur de Rouen, quand il eut chassé les Anglois de cette ville.... Sire de la *Varenne*, *lui dit alors ce bon Prince, jaçoit ce qu'autrefois on nous ait rapporté aucunes choses de vous que l'on disoit avoir été faites de votre part à notre préjudice, & desquelles nous ayons autrefois fait faire aucunes informations par les gens de notre Parlement ; néanmoins tout vu & considéré, nous vous tenons pour bien déchargé ; & reconnoissons, que toujours vous nous avez servi loyaument ; & pour ce, vous baillons & confions les clefs de notre château & cité de Rouen... si en faites bonne garde... Sire*, (répondit le Sénéchal) *je vous ai servi & servirai toute ma vie loyaument, & tant qu'au plaisir de Dieu je ne serai trouvé en nulle faute*. Ext. de Math. de Coucy.

(4) Le Bailly d'Evreux s'appelloit Robert de Flocques dit Floquet. (Note des Editeurs.)

(5) Cette tour fut rendue aux François au bout d'un mois, faute de secours. (Note des Editeurs.)

(6) Quoique Talbot eût repoussé l'armée

Françoise, les Habitans de Rouen sentoient bien qu'enfin ils succomberoient. L'armée de Charles VII commandée, par le Comte de Dunois, étoit nombreuse, aguerrie, & pourvue de tout ce qu'il falloit pour réduire les places les mieux défendues. D'ailleurs la présence de Charles VII animoit les troupes. On ne pouvoit pas attendre sitôt les secours de (a) l'Angleterre. Presque toutes les villes circonvoisines s'étoient rendues; & l'avantage qu'avoit remporté Talbot loin de décourager, n'avoit point empéché de récompenser les François qui s'étoient signalés dans cette occasion. C'est là que furent faits Chevaliers le fils du Seigneur de la Fayette, le Seigneur d'Aigreville, Maître Guillaume Cousinot, Jean de la Rivierre, Bailly de Nivernois, & son fils Robert de Harenvilliers. Dans une circonstance précédente, à laprise de Ponteau-de-mer, le Comte de Dunois avoit décoré du même grade Colard de Mouy, Jean de Happlaincourt, Pierre de Bossu, Antoine de Rhubempré, Jacques de Henchin, Antoine de Crevecœur, Henry de Hem, Jacques de Rembures, Jacques de Craon, Louis de Contay, Antoine Dongnies, Jacques de Mastrain, Jean de Fiesses, Jean

(a) Lisez le détail de ces Conquêtes dans l'Histoire de Charles VII, par Mathieu de Coucy, p. 580 & suiv.

de Gouy, Gilles de l'Efclatiere, Philippe de Rollepot, Jean de Bayencourt, Luppart de Solames, Guillaume de Quenneville, l'Ermite de Cauroy, & Gavain de Bertangles. (Note des Editeurs.)

(7) Mathieu de Coucy, Hiftoire de Charles VII, page 589, dit cent écus au lieu de cent francs qu'énonce le manufcrit de du Clercq.

(8) A ce petit nombre de troupes que le Comte de Dunois fit entrer dans Rouen, fuivant du Clercq, Mathieu de Coucy a joint deux cens lances & deux compagnies d'Archers.

(9) Le cérémonial de l'entrée de Charles VII à Rouen, étant le même que celui qu'on lit dans les Hiftoires de Charles VII, par Mathieu de Coucy, page 591, par Jean Chartier, page 180, dans l'Hiftoire Chronologique de ce Roi, page 445, & enfin dans le tome premier du Cérémonial de France, page 659, nous y renvoyons.

Nous ajoûterons feulement d'après Mathieu de Coucy une anecdote relative à cette entrée de Charles VII. Le fameux Talbot (*a*), refté

(*a*) C'étoit ce Talbot qui, pour exprimer l'acharnement

comme en ôtage entre les mains des François, fut un des ſpectateurs de cette cérémonie. Il étoit à une fenêtre avec la Comteſſe de Dunois; il portoit pour habillement une longue robe de velours, fourrée de martre, que Charles VII lui avoit donnée, avec un chaperon violet, découpé à cornette. On l'avoit préſenté auparavant au Roi, qui lui dit.... Talbot, ſoyez le bien-venu; nous ſommes bien joyeux de votre venue, & entendons que venez faire le ſerment à nous... Sire, repliqua-t-il, pardonnez-moi, je ne ſuis point encore conſeillé à ce faire.... Cette réponſe n'empêcha point le Roi d'accueillir & de fêter l'intrépide Anglois. (Note des Editeurs.)

(10) En cette année 1450, le Jubilé attira à Rome une ſi grande affluence de pélerins, qu'il y en eut beaucoup d'étouffés dans les rues & dans les places publiques. Hiſt. de Charles VII, par Mathieu de Coucy, page 608.

(11) Après la priſe de Blayes, les Habitans

des Gens-d'armes au pillage, diſoit.... Que *ſi Dieu étoit Gendarme, il ſeroit pillard*..... Ces expreſſions peu reſpectueuſes pour la Divinité, reſſemblent parfaitement à la prière de la Hire... *Voyez* tome 7 de la Collection, page 60.

de Bordeaux offrirent au Comte de Dunois de capituler. Ils députèrent à cet effet Pierre, leur Archevêque, Bertaut, Seigneur de Montferrant, Gaillart de Durefort, Jean de la Luyde, Seigneur de Brède, Bertrand d'Angien, Seigneur de Rion, & Guillaume Oderon, Seigneur de Lanſac; les Commiſſaires du Roi furent Poton de Saintrailles, & Jean Bureau, Tréſorier de France. (Note des Editeurs.)

(12) Ces détails relatifs à l'opiniâtreté, & même à la mauvaiſe foi des Bordelois, ne ſe trouvent point dans les Hiſtoriens contemporains de du Clercq. Toute l'armée Françoiſe fut rangée en bataille ce jour-là, pour attendre les Anglois qui ne parurent point. On fit ce même jour ſoixante Chevaliers, parmis leſquels on comptoit le ſire de la Rochefoucault, le fils du Seigneur de Commercy, Meſſire Jean de Rochouart, le ſire de Grimoulx, Pierre des Barres, Pierre de Montmorin, Ferry de Grancy, le ſire de Fontenille, Jean de Bourdeilles, Jean de la Haye, Triſtant l'Ermite, & autres. (Note des Editeurs.)

(13) Philippe de Culant, Seigneur de Jallagnes.

(14) La marche rapide de l'armée Fran-

çoise, & le siége de Castillon allarmèrent les Habitans de Bordeaux, au point qu'ils forcèrent Talbot à combattre les généraux de Charles VII. Talbot s'étoit vanté de passer sur le corps de tous les François avec dix mille hommes. Pour soutenir cette gasconade étonnante dans la bouche d'un Officier, qui comme lui avoit blanchi sous le harnois, il se vit contraint d'engager une action. Enflé d'avoir eu quelque succès dans une escarmouche, il livra bataille; & sa défaite fut complette. Il y perdit la vie avec la plupart des Officiers Anglois & Gascons qui commandoient sous lui. Un de ses Hérauts l'ayant reconnu parmi les morts, se jetta sur son cadavre, & le couvrit de sa cotte d'armes, en s'écriant douloureusement .... *Monseigneur mon maître, ce estes-vous? Je prie à Dieu qu'il vous pardonne vos méfaits; j'ai été votre Officier d'armes quarante ans, ou plus, il est tems que je rende ce que m'aviez donné.....* La victoire de Castillon ouvrit au vainqueur les portes des autres villes de la Guyenne. (Note des Editeurs.)

(15) Tout ce qui a rapport à Jacques Cœur est vraiment, intéressant; s'il se distingua par son amour pour sa patrie, il ne fut pas moins estimable par les qualités du cœur que par celles

de l'esprit. Charles VII lui dut le rétablissement des finances & du commerce dans son Royame. Il étoit Négociant à Bourges ; c'est-là que ce Monarque le connut, & qu'il fut assez heureux pour savoir l'apprécier. Il lui confia la direction d'une partie de ses Finances sous le titre de son *Conseiller-Argentier*. Plusieurs Auteurs ont assimilé cette place à celle de Surintendant des Finances. Mais nous observerons d'après du Cange (*a*) que ses fonctions consistoient à emploier pour les dépenses de la maison du Souverain une certaine somme des revenus royaux que les Trésoriers lui remettoient annuellement; il en comptoit à la Chambre des Comptes.

Jacques Cœur ennobli dès 1440, jouissoit de l'estime publique. Si ses richesses (*b*) étoient immenses pour le tems, des voies licites les lui avoient procurées; & il avoit le droit de s'en glorifier. Le grand commerce qu'il faisoit,

(*a*) Glossaire de du Cange, au mot *Argentarius*. Un de ses prédécesseurs en 1351, avoit 400 liv. de gages.

(*b*) Dans le nombre de ses propriétés, Jacques Cœur comptoit deux maisons à Paris; l'une étoit située sur une partie du terrein qu'occupe aujourd'hui le Palais-Royal ; l'autre existe encore dans la rue de l'Homme-Armé. *Voyez* le Mémoire de M. Bonamy, tome 34 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, p. 389, édit. *in*-12.

puiſqu'il expédioit tous les ans dix à douze vaiſſeaux dans le Levant, étoit la ſource où il avoit puiſé. Les noms des Dunois, des Saintrailles & autres, qui illuſtrèrent le règne de Charles VII, ſont à juſte titre conſignés dans notre hiſtoire. Sans Jacques Cœur qui par ſon intelligence & par les avances réitérées de ſes propres deniers approviſionna leurs armées, ces grands Capitaines auroient échoué; & Charles VII n'eut pas chaſſé les Anglois de la France; tant il eſt vrai que le guerrier arrive à l'immortalité précédé par le bruit de ſes exploits; & qu'à peine on parle du Miniſtre des Finances dont l'intelligence & l'activité lui ont applani le chemin de la gloire. Les richeſſes de Jacques Cœur, & ſon crédit auprès de Charles VII, lui ſuſcitèrent de puiſſans ennemis. *Ses richeſſes, dit un Hiſtorien* (*a*), *furent le plus grand de ſes crimes, & donnerent envie à des vautours de Cour d'en pourſuivre la confiſcation, & de lui faire faire ſon procès par des Juges intéreſſés & enrichis de ſes dépouilles....*

On l'accuſa d'abord d'avoir empoiſonné Agnès Sorel, maîtreſſe du Roi. L'accuſation tomba d'elle-même. Si Agnès l'eut ſeulement ſoupçonné d'une pareille noirceur, l'eut-elle compris dans le nombre de ſes exécuteurs teſta-

(*a*) Hiſtoire du Berry par la Thaumaſſière, p. 88.

mentaires? D'ailleurs un fait qu'on lit dans le Mémoire des enfants de Jacques Cœur, prouve la fausseté de l'imputation; cette Agnès Sorel mourut en couche; & son enfant lui survecut six mois. On accusa ensuite Jacques Cœur d'une conspiration contre le Roi: cette trame étoit trop mal ourdie pour réussir.

On vouloit le perdre; on lui imputa donc des malversations, des exactions, un commerce illicite avec les Sarrazins, & des liaisons avec le Dauphin, si connu depuis sous le nom de Louis XI. On lui ôta tous les moyens d'une défense légitime: des témoins furent subornés. Charles VII circonvenu de toutes parts le crut coupable. Après vingt-deux mois de prison & de souffrances, les Juges de Jacques Cœur en présence d'une foule de peuple attirée par le spectacle, prononcerent son arrêt; cet infortuné fit amende honorable la torche au poing, sans ceinture & sans chaperon. Chacun de ses Juges eut part à ses dépouilles. S'il fut persécuté par les courtisans, l'attachement que lui témoignèrent plusieurs de ses commis, l'en dédommagea. Quelque courbé que l'on soit sous le poids de l'adversité, on reçoit avec plaisir les bienfaits offerts par la reconnoissance. Il est doux alors de croire que tous les hommes ne sont pas des méchants. Deux de ses Commis,

mis, Varic & Joubert, ouvrirent leurs bourses à Jacques Cœur : ils lui devoient tout ce qu'ils possédoient. Un troisième, nommé Jean de Village, l'aida à se sauver de la maison de force où il étoit confiné. Il se refugia à Rome, & mourut peu de tems après. La nouvelle fortune qu'il fit, dit-on, dans les pays étrangers, est purement imaginaire (a). Le savant qui nous a servi de guide dans le précis que l'on vient de lire, a prouvé l'absurdité de cette anecdote répétée par plusieurs de nos Historiens & de nos Lexicographes (b). Les uns & les autres l'ont rapportée, parce qu'il est plus facile de copier, que de se livrer à un examen critique & pénible. Au surplus nous renvoyons à l'ouvrage que nous venons d'indiquer, ceux de nos Lecteurs qui voudront connoître les détails du procès dont Jacques Cœur fut la victime, la maniere dont il se sauva, l'époque à laquelle il mourut, & l'espece de réhabilitation qu'obtint sa mémoire à la requête de ses enfans, sous

(a) Mémoire sur les dernières années de la vie de Jacques Cœur, par M. Bonamy, tome 34 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, p. 339 de l'édit. *in-12.*

(b) Il est vraisemblable qu'ils ont été les échos d'André Thevet, voyageur qui vivoit sous Henri III. La cosmographie de cet André Thevet renferme plus d'une fable de cette espèce.

le règne de Louis XI. Quand ceux-ci reprirent le procès de leur malheureux père, les Avocats du Parlement de Paris déclarerent dans leur consultation *qu'il y avoit eu en ce procès, nullité, injustice manifeste & expresse*. L'iniquité du jugement devint enfin une de ces vérités générales qui forment l'opinion publique. Pour achever de faire connoître à nos Lecteurs ce Jacques Cœur contre qui l'avarice & l'envie s'acharnèrent, nous avons cru devoir placer ici l'extrait d'un ouvrage qui lui est attribué, (*a*) il est intitulé.... *Calcul & dénombrement de la valeur & du Royaume de France*.... « Jacques Cœur trouva par la recherche soigneuse qu'il fit de l'état des Finances du Roi, qu'au Royaulme de France y avoit dix-sept-cent mille clochiers, chacune ville pour un clochier; dont il rescindoit pour pays gasté ou autrement, sept-cent mille; & par ainsi demouroit ung million de clochiers; & à prendre sur chacun clochier, le fort portant le feuble vingt livres (*b*) tournoys par an pour toutes aydes,

(*a*) Le Chevalier sans reproche, par Bouchet, p. 105.

(*b*) Si on veut savoir ce que valoient alors ces vingt livres tournois, on peut recourir à l'essai sur les monnoies, par M. Dupré de Saint-Maur, & à des réflexions de M. Bonamy sur l'évaluation de nos monnoies, tom. 59 des Mémoires de l'académie des Belles Lettres, pag. 478, édit. *in*-12.

» tailles, impositions & huitiemes, se monte
» en somme par chacun an, vingt millions, qui
» satisferont à ce qui s'ensuit.

» 1°. Pour la despense de l'hostel du Roy
» par chaque jour mil livres tournoys, au-
» tant pour la despence de la Royne, & autant
» pour la despense des enfans du Roy s'il y
» en a.

» Pour entretenir en estat ses villes, forte-
» resses & chasteaux par chacun an ung mil-
» lion. Pour les gages de vingt-mille hommes
» d'armes, tant hyver que esté, pour chacun
» homme d'armes, l'un portant l'autre, trente
» livres par mois, qui se monte par an six mil-
» lions deux cens trois livres tournoys. Pour
» les gages des Officiers ung million par an.
» Pour donner aux Chevaliers, Escuyers &
» autres pour leurs mérites & récompenses un
» million par an. Pour donner aux étrangiers,
» comme Ambassadeurs & plusieurs autres
» gens alliés un million par an. Pour les en-
» gins de guerre trois cens mille livres par an.
» Pour entretenir gens sur mer, deux millions
» par chacun an; qui est en tout quinze millions
» quatre cens vingt-six mille livres tour-
» noys.

» Et par ainsy demouroit encores au Roy
» à mettre en espargne, ou pour augmenter le

» nombre de ses gens de guerre, quatre mil-
» lions cinq cens soixante quatorze mille livres
» par an, sans son domaine.

(16) Jeanne de Vendôme, fille de Pierre de Vendôme II du nom, est appellée la Demoiselle de Mortaing par les Historiens, & non la Demoiselle de Montagut comme la nomme du Clercq. Elle avoit épousé en secondes noces François de Montberon, Seigneur de Mortagne sur Gironde, à cinq lieues au-dessous de Blayes. C'est elle qui accusa Jacques Cœur de l'empoisonnement d'Agnès Sorel. Elle fut convaincue de calomnie & condamnée à faire amende honorable à Jacques Cœur. Il lui fut en outre enjoint de se tenir éloignée de dix lieues de tous les endroits où se trouveroient le Roi & la Reine. Charles VII lui remit la peine de mort qu'elle avoit encourue. Il est bon de remarquer que dans le nombre des gens, qui devoient des sommes d'argent à Jacques Cœur, on trouve François de Montberon, & cette Jeanne de Vendôme sa femme.

Extrait du mémoire de M. Bonamy cité précédemment.

(17) On a vu la fausseté de ce prétendu empoisonnement d'Agnès, elle mourut, selon Jean Chartier, en 1449.

« Depuis (lit-on dans son histoire de Charles » VII page 192) icelle Agnès voyant & sachant » sa maladie aggraver de plus en plus, dit à » Monseigneur de Tancarville, à Madame la » Sénéchale de Poitou, & à l'un des Escuyers » du Roy, nommé Gouffier, & à toutes ses » Demoiselles ..... que c'étoit peu de chose, » & orde & vile de notre fragilité » ...... Elle fut remplacée par la Dame de Villequiers, sa cousine-germaine, qui après la mort du Roi, remarque le président Hénaut (*a*), vécut avec François II, Duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans. C'est cette Dame de (*b*) Villequiers que du Clercq appelle Mademoiselle de Villeclerc.

(18) Ce chapitre de du Clercq donne d'amples éclaircissemens sur le Chap. XXXI des Mémoires d'Olivier de la Marche, tom. 9 de la Collection, pag. 32. On y voit les com-

(*a*) *Voyez* son Hist. Chronol. de France, tom. 1, p. 384.

(*b*) Elle s'appelloit Antoinette de Maignelais, & elle étoit veuve du sieur de Villequier. Elle acquit pour huit mille écus d'or, la terre de *Menetou-Salon* en Berri, qui avoit appartenu à Jacques Cœur. Ces huit mille écus d'or, à la couronne, de 70 $\frac{1}{2}$ au marc, valent environ quatre-vingt mille livres de notre monnoie.

mencemens de la haine que le Comte de Saint-Pol conçut contre les Ducs de Bourgogne. En se brouillant avec la maison de Croy, il se mit mal avec le Duc Philippe, qui étoit fort attaché à cette famille. Nous obserVerons que le récit de Mathieu de Coucy, pag. 701, ne s'accorde pas sur les détails, avec celui de du Clercq. Mathieu de Coucy prétend que le sire de Croy, voulant forcer le Comte de Saint-Pol au mariage de son fils avec la fille de ce dernier, fit saisir par le Duc de Bourgogne, les héritages du Comte de Saint-Pol, qui relevoient de sa Seigneurie, & que l'alliance dont on parle fut le prix de la main-levée accordée au Comte de Saint-Pol.

(19) Ce chapitre, & les suivans, dans le manuscrit des Mémoires de du Clercq, renfermant des détails sur lesquels les Historiens du tems ont légèrement glissé, nous ont paru de nature à être conservés au moins en partie. Parmi les faits que l'on va lire, les uns sont atroces, les autres inspirent le dégoût. Ils offrent au Philosophe des tableaux faits pour affliger son cœur.

(20) En 1459 (dit l'Auteur de l'abregé de l'Histoire de Charles VII, pag. 356,) furent

pris & arrêtés en la ville d'Arras, hommes & femmes de divers estats, pour soupçon d'estre vaudois, qui fut une terrible playe, & très-inhumaine en une si bonne ville, & une chose de grande esclandre...... Un autre contemporain (*a*) nous apprend que sur les bruits qui couroient qu'il y avoit beaucoup de vaudois à Arras, le Duc de Bourgogne commit le Comte d'Estampes pour veiller à ce que leur procès fût fait. Parmi ceux que l'on rechercha comme hérétiques, il nomme la plupart des infortunés dont parle du Clercq. Il déclare en propres termes, que le but de ces accusations d'hérésie, étoit de profiter de la dépouille des victimes. Il inculpe, à cet égard, plusieurs conseillers du Comte d'Estampes, & notamment *Philebert Boucillart*, & *Jean Fourme*.

(21) Or advint que Philippe de Beaufort, fils aîné dudit Seigneur, qui voyoit que sans cause on traitoit ainsi mal son dit père, & que même aucuns de ses parens & amis l'invitoient à soy composer; & de fait, icelui de Beaufort composa de payer quatre mille escus d'or, afin d'être délivré de la prison où il estoit; icelui

(*a*) Mathieu de Coucy, Histoire de Charles VII, page 730.

Philippe, se retira enfin devers le Roy, où en sa Chancellerie il donna à entendre le cas de sondit père, disant qu'il vouloit *ester* à droit en la Cour de Parlement, qui estoit la fontaine de la justice de ce Royaume, & obtint lettres royaux, en vertu desquelles il étoit mandé au premier Huissier qu'on prit ledit Seigneur de Beaufort, réellement, & de fait, ès prisons où il estoit, & que sous bonne & sure garde, on le menast ès prisons du Roy à Paris.

Histoire de Charles VII, par Mathieu de Coucy, pag. 731.

(22) Le sieur de Beaufort (*a*) fut déchargé par arrêt du Parlement, des accusations intentées contre lui. Ses calomniateurs furent punis; & on vit clairement que l'envie seule de s'approprier les biens des accusés avoit ourdi cette horrible trame. Le Duc de Bourgogne ne voulut plus qu'il fut question ni de Vaudois ni de persécutions; Martin Cornille & les autres retournerent à Arras.

(23) Du Clercq détaille fort longuement dans les chapitres qui suivent, le sacre de Louis XI à Reims, & son entrée à Paris. Nous renvoyons

(*a*) *Voyez* Mathieu de Coucy, pag. 731.

au cérémonial de France, ceux de nos Lecteurs qui sont curieux de ces sortes de descriptions : nous nous bornons à consigner ici quelques faits particuliers relatifs à ces deux solemnités.

Avant le sacre, le Duc de Bourgogne donna l'accolade à Louis XI & le fit Chevalier. Le Monarque à son tour en fit cinq ou six, savoir les deux fils du Duc de Bourbon, les deux du sieur de Croy, & Maître Jean Bureau, Trésorier de France. Louis XI, fatigué du cérémonial, pria le Duc de Bourgogne de faire d'autres Chevaliers dont la liste suit.

L'aîné fils du Comte de Poitiers; le fils du Comte de Saluce; l'Aisné, fils de Willentarques; le sieur de Chastillon; Anthoine, fils de Messire Jehan de Croy, & sieur de Sempy; Jehan de Melung, fils du sieur d'Anthoine; Anthoine Dailly, sieur de Varennes; le sieur de Montcavrel; Jehan, fils du sieur de Hallewin; Jehan de Bervieulle; Artus de Longueval; Jehan, fils du sieur de Montmorency; sieur de Mennil; Louys, son frere, sieur de Foisseulx; le sieur Darsy; Philippes, sieur de Honbrin; Anthoine, fils du sieur de Lallaing, Jehan de le Samede; Charles de Poitiers; Jehan de Renty; Jehan de Puisseleu; Jehan de Doncquerre; le sieur de Brymeu; Robert Duquesnoy; le sieur de Vendoeul; Char-

les de la Viefville ; le sieur de Rincheval ; Hector de Sorel ; Jehan de la Viefville ; le sieur d'Argillers ; le sieur de Banesten ; le sieur de Lahu ; le sieur de Sarcus ; le sieur de Toussepeau ; le sieur de Bouteville ; Morlet de Renty ; le sieur de Beaucamp ; Honoré de Marle ; Jehan Disyne ; le sieur de Sailly ; Adrien de Mailly ; Gilles de Berlemont ; Glaude de Damp-Martin ; Louys de Mantereau ; le sieur de la Comté ; le sieur de Chasteau-Bernard ; Mauroy de Saint-Legier ; Michel de Crognies ; le sieur de Disnelle ; le sieur de le Foeuillye ; le sieur de Solency ; Sampson de Saint-Germain ; Pierre d'Orguemont.

A l'entrée de Louis XI à Paris, le peuple montra que la faction Bourguignone n'étoit pas encore oubliée par les Bouchers de cette Capitale. Du Clercq nous fournit à cet égard deux anecdotes qui le prouvent. Un Boucher en voyant ce Prince, s'écria : *Franc & noble, Duc de Bourgogne, vous soyez le bien venu en la ville de Paris. Il y a long-tems que vous n'y fustes, combien qu'on vous y ait moult désiré.* Un autre s'exprima plus honnêtement pour le Roy, en disant au Duc Philippe : *Soyez le bien venu à Paris ; nous vous debvrons bien aimer, car vous nous avez bien gardé nostre Roy.* Au surplus le Duc de Bourgogne em-

ploya dans ces circonstances deux moyens surs pour plaire au peuple. Il afficha la plus grande popularité, & une magnificence aussi recherchée dans son cortège que dans les banquets & fêtes qu'il donna. Son fils le Comte de Charolois fit une joûte devant l'hôtel du Roy aux Tournelles. Le bon Duc y vint, ayant la Duchesse d'Orléans sa nièce en croupe, & sur le col de son cheval, la fille d'un Bourgeois de Paris, d'une figure charmante, & âgée de quinze ans seulement; cette jeune personne avoit plu à la Princesse, & ne la quittoit point. Le Duc en faisant ainsi parade de sa galanterie annonçoit hautement que les querelles entre les maisons d'Orléans & de Bourgogne étoient anéanties. Et les Bourgeois de Paris devoient voir avec plaisir les égards du Prince pour leur concitoyenne.

(24) L'inquiétude du Comte du Maine venoit de la haine que la branche de Bourgogne avoit toujours eue pour celle d'Anjou : il appréhendoit que la calomnie ne profitât de la circonstance pour entacher son honneur. Quant à Louis XI, ses craintes étoient naturelles : il n'aimoit pas sans doute le Comte de Charolois. Le caractère de ce Prince, & le sien étoient trop opposés pour se convenir; mais il sentoit qu'un

accident survenu au Comte de Charolois lui seroit infailliblement imputé: la maison de Bourgogne n'ayant point d'autre héritier légitime que Charles, sa mort entraînoit les plus grandes suites; & pour s'en former une idée, il suffit de se rappeller les prétentions de la France sur les états de Charles, que Louis XI fit valoir après la journée de Nancy. Tous les détails que contient ce chapitre des mémoires de du Clercq, donnent sur le caractère de Louis XI, & sur l'histoire de ces tems là, des points de vue nouveaux & intéressants.

(25) L'éloge de Philippe, Duc de Bourgogne, que fait du Clerq, semble susceptible de quelques modifications. L'épithète de *Bon* donnée à ce Prince lui étoit due à juste titre; & dès-lors il méritoit les regrets de son peuple. Mais sa bonté ne dégénéra-t-elle pas souvent en foiblesse? Les Gouverneurs qu'il revêtit de son autorité en abusèrent quelquefois. Par exemple les persécutions que le Comte d'Estampes suscita sous son nom contre les prétendus Vaudois d'Arras, ne font-elles pas une tâche à sa mémoire? Le Comte d'Estampes & ses satellites, pour s'enrichir des dépouilles de citoyens opulents, jouèrent un rôle atroce dans cette occasion: du Clercq nous a conservé lui-même

d'autres traits qui annoncent que, ſi Philippe étoit *bon*, il avoit la foibleſſe de ſouffrir que les gens de ſa maiſon fuſſent oppreſſeurs & injuſtes. Voyez à ce ſujet le Chapitre du livre troiſième de ſes mémoires.

Fin des Obſervations ſur les Mémoires de du Clercq.

TABLE
DES CHAPITRES.
LIVRE PREMIER.
CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPIRE I.

Fin de la Table des Chapitres, & du neuvième Volume.

Fautes essentielles à corriger dans les Mémoires d'Olivier de la Marche.

TOME VIII.

PAGE *viij*, *ligne* 9, *au lieu* de l'inexatitude, *lisez* de l'inexactitude.

Page 413, *ligne* 9, *au lieu de* Capucin, *lisez* Cordelier.

Page 416, *ligne* 20, *au lieu* des anecdotes, *lisez* de ces anecdotes.

TOME IX.

Page 328, *ligne* 20, *au lieu de* comme ce, *lisez* comme tout ce.

Page 340, *ligne* 17, *au lieu de* est une preuve atroce, *lisez* est une preuve.



